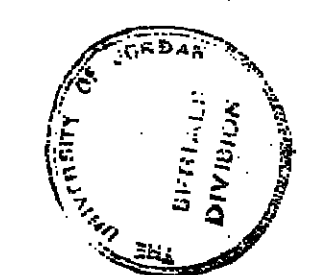





# Le Monde




CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16115 – 7 F –

DIMANCHE 17 - LUNDI 18 NOVEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## M. Toubon demande au parquet de faire appel de la condamnation de NTM

**DIALOGUANT** samedi 16 novembre sur Canal Plus avec le chanteur du groupe NTM, Joey Star, au cours de l'émission « L'Hebdo » de Michel Field, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a annoncé qu'il avait demandé au parquet de faire appel contre le jugement du tribunal correctionnel de Toulon condamnant les deux chanteurs du groupe à trois mois de prison ferme. Pour sa part, dans un entretien accordé au *Monde*, Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration, *« suggère à NTM de "niquer" le racisme, la violence ou le sida, plutôt que la police ».*

Plusieurs organisations de gauche devaient se réunir, samedi à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), au siège des Jeunesses communistes, afin de coordonner leur riposte.


*Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 12*


# Les Hutus réfugiés dans les camps du Zaïre regagnent massivement le Rwanda

### Ce reflux a été favorisé par la décision de déployer une force multinationale

**PAR DIZAINES** de milliers, les réfugiés hutus rwandais installés depuis deux ans dans l'est du Zaïre ont commencé un mouvement de retour dans leur pays. Entamé vendredi 15 novembre, ce grand reflux se poursuivait samedi. De l'avis du Haut-Commissariat pour les réfugiés, le HCR, quelque 50 000 d'entre eux avaient déjà gagné la ville rwandaise de Gysenyi, en face de Goma, cité frontalière au Zaïre. Mais, pour le HCR, ce n'est que la première vague d'une marée de plus de 700 000 hommes, femmes et enfants qui s'est ébranlée, vidant notamment le sinistre Mugunga, le plus grand camp de réfugiés du monde. Il avait été installé en 1994 dans cette province du Kivu (Est zaïrois), pour les Hutus fuyant le Rwanda. Les Tutsis venaient alors d'y reprendre le pouvoir après avoir été victimes de massacres.

Parallèlement, dans la nuit de vendredi à samedi, le Conseil de sécurité de l'ONU votait, à l'unanimité, la résolution 1080 autorisant le déploiement au Zaïre de la force multinationale qui doit venir en aide aux réfugiés. C'est un texte *sans surprise, qui donne un mandat strictement humanitaire* – acheminer l'aide – à une force de 10 000 à 15 000 hommes, dont la *mission ne devrait pas dépasser* quatre mois. Le noyau dur des forces engagées, sous commandement canadien, est formé d'Américains, de Britanniques, de Canadiens, d'Espagnols, de Français, d'Italiens, de Néerlandais et de Sénégalais.

*La force multinationale devrait* être à pied d'œuvre dans quelques jours. Mais, d'ores et déjà, elle a atteint un de ses objectifs : le retour des réfugiés. Car c'est, semble-t-il, la perspective rassurante de l'arrivée de cette force et, aussi, la pression militaire des Tutsis sur les extrémistes hutus qui ont incité la population des camps à reprendre la route du Rwanda. Les extrémistes hutus, les milices dites Interahamwé, qui tenaient la population réfugiée en otage, se sont dispersés dans les profondeurs des forêts du Kivu.





*Lire pages 2 et 3*


## Les médecins libéraux renouvellent leur hostilité au plan Juppé

***LA RUPTURE** est presque* consommée entre les caisses d'assurance-maladie et les syndicats de médecins libéraux. Aucun accord ne s'est dégagé, vendredi 15 novembre, au terme d'une séance de négociation, pour adapter la convention médicale au plan Juppé de réforme de la « Sécu ».

La Confédération des syndicats médicaux français reste hostile à tout mécanisme de sanctions contre les médecins qui dépasseraient l'objectif de dépenses fixé par le gouvernement (+ 1,3 % en 1997). Les caisses ont annoncé qu'elles étaient prêtes à dénoncer la convention qui régit depuis 1993 leurs relations avec les praticiens libéraux et à négocier une convention spécifique pour les généralistes. Celle-ci est réclamée par MG-France, syndicat représentatif des généralistes.


*Lire pages 8 et 27*


## Einstein et la relativité amoureuse

**JÉRUSALEM**
*de notre correspondant*

Chacun sait ce que la science contemporaine doit à Albert Einstein. Jusqu'à ces derniers jours, on ignorait en revanche que, deux ans à peine avant de révolutionner la recherche mondiale avec sa théorie générale de la relativité, « le » génie du siècle, élaborait – et avec quelle précision mathématique ! – le *vade mecum* le plus machiste de la relativité... conjugale.

La scène se passe à Berlin, en avril 1914, quelques années après le mariage du physicien avec Mileva Maric, sa première épouse. Le couple a deux jeunes fils, mais il est déjà bien décrépit. Aujourd'hui, grâce aux 430 lettres et documents privés retrouvés en 1986 et trop brièvement exposés cette semaine à l'Université hébraïque de Jérusalem, on sait qu'à l'époque Einstein entretient déjà un secret amour épistolaire avec sa cousine, Elsa Lowenthal, qu'il épousera en 1919.

Mais on n'en est pas là. *E* n'égale pas encore *mc2* et le futur Prix Nobel se débat dans une conjugalité finissante qui l'emplit d'aigreur et de méchanceté. Excédé par la simple présence de sa compagne tout en ne souhaitant apparemment pas initier une rupture légale, le jeune Albert, qui n'a pas trente-cinq ans, entreprend d'édicter des conditions si draconiennes et humiliantes à la poursuite de la vie commune que celle-ci n'y résistera pas longtemps.

Où l'on découvre que tout est relatif, y compris le génie... Si la mère de ses enfants souhaite continuer à jouir de l'auguste compagnie d'Einstein, elle devra se conformer en tous points à l'incroyable codex, rédigé, chapitré et numéroté de la main du grand homme en personne, qui suit :

*« A. Vous veillerez à ce que : 1) mon linge et mes draps soient tenus en ordre ; 2) il me soit servi trois repas par jour dans mon bureau ; 3) ma chambre et mon bureau soient toujours bien tenus et ma table de travail ne soit touchée par nul autre que moi.*

*B. Vous renoncerez à toute relation personnelle avec moi, exceptées celles nécessaires à l'apparence sociale. En particulier, vous ne réclamerez pas : 1) que je m'assoie avec vous à la maison ; 2) que je sorte ou voyage en votre compagnie.*

*C. Vous promettrez explicitement d'observer les points suivants : 1) vous n'attendrez de moi aucune affection ; et vous ne me le reprocherez pas ; 2) vous me répondrez immédiatement lorsque je vous adresserai la parole ; 3) vous quitterez ma chambre ou mon bureau immédiatement et sans protester lorsque je vous le demanderai ; 4) vous promettrez de ne pas me dénigrer aux yeux de mes enfants, ni par des mots, ni par des actes. »*

Après quelques mois de ce traitement méthodiquement et cruellement tyrannique, Mileva et les deux fils d'Einstein s'en retournaient définitivement en Suisse. Moins de deux ans plus tard, la théorie générale de la relativité était élaborée et publiée. Le manuscrit original fut vendu il y a quelques mois. Actuellement exposés à Zurich, les 430 lettres et documents privés du génie, dont cet incroyable *vade mecum* du candidat au divorce, seront mis en vente à New York chez Christie's le 25 novembre. La Fondation Einstein en espère au moins 15 millions de francs.

*Patrice Claude*

## Internet séduit enfin les Français

**APRÈS** des années de purgatoire, Internet entre en grâce auprès du public français. Le mouvement semble aujourd'hui lancé pour de bon. Les chercheurs, les hommes politiques et même les particuliers trouvent désormais plus d'avantages que d'inconvénients à naviguer sur le réseau des réseaux. Notre supplément « Télévision Radio Multimédia » analyse les raisons de ce retournement de tendance.

Sur France 3, le plus ambitieux chantier de la télévision publique ne rencontre pas plus de 1 % d'audience. « Un siècle d'écrivains » était pourtant une remarquable initiative. Son centième numéro est diffusé cette semaine.

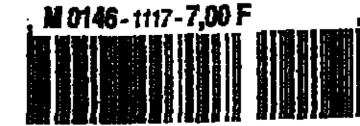

*Lire notre cahier « Télévision Radio Multimédia »*





Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1117 - 7,00 F



## La santé sous l'œil des assureurs

**LE LOUP** est sorti du bois ! C'est en ces termes que les syndicats, le mouvement mutualiste et les partis de gauche ont interprété, de façon lapidaire, la proposition du futur patron du groupe d'assurances UAP-AXA, Claude Bébéar, de créer des *« sécurités sociales privées »* concurrentes du système actuel (*Le Monde* du 15 novembre). Un an après l'annonce de la réforme de la « Sécu », le 15 novembre 1995, l'un des membres les plus influents du patronat français, proche d'Alain Madelin, a ainsi conforté les adversaires du plan Juppé – notamment le secrétaire général de FO, Marc Blondel –, qui y voient la dernière étape avant la privatisation du système de santé.

M. Bébéar le sait : le monopole de la Sécurité sociale est inscrit dans la loi ; il n'est pas contraire aux règles communautaires, comme l'a récemment confirmé la Cour européenne de justice. Faute d'une réforme qui impliquerait une modification de la Constitution, les assureurs doivent donc limiter leur intervention à la part, toujours plus importante, des dépenses non remboursées par l'assurance-maladie. De désengagements en déremboursements, en effet, la « Sécu » ne prend plus en charge que 73,9 % des dépenses (782 milliards de francs au total en 1995), ce qui laisse un vaste champ aux compagnies d'assurances. Selon les derniers comptes nationaux de la santé, les mutuelles ont financé l'an dernier 6,8 % de ces dépenses (53 milliards) et les compagnies d'assurance 3,1 % (24 milliards), tandis que 13,9 % restaient à la charge des ménages (109 milliards).

En vertu d'une règle simple – « qui paye décide » –, des assureurs comme M. Bébéar veulent se substituer à la Sécurité sociale et rembourser « au premier franc », afin d'introduire une régulation efficace dans le système de soins, créer une véritable industrie de la santé et, à terme, en tirer des dividendes. Ils s'inspirent, notamment, de réformes engagées au début des années 80 aux Etats-Unis, dont le système fait pourtant figure de repoussoir en France. Il est vrai qu'il présente au moins deux vices rédhibitoires : 40 millions d'Américains n'ont aucune protection contre la maladie, alors que le poids des dépenses de soins dans la richesse nationale est le plus élevé du monde (14 % du PIB).

*Jean-Michel Bezat*


*Lire la suite page 12*


## Le téléphone allemand en Bourse



RON SOMMER

**L'ENTRÉE** en Bourse, lundi 18 novembre, de Deutsche Telekom a déclenché l'enthousiasme dans un pays jusque-là peu saisi par la fièvre boursière. Plus de 3 milliards de titres ont été commandés par les petits porteurs et les institutionnels. C'est un succès personnel pour Ron Sommer, le président du directoire, qui a su jouer de son expérience de vendeur, acquise notamment chez Sony.


*Lire page 14*

**REFLUX** **Par dizaines de milliers, les réfugiés hutus rwandais, installés depuis deux ans au Zaïre, ont repris, *depuis vendredi 15 novembre*, la route de l'est pour regagner leur pays. C'est un exode massif, désordonné, misérable, mais qui répond aux objectifs de la communauté *internationale*. Les *miliciens* extrémistes hutus, qui contrôlaient les camps de réfugiés, en particulier le camp de Mugunga, au nord de Goma, semblent pour leur part s'être éparpillés au Zaïre. ● A L'ONU, le Conseil de sécurité a voté, vendredi soir, à l'unanimité, une résolution autorisant le déploiement de la force multinationale chargée de venir au secours des réfugiés du Zaïre. Elle sera composée de 10 000 à 15 000 hommes. Son mandat est strictement humanitaire, même s'il n'exclut pas le recours à la force, et il est bref puisqu'il doit s'achever *« au plus tard »* le 31 mars 1977.**

# Les réfugiés hutus du Zaïre regagnent massivement le Rwanda

## Ce mouvement d'exode inattendu, après deux ans d'exil dans les camps de la région du Kivu, a lieu au moment où le Conseil de sécurité de l'ONU a voté l'envoi dans la région d'une force multinationale militaro-humanitaire

**GOMA**
*de notre envoyé spécial*

A l'endroit de l'ancienne ligne des combats, à quelques mètres du camp de Mugunga, personne ne prête attention au corps desséché et décapité d'un jeune soldat. La chaleur est moite et, des marécages qui bordent la route, le soleil envoie comme des coups de poing. L'odeur de la guerre, des morts, des jeunes gens inertes entre les herbes. C'est inouï. Sans ONU, sans ONG, des centaines de milliers de réfugiés se sont échappés. Ils sont sur cette route étroite, au pied du grand volcan noir. Les eaux du lac sont calmes. Partout des plantes, luisantes et grasses, montent et descendent : c'est là qu'a eu lieu la guerre. Eux, ils ont les yeux écarquillés, ils marchent, ils rient, la tête courbée sous le poids des colis, des fagots, des guitares et des parapluies. Souvent, ils avancent en silence par dizaines de milliers à la fois, serrés, assommés, faisant trottiner les bambins qui tentent de suivre en s'accrochant à une jupe ; bousculant un vieil homme qui zigzague et se prend un bâton dans l'œil ; laissant un adolescent aveugle tâtonner du bout de sa baguette, car il a entendu le bruit d'un moteur. Ils avancent, ne voient personne, seulement, devant eux, la colonne de ballots blancs qui ondule à l'infini. Benoît, dix-sept ans, dit qu'il marche pour *« chercher la vie »*.

Une femme est trop fatiguée, elle attend, assise dans un fossé, en fumant la pipe. Un petit de trois ans se débat avec un coq trop grand. Un homme jeune soutient sa femme d'un bras, la protège du soleil de l'autre. Ils n'ont rien, pas de bagages, seulement un bébé que l'homme porte ceinturé à son dos. Il se penche pour regarder le visage de sa femme, et c'est une ombre qui repose sous un voile et qui tousse. Des bébés refusent de marcher. Une autre réfugiée est transportée sur un brancard : la peau et les os, les yeux révulsés. *« Elle vomit, elle a la diarrhée, c'est la maladie »*, avertit son fils, qui ne veut pas prononcer le nom du choléra. Une femme a mis ses plus beaux habits. D'autres s'enveloppent de bouts de tissu déchirés. Les vélos servent de brouettes, on emploie aussi des trottinettes en bois. Une mère marche tout en allaitant son bébé, une autre s'est arrêtée pour laver un nourrisson, âgé de quelques jours, dans un peu d'eau au fond d'une bassine. On porte aussi des bancs, des chaises sur sa tête. Les hommes, les femmes, les enfants, font un signe, un geste, toujours le même, avec la paume de la main qui frappe le ventre.

**SANS TÉMOINS**

C'est dans la nuit de mercredi à jeudi que s'est joué le sort des réfugiés. Comme au temps de la guerre au Rwanda lorsqu'ils participaient à la longue marche du FPR (Front patriotique rwandais) vers Kigali, les rebelles tutsis zaïrois ont mené une opération sans témoins, ni journalistes. Encerclant le camp de Mugunga, ils sont parvenus à défaire les troupes de l'ancienne armée rwandaise et les milices hutues, les Interhamwe, installées sur les collines. Les réfugiés s'étaient déjà déplacés quelques kilomètres plus à l'ouest, aux alentours de Saké. Le front des combats les a suivis, fidèle à la tradition de la région, où la population civile est utilisée comme bouclier humain. Selon le premier témoignage recueilli, il semble que les miliciens hutus aient tenté de retenir les réfugiés jusqu'au dernier instant, voire de les inciter à les accompagner dans leur retraite dans le Masisi, une région montagneuse, un vrai maquis où les miliciens hutus ont établi des bases d'entraînement et de repli. *« Ils nous menaçaient avec leurs armes*, expliquent des paysans hutus. *Ils nous disaient :* "Si vous ne venez pas avec nous, nous allons vous tuer." *On a prié toute la nuit ; on a décidé de partir quand même dans l'autre direction. »* Paradoxalement, c'est l'avantage militaire des rebelles tutsis – ceux-là mêmes qui ont attaqué les camps de réfugiés – qui a permis, près du lac Vert, de libérer les civils de l'emprise *« protectrice »* de leurs chefs militaires. Sur des kilomètres, dans ce nouveau camp improvisé dans le bruit des bombes, les réfugiés n'y croient pas. Pour la première fois, les combats se sont déplacés plus loin, sans eux au milieu ! Ils sont libres, ils sortent de leurs tentes, regardent le flot humain qui s'est déjà constitué, ils n'y croient pas. Les enfants applaudissent. Un jeune crie : *« Brûlons nos armes ! »* D'autres s'adressent aux journalistes et disent : *« Français ? Français ? »*, car ils sont persuadés que la France les a libérés. Chacun se met à marcher, même si certains se demandent : *« Où on va ? Chez nous, au Rwanda ? »*

### *29 morts à Mugunga*

**Quelque 700 000 réfugiés hutus rwandais étaient en mouvement dans la soirée du vendredi 15 novembre, dans le Nord-Kivu, et, pour la plupart, se dirigeaient presque tous vers le Rwanda, a indiqué, à Goma, Ray Wilkinson, porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). En fin de journée, environ 50 000 avaient franchi la frontière entre Goma et Gisenyi. Le ministre canadien des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, dont le pays assure le commandement de la force multinationale, a fait savoir, de son côté, que 150 000 à 200 000 réfugiés seraient rentrés dans leur pays. M. Wilkinson a, par ailleurs, annoncé que 29 personnes, surtout des femmes et des enfants, avaient été retrouvées assassinées dans le camp de Mugunga, pour la plupart massacrées à coups de machette.**

Un enfant mange de l'herbe, et les réfugiés de Katalé, Kibumba, Kahinbo – les premiers camps attaqués – expliquent qu'ils ont tenu le coup, comme ça, pendant trois semaines. *« On a même mangé des arbres »*, dit un paysan. *« Dans la forêt, et encore près de Saké, il y a eu beaucoup de morts de fatigue, et de maladie. »* Beaucoup ? *« Non, un petit peu »*, précise-t-on, quand on insiste. Vendredi, les rebelles tutsis interdisaient encore l'accès à ces régions. Les réfugiés repassent devant le camp de Mugunga, qu'ils ont délaissé il y a quelques jours. Mugunga, le plus grand camp du monde, le symbole du piège de la logique humanitaire et du diktat des militaires hutus. *« Qu'est-ce qu'on fait ? On reste là, on continue ? »*, se demandent encore des réfugiés. Certains en profitent pour poser un chaudron sur deux pierres. Il règne une odeur d'urine, de cendres, de sueur. Au pied du volcan, Mugunga ressemble à une Pompéi africaine avec ses murets de pierre de lave, ses ruelles vides, sur des kilomètres abandonnées. Mugunga s'est littéralement vidé. Des oiseaux noirs planent au-dessus de ces ruines figées.

**« L'HEURE DE LA TRÊVE »**

Sur la route vers Goma, on entend un bruissement d'herbes, des cris : un homme à la machette poursuit trois réfugiés qui voulaient piller son champ de haricots verts. Un enfant pleure, il vient d'être bousculé, battu, par des réfugiés qui viennent de lui voler le biscuit qu'un photographe lui a donné. Goma revit l'exode de 1994 ; une marée humaine se dilue dans toute la ville. A la frontière de *« la Petite Barrière »*, Atanase, quarante et un ans, dit qu'il n'a pas peur de rentrer au Rwanda. *« Me tuer, moi ? Non, ça ne peut pas arriver. Pas moi. »* Benoît, dix-sept ans, qui a perdu son père à la guerre et sa mère de maladie, rentre avec ses deux petites soeurs : *« C'est le temps de la trêve*, dit-il. *Tutsis, Hutus, nous allons revivre ensemble, bâtir notre pays... Enfin, si c'est possible. »* Le rebelle tutsi qui fait la garde lui promet : *« Non, il n'y aura pas de vengeance. »* Des paysans expliquent que s'il n'avait tenu qu'à eux, ils seraient rentrés au Rwanda bien avant. Encore fallait-il qu'il y ait une route d'ouverte : *« Avec les miliciens interhamwe, on ne fait pas ce qu'on veut. Nous, on n'avait rien à se reprocher au Rwanda. Eux, s'ils rentrent, ils se font tuer. »*

Les rebelles zaïrois tutsis, quant à eux, ne sont pas sans se réjouir d'un sacré pied de nez à la communauté internationale. Au moment où le Conseil de sécurité va voter sa résolution, ils offrent, avant tout le monde, un *« couloir de sécurité »*, même s'il ne faut pas oublier que ce sont eux qui ont démarré les hostilités contre les camps de réfugiés afin de débusquer les milices interhamwe et les anciens militaires hutus. Toujours est-il que la fameuse force armée internationale devient moins utile au moment où l'on décide de son envoi. Elle l'était magiquement au moment où personne n'était décidé. Il n'est pas pour autant certain que tous les réfugiés aient accès au chemin du retour. Certains sont sans doute bloqués derrière Saké et dans les forêts. L'entreprise de sauvetage demeure toutefois gigantesque. Dans la nuit de vendredi à samedi, des pluies diluviennes se sont abattues sur Goma. Le flot humain a tenté de se protéger contre les murs, sous des auvents. La plupart des réfugiés ont cependant dormi dans les champs et les rues. Mais, espèrent-ils, sans trop penser aux lendemains au Rwanda, ils ont aujourd'hui *« gagné la vie »*.

***Dominique Le Guilledoux***

# L'ONU vote à l'unanimité l'envoi de la force multinationale

**NEW YORK (Nations unies)**
*de notre correspondante*

C'est à l'unanimité que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, vendredi 15 novembre, la résolution autorisant le déploiement d'une force multinationale pour l'est du Zaïre. Bien que peu détaillé, le mandat de cette force *« temporaire »* est expliqué dans le premier paragraphe de la résolution. La mission principale de la force, de 15 000 hommes environ, est de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire pour les réfugiés et personnes déplacées et de favoriser le retour dans l'est du Zaïre des organisations humanitaires. La force devrait également faciliter le rapatriement *« librement consenti »* des réfugiés par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR).

Adoptée en vertu du chapitre 7 de la Charte (qui autorise l'emploi de la force), la résolution 1080 engage *« tous les intéressés »* de la région à coopérer avec la force et à assurer la sécurité et la liberté de mouvement à la fois des troupes internationales et des organisations humanitaires. Entre 3 300 et 5 000 Américains, 1 500 et 4 000 Britanniques, 1 500 Canadiens, 1 000 Français et 800 Sénégalais constitueront le gros de la force, à laquelle une vingtaine de pays participeront.

L'opération, dit la résolution, prendra fin le 31 mars prochain au plus tard. Elle sera financée par les pays engagés. Un fonds d'affectation spéciale est toutefois créé afin de financer la participation africaine.

**« CAUCHEMAR SANITAIRE »**

Le Conseil annonce son *« intention »* d'autoriser la mise en place d'une opération de suivi qui prendra la relève de la force multinationale. Le secrétaire général est prié de faire rapport, avant le 1er janvier, sur la *« nature, la structure, l'ampleur et la durée »* de cette force onusienne de relais. Elle soulève d'ores et déjà nombre de questions. *« Pour expliquer la nature de cette force de relève de la première, on nous donne l'exemple de l'intervention en Haïti »*, où les troupes américaines ont été remplacées par une force onusienne, dit un diplomate de l'ONU. Mais *« après le 31 mars, qui restera dans l'est du Zaïre ? les Américains ? les Français ? les Canadiens ? Cela m'étonnerait »*, dit-il encore.

A en croire les spécialistes, le danger de dérapage militaire ne serait, pour l'instant, pas très grand. De retour de la région, un diplomate de l'ONU s'inquiète plutôt du sort des réfugiés hutus rwandais qui ont commencé à rentrer en masse au Rwanda. Avec la création de la force, dit-il, le gros problème ne sera plus dans l'est du Zaïre mais au Rwanda. Cette inquiétude est partagée par le personnel du HCR. Dans une conversation téléphonique depuis Kigali, un médecin du HCR nous expliquait que huit cent mille à neuf cent mille réfugiés pourraient rentrer chez eux. *« Notre plus grand problème actuellement*, soulignait-il, *ce sont les conditions sanitaires » ; « dans un premier temps, les réfugiés seront installés autour de Kigali, car rien n'a été prévu pour leur retour dans leurs villages » ; « il faut compter huit cent grammes d'excréments par personne et par jour, multipliez par huit cent mille et cela vous donne une idée du cauchemar sanitaire qui les attend. »* Il demande le déploiement *« immédiat »* d'observateurs *« non armés »* des droits de l'homme au Rwanda. Car les réfugiés sur le retour *« risquent d'être maltraités, et c'est un euphémisme, non seulement par les autorités de Kigali mais aussi, et surtout, par la population, qui, elle, n'a pas oublié le génocide d'avril 1994. »*

**« INCONTOURNABLE VÉRITÉ »**

Les diplomates à l'ONU mettent l'accent sur la nécessité *« urgente »* de traiter l'ensemble des problèmes politiques de la région. Dans son discours devant le Conseil de sécurité, l'ambassadeur de France, Alain Dejammet, a insisté sur la tenue d'une conférence internationale. Il a rappelé que l'envoyé spécial de l'ONU dans la région des Grands Lacs avait pour mission d'accélérer les préparatifs de cette réunion. Parlant de *« l'invasion »* de son pays par plus de deux millions de réfugiés, le représentant zaïrois, M. Lukabu Khabouji, s'est étonné du fait que, deux ans durant, la communauté internationale n'avait exercé aucune pression sur Kigali afin que le Rwanda reprenne ses ressortissants en charge. *« Est-ce que Kigali vous a convaincu que 80 pour cent de sa population est criminelle ? »*, a t-il lancé, ajoutant : *« On ne peut tout de même pas accuser tout un peuple, de façon collective, d'avoir commis le génocide »* (contre les Tutsis). *« Est-ce que l'on peut indéfiniment accepter, nous la communauté internationale, qu'une minorité* (tutsie) *règne au Rwanda sans tenir compte de la majorité* (hutue) *? Nous ne comprenons plus votre timidité sur cette incontournable vérité. »*

Intervenant en anglais, l'ambassadeur du Rwanda, M. Gidéon Kayianamura, a, de son côté, poursuivi les efforts qu'il avait entamés la veille pour empêcher l'envoi d'une force multinationale à la frontière entre le Zaïre et son pays. *« D'ici à lundi, la plupart des réfugiés auront regagné la mère patrie*, a-t-il assuré. *La force n'est donc pas nécessaire. »* Il a demandé *« au moins »* un changement dans le mandat de la force, afin que celle-ci ait aussi pour mission de désarmer les miliciens hutus cachés dans les camps et qui furent les auteurs du génocide des Tutsis. Il n'a pas été entendu.

***Afsané Bassir Pour***

### *Washington « ne peut pas tourner le dos », assure Bill Clinton*

**En annoncant l'envoi d'une force américaine dans l'est du Zaïre, dans le cadre d'une force multinationale à vocation humanitaire, Bill Clinton, qui s'exprimait, vendredi 15 novembre, au cours d'une conférence de presse à la Maison Blanche avant son départ pour Hawaii, a indiqué que *« la première puissance mondiale ne peut pas tourner le dos »* à la situation humanitaire dans l'est du Zaïre.**

**Tout en estimant que le retour de réfugiés vers le Rwanda était *« un signe encourageant »*, le président a affirmé que cela ne remettait pas en question pour l'instant, la nécessité d'une présence internationale militaire.**

***« Je ne pense pas que nous en sachions suffisamment à l'heure actuelle »*** **pour évaluer de façon définitive l'utilité de cette mission, a dit Bill Clinton. – *(AFP.)***

# Le Canada veut redorer le blason de son armée

**MONTRÉAL**
*de notre correspondante*

En offrant de diriger une force militaro-humanitaire dans la région des Grands Lacs africains et d'y envoyer un contingent de soldats, le Canada vise un triple objectif : venir en aide à des populations avec lesquelles il a des relations étroites, renouer avec la tradition d'initiatives de paix qui font partie de son image depuis la deuxième guerre mondiale et remonter le moral des troupes en redorant le blason de ses forces armées, éclaboussées par une série de scandales depuis trois ans.

Que l'envoyé spécial des Nations unies dans la région des Grands Lacs soit le neveu du premier ministre, Jean Chrétien, a grandement contribué à accélérer la décision d'Ottawa de faire un geste d'éclat dans ce dossier.

Avant son départ pour le Zaïre et le Rwanda, le 4 novembre, Raymond Chrétien, ambassadeur du Canada à Washington, expliquait que la crise zaïro-rwandaise nécessitait les bons offices d'un pays considéré comme neutre – sans passé colonial – mais connaissant bien la région. Les francophones du Canada, et notamment les missionnaires catholiques, ont depuis longtemps tissé des liens avec les pays de la francophonie africaine, et en particulier dans cette région.

Diplomate de carrière, ancien ambassadeur du Canada au Zaïre, M. Chrétien n'a pas eu de mal à convaincre son oncle, le premier ministre, de la gravité de la situation et du rôle utile que le Canada pouvait jouer dans cette crise.

***MOYENS LIMITÉS***

Malgré des moyens financiers et humains limités, et bien qu'il soit déjà engagé dans plusieurs opérations de maintien de la paix – 1 200 militaires servent actuellement dans la force de l'Otan en Bosnie et 700 dans celle des Nations unies en Haïti –, le Canada offre de placer 1 500 militaires à la disposition de la force multinationale au Zaïre. Si l'on ajoute les petites unités déployées dans des missions d'observation au Proche-Orient, au Cambodge, au Mozambique et à la frontière irako-koweïtienne, cela portera à près de 4 000 le nombre de soldats canadiens déployés à l'étranger. C'est à peu près le maximum que le Canada peut se permettre s'il veut assurer la rotation normale de ses forces.

Les forces armées canadiennes comptent 72 000 militaires et 30 000 civils. La plupart des « casques bleus » sont issus des rangs de l'armée de terre, forte de 21 000 soldats. Le Canada dispose de l'une des plus petites armées des pays de l'OTAN.

En 1992-93, le Canada était parvenu à maintenir simultanément déployés 4 500 soldats dans des opérations de maintien de la paix en Bosnie, en Somalie, à Chypre et sur le plateau du Golan. Mais les experts considèrent que si, en théorie, ce nombre record peut-être dépassé, il est en pratique difficile pour le Canada de franchir ce seuil, surtout quand il veut déployer une force composée principalement de francophones, comme c'est le cas en Haïti et au Zaïre.

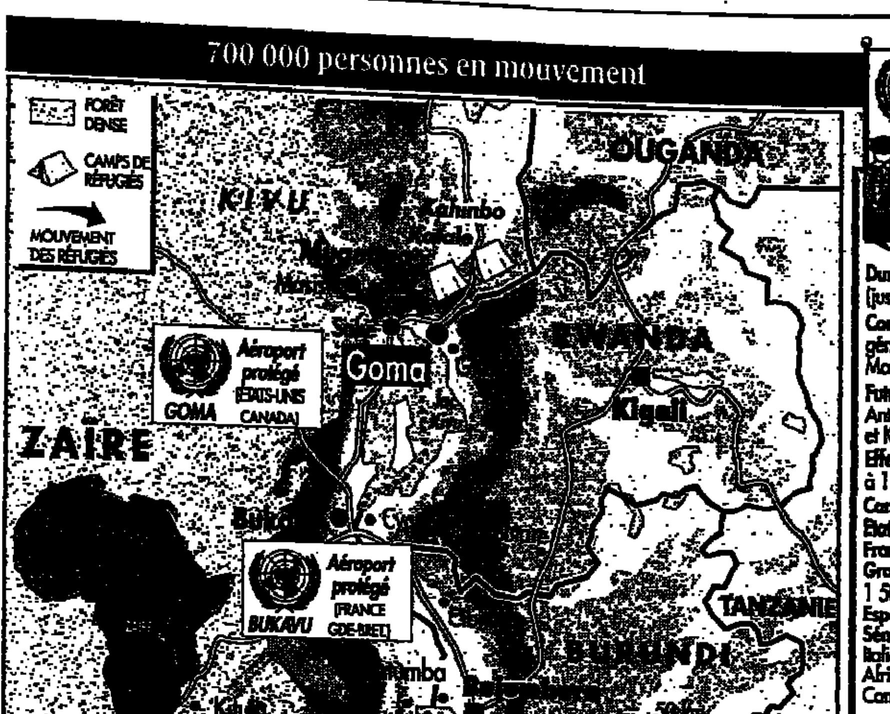
***UN HOMME D'EXPÉRIENCE***

En 1956, lors de la crise de Suez, et en 1964, lors de la guerre civile à Chypre, le Canada avait pris une initiative similaire à celle qu'il vient de prendre dans la crise zaïro-rwandaise. Cela avait valu au premier ministre Lester Pearson le prix Nobel de la paix et établi la réputation des forces armées et de la diplomatie canadiennes.

Dans le cas présent, les autorités ne cachent pas que le succès d'une mission militaro-humanitaire dirigée par le Canada serait bienvenu pour restaurer la réputation de ses forces armées, impliquées dans des actes de violence et de torture sur la personne d'un jeune Somalien en 1993.

Chargé de commander la force multinationale, le lieutenant-général Maurice Baril – diplômé du Collège militaire royal de Kingston, en Ontario, et de l'Ecole supérieure de guerre de Paris – est considéré au Canada comme l'homme de la situation à tous points de vue. Son expérience dans les opérations de maintien de la paix, autant sur le terrain que dans les sphères administratives – il a été conseiller militaire auprès du secrétaire général de l'ONU pendant trois ans –, lui donnent l'envergure nécessaire à une mission internationale. Son franc-parler quand il dénonce le manque de *« leadership »* dans l'armée canadienne et qu'il promet de faire le *« ménage »* dans l'infanterie, qu'il dirige depuis un an, font de lui le candidat le mieux placé pour succéder au général Jean Boyle, démissionnaire du poste de chef d'état-major des forces armées canadiennes.

***Sylviane Tramier***



Source : Graphic News et AFP

# Le dispositif international devrait être opérationnel au milieu de la semaine prochaine

## Plus de 10 000 hommes seraient déployés dans la région des Grands Lacs

**LES ÉTATS-MAJORS** des armées destinées à être basées dans l'est du Zaïre devraient, durant tout le week-end, planifier et organiser la mission qui consistera à sécuriser deux aérodromes – celui de Goma, par des forces à majorité américaine et canadienne, et celui de Bukavu, par des forces à majorité française et britannique, – et des « couloirs » permettant aux organisations humanitaires d'acheminer le ravitaillement et aux réfugiés qui le voudront de rentrer chez eux.

Le dispositif devrait être opérationnel au milieu de la semaine prochaine. Il n'a rien à voir avec l'opération « Turquoise » menée par la seule France, en 1994, pour créer une vaste zone de sécurité où se sont fixées des populations.

Aujourd'hui, la mission, coordonnée par les Canadiens, fait appel à une force multinationale – des Nord-Américains, des Européens et des Africains – chargée de « tenir » deux plates-formes aériennes. Depuis Goma et Bukavu, où atterriront et décolleront les appareils des « ponts » aériens, les associations humanitaires devraient recevoir, stocker et distribuer les vivres, les médicaments et l'eau qu'elles ont accumulés en d'autres lieux, notamment en Ouganda, au Zaïre ou au Rwanda. Ce travail est de leur ressort et, à la différence de l'opération « Turquoise », il ne relève pas des militaires de la force internationale.

La difficulté commence lorsque les organisations humanitaires voudront acheminer leur aide à travers des « corridors » et quand des réfugiés choisiront de rentrer par des pistes, en zone menacée, dont des portions de route, sur plusieurs kilomètres, devront être sécurisées par des unités de la force internationale.

C'est le problème du droit de passage que la Charte des Nations unies définit, en son chapitre VII, et pour le respect duquel les gouvernements des forces engagées invoquent le recours à la force si nécessaire. Il faudra donc définir des règles dites d'« *ouverture du feu* ». En d'autres termes, les états-majors avancent qu'une force internationale doit être en mesure de riposter à toute agression, soit parce que l'un de ses détachements est sous le feu, soit parce qu'un convoi humanitaire est lui-même pris pour cible.

> La force multinationale serait chargée de « tenir » deux plates-formes aériennes, à Goma et à Bukavu, où atterriront et décolleront les appareils des « ponts » aériens humanitaires

Cette interprétation des textes, qui se fonde sur la légitime défense d'une troupe attaquée, ne fait pas l'unanimité des pays signataires de la Charte et, à plus forte raison, des Etats sur le territoire desquels se déroulent des opérations à but humanitaire.

Pour l'instant, les états-majors en sont à planifier et à dimensionner le « format », la hiérarchie, les tâches et les moyens de la force en question – pour une durée de quatre mois et demi – sous l'autorité du général (canadien) Maurice Baril. Rien n'est encore tout à fait arrêté, même si des missions sont déjà sur place pour tenter de reconnaître les implantations. Les Américains imaginent de déployer 5 000 hommes, dont 4 000 pour la logistique. Les Britanniques parlent de 3 500 des leurs. Le Canada doit déployer quelque 1 500 militaires. L'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Sénégal, l'Ethiopie, le Malawi et l'Afrique du Sud fourniraient chacun quelques centaines d'hommes. Au total, une vingtaine de pays sont concernés à des titres divers. Mais, d'une manière générale, le volume et l'organisation de cette force d'assistance humanitaire restent à préciser dans la mesure où son commandement, c'est-à-dire la compétence et les modalités d'action, dépendra du niveau de participation de chaque contingent. D'où l'idée, émise notamment à Paris mais aussi à Washington, selon laquelle le général canadien devrait avoir plusieurs adjoints opérationnels – un Européen, un Américain et un Africain – prélevés dans les unités à sa disposition sur le terrain.

Après avoir détaché des officiers de liaison à Washington et auprès des missions envoyées sur place pour faciliter son intégration au sein du dispositif international, la France a fait savoir qu'elle est en mesure, pour la sécurisation de Bukavu, de fournir de l'ordre de 1 500 soldats.

Le contingent français devrait y rencontrer des éléments britanniques, espagnols, italiens et africains. L'officier général qui en recevra le commandement n'a pas été désigné. Il le sera quand sera connu le rang des officiers chargés de commander les autres contingents.

Dans un premier temps, ce sont des forces françaises, dites « prépositionnées », en Afrique (à Djibouti, en Centrafrique et au Gabon, principalement) qui seront déployées. Elles seront suivies – dans les quarante-huit heures – par des unités venues de France pour les remplacer et les renforcer. Les matériels dont elles seront équipées devraient être, outre des véhicules tout-terrain, des blindés légers Sagaie à roues, des VAB (véhicules de l'avant blindés) et des hélicoptères de liaison et de reconnaissance. Des éléments de la brigade logistique et du génie leur seront associés.

***Jacques Isnard***

# Mobilisation générale en Espagne en faveur de l'intervention

## L'envoi de troupes au Zaïre rencontre un large soutien populaire

**MADRID**
*de notre correspondante*

Le gouvernement espagnol a donné officiellement son accord, vendredi 15 novembre, à l'envoi au Zaïre d'un contingent de quelque 350 soldats – dont une majorité de légionnaires – pour participer à la force d'intervention internationale qui aura pour charge de permettre l'aide humanitaire dans ce pays. Les troupes espagnoles pourraient se rendre sur place, dans la région des Grands Lacs, d'ici dix à quinze jours.

Pour Madrid, qui dès le sommet franco-espagnol de Marseille, au début du mois de novembre, avait été le promoteur, avec Paris, d'une initiative diplomatique commune pour intervenir au Zaïre sur le plan humanitaire, l'actuelle mobilisation internationale est considérée comme un succès.

Traditionnellement à l'écoute du tiers-monde, notamment de l'Afrique, où se trouvent plus de 2 500 de ses missionnaires (dont une quarantaine encore au Zaïre), l'Espagne, depuis le début de l'aggravation de la crise, a pris une position de pointe pour dénoncer « *l'incurie et l'indifférence* » qui entoure le drame des réfugiés. Position qui prend plus de relief encore en raison de la relative discrétion à laquelle la France est tenue dans ce conflit.

**ÉMOTION**

Le gouvernement, appuyé déjà dans son initiative zaïroise à l'unanimité par le Parlement, a trouvé aussi un large écho populaire. Distributions de tracts, veillées dans plusieurs églises, débats publics, émissions spéciales, tout le pays s'est mobilisé en faveur d'une intervention d'urgence au Zaïre. Et l'émotion suscitée par l'annonce de la mort de quatre frères maristes espagnols, assassinés le 31 octobre dernier près du camp de réfugiés de Nyamirangwe, est venue encore accroître le soutien de la population : la Conférence épiscopale a approuvé à son tour l'intervention projetée. Quant aux diverses ONG espagnoles, aux cris de « *Maintenant cela suffit ! Solidarité avec le Zaïre* », elles ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes, qui ont défilé simultanément, mardi 12 novembre, à Madrid, Barcelone, Séville, ainsi que dans d'autres grandes villes du pays.

***M.-C. D.***

# Premier vote au Conseil de sécurité sur la succession de M. Boutros-Ghali

## Les Africains craignent de faire les frais du différend franco-américain

**La fin du mandat de M. Boutros Ghali à la tête du secrétariat général de l'ONU approchant, le Conseil de sécurité doit s'entendre sur le nom du prochain titulaire. Les Etats-Unis restent opposés à un second mandat de M. Boutros-Ghali, seul candidat déclaré pour l'heure. Ils devront le manifester sous forme d'un veto lors du vote, lundi.**

**NEW YORK (Nations unies)**
*de notre correspondant*

Alors que le mandat de M. Boutros-Ghali arrive à expiration à la fin de cette année, un premier tour de scrutin pour l'élection du prochain secrétaire général de l'ONU doit avoir lieu lundi 18 novembre à New York. En dépit du fait que, vendredi 15 novembre encore, les diplomates américains aux Nations unies réaffirmaient leur intention « *ferme* » de lui opposer leur veto, Boutros Boutros-Ghali, qui a fêté ses soixante-quatorze ans la veille, a l'intention d'aller « *jusqu'au bout de sa logique* » et de maintenir sa candidature pour un deuxième mandat de cinq ans à la tête du secrétariat général.

Selon le président en exercice du Conseil de sécurité, l'ambassadeur indonésien M. Nugroho Wisnumurti, les membres du Conseil ont décidé que l'élection devrait se dérouler en trois étapes. Dès lundi, des consultations commenceront sur la candidature de M. Boutros-Ghali, qui est pour l'instant le seul candidat déclaré. Un vote pourrait avoir lieu « *si l'un des membres permanents du Conseil de sécurité refuse cette candidature* ». Dans un deuxième temps, et après des consultations avec le groupe des Etats africains, la liste serait ouverte aux « *seuls candidats africains* », car, explique M. Wisnumurti, « *nous sommes tous d'accord sur le fait que l'Afrique mérite un deuxième mandat* » ; la pratique des deux mandats successifs pour la même personne ou au moins pour le même groupe de pays s'est en effet installée comme une sorte de coutume à l'ONU. Si, toutefois, les quinze membres du Conseil de sécurité n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le nom d'un seul candidat africain, la liste des prétendants s'ouvrira à « *tous candidats* ».

**ÉPREUVE DE FORCE**

Jeudi soir encore, les rumeurs les plus folles circulaient dans les couloirs de l'ONU : M. Boutros-Ghali annoncera sa démission lundi matin, affirmaient les uns ; Jacques Chirac et Bill Clinton se sont mis d'accord sur un demi-mandat pour Boutros, chuchotaient les autres. Le scénario le plus probable pourtant, tel qu'expliqué par les conseillers les plus proches du secrétaire général, serait le suivant : Washington opposerait, dès le premier tour du vote, son veto contre le diplomate égyptien. Mais, conformément aux procédures admises à l'ONU, l'Egypte pourrait, même après ce veto, présenter de nouveau son candidat. Dans ce cas, le nom de M. Boutros-Ghali s'ajouterait à une liste d'autres candidats africains. L'on parle d'ores et déjà du secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le Tanzanien Salim Ahmed Salim, du sous-secrétaire général de l'ONU, le Ghanéen Kofi Annan, du ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, Amare Esse, du secrétaire général de la conférence islamique, le Nigérian Hamid Algabid, ou encore de l'ancien ministre des affaires étrangères d'Ouganda, Olara Otunnu.

Pour que M. Boutros-Ghali décide de ne pas baisser les bras après le probable veto de Washington, il doit être assuré que la France opposerait son veto à tout autre candidat, supposent les diplomates en poste à New York. Cette hypothèse inquiète les représentants des pays africains. Selon eux, en effet, une épreuve de force ouverte entre Washington et Paris risque de coûter son deuxième mandat à l'Afrique : « *Je veux bien,* dit l'un d'entre eux, *que pendant le premier vote Paris oblige Washington à afficher publiquement son opposition à Boutros-Ghali pour mettre en évidence l'isolement des Etats-Unis à l'ONU ; mais si ce jeu continue, il pourrait finir par nous coûter cher.* »

La stratégie de M. Boutros-Ghali, qui est aussi celle de Paris, serait de rechercher un compromis avec Washington sur le principe d'un demi-mandat. Un responsable américain de rang élevé explique cependant que ce scénario du demi-mandat aurait peut-être pu se réaliser si, lors des élections américaines du 5 novembre, les démocrates avaient remporté la majorité au Congrès ; mais le Parlement américain reste dominé par les républicains, « *et chaque année supplémentaire de Boutros Boutros-Ghali comme secrétaire général coûtera au moins 100 millions de dollars à l'ONU, car le Congrès ne paiera pas* ». « *Je répète,* ajoute ce diplomate américain, *que notre opposition à Boutros-Ghali n'est pas personnelle mais découle d'une réalité politique.* »

**DÉCISION « IRRÉVOCABLE »**

Cela dit, bien que ses chances soient, pour l'heure, assez maigres, l'hypothèse d'un compromis n'est pas tout à fait écartée. Car en annonçant dès avant l'été son opposition à M. Boutros-Ghali, sans consultations préalables des Etats membres, l'administration Clinton s'est mise dans une position très difficile. Elle a, d'une part, irrité la quasi-totalité des pays membres de l'ONU. D'autre part, elle s'est mise dans la situation de ne plus pouvoir revenir sur cette décision présentée comme « *irrévocable* », sauf à perdre la face.

Etant donné l'opposition publique de la France à tout candidat non francophone, les milieux diplomatiques à l'ONU ont déjà commencé à éliminer ceux qui ont peu de chance. MM. Salim Ahmed Salim et Olara Otunnu seraient dans ce cas. Pour le moment, le Ghanéen Kofi Annan est de plus en plus mis en avant par les diplomates africains comme « *candidat de compromis* ». « *Compte-tenu de leur coopération avec lui pendant les crises, année après année, et de sa connaissance de la maison, je ne vois pas lequel des membres permanents du Conseil pourrait en tout bonne conscience s'opposer à lui* », estime un ambassadeur africain. Il ajoute : « *Cela dit, la liste africaine est loin d'être arrêtée, elle n'est même pas ouverte !* »

Depuis plusieurs mois, l'idée d'une réforme qui instituerait pour le secrétaire général un seul mandat d'une durée de sept ans est de plus en plus fréquemment proposée. Pour que 0cela devienne la règle, il n'est pas nécessaire d'amender la charte de l'ONU, et il suffirait donc de la majorité simple des pays membres. « *Il est intéressant,* fait remarquer un observateur, *que le président de l'Assemblée, le Malaysien Razali Ismail, n'ait pas proposé cette idée pour sortir le Conseil de sécurité de l'impasse actuelle.* » Cela pourrait s'expliquer par l'opposition connue de la Malaisie à M. Boutros-Ghali.

***A.B.P.***

# La réforme de l'OTAN marque le pas

## Une rencontre entre le secrétaire général de l'organisation atlantique et un commissaire européen suscite une controverse

**AU MOMENT** où les négociations sur *« l'européanisation »* de l'OTAN *marquent le pas, l'annonce* d'une rencontre entre des responsables de la Commission européenne et de l'organisation atlantique pour un échange de vues sur la coordination des stratégies d'élargissement vers l'Est des deux institutions a provoqué quelque émoi. Vendredi 15 novembre, le *Financial Times* écrivait que la rencontre – il y a deux semaines – entre Javier Solana, secrétaire général de l'organisation et quelques ambassadeurs à l'OTAN, d'une part, Hans van den Broek, commissaire européen chargé de l'élargissement, d'autre part, était la première du genre et qu'elle rompait avec une tradition de la guerre froide, limitant les contacts entre les deux institutions.

Le porte-parole de la Commission a minimisé la portée de cette réunion, en parlant de *« contacts informels réguliers »*. Et en effet, depuis qu'il est secrétaire général, Javier Solana a pris l'habitude de voir une fois par mois le président de la Commission Jacques Santer. La rencontre d'octobre a pris la forme d'un déjeuner à la résidence privée de Hans van den Broek. Des participants, y compris ceux appartenant à des pays allergiques au mélange des genres, confirment que la discussion a été plutôt du style « café du commerce », sur différents points intéressant l'Union européenne (UE) et l'OTAN : élargissement, réforme de l'OTAN, Bosnie, relations avec la Russie, etc.

On est loin d'une concertation *politique. Ce qui ne veut pas dire que celle-ci ne serait pas nécessaire. Les Etats-Unis*, par exemple, qui veulent pousser l'élargissement de l'OTAN sans braquer la Russie, se préoccupent du sort des Etats baltes. Ceux-ci resteront, pour un temps au moins, en dehors de l'OTAN. Aussi Washington verrait-il favorablement leur entrée rapide dans l'UE, qui apporterait une garantie de sécurité sans provoquer Moscou.

*Mais la question de savoir qui est habilité à parler au nom de* l'Europe sur les problèmes de sécurité ne sera pas tranchée avant la fin de la Conférence intergouvernementale. D'ici là, certains sont extrêmement sensibles à tout ce qui pourrait laisser entendre que la Commission a des compétences en la matière. C'est le cas de Londres, qui s'oppose au rapprochement entre l'UE et l'UEO (Union de l'Europe occidentale). Hans van den Broek s'est déjà attiré des remontrances pour incursion dans le domaine de sécurité.

**LES PRINCIPES ET L'APPLICATION**

La définition d'une nouvelle architecture européenne de sécurité tenant compte des responsabilités des diverses organisations est loin d'être achevée. Il est plus facile de s'entendre sur les principes que sur la mise en œuvre. Ainsi des décisions du Conseil atlantique de Berlin. Au mois de juin, les ministres des affaires étrangères des seize pays de l'OTAN s'étaient donné jusqu'à la fin de l'année pour préciser les contours de l'identité européenne dans l'alliance. Les chefs d'état-major qui se sont réunis, jeudi 14 et vendredi 15 novembre à Bruxelles, n'ont pu se mettre d'accord sur les « recommandations » destinées à la réunion des ministres de la défense qui doit se tenir le 10 et le 11 décembre, à cause du différend sur le commandement Sud. Traditionnellement assuré par un Américain, celui-ci est revendiqué par la France pour un Européen. Washington refuse.

Le blocage sera-t-il levé lors de la réunion de décembre ? Rien n'est moins sûr. Si l'impasse persiste, il reviendra aux chefs d'Etat et de gouvernement de trancher lors du sommet prévu l'année prochaine. Depuis juin, des progrès substantiels ont été faits sur les autres points de la réforme de l'OTAN (éléments européens de la chaîne de commandement, moyens, planification, rapports avec l'UEO). Mais la France et certains de ses partenaires européens considèrent que les commandements régionaux en Europe doivent revenir à des Européens, et qu'il ne saurait y avoir d'accord que global.

*Daniel Vernet*

### *La participation américaine à la nouvelle force de paix en Bosnie*

**Le président Bill Clinton a confirmé, vendredi 15 novembre, que les Etats-Unis participeraient bien à la nouvelle force de paix en Bosnie, qui doit remplacer l'actuelle force multinationale de l'OTAN (IFOR) à la fin de son mandat, le 20 décembre. Dans un souci de se ménager le Congrès, le président Clinton avait affirmé, au départ, que les Américains ne resteraient pas plus d'un an en Bosnie. *« Cette nouvelle mission sera plus limitée que celle de l'IFOR et nécessitera la présence de moins de troupes »*, a-t-il expliqué vendredi, précisant qu'elle devait *« permettre d'éviter la reprise des hostilités »*. Les Etats-Unis devraient fournir quelque 8 500 hommes à la force, qui pourrait en comprendre jusqu'à 30 000. Les Etats-Unis vont *« proposer que cette mission s'achève avant juin 1998 »*.**

# Le gouvernement de José Maria Aznar durcit le ton à l'égard de Fidel Castro

## Madrid souhaite officialiser le dialogue avec l'opposition cubaine

**Le gouvernement conservateur espagnol a proposé à Bruxelles d'adopter une *« initiative commune »* sur Cuba, destinée à conditionner toute aide aux progrès éventuels du régime de Fidel Castro en matière de libéralisation. Madrid envisage aussi d'officialiser un dialogue permanent avec l'opposition, par la nomination de diplomates spécialement désignés pour cette tâche.**

**MADRID**
*de notre correspondante*

Haussant le ton, de manière tout à fait inhabituelle jusque-là, Madrid semble décidé à durcir sa politique à l'égard de Cuba. En témoigne la proposition faite par le gouvernement conservateur de José Maria Aznar, jeudi 14 novembre, à Bruxelles, au cours de la réunion du Comité pour l'Amérique latine du conseil des ministres de l'Union européenne (UE). L'Espagne, dans ce qui peut *passer pour une radicalisation très nette de sa politique traditionnelle* envers La Havane, demande en effet à l'UE d'adopter une *« initiative commune »* sur Cuba, dont les lignes-force seraient de conditionner le maintien et l'augmentation de toute aide aux progrès éventuels accomplis par le régime castriste en matière de libéralisation ; de même que d'ouvrir un dialogue avec l'opposition cubaine encore sur l'île.

A ce propos, le texte de la proposition espagnole précise qu'il serait souhaitable que les Quinze nomment expressément un diplomate, dans chacune de leurs ambassades à Cuba, pour officialiser un dialogue permanent avec l'opposition anti-castriste. De même, *Madrid estime que la communauté* européenne devrait pouvoir s'assurer, en n'utilisant localement que le canal d'organisations non gouvernementales, que l'aide envoyée va bien au peuple cubain. Enfin, toujours selon le document espagnol, *Cuba devrait signer les* traités et conventions en vigueur sur les droits de l'homme, modifier son code pénal, tolérer syndicats et activités religieuses et libérer ses prisonniers politiques pour que l'on puisse considérer qu'une certaine « ouverture » est effective.

*Autant dire que, si l'on prend ce* texte à la lettre, il faudrait fermer immédiatement le robinet de l'aide à Cuba : de la politique dite de *« pression sans rupture »* menée par les précédents gouvernements, on est passé à celle du *« harcèlement politique »*, selon l'expression prêtée à l'un des ministres de M. Aznar. Les Européens sont-ils prêts à adopter pareil durcissement, surtout au moment où, avec une forte majorité, les Nations unies viennent de condamner l'embargo américain contre Cuba ainsi que la loi Helms-Burton, pénalisant les investissements sur l'île ? Rien n'est moins sûr. Et même s'il est vrai que les négociations sur un futur accord de coopération entre La Havane et les Quinze sont *« gelées »* déjà depuis quelque temps, en raison du manque d'*« assouplissement »* du régime castriste, il est douteux que les Espagnols emportent une grande adhésion.

**« A CONTRE-COURANT »**

En attendant, beaucoup ici se demandent la raison de pareil virage – du moins verbal – dans la politique espagnole. D'autant que, dans une restriction des échanges avec Cuba, l'Espagne serait la première perdante, elle dont les exportations vers l'île atteindront à la fin de l'année la somme record de 3 milliards de francs. Aussi l'opposition socialiste ne s'est-elle pas privée de critiquer une initiative qui, selon elle, va *« à contre-courant de l'histoire »*.

*La démarche, en tout cas, devrait plaire aux Américains, que* M. Aznar a pris grand soin de ménager ces derniers mois. Elle devrait plaire, plus encore, à l'aile la plus conservatrice du Parti populaire, à laquelle le nouveau chef du gouvernement se doit de donner quelques gages. C'est d'ailleurs *cette même aile conservatrice qui est à l'origine du lancement d'une* fondation hispano-cubaine, à Madrid, avec l'appui du plus contesté, mais aussi du plus puissant des exilés cubains vivant à Miami, aux Etats-Unis, l'entrepreneur Jorge Mas Canosa, lui-même président de la Fondation cubano-américaine, le plus intransigeant des mouvements anti-castristes. Ce qui a attiré de nombreux manifestants, jeudi à Madrid, devant le siège de la fondation espagnole, dont ils craignent qu'elle ne soit qu'un reflet de celle de Miami.

*Marie-Claude Decamps*

### *Arrivée du Lider Maximo à Rome*

**Vêtu de son traditionnel treillis militaire, le président Fidel Castro est arrivé à Rome, vendredi 16 novembre, peu après minuit, afin de participer au Sommet mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui s'achève dimanche. Dès samedi matin, cette fois en costume et cravate, il assistait à l'assemblée de la FAO. C'est la première fois, depuis son arrivée au pouvoir en 1959, que le chef de la révolution cubaine se rend en Italie. Le président cubain devrait rencontrer, pour la première fois, le pape Jean-Paul II. Il rencontrera également le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, et le président du Conseil, Romano Prodi, ainsi que des responsables économiques italiens. Le Lider Maximo est la personnalité qui a, d'ores et déjà, éveillé le plus l'attention à Rome depuis quelques jours. L'ambassade de Cuba aurait reçu quelque deux mille demandes d'interviews de journalistes venus du monde entier. – *(AFP.)***

# L'opposition mexicaine remporte 47 mairies autour de la capitale

**MEXICO**
*de notre correspondant*

Nezahualcoyotl est passée à l'opposition ! L'incroyable est arrivé, et les militants du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), formation au pouvoir depuis 1929, en sont tout retournés. « Neza », comme on appelle généralement la gigantesque cité-dortoir en périphérie de Mexico et dont personne ne connaît la population exacte – 1,5 million ou 3 millions, selon les sources –, sera désormais gouvernée par l'opposition à la suite de la victoire, dimanche 10 novembre, du candidat du Parti révolutionnaire démocratique (PRD, gauche).

Selon les résultats définitifs annoncés vendredi 15 novembre, le cas de Neza n'est pas isolé, puisque quarante-six autres municipalités de l'Etat de Mexico, sur un total de cent vingt-deux (la ville de Mexico est entourée par cet Etat mais n'en fait pas partie), ont été remportées par l'opposition. En 1993, lors du précédent scrutin, l'opposition n'en avait arraché qu'à peine une douzaine.

**PREMIÈRE DÉROUTE**

Le Parti d'action nationale (PAN, conservateur) et le PRD ont doublé leur score, obtenant respectivement 30 % et 21 % des suffrages exprimés. En revanche, le PRI a chuté de 53,4 % à 37 % et, fait sans précédent, perd ainsi la majorité absolue au Congrès local, où il n'aura plus qu'une trentaine de députés sur soixante-quinze. Le président du PRI, Santiago Onate, a souligné qu'on ne pouvait pas à proprement parler de défaite dans la mesure où sa formation obtenait quand même la majorité relative. Mais les militants du parti ont réagi, eux, comme s'ils venaient de subir la première déroute dans une longue histoire ponctuée de victoires écrasantes… et souvent frauduleuses.

*L'opposition, qui dirige actuellement quatre Etats sur trente et un*, a bien remporté quelques succès importants ces dernières années. Mais pour le PRI, le revers subi, dimanche, est beaucoup plus préoccupant : il intervient quelques mois avant les élections générales de juillet prochain, qui plus est dans l'Etat de Mexico, principale zone économique du pays et région la plus peuplée.

L'opposition, en revanche, est euphorique. Elle considère que la perte de crédibilité du PRI, la crise économique et l'entrée en vigueur de nouvelles règles électorales plus démocratiques annoncent inévitablement de nouvelles victoires, en particulier dans le district fédéral, où se trouve la capitale du pays, Mexico, et dont le maire sera désigné au suffrage universel, pour la première fois, en juillet 1997. Trois ans avant l'élection présidentielle de l'an 2000.

*Bertrand de la Grange*

# Le président biélorusse est menacé de destitution

**MOSCOU**
*de notre correspondante*

La tension est montée d'un cran, vendredi 15 novembre à Minsk, dans la bataille constitutionnelle qui oppose depuis plusieurs mois le président Alexandre Loukachenko et le Parlement. Les députés de l'opposition ont entamé, vendredi, une collecte de signatures, prélude au lancement d'une procédure de destitution du président. Elu en juillet 1994, Alexandre Loukachenko, un populiste grand teint – *« Je ne suis ni de gauche ni de droite mais avec le peuple »*, répète-t-il – est accusé par les députés du Front populaire biélorusse et ceux du Parti communiste réunis dans la lutte, de vouloir *« usurper le pouvoir »* et *« instaurer une dictature »*.

Conduisant sa république d'une main de fer, M. Loukachenko veut élargir ses pouvoirs par le biais d'un référendum prévu le 24 novembre sur un projet de constitution. Un vote anticipé a commencé le 9 novembre, au cours duquel de nombreuses irrégularités ont été constatées. Le président de la commission électorale, Viktor Gontchar, avait averti dès mardi qu'il se refuserait à valider les résultats du vote. De retour de Moscou, où il avait *été ovationné*, mercredi, par les parlementaires nationalistes et communistes de la Douma, Alexandre Loukachenko a aussitôt limogé, en direct à la télévision, le fonctionnaire rebelle, qu'il accuse d'avoir manqué à son devoir de neutralité.

**MANIFESTATION A MINSK**

La constitution biélorusse stipulant que le limogeage du président de la commission électorale ne relève que du Parlement, cette nouvelle bévue du président Loukachenko n'a fait qu'aggraver la confrontation entre les deux branches du pouvoir.

Alors que M. Gontchar se rendait, vendredi, à son bureau, des policiers ont tenté de l'expulser *manu militari* du bâtiment. L'opération a été interrompue par l'arrivée sur les lieux du président du Parlement, Semion Charetski, lequel a réclamé l'arbitrage des chefs d'Etat de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Une *manifestation* de l'opposition est annoncée pour samedi à Minsk, et le Soviet suprême doit se réunir, lundi, en session extraordinaire, mais la crise politique pourrait entre-temps *« prendre un tour incontrôlable »*, affirmait, samedi, le quotidien russe *Nezavissimaïa Gazeta*.

La situation en Biélorussie n'est pas sans rappeler la crise qui opposa, en octobre 1993, Boris Eltsine et ses parlementaires. Le président russe avait alors ordonné l'assaut du bâtiment en plein centre de Moscou (qui avait fait cent cinquante morts). Alors que, à Washington, un responsable américain accusait M. Loukachenko d'outre-passer ses droits, et que, à Moscou, le président communiste du parlement russe, Guennadi Seleznev, l'invitait à la modération, il restait incertain, samedi, que l'homme fort biélorusse choisisse le compromis, plutôt que la confrontation ouverte.

*Marie Jégo*

# *Le tabou des chiffres au Sommet de l'alimentation*

**ROME**
*de notre envoyé spécial*

Aucun des chefs d'Etat ou de gouvernement, aucun des ministres qui, depuis mercredi 13 novembre à Rome, se succèdent à la tribune du Sommet de l'alimentation – à raison de sept minutes pour chaque intervenant – n'a jusqu'ici osé lever un tabou : celui du nombre réel de sous-alimentés que compte la planète. Prudemment, chacun d'eux a repris à son compte l'estimation avancée par l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), organisatrice du sommet : *« Plus de 800 millions »*, sans trop s'interroger sur sa pertinence. *« Ce chiffre est un article de foi. Il y a une conspiration du silence pour ne pas le remettre en cause »*, admet un responsable de la FAO. Pourtant, au sein même de l'organisation, le décompte fait l'objet de débats.

Si l'on s'en tient à la dernière *Enquête mondiale sur l'alimentation*, publiée l'été passé par la FAO, 841 millions d'individus souffrent d'*« insuffisance alimentaire »* dans les pays en développement. La trop grande précision du chiffre a vite été jugée ridicule. De 841 millions, le nombre de sous-alimentés est ainsi passé, au fil des semaines, à *« 840 millions »*, puis à *« plus de 800 millions »*, avant que l'organisation des Nations unies ne privilégie une autre présentation : *« 20 % de la population des pays en développement est confrontée à des problèmes de malnutrition »*, dit-elle désormais. Le chiffre permet mieux de mesurer les progrès accomplis. Au début des années 80, 28 % de la population du tiers-monde était sous-alimentée. Si la FAO elle-même n'est pas très sûre de ses statistiques, c'est qu'elles reposent en partie sur des chiffres de production alimentaire fournis par des Etats qui ne brillent pas par la fiabilité. Les données de base, reconnaît-elle dans un document, sont *« de qualité très variable »*.

Qui peut croire, par exemple, que 62 % de la population du Centrafrique – estimation officielle de la FAO – souffrent de sous-alimentation, alors que le Niger, moins bien loti par la nature, affiche un taux de 31 % ? *« Les données sur le Centrafrique sont fausses puisqu'elles n'intègrent pas la production de légumineuses, qui constituent l'essentiel de l'autoconsommation des agriculteurs »*, reconnaissent les responsables de l'organisation.

**SOUS-ESTIMATION EN ASIE DU SUD-EST**

Il est probable, de l'avis de plusieurs experts, que le problème de la sous-alimentation en Afrique est moins aigu que ne le suggèrent les statistiques. En revanche, il serait nettement sous-estimé en Asie du Sud-Est, en dépit des progrès réalisés. Des enquêtes basées sur la taille et le poids des individus montrent que la malnutrition y est deux fois plus importante qu'en Afrique subsaharienne.

A défaut de critiquer les méthodes de la FAO, les participants au sommet se sont engagés à améliorer la collecte des informations et à définir des *« indicateurs vérifiables »* de la sécurité alimentaire.

*Jean-Pierre Tuquoi*

## Des élections anticipées ont lieu en Thaïlande

**BANGKOK.** Onze partis se disputent, dimanche 17 novembre, 393 sièges de députés dans le cadre d'élections générales anticipées, le précédent scrutin s'étant tenu en juillet 1995. La campagne électorale, la plus coûteuse de l'histoire de la Thaïlande, a été dominée par deux formations : le Parti démocrate de Chuan Leekpai (premier ministre de 1992 à 1995) et le New Aspiration Party (NAP) de Chaovalith Yongchaiyudh, ancien commandant de l'armée de terre. Les derniers sondages indépendants donnaient un léger avantage aux Démocrates (de 139 à 149 élus) sur le NAP (de 114 à 119). Comme aucun parti ne semble capable d'obtenir la majorité des sièges, la Thaïlande devra donc de nouveau s'accommoder d'un gouvernement de coalition. Emaillée de nombreuses accusations d'achats de votes, la campagne a été centrée sur les moyens de redresser une économie essoufflée. L'Assemblée avait été dissoute le 27 septembre par Banharn Silapa-archa, dont les quatorze mois à la tête du gouvernement avaient *été très controversés.* – *(Corresp.)*

## Des centaines d'étudiants ont manifesté au Timor oriental

**BANGKOK.** Pour la troisième journée consécutive, des centaines d'étudiants timorais ont défilé, vendredi 15 novembre à Dili, *capitale* de l'ancien territoire portugais, annexé par l'Indonésie en 1976. Ces manifestations font suite à un rassemblement organisé le 12 novembre à Djakarta par le parti gouvernemental Golkar, pour dénoncer l'évêque Carlos Belo, Prix Nobel de la Paix 1996. Ce dernier aurait déclaré, selon l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel, que les Timorais* étaient traités par l'Indonésie comme des *« chiens galeux »*, ce qu'il refuse de confirmer ou de démentir. Très présentes, les forces de sécurité ne sont pas *intervenues* vendredi. L'évêque, en voyage à Djakarta, devait regagner Dili samedi. *(Corresp.)*

## L'Iran menace de poursuivre Rome sur des dossiers « compromettants »

**TÉHÉRAN.** L'Iran a menacé, vendredi 15 novembre, de dévoiler des dossiers *« compromettants »* sur l'attitude de l'Allemagne durant la guerre *qui a opposé* Téhéran à Bagdad de 1980 à 1988. Cette menace est consécutive à l'accusation de terrorisme portée par le parquet fédéral allemand contre la plus haute autorité iranienne, le Guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, dans le procès d'assassins présumés d'opposants au régime. Le chef du pouvoir judiciaire iranien, l'ayatollah Mohamad Yazdi, a affirmé que Bonn avait fourni des armes chimiques à Bagdad et l'avait aidé à améliorer la portée de ses missiles Scud. Le vice-ministre iranien des affaires étrangères, Morteza Sarmadi, a affirmé que cette affaire laisserait des *« marques indésirables dans les relations bilatérales »*. Téhéran a aussi annoncé son intention de poursuivre le procureur fédéral allemand, Ronald Georg. – *(AFP.)*

## Des fidèles du général Mladic ont été arrêtés

**PALE.** Après l'intervention cette semaine de la Serbie dans la crise qui oppose civils et militaires serbes bosniaques, il semble que le général Ratko Mladic ait accepté son limogeage. Le nouvel état-major, commandé *par le général Pero Colic, devrait installer son quartier général à* Bijeljina (nord-est). La Force multinationale de l'OTAN (Ifor) a reconnu le nouveau commandant militaire des Serbes de Bosnie, sans avoir toutefois interrompu tout contact avec le camp retranché de Ratko Mladic. La police de Pale a joué un rôle crucial dans la mise à l'écart du général Mladic, en arrêtant discrètement des généraux qui lui étaient fidèles et en s'emparant de Radio Krajina, la station de l'armée à Banja Luka. Des officiers de l'Ifor *estiment qu'il faudra plusieurs jours avant que la situation* soit tout à fait éclaircie, et que Ratko Mladic prenne éventuellement la décision de quitter son quartier général. – *(Corresp.)*

### EUROPE

■ **CROATIE : le Conseil de sécurité de l'ONU** a décidé, vendredi 15 novembre, de maintenir la présence des Nations unies en Slavonie orientale *(Croatie)* jusqu'à *la fin de la période de transition, prévue le 15 janvier* 1998. La Slavonie orientale est le dernier territoire croate encore partiellement contrôlé par des sécessionnistes serbes. – *(AFP.)*

■ **Le président Franjo Tudjman**, âgé de soixante-quatorze ans, est aux Etats-Unis pour un traitement anti-cancéreux et son état est considéré comme sérieux, ont déclaré, vendredi 15 novembre, des responsables américains. Il a été admis au Centre médical Walter Reed de Washington. – *(Reuter.)*

■ **RUSSIE : Andrei Primakov, ministre des affaires étrangères**, a proposé vendredi 15 novembre au Japon une exploitation en commun des réserves naturelles des îles Kouriles, à l'extrême nord du territoire japonais. Une telle exploitation mettrait en route un règlement du différend territorial qui oppose le Japon et la Russie depuis 1945. Tokyo pourrait alors débloquer une aide de 500 millions de dollars dont le versement est *gelé depuis 1991.* – *(AP.)*

■ **L'ancien garde du corps** et confident de Boris Eltsine, Alexandre Korjakov, a été enregistré vendredi 15 novembre par la commission électorale régionale, comme candidat à l'élection de député de la région de Toula, à 200 km au sud de Moscou. – *(AFP.)*

■ **Une explosion a fait vingt morts**, samedi *16 novembre, dans un immeuble* de l'armée russe au Daguestan, une république du Caucase *russe, frontalière* de la Tchétchénie indépendantiste. L'incident a été qualifié d'*« acte de sabotage »* par le commandant des garde-frontières russes pour la région du Caucase, Vladimir Rouslaïev. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : un tribunal de Berlin** a délivré, jeudi 14 novembre, des mandats d'arrêt, contre le dernier numéro un de la RDA, Egon Krenz et trois de ses anciens *collaborateurs, pour* les empêcher de quitter le pays. Ils sont tenus pour responsables de la mort d'Allemands de l'Est tués alors qu'ils tentaient de fuir à l'Ouest en escaladant le Mur de Berlin. – *(Reuter.)*

■ **Le conseil des Cinq Sages**, instance indépendante travaillant pour le gouvernement, prévoit une croissance du *PIB de 2,5 % en 1997, après* 1,5 % cette année. Cette prévision est identique à celles des six grands instituts *de conjoncture.* – *(AFP.)*

### AFRIQUE

■ **CAMEROUN : la Cour suprême** a autorisé la libération provisoire, en attendant le verdict en cassation, de Pius Njawé, directeur du groupe de presse *Le Messager*, a annoncé, jeudi 14 novembre, Reporters sans frontières. M. Njawé avait été condamné le 3 octobre à six mois de prison ferme et 100 000 francs CFA (1 000 FF) pour *« outrage par injure »* au président de la République et aux membres de l'Assemblée nationale et pour *« propagation de fausses nouvelles »*.

■ **TUNISIE : Alya Chérif-Chammari, l'épouse du député et militant des droits de l'Homme, Khmeïs Chamari** – lui-même en prison – s'est vue refuser un passeport par les autorités tunisiennes, *alors qu'elle* devait se rendre à une conférence à Genève, a annoncé le Centre d'information et de documentation sur la *torture-Tunisie.*

# La nomenklatura chinoise n'échappe plus aux procès pour corruption

## Les hauts fonctionnaires condamnés sont des proches du clan de Deng Xiaoping

**Six anciens hauts fonctionnaires de la municipalité de Pékin ont été récemment condamnés pour avoir perçu des pots-de-vin. L'un d'entre eux a écopé de la peine capitale, suspendue sous réserve de bonne conduite pendant deux ans ; les autres devront purger des peines de prison allant de cinq ans à la détention à vie. Ces membres de la nomenklatura sont tous des proches du clan de Deng Xiaoping.**

**PÉKIN**
*de notre correspondant*

Le public chinois a pour la première fois pu voir, cette semaine, une brochette de hauts fonctionnaires jugés et condamnés non pour quelque chef d'accusation explicitement politique mais pour *corruption. Ce fait n'enlève pas* grand-chose à la teinture politique du procès qui leur est fait dans le cadre de règlements de comptes au sein de la puissante municipalité de Pékin, mais introduit une donnée nouvelle dans les habitudes qui confèrent une sorte d'immunité aux membres des cercles dirigeants dans les affaires d'argent.

Car, dans la perspective de la *disparition de Deng Xiaoping*, il n'est pas indifférent que les condamnés aient fait partie du clan de sa famille. Avec une bonne semaine de retard, les autorités ont confirmé, jeudi 14 novembre, la condamnation à mort – suspen*due sous réserve de bonne* conduite pendant deux ans – de Zhou Beifang, fils d'un ami personnel de M. Deng et ancien membre de la caste flamboyante des « capitalistes rouges » du continent installés pour affaires à Hongkong. Avec lui, cinq anciens responsables de la municipalité de Pékin – dont les secrétaires particuliers de ses deux anciens satrapes, le membre déchu du bureau politique du parti Chen Xitong et le maire démissionnaire Li Qiyan – ont *été* condamnés à des peines de prison allant de cinq ans à la détention à vie. Tous étaient accusés d'avoir perçu divers pots-de-vin.

Le cas le plus *spectaculaire*, celui de Zhou Beifang, âgé de quarante-trois ans, qui dirigeait à Hongkong une émanation capitalistique du groupe du complexe si*dérurgique de la capitale* (Shougang), autrefois présidé par son père, portait sur un ensemble de dessous-de-table de 9,28 millions de dollars de Hongkong (plus de 6 millions de francs). Mais peut-être plus révélateurs sont les cas de *Li Min et Chen Jian*, les *deux* anciens collaborateurs personnels des hommes qui ont, pendant des années, dirigé la citadelle pékinoise, rencontrant à ce titre nombre *de responsables* et hommes d'affaires étrangers : ils sont condamnés respectivement à la prison à perpétuité et à quinze ans de détention pour des indélicatesses à hauteur de quelques centaines de milliers de francs.

**JETÉS EN PÂTURE À LA TÉLÉVISION**

La télévision nationale a montré à tout le pays des vues muettes de ces anciens « mandarins » répondant à leurs juges devant un parterre restreint au tribunal intermédiaire de Pékin. L'effet se voulait éducatif : les accusés se sont vu épargner le traitement humiliant réservé aux condamnés ordinaires – uniforme de prisonnier, tête rasée – mais n'en étaient pas moins traités comme des fautifs. Le communiqué officiel – qui ne précise pas à quelles dates se sont tenus le procès en première instance puis son réexamen en appel – *souligne que les condamnés* ont *« confessé leurs crimes »*, ce qui, pour certains d'entre eux, expliquerait une réduction de peine. Il ne fait en réalité guère de doutes *que les sentences* avaient *été* fixées à un haut niveau politique.

Le régime n'a pas, sur le moment, fourni de commentaire à cette première, annoncée en « une » des quotidiens nationaux. Le public est laissé sur sa faim *quant aux relations personnelles* des condamnés. A aucun moment, le clan des proches de M. Deng n'apparaît explicitement. Mais c'est la règle en Chine : le pouvoir *laisse le bouche-à-oreille fournir* les éléments de décodage de l'information officielle. En l'occurrence, celle-ci signifie que le chef de l'Etat, Jiang Zemin, auquel s'était opposée l'ancienne équipe dirigeante de la capitale, veut se *présenter en redresseur de torts* face aux dérapages permis par Deng Xiaoping au nom du développement. C'est un jeu qui présente des risques : il oblige à des résultats qui ne soient pas que symboliques dans la lutte contre la *corruption.*

*Francis Deron*

**LIBERTÉ D'EXPRESSION** La condamnation à trois mois de prison ferme des deux chanteurs du groupe de rap NTM, jeudi 14 novembre, pour *« outrage par paroles »* à l'encontre de policiers, a provoqué une vague de réactions des milieux politiques, culturels et associatifs. ● LA GAUCHE crie au *« retour à l'ordre moral »*, mais laisse les organisations de jeunesse préparer une riposte. La droite, qui invoque la défense de l'ordre public, est embarrassée par un contexte local fortement marqué par la présence du Front national. ● LES MINISTRES, tout en se refusant à commenter une décision de justice, mettent en avant la liberté de la création artistique. Eric Raoult, dans un entretien au *Monde*, invite NTM à lutter contre le racisme. ● DES MAGISTRATS voient dans cette affaire la démonstration des inconvénients du juge unique.

# Les mouvements de jeunesse veulent riposter à la condamnation de NTM

Des élus de droite approuvent sans réserve le jugement du tribunal de Toulon contre les chanteurs du groupe de rap. Les trois ministres concernés, MM. Toubon, Douste-Blazy et Raoult, sont beaucoup plus mesurés. La gauche proteste contre le retour à « l'ordre moral »

**COUPS DE TÉLÉPHONE** indignés de militants, communiqués des responsables politiques et associatifs : les organisations de gauche ont réagi très vivement et promptement, vendredi 16 novembre, à la condamnation à trois mois de prison ferme de Kool Shen et Joey Star, les deux chanteurs du groupe de rap NTM. Pour le député Patrick Braouezec, maire communiste de Saint-Denis, dont est originaire l'un des deux chanteurs. la cascade de réactions exprimées par la droite – en majorité satisfaite – et par la gauche – unanimement indignée – indique *« qu'on souhaite en faire, et qu'il s'agit, d'un problème politique »*.

La condamnation des chanteurs du groupe NTM pour *« outrages par paroles »* a en effet suscité une grande variété de prises de positions. Chacun choisit de mettre en exergue, au gré de ses convictions, soit la primauté de la liberté d'expression, soit la répression des appels à la violence contre les policiers.

Mais, la complexité d'un débat où s'entrecroisent les thèmes de la sécurité, de la banlieue, de l'extrême droite et de la création artistique, ainsi qu'un contexte régional marqué par l'influence pesante du Front national, viennent nuancer les clivages politiques et culturels classiques.

La sévérité du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Toulon – trois mois de prison ferme, assorti de *« l'interdiction d'exercer la profession de chanteur de variétés pendant six mois »* – ne masque pas les ambiguïtés qui l'ont accompagnée : la condamnation vise les propos tenus sur scène par les chanteurs de NTM à l'encontre des policiers en service aux abords du concert du 14 juillet 1995 à La Seyne (Var), mais le procès a mis en cause les textes du répertoire chanté par le groupe qui utilise l'outrance du langage des cités HLM pour exprimer le désespoir de nombreux jeunes de banlieues. De surcroît, la personnalité du juge unique (un ancien inspecteur de la police nationale), ayant prononcé la condamnation, conformément aux réquisitions du parquet, donne un argument à ceux qui critiquent un jugement sans précédent.

Le contexte régional – le groupe NTM a été déprogrammé du festival de Châteauvallon, en juin 1996, sous la pression du maire Front national de Toulon et du préfet du Var – donne de surcroît une dimension politique aux débats. Prsédent de l'UDF et maire de Fréjus, François Léotard, assure que la condamnation est une *« excellente décision »*. De leur côté, l'ancien et le nouveau ministres de la culture, Jacques Toubon et Philippe Douste-Blazy, se prononcent nettement en faveur de la liberté de création.

Président du groupe RPR à l'assemblée nationale, Michel Péricard a cru bon de remettre en cause la présence en France des deux chanteurs de NTM, Bruno Lopes et Didier Morville, qui sont pourtant de nationalité française, d'origine portugaise pour le premier et antillaise pour le second. Enfin, le ministre à la ville et à l'intégration, Eric Raoult, qui connaît bien les banlieues où se trouve l'essentiel du public de NTM (le dernier album du groupe, *Paris sous les bombes*, a déjà été vendu à plus de 200 000 exemplaires) a adopté une postion plus mesurée.

A gauche, la stupeur a d'abord fait place à des initiatives spontanées. Les Verts du Nord-Pas-de-Calais lancent, par exemple, un appel pour préparer *« un grand concert pour la liberté d'expression, à Lille, dans trois mois exactement »*, où *« NTM sera convié comme tête d'affiche »*. A Saint-Denis, on parlait aussi de rencontres spontanées des jeunes, par exemple dans les cinémas, ce week-end. Dans la nuit de vendredi à samedi, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) faisait pour sa part tirer 20 000 affiches couleur, titrées *« non à la censure »*, avec les parole de la chanson *Police*, dont le texte a été retenu à charge contre les deux chanteurs.

Comme souvent, surtout sur tout ce qui concerne la sécurité, ce sont les organisations de jeunesse qui ont lancé l'offensive. Dans un appel intitulé « Nick l'ordre moral », les Jeunesses communistes – deuxième organisation de jeunesse en France – ont appelé, vendredi, tous *« les jeunes, les organisations et associations à se mobiliser partout pour qu'il soit hors de question que les chanteurs de NTM passent une seule heure en prison et soient contraints au silence »*. Des radios, des groupes de rap et de rock seront aussi contactés.

Cet appel unitaire avait déjà reçu le soutien, vendredi soir, de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne, première orgnaisation de jeunesse française), de l'UNEF (syndicat étudiant, proche du PCF), des JCR-RED, des jeunes de la CGT, mais aussi des enseignants de la FSU. En revanche, l'UNEF-ID (premier syndicat étudiant, gauche non-communiste), le mouvement des jeunes socialistes (MJS) et SOS-Racisme réservaient, vendredi soir, leur réponse. Tout en condamnant une *« justice à deux vitesses »*, Fode Sylla, président de SOS-Racisme, rappellait *« qu'il n'est pas un défenseur acharné du gangsta rap, auquel il préfère le rap cool de MC Solaar »* et qu'il *« ne* [se] *retrouve pas du tout dans les paroles proférées sur scène, à la Seyne-sur-Mer »*. Présent à ce concert organisé par SOS-Racisme, M. Sylla avait alors condamné les propos des chanteurs.

Une réunion était prévue, samedi matin à 11 heures, au siège des JC, pour réfléchir à la *« riposte nécessaire »*. Pétition ? Concert ? Défilé ? Certains rêvaient d'une *« manif type radio-Freedom »*. D'autres se montraient plus réticents. *« S'il il y a une grosse manifestation, ce sera comme pour NRJ, en 1986 : toute la banlieue va descendre, et on risque de ne contrôler plus rien »*, prédisait ainsi Salah Demissi, président de l'association Saint-Denis Fraternité, et premier producteur de NTM.

*« Si l'objectif de ces juges, c'est de créer des situations difficiles dans ces villes, c'est réussi »*, confiait enfin Patrick Braouezec, maire de Saint-Denis. S'adressant à tous les *« mômes »*, Jean-Louis Foulquier, patron du festival des Francofolies de La Rochelle, insistait ainsi, vendredi à 13 heures, sur France 2 : *« S'il vous plaît, ne répondez pas à la provocation par la provocation »*.

***Ariane Chemin et Erich Inciyan***

## *Philippe Douste-Blazy : « Pour la liberté d'expression »*

**Au cours d'une conférence de presse, vendredi 15 novembre, le ministre de la culture a déclaré : *« Je n'ai pas à commenter une décision de justice. Je désapprouve les appels à la violence contre la police. Mais j'estime que les politiques n'ont pas à contrôler la vie culturelle. L'Histoire a prouvé que c'était par là que commençaient les dictatures. Nous devons nous battre pour la liberté d'expression et pour celle des programmateurs culturels. Le Front national devrait commencer par balayer devant sa porte. A Orange ont été invités des groupes de rock dont les mots de la fin de la phrase* "une balle pour les sémites, une balle pour les cosmopolites, une balle pour la p... " *désignent manifestement la police. Pourquoi y aurait-il deux poids, deux mesures ? »***

## *M. Toubon « respecte » la décision des juges*

**Le ministre de la justice, vendredi 15 novembre, à l'occasion d'une visite à la cour d'appel de Limoges, a déclaré à propos de la condamnation des chanteurs de NTM : *« La justice juge. On le lui demande. Cette décision a été prise par des juges du siège indépendants. Je respecte les décisions de justice comme tout citoyen a le devoir de le faire »*. Jacques Toubon a ajouté : *« En tant qu'ancien ministre de la culture, je suis le premier à respecter la liberté d'expression, à souhaiter qu'elle soit protégée, en particulier, contre toutes les tentatives d'intimidation, et notamment celle de l'extrême droite que je condamne. »***

## *Claude Boulanger, un juge à histoires*

**Claude Boulanger, quarante-cinq ans, ancien inspecteur des RG, a intégré la magistrature par concours interne en 1986. Première affectation comme juge d'instance au tribunal de Montreuil (Pas-de-Calais). Il sera rappelé à l'ordre par la présidente du tribunal d'instance, Gilberte Lacaes, qui, à la suite de plaintes d'avocats et de magistrats pour des jugements étranges, avait demandé une enquête sur lui. A l'époque, le juge Boulanger s'était illustré en faisant un procès à des voisins du tribunal qui étendaient leur linge à la fenêtre et en coursant des automobilistes qui franchissaient les feux rouges. A Toulon depuis douze mois, le juge Boulanger a succédé aux audiences du mercredi en tant que juge unique au juge André Fontaine, mis en examen pour violation du secret professionnel (*Le Monde* du 4 novembre).**

# *Kool Shen, le « mec bien » d'un club de foot de Saint-Denis*

**AU VERT GALANT,** une petite barre d'immeuble coincée entre l'université Paris-XIII et des ensembles HLM, on connaît autant, sinon plus Kool Shen pour ses qualités footballistiques que pour ses performances de rappeur. Depuis bientôt trois ans, le chanteur de NTM, est licencié au Cosmos Olympic, le club de ce quartier de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Quand ses tournées lui en laissent le temps, il participe, comme attaquant, aux matches de l'équipe première qui évolue en promotion de deuxième division de district.

Pour Kool Shen, que tout le monde ici appelle Bruno – son vrai prénom –, le Cosmos Olympic est une sorte de jardin secret où il vient se ressourcer auprès de ses amis d'enfance. D'ailleurs, personne n'a vraiment envie de parler de la condamnation infligée à leur coéquipier. *« NTM, c'est des mecs de banlieue, ça plaisait pas à tout le monde ce qu'ils faisaient, et comme par hasard, ça s'est passé à Toulon »*, s'indigne un jeune du quartier. *« En plus, ce qu'ils racontent dans leurs textes, c'est la vérité. Dans nos quartiers, les rapports avec les keufs sont difficiles. Quand on a affaire à eux, ça se passe presque toujours mal, alors on a la haine »*, poursuit un autre.

Au Vert galant, où l'on apprécie ses qualités humaines, Kool Shen laisse au vestiaire sa réputation de rappeur subversif pour endosser les habits du footballeur et du bon copain. *« C'est un gars qui n'a pas peur d'aller au contact,* explique Morad, l'entraîneur du club. *Alors forcément, il se blesse régulièrement. Une fois, il est même venu jouer avec un bras en écharpe. »*

**« UNE DÉTENTE D'ENFER »**

Rachid, qui a connu Kool Shen lorsqu'il jouait dans l'équipe minime de Pierrefitte, une ville voisine, ne tarie pas d'éloges pour ce jeune homme trapu qui a *« une détente d'enfer, que ce soit sur une pelouse ou un terrain en dur »*. *« A l'époque,* précise-t-il, *c'était le meilleur. Il a choisi la musique, mais, s'il était resté dans le foot, il aurait fait une sacrée carrière. »*

*« Quand Bruno joue au Cosmos, on parle rarement musique,* raconte Nasser. *C'est un mec bien, il s'occupe des jeunes du club. »* Ici, l'obsession, c'est le foot. Sur le terrain, bien sûr, mais aussi au bar Le Picardie, où les plus grands discutent des derniers exploits de leurs équipes fétiches.

Avant les matches, tout le monde se retrouve dans le modeste local du club, au rez-de-chaussée de l'immeuble. Des tags, à la gloire de NTM et des grandes équipes de football européennes, noircissent les murs extérieurs. Par dérision, on surnomme le quartier *« Berlin-Est »*, pourtant les lieux sont tranquilles. Non chauffé, le local devient presque accueillant lorsqu'on fête l'anniversaire d'un *« petit »* du Cosmos. Kool Shen participe volontiers à ces festivités, apporte sa part du cadeau. *« Les gosses du quartier le " kifent "* [l'aiment] *bien »*, raconte Morad.

Si, ces dernières semaines, Kool Shen a été peu présent – Disque d'or oblige –, il a souvent participé, cet été, aux rencontres amicales organisées sur le terrain voisin. *« On jouait pour une bouteille de Coca. L'équipe qui perdait payait sa tournée,* s'amuse Morad. *Il y a toujours eu une bonne ambiance au Cosmos. C'est pas un hasard si des jeunes d'autres cités viennent jouer chez nous ou voir nos matches. Certains dimanches, nous avons plus de spectateurs que la grande équipe de Saint-Denis qui évolue en division d'honneur. Bruno aime bien cette ambiance. C'est un mec cool, simple. Jamais il n'a pris la grosse tête. Quand il joue avec nous, c'est d'abord pour se faire plaisir. »*

La convivialité est une vieille histoire dans la cité. *« Y a pas de voyou ici,* affirme Rachid. *Les gens se sont toujours entraidés, Noirs ou Arabes. »* Même les Gitans installés depuis des années sur le terrain vague voisin *« font partie de la famille »*. C'est sans doute cette solidarité que Kool Shen aime retrouver, et ses copains du Cosmos se consolent du jugement de Toulon en affirmant que NTM en sortira grandi : *« Ils vont vendre encore plus de disques, c'est sûr. »*

***Acacio Pereira***

# Olivier Cachin : « C'est de l'argot de la rue »

**RÉDACTEUR** en chef de la revue *L'Affiche*, auteur de *Le Rap* (Découvertes/Gallimard), Olivier Cachin est un spécialiste du mouvement rap. Il a réagi à la condamnation du groupe NTM en déclarant au *Monde* : *« Cette condamnation n'a pas de précédent, même à l'étranger. Je pense qu'il faut remonter au début du XIX[e] siècle, et Pierre-Jean Béranger* [célèbre compositeur-chansonnier, très populaire, emprisonné à la Bastille, en 1828, pour ses attaques répétées contre la monarchie et ses mesures arbitraires, NDLR] *pour trouver un cas comparable. »*

*» Les policiers ou les magistrats veulent-ils une confrontation directe avec la jeunesse ? On peut le croire. Les membres de NTM ne sont ni des casseurs ni des boutefeux. Ils posent une question –* " Mais qu'est-ce qu'on attend pour mettre le feu ? " *– à des gens qui, en nombre, sont prêts à sortir le briquet et l'essence. Ce qui n'est pas la même chose.*

*» Le rap est l'expression d'une parole qui a toujours existé, à la fois polémique et anti-politiquement correcte. NTM est dans le réel. Ceux qui ont pris cette décision de justice doivent le savoir, mais ils sont tellement déconnectés de la réalité qu'ils ne se rendent pas compte des conséquences de leurs décisions. Je ne veux pas souscrire à la théorie du complot, mais cette décision met le feu aux poudres. Il ne manque plus qu'on donne aux jeunes le cric pour dépaver.*

*» Les juges viennent d'agiter un drapeau rouge en face de tous les jeunes pour qui NTM est le plus proche représentant de Dieu. Le rap français tourne autour de NTM, le groupe est proche du nerf par où tout passe.*

**« UN GROUPE RESPONSABLE »**

*» Ils ont toujours gardé cette ligne, même s'ils ont grandi. Ils ont la trentaine, ils savent ce qu'ils disent. C'est un groupe responsable. Ils assument cela dans leur vie quotidienne. NTM est un emblème, et la façon dont ils parlent de la police, en alexandrins, c'est de la dentelle, c'est complètement littéraire par rapport à ce que les jeunes disent dans la rue.*

*» Boris Bergman, le parolier de Bashung, a dit :* "Plus à droite, il doit y avoir les toilettes dans la cour". *Ces gens-là ont un mépris total pour les jeunes, les Noirs, les rappeurs, ceux qui nous font chier. Les mots de NTM ne sont pas honteux. Ils ne visent pas, par exemple, un policier qui se serait fait descendre. C'est une histoire de jeunes, d'opinion, de gueulantes. » L'ordre moral revient aux Etats-Unis. En 1988, Neggers With Attitude (NWA) et Ice Cube avait tenu des propos violents contre la police. Mais il n'y a jamais eu de condamnation, ni de procès.*

*» En France, l'autocensure est déjà énorme à la radio : aujourd'hui, on n'a plus besoin d'interdire une chanson, il n'y a plus de programmateur radio qui prenne des décisions courageuses. NTM existe depuis sept ans, il leur a fallu cinq ans pour vendre des disques. Eh bien ! cette autocensure généralisée n'a pas été suffisante, il a fallu les condamner.*

*» Le nom, Nique ta mère, doit jouer. Le rap et les rappeurs manquent souvent d'humour, mais eux, non.* "Nique ta mère" *est une expression très courante, jouissive, c'est de l'argot de la rue. Faudrait-il aussi interdire Bougnoule Connexion, ces gens qui tournent le terme en dérision* [Bougnoule Connexion est une association informelle qui a notamment fondé l'ONB, l'Orchestre national de Barbès, NDLR] ? *Si je dis* "eh, toi le rebeu" *à un copain arabe, ce n'est pas péjoratif. »*

***Propos recueillis par Véronique Mortaigne***

# La dangereuse solitude du juge unique

**LA CONDAMNATION** du groupe NTM nous ramène brutalement dans une autre époque. Il y a bien longtemps que des mots prononcés sur une scène n'avaient pas conduit leurs auteurs sur le chemin de la prison. Il faut remonter à l'Ancien Régime pour trouver des condamnations qui n'étaient que la mise en forme judiciaire de la lettre de cachet permettant de conduire l'artiste indélicat à la Bastille. Encore que, même à cette époque, le comédien, le saltimbanque, les trouvères les plus féroces et même Guignol – qui ne fut pas toujours un spectacle pour enfants – bénéficiaient d'une certaine mansuétude.

**ANALYSE**

Plus tard, on décida que la provocation au meurtre, les diffamations envers les fonctionnaires, les injures à l'armée et les délits de presse seraient soumis à la cour d'assises. Mais, malgré la puissance de cette juridiction, le jury se montrait bon enfant. En 1831, Evariste Gallois, qui avait pourtant brandi un poignard en criant *« A Louis-Philippe, s'il trahit ! »*, fut acquitté triomphalement. Et comme il y avait trop d'acquittements, ces délits furent confiés au tribunal correctionnel.

Aujourd'hui, l'injure publique et la diffamation publique sont encore contenues dans la loi de 1881, dite loi sur la presse, une loi complexe, rédigée cependant avec un réel souci de la liberté d'expression. Certes, les tribunaux ont condamné et condamnent encore, mais il s'agit d'amendes pécuniaires survenant après de longues audiences où trois juges examinent chaque mot litigieux. On n'envoie plus guère en prison pour un verbe, si dur qu'il soit.

Parmi les rares exceptions, il faut cependant signaler les peines de prison infligées à un éditeur après de multiples récidives de l'infraction à la loi de 1990 qui sanctionne la publication d'écrits révisionnistes.

Rien de comparable avec les faits reprochés aux deux chanteurs du groupe NTM, qui n'avaient jamais été condamnés pour des faits similaires. Ne pouvant bénéficier de la protection de la loi sur la presse, ces artistes sont poursuivis en application de l'article 433-5 du nouveau code pénal, qui prévoit une peine de six mois de prison et 50 000 francs d'amende pour l'auteur d'un outrage envers *« une personne dépositaire de l'autorité publique »*. On est ici dans le droit commun, parmi des infractions comme la violation du code de la route, qui doivent être jugées par un juge unique.

**SURPRENANTE SÉVÉRITÉ**

Instauré par un souci d'économie, le juge unique n'est pas confronté à la salutaire discussion de la collégialité. Le cri lancé par les rappeurs comportait des excès inacceptables et peut-être condamnables. Mais la sévérité de la sanction a surpris même les plaignants. D'autant que le magistrat a jugé utile d'assortir sa décision d'une peine complémentaire d'interdiction professionnelle.

Cette *« interdiction de chanter »* a fait immédiatement le tour du monde et certains pays dont nous raillons parfois le système judiciaire ne pourront s'empêcher de sourire. Si ce juge avait eu deux assesseurs, il s'en serait peut-être trouvé un pour tempérer sa sévérité en lui rappelant ce mot du polémiste Emile de Girardin, qui disait, à propos de la calomnie : *« Elle a son bon côté, c'est un avertissement détourné de prendre plus de soin, à l'avenir, de ne pas mettre contre soi les apparences. »*

***Maurice Peyrot***



NOUS, NOTRE GROUPE S'APPELLE "NE NIQUE PAS TA MÈRE"
BRAVO !
NNP TM
PESSIN

## « Brassens, Ferré, Perret pourraient-ils encore chanter ? »

● **Michel Péricard**, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale : *« C'est très bien, je suis ravi, car il y a des limites à ne pas dépasser, des sujets à respecter.* (...)[Si les chanteurs de NTM] *pensent cela, il ne faut pas qu'ils restent en France. Et comme rien ne les oblige à rester, qu'ils partent. »*

● **François Léotard**, président de l'UDF, député et maire de Fréjus : *« J'approuve une décision (...) qui permet de sanctionner ces appels à la haine et à la violence. Ces violences verbales doivent être sanctionnées, c'est une excellente décision. »*

● **Jean-Claude Gaudin** (UDF-PR), ministre de la l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration et maire de Marseille : *« Le groupe NTM est libre de pouvoir interpréter ou dire ce qu'il veut.* [Mais], *il y a peut-être des limites à ne pas dépasser. »*

● **Jean-Marie Le Chevallier**, maire Front national de Toulon, s'est dit *« réjoui de la condamnation du comportement insultant, haineux et agressif du groupe NTM »*.

● **Philippe de Villiers**, président du Mouvement pour la France : *« La liberté de création évoquée tant par le ministre de la culture que par le garde des sceaux ne peut justifier les appels au meurtre contre les policiers. »*

● **Parti socialiste** : *« Les paroles du groupe NTM sont sans doute excessives ou maladroites. Mais comment ne pas voir qu'elles expriment le désarroi de nombreux jeunes ? (...) Et comment ne pas voir aussi que beaucoup de ceux-ci ne manqueront pas de penser que, dans la France d'aujourd'hui, il y a décidément deux poids deux mesures ? Lorsque Le Pen outrage la condition humaine, en parlant de l'inégalité des races, il n'y a pas de sanction. Lorsque NTM outrage la police, c'est la prison. Ne cédons pas à la tentation de l'ordre moral. »*

● **Robert Hue**, secrétaire national du PCF : *« Condamner des chanteurs à la prison, quelles que soient les raisons invoquées, je trouve cela très inquiétant. Ce n'est vraiment pas un signe de bonne santé de la démocratie française. »*

● **Patrick Braouezec**, maire communiste de Saint-Denis : *« Ce jugement est inadmissible. Au-delà de cette atteinte à la liberté d'expression, le jugement relève aussi d'une sacrée hypocrisie* [quand], *à la télévision, un flic meurt toutes les trois minutes dans une indifférence totale. »*

● **Fédération syndicale unitaire (FSU)**, une des deux grandes organisations d'enseignants : *« Brassens, Ferré, Perret pourraient-ils encore chanter aujourd'hui les textes que l'on étudie en classe ? Cette condamnation apparaît comme un acte de censure. »*

● **Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)** : Le MRAP *« élève une vigoureuse protestation contre cette condamnation, d'une extrême gravité pour la démocratie. Cette décision représente une véritable censure de l'art »*.

● **Syndicat des avocats de France** : *« Frapper de la sorte des artistes (...) est la marque d'un micro-climat toulonnais très particulier. Elle est le signe d'une volonté de retour à l'ordre moral et à la censure. »*

● **Le Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles** *« fait part de son inquiétude et son indignation devant* [une] *décision gravement attentatoire à la liberté d'expression »*.

● **Le Syndicat national des producteurs et organisateurs de spectacles** *« s'élève vivement contre la condamnation de NTM. On peut ne pas être d'accord avec les propos des chansons de NTM mais ne nous laissons pas berner par un ordre moral hypocrite »*.

## Le ministre de la culture ira à Toulon avec Marek Halter

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, se rendra à Toulon vendredi 22 novembre avec l'écrivain Marek Halter. Il participera à l'hommage rendu à celui-ci au Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, et rencontrera les libraires toulonnais qui ont refusé de participer à la Fête du livre après les déclarations de Jean-Marie Le Chevallier (FN), maire de Toulon le 21 octobre, à propos de l'invitation faite à Marek Halter : *« L'hommage à Marek Halter n'est pas opportun. »*

Un « Forum du livre en liberté » a été organisé, en riposte, à La Garde, par la mairie (communiste), la librairie toulonnaise La Renaissance et le Centre de recherche et d'information sur la littérature jeunesse (CRILJ), les 23 et 24 novembre. Plusieurs librairies toulonnaises y ont réservé un stand. Certaines, comme la librairie Gaïa, n'iront pas. Pour son directeur, Alain Bacharach, *« quitter le FN pour le PC ne serait pas compris de mes clients. C'est une question de principe et de liberté. »*

Organisé dans l'urgence, le forum de La Garde ne prend pas encore une tournure précise. Des éditeurs, comme La Découverte, sont décidés à y participer, d'autres n'ont pas encore été sollicités. *« Nous ne laisserons pas tomber les libraires, qui défendent les livres »*, dit-on chez Gallimard. Aux Editions de Minuit, on rappelle qu'*« il y a des lieux de liberté à Toulon : les librairies. Il faut apprendre à ne pas compter sur les municipalités, quelle que soit leur tendance »*.

Vendredi, le maire de Toulon a annoncé que la mairie prenait en charge l'organisation de la Fête du livre, après le retrait de la société organisatrice, Acte Public Communication : *« Nous maintenons plus que jamais cette fête, que nous avons rebaptisée « La Fête de la liberté du livre. »* La société a signifié au maire *« l'impossibilité matérielle »* dans laquelle elle se trouvait de mener à bien la manifestation, en raison de la défection des éditeurs, des auteurs et des libraires.

### MALADRESSE

La romancière Pascale Roze, prix Goncourt pour *Le Chasseur Zéro* (Albin Michel), originaire de la ville, a renoncé à venir à la Fête du livre de Toulon, mais elle se rendra le 28 novembre à la librairie Charlemagne pour une séance de signatures. Interrogée par le quotidien *Var Matin* du 14 novembre, elle a déclaré : *« C'était une sorte de maladresse, pour ne pas parler de provocation, d'inviter Marek Halter, dans la mesure où l'on pouvait deviner la réaction de la municipalité frontiste. Je considère aussi comme une maladresse la réaction de cette même municipalité. »*

La visite du ministre de la culture aura valeur de soutien au TNDI, de nouveau en conflit avec la mairie de Toulon. A la requête de M. Le Chevallier, qui demande une dissolution judiciaire de l'association Châteauvallon TNDI, celle-ci est assignée devant le tribunal de grande instance de Toulon le 5 décembre, tout comme, à la même date, chacun des membres du conseil d'administration, notamment le président du conseil régional, Jean-Claude Gaudin, le président du conseil général du Var, le directeur de la musique du ministère de la culture, le directeur du Centre national de la cinématographie.

*Catherine Bédarida et Marion Van Renterghem*

Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration

## « Je suggère à NTM de "niquer" le racisme plutôt que la police »

**« Comment expliquez-vous la sévérité de la sanction judiciaire qui frappe les deux chanteurs du groupe NTM ?**

– Je n'interprète pas cette décision comme une censure ou un mauvais coup contre un groupe apprécié par les jeunes. Le juge avait vraisemblablement à l'esprit la dérive de certains groupes de rap américains qui se livrent à une surenchère dans la violence et la provocation. A mon avis, cette condamnation – provisoire – doit être considérée comme une façon de dire à NTM : n'allez pas trop loin, surveillez vos paroles.

**– Avez-vous lu le texte de la chanson *Police* ? Trouvez-vous qu'il représente une dérive telle que vous l'évoquez ?**

– J'ai relu ce texte que *Le Monde* a publié. Il ne constitue pas en lui-même un appel à la violence ni au meurtre de policier. Mais, interprété sur scène, accompagné d'attitudes ou de gestes très évocateurs, il peut prendre une signification plus discutable. L'autre jour, pendant un concert donné dans le cadre du Festival de l'intégration à Noisy-le-Grand, j'ai vu des centaines de jeunes disposer leurs doigts en forme de pistolet et faire mine de tirer dans la tête de leur voisin.

**– Estimez-vous que cette forme d'expression artistique soit susceptible d'influencer le comportement des jeunes des banlieue ?**

– Je ne peux que vous citer l'exemple du très beau film de Mathieu Kassovitz, *La Haine*. Dans les semaines qui ont suivi sa sortie, des adolescents des cités ont imité les personnages du film. En rendant un jugement sévère, je pense que le juge du tribunal de Toulon a considéré la logique induite par le comportement provocateur de NTM. On ne peut séparer sa décision des actes de violence commis récemment par des jeunes contre la police à Villeneuve-la-Garenne ou contre une jeune femme policier dans un train.

**– Certains de ces jeunes n'ont-ils pas des raisons de s'en prendre à la police ?**

– J'ai envie de dire : il y a de tout chez les « keufs ». Mais je pense que ce n'est pas le rôle d'un groupe de musique de reproduire cette imagerie stupide du flic tortionnaire. Beaucoup de policiers habitent les mêmes HLM, dans les mêmes cités que les jeunes qui écoutent NTM. Ils connaissent les mêmes galères et parfois les mêmes drames. On ne peut reprocher à une profession de vouloir se défendre contre des attitudes ou des paroles qui peuvent mettre la sécurité de ses membres en question. En outre, je n'accepte pas qu'on remette ainsi en question les efforts faits pour rapprocher les policiers de la jeunesse. J'ajoute enfin que Kool Shen et Joey Star sont parfois bien contents de pouvoir faire appel à la police pour protéger leurs concerts, qui représentent une activité commerciale assurément rentable.

**– Le climat local et la présence du FN à la mairie de Toulon n'ont-ils pas créé des conditions favorables aux incidents qui sont reprochés aux deux musiciens ?**

– Peut-être. Mais on pourrait aussi épiloguer sur le côté un peu racoleur de certaines programmations... Il me semble qu'il existe des groupes de rap comme MC Solar ou des dizaines d'autres qui, sur les mêmes rythmes, avec des musiques d'aussi bonne qualité, transmettent une symbolique autrement positive. Les beurs réclament, à juste titre, le respect et la dignité. Ces notions ne sont pas unilatérales. Je ne vois pas pourquoi d'autres n'auraient pas droit à ce même respect, à cette même dignité, fussent-ils policiers. Je n'ai pas envie de voir apparaître une sorte de lepénisme de l'autre bord. Et je suggère à NTM de « niquer » le racisme, la violence ou le sida, plutôt que la police. »

*Propos recueillis par Fabien Roland-Lévy*

# Echec des négociations entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats de médecins

## De nombreux praticiens libéraux restent hostiles aux conséquences du plan Juppé

**Les négociations entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats médicaux ont débouchés, vendredi 15 novembre, sur un échec. Les médecins refusent, notamment, le mécanisme de sanctions financières en cas de dépassement de l'objectif de dépenses fixé par le gouvernement. La Sécurité sociale est prête à dénoncer la convention qui la lie aux médecins ; cela serait sans conséquence pour les malades.**

LA RUPTURE est presque consommée entre la Sécurité sociale et une partie du corps médical. Après trois heures de négociations, vendredi 15 novembre, les caisses d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) et deux syndicats de médecins (CSMF, FMF) ont constaté leur divergences profondes sur l'adaptation de la convention médicale à la réforme de la « Sécu », annoncée un an plus tôt, jour pour jour, par le premier ministre. Seul MG-France, majoritaire chez les généralistes, s'est dit prêt à signer le « protocole d'accord » que les caisses avaient soumis, le 4 novembre, aux organisations de praticiens libéraux (*Le Monde* du 6 novembre).

Les caisses en ont immédiatement tiré les conséquences. *« Elles vont demander un mandat à leur conseil d'administration pour dénoncer la convention et créer des conventions spécifiques »* aux généralistes et aux spécialistes, a indiqué le président de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Jean-Marie Spaeth (CFDT) a indiqué, néanmoins, que *« nos portes resteront entièrement ouvertes pour continuer le dialogue »* avant les réunions de ces conseils, prévues les 26 et 27 novembre. *« La convention médicale est cliniquement morte*, a-t-il déclaré au *Monde*. *Est-ce que l'on va la maintenir artificiellement sous perfusion, et pour quoi faire ? »*

### CONTRE-PROPOSITIONS

M. Spaeth avait demandé aux médecins, lors de la précédente séance de négociations, de faire des contre-propositions pour amender son projet d'accord entre caisses et médecins. En application de l'ordonnance sur la médecine de ville, ce texte commun aux trois régimes d'assurance maladie trace le cadre d'une *« régulation médico-économique »*. Il prévoit, notamment, un mécanisme de sanctions-récompenses pour inciter les praticiens à respecter le taux d'évolution des dépenses médicales fixé par le gouvernement (+ 1,3 % environ en 1997). C'est sur ce point que l'accord a achoppé.

La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et la Fédération des médecins de France (FMF) sont arrivées, vendredi, avec des contre-propositions qui se situaient, selon M. Spaeth, *« en dehors du cadre légal »* défini par les pouvoirs publics. La FMF (spécialistes), qui avait fait quelques ouvertures les jours précédents, s'est opposée à tout système de reversement des honoraires et aux filières de soins (passage obligé par un généraliste). Le président de la CSMF a lui aussi rejeté les sanctions financières pour dépassement de l'objectif, souhaitant les réserver aux *« praticiens ne justifiant pas d'une bonne pratique médicale »*. Claude Maffioli a refusé, selon M. Spaeth, toute participation du corps médical au financement du dispositif de départ en préretraite des praticiens âgés de plus de cinquante-six ans (6000 dans les cinq ans à venir).

Pour apaiser les tensions, le vice-président de la CNAMTS a souligné que *« les négociations ne sont pas rompues »*, les caisses n'étant pas obligées, selon lui, d'utiliser leur mandat pour dénoncer la convention actuelle qui régit les relations entre les caisses et tous les médecins libéraux depuis octobre 1993. Mais Georges Jollès (CNPF) a rappelé que, *« si les syndicats campent sur leurs positions, on peut aller vers une convention librement négociée pour les généralistes* (MG-France la réclame) *et un cadre imposé par l'Etat pour les spécialistes »*, ce que les dirigeants de la CNAMTS *« ne souhaitent pas »*.

*« C'est l'heure de vérité pour le syndicalisme médical »*, avait jugé, mercredi, le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot. En cas de dénonciation de la convention médicale, ses services feront une enquête de représentativité, à laquelle les petits syndicats hostiles au plan Juppé risquent de ne pas résister. Quant à la CSMF, elle est menacée d'éclatement.

*Jean-Michel Bezat*

### *Pas d'incidence pour les assurés sociaux*

**La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés a indiqué, vendredi 15 novembre, qu'*« une éventuelle dénonciation de la convention médicale* [de 1993] *serait sans incidence sur les droits des assurés sociaux à accéder aux soins et à bénéficier des remboursements »*. En revanche, si les syndicats de médecins et les caisses nationales (salariés, agriculteurs, indépendants) ne parviennent pas à s'entendre sur une nouvelle convention dans les semaines à venir, c'est le gouvernement qui, en application de l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la maîtrise des dépenses de médecine de ville, se substituera aux partenaires conventionnels. Il fixera alors d'autorité les tarifs et les conditions d'exercice des praticiens libéraux.**

# M. Balladur appelle la majorité à « privilégier l'union »

## L'ancien premier ministre met en garde contre la menace d'une cohabitation en 1998 et dénonce le « bond en arrière » proposé par le PS

**FRÉJUS et SAINT-RAPHAËL**
*de notre envoyée spéciale*

Le 18 mars 1995, Edouard Balladur, candidat à l'élection présidentielle, avait partagé à Fréjus, avec François Léotard, son ministre de la défense, méchoui et bain de foule pour tenter de redonner du tonus à une campagne qui s'essoufflait à mesure que Jacques Chirac gagnait des points dans les sondages. Vendredi 15 novembre 1996, Edouard Balladur, ancien premier ministre, est revenu plaider la cause de l'union de la majorité dans la ville du président de l'UDF, alors que la majorité se déchire et perd des points dans les sondages à l'approche des élections législatives de 1998.

Le député de Paris a brandi à plusieurs reprises la menace d'une cohabitation, *« qu'il faut éviter à tout prix »*, pour mieux exorter la majorité à *« mettre à l'écart les querelles secondaires »* et à *« privilégier l'union »*. *« Nous devons prendre notre part de responsabilité dans les décisions du gouvernement lorsqu'elles sont courageuses. (...) Il faut que, en toute circonstance, nous soyons ceux qui rassemblent »*, a lancé M. Balladur en s'adressant implicitement à ses anciens partisans.

Ce plaidoyer intervient une semaine après que Charles Pasqua a parlé de la *« déconfiture »* du pouvoir et que M. Léotard a assuré que les jours d'Alain Juppé à Matignon étaient comptés. Accueillant l'ancien premier ministre, M. Léotard a répété ce qu'il ne cesse de dire depuis depuis son élection à la présidence de l'UDF : l'*« union sera d'autant plus forte entre les deux formations de la majorité que le respect sera réciproque »*. *« Il n'y a pas ceux qui commandent et ceux qui obéissent »*, a-t-il fait valoir. Puisant dans les *Essais* de Montaigne, *« qui fut maire de Bordeaux »*, le maire de Fréjus a regretté que ses propos à l'intention de l'exécutif soient parfois malignement utilisés contre lui : *« La vérité même n'a pas ce privilège d'être employée à toute heure et en toute sorte : son usage, tout noble qu'il est, a ses circonscriptions et ses limites. Il advient souvent, comme le monde est, qu'on la lâche à l'oreille du prince, non seulement sans fruit mais dommageablement, et encore injustement »*, a-t-il cité.

### ENFIN UNE OPPOSITION !

Tout en prodiguant des témoignages d'estime à l'adresse de son hôte, M. Léotard avait toutefois un autre message à faire passer : être « balladurien » aujourd'hui, c'est davantage une référence à une aventure passée qu'une catégorie opératoire pour les combats futurs. Pour préparer les élections législatives, il y a le RPR, dont est membre Edouard Balladur, et il y a l'UDF, qu'il préside. Les deux familles de la majorité ont une *« double responsabilité, qui doit être mise au service de notre pays et donc de l'action menée par le président de la République »*, et doivent *« gérer de manière paritaire la majorité »*. *« J'ai appris moi aussi que les partis étaient une réalité importante »*, lui a répondu M. Balladur.

Pour que la majorité retrouve un semblant de cohésion, rien de tel qu'une opposition qui se fasse entendre. De ce point de vue, la publication des propositions économiques du Parti socialiste est des plus opportunes : *« Nous avons maintenant enfin un adversaire ! »*, s'est félicité François Léotard au cours d'une réunion publique à Saint-Raphaël. *« Ce que les socialistes proposent à la France serait un formidable retour en arrière »*, a-t-il ajouté. De son côté, M. Balladur a ironisé sur le *« grand bond en arrière »* que représentent, à ses yeux, les propositions socialistes : *« C'est 1981 – et encore – sans les nationalisations ni François Mitterrand. »* Pour les combattre, il a appelé la majorité à *« montrer la voie pour restaurer la confiance »* des Français, et à proposer aux Français, pour les législatives de 1998, le choix entre *« plus d'Etat ou plus de liberté »*.

*Cécile Chambraud*

# *Les anciens combattants se font entendre au Palais-Bourbon*

**VIEUX, RURAL, RINGARD :** tel est, cruellement résumé, le profil type du député porte-parole du monde combattant, tel qu'il ressort d'une somme de l'inspection générale du ministère des anciens combattants. De ce rapport de plusieurs centaines de pages, qui étudie minutieusement chacune des interventions des députés en faveur des anciens combattants de 1993 à 1995, il ressort d'abord que 80 % des porte-parole officiels du lobby ne sont pas anciens combattants. *« On défend les anciens combattants, non plus par sympathie d'appartenance, mais par choix de défense d'une clientèle »*, observe l'auteur.

Les trente députés « leaders » qu'il distingue présentent des caractéristiques communes : âgés en moyenne de cinquante-cinq ans, ils sont élus de zones faiblement urbanisées et ajoutent à leur mandat de député celui de maire d'une commune de moins de 10 000 habitants. Plus de 70 % d'entre eux représentent des circonscriptions qui ont majoritairement voté contre le traité de Maastricht. Surtout, comme le dit, fort diplomatiquement, ce rapport, ils *« souffrent d'un déficit de représentativité »*. Autrement dit, le lobby des anciens combattants vous a un de ces petits airs surannés qui destinent davantage à une carrière de vice-président de conseil général que de futur ministre des affaires étrangères.

Foin de prestige, de l'efficacité ? Dans ce domaine, le lobby des anciens combattants peut faire bien des envieux. Un exemple en témoigne : sur les quatorze dernières années, le budget du ministère ne s'est érodé que de 15,70 %, alors que le nombre de pensionnés a chuté de 36,41 %. Le phénomène est bien connu à l'Assemblée nationale : chaque année, l'examen du budget des anciens combattants remporte sans conteste le premier prix d'affluence parlementaire.

### PRESSION CONSTANTE

Vendredi 15 novembre, il en a encore été ainsi. Une foule d'anciens combattants occupaient les tribunes afin d'observer la manière dont les députés allaient traiter « leur » budget. Dans le contexte de rigueur, les crédits du ministère pour 1997 ont toutefois diminué de 5,37 %. Comme le ministre Pierre Pasquini ne pouvait, en raison de son coût, accorder aux anciens combattants d'Afrique du Nord la préretraite qu'ils réclament, il leur a promis quelques compensations : *« une promotion de Légion d'honneur et d'ordre national du Mérite »* ; la transformation du titre de reconnaissance de la nation, *« qui est une feuille de papier, en décoration »*.

La pression constante sur les députés avait tourné à la caricature le 6 octobre 1993, lors du rassemblement du Front uni, qui regroupe la majorité des associations d'anciens combattants. 264 députés avaient répondu humblement à la convocation. La défection était à risque : le journal de la Fnaca, la fédération des anciens d'Algérie, publiait, peu de temps après, la liste exhaustive de tous les « bons » députés. Quelques jours plus tard, la Fnaca avait renouvelé sa pression, en adressant à chaque député un manifeste qu'ils n'avaient plus qu'à dater et signer, par lequel ils s'engageaient à ne pas voter le budget des anciens combattants s'il ne comportait pas une mesure nouvelle en faveur des anciens d'Afrique du Nord. Et, en janvier 1994, la Fnaca a publié la liste exhaustive de tous les députés qui ont voté le budget, avec, en gras, le nom de ceux *« qui ont abandonné* [la] *cause »*. Rendez-vous aux élections législatives de 1998.

*Pascale Robert-Diard*

# Les sociétés d'économie mixte défendent leur « pragmatisme »

**MONTPELLIER**
*de notre envoyé spécial*

Deux jours après la publication du rapport de la Cour des comptes sur les interventions économiques – souvent entachées d'irrégularités – des collectivités locales, la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte (FNSEM) a réuni son 30e congrès, du 14 au 16 novembre, à Montpellier dans une atmosphère de crise et de suspicion.

La léthargie de la conjoncture immobilière, le resserrement des budgets locaux, la raréfaction des grandes opérations d'aménagement urbain pèsent lourdement sur l'activité des SEM et menacent même plusieurs d'entre elles de disparition. Quant à la multiplication des « affaires » dans lesquelles des élus locaux sont impliqués (parfois comme président d'une SEM qu'ils contrôlent), elle jette une sorte de discrédit sur un système économique qui s'est considérablement développé depuis quinze ans.

Les quelque 1 400 SEM qui associent des capitaux privés à des participations majoritaires des collectivités locales, dans un souci de « pragmatisme », s'intéressent aussi bien à la construction de logements ou de bureaux qu'à l'aménagement d'une zone industrielle, à la vente de services informatiques, à la gestion d'un port de plaisance ou d'un palais des congrès, à l'assainissement ou à la reconversion d'anciens chantiers navals, et aux transports urbains.

S'appuyant sur un statut juridique imparfait qui autorise les maires ou les présidents de conseils généraux à les utiliser avec souplesse comme des « satellites » naturels et privilégiés pour leur politique économique, les SEM font l'objet de critiques concentrées. Les chambres régionales des comptes leur reprochent une certaine opacité et un débordement des missions au-delà de celles qui leur ont été assignées à l'origine. Les chambres de commerce ou les entreprises privées avancent qu'elles faussent le libre jeu de la concurrence.

### APPELS D'OFFRES

Ainsi la Siage (informatique) de l'Hérault (130 salariés) est la cible de mises en garde insistantes de la part de la chambre des comptes du Languedoc-Roussillon et de l'Etat : les commandes que sont susceptibles de lui passer les collectivités locales, par ailleurs actionnaires, doivent faire l'objet désormais d'appels d'offres conformes au code des marchés publics, et non pas de transactions de gré à gré ou de conventions. Gérard Saumade, député (div. g.) et président du conseil général de l'Hérault, a protesté contre une *« absurde guerre de principe »* puisque *« des juges et des comptables condamnent l'action des SEM sous prétexte que l'argent public peut être contaminé au contact de l'argent privé »*.

Succédant, en vertu du statut de la Fédération, à Charles Descours, sénateur RPR de l'Isère, Camille Vallin, conseiller municipal (PCF) de Givors (Rhône), a présenté une motion dénonçant *« les remises en cause incessantes et profondes du statut des SEM »* et affirmant sa volonté de *« mettre en œuvre la charte de déontologie adoptée en 1995 »*.

*François Grosrichard*

■ **DREUX : Marie-France Stirbois, tête de liste du Front national,** à l'élection municipale de Dreux, dont le premier tour a lieu dimanche 17 novembre, a été condamnée, vendredi, pour diffamation après la diffusion par le FN d'un tract mettant en cause – en le qualifiant de *« déchu »* – le député RPR Gérard Hamel, maire démissionnaire et candidat à sa propre succession.

■ **BLAGNAC : Jacques Puig, maire radical-socialiste de Blagnac** (Haute-Garonne) depuis 1965, a démissionné de son mandat, vendredi 15 novembre, après sa condamnation, le 6 novembre, à dix-huit mois de prison avec sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer une fonction publique, pour délit d'ingérence dans l'attribution de contrats municipaux.

■ **SARTROUVILLE : le Conseil d'Etat a confirmé,** vendredi 15 novembre, l'élection municipale de Sartrouville (Yvelines), remportée, en juin 1995, par la liste de Pierre Fond (RPR). En première instance, le tribunal administratif de Versailles avait annulé cette élection en décembre 1995.

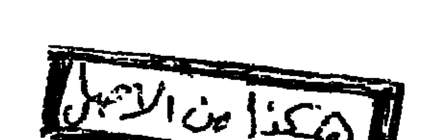
■ **LE PEN : le président du Front national a été condamné à 10 000** francs de dommages et intérêts par le tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan pour avoir tenu des propos ayant *« gravement porté atteinte »* au président du tribunal d'Auch (Gers), à la suite d'une condamnation du gendre de M. Le Pen par ce tribunal, en mars 1995.

■ **ABATTEMENT : vingt-huit députés UDF se prononcent pour le maintien de l'abattement fiscal de 30 %** dont bénéficient les journalistes. Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône) a annoncé qu'il défendrait un amendement en ce sens, lundi 18 novembre, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale.

■ **ISF : deux amendements seront discutés en commission des finances du Sénat,** mercredi 20 novembre, en vue d'un *« toilettage »* de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Le premier consiste à rendre moins contraignant un plafonnement de l'ISF voté l'an dernier. Le second prévoit une exonération des biens professionnels dans le calcul de l'ISF pour les chefs d'entreprise qui partent à la retraite.

■ **PME-PMI : le budget des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat** a été adopté par l'Assemblée nationale, vendredi 15 novembre. La majorité RPR-UDF a voté pour, le PS et le PC contre.





**CONSOMMATION** Un *« train des seniors »* circule depuis le 12 novembre avec à son bord onze entreprises désireuses de s'implanter sur le marché des plus de cinquante ans. Dix-sept millions de personnes sont concernées, pour un pouvoir d'achat estimé entre 700 et 800 milliards de francs. ● Pour tenter de séduire les consommateurs d'âge mûr, les professionnels du marketing n'hésitent pas à tenir des discours culpabilisants. *« Il vaut mieux leur proposer des produits spécifiques, sans leur dire qu'ils s'adressent aux vieux »*, analyse le sociologue Gérard Mermet. ● Les « voyages publicitaires » à destination des personnes âgées se multiplient, au cours desquels toutes sortes de produits leur sont proposés, du flacon d'huiles essentielles au *« surmatelas qui estompe les douleurs »*. Chaque année, 200 000 à 300 000 personnes par an se laisseraient tenter.

# Les plus de cinquante ans suscitent les convoitises commerciales

## La quête du pouvoir d'achat des personnes d'âge mûr passe souvent par des discours culpabilisants, voire angoissants. « Train des seniors » ou « voyages-casseroles », les entreprises multiplient les occasions d'attirer le chaland

**C'EST UNE PREMIÈRE.** Depuis le 12 novembre, le *« train des seniors »*, une sorte de salon ambulant du consommateur de plus de cinquante ans, emmène à son bord onze enseignes (dont Nivea, la Cité des sciences et de l'industrie, les Pompes funèbres générales, UAP, Zurich Assurances) et trois médias spécialisés (le mensuel *Notre temps*, Radio-Bleue, et La Cinquième-l'Association). Le convoi s'arrêtera dans douze villes de province, jusqu'au 23 novembre. Les sociétés exposantes, dont la vocation est au départ de toucher tous les publics, espèrent investir un créneau porteur : les plus de cinquante ans sont 17 millions en France, leur pouvoir d'achat est compris entre 700 et 800 milliards de francs et, s'ils adoptent une marque, ils lui restent fidèles.

Le premier à sauter le pas, le groupe Beiersdorf, a ainsi lancé, il y a deux ans, la gamme Nivea Vital, destinée aux *« peaux matures »* et représentée par le premier mannequin à cheveux blancs. Le succès ne s'est pas fait attendre. Pour attirer le chaland d'âge mur, *« l'entreprise doit se demander en quoi son produit est plus utile, de meilleure qualité, et plus performant en termes de service après-vente »*, martèle Jean-Paul Tréguer, gourou français du « senior marketing » et président de l'agence de publicité Senioragency, à l'origine du périple ferroviaire.

### DIX-HUIT RÈGLES D'OR

Deux compagnies d'assurances, les *Mutuelles du Mans* et *l'UAP*, l'ont pris au mot. Elles ont décidé de former leur personnel au contact avec les adultes de plus de cinquante ans. La tranche d'âge a même été divisée en quatre sous-groupes, parce qu'un quinquagénaire actif, au contraire d'un octogénaire, *« ne se soucie pas encore du financement de ses obsèques »*.

Acquis aux *« dix-huit règles d'or pour séduire les seniors »* publiées par M. Tréguer – *« déroulez le tapis rouge »*, *« dites-leur ce qu'ils veulent entendre »*,etc. –, à bord du train, on abuse parfois des discours angoissants ou culpabilisants. *« Vous savez combien coûte la dépendance ? Entre 12 000 et 15 000 francs par mois. Si vous ne pouvez pas payer, vos enfants seront obligés de le faire pour vous, cela s'appelle l'obligation alimentaire »*, débite une conseillère chargée d'intéresser les visiteurs à une formule de rente en cas de dépendance. Plus loin, une demoiselle propose un service d'entretien de tombes, en narrant les mésaventures de *« petites mamies »* agressées au cimetière ou victimes d'infarctus pour avoir mis trop de vigueur à nettoyer elles-mêmes la pierre tombale d'un être cher. Si les entreprises ont intégré le fait que *« le consommateur senior*, comme le soutient M. Tréguer, *est attentif et suspicieux à force d'avoir été arnaqué »*, elles ont également compris que l'évocation de leur vulnérabilité touchait bien mieux qu'un beau discours.

L'offensive reste risquée. De précédentes tentatives, comme le lancement de produits alimentaires *« spécial troisième âge »* ou l'ouverture d'une résidence à eux seuls réservée, se sont soldées par des échecs cuisants. Les consommateurs aux tempes grisonnantes n'ont pas supporté la stigmatisation dont ils se sont sentis l'objet. Les générations du baby-boom, qui ont connu la croissance, découvert le libre-service et fréquenté les grandes surfaces, vont vraisemblablement conserver avec l'arrivée de la cinquantaine la même attitude de consommation hédoniste. Selon M. Tréguer, *« entre 1990 et 2020, l'effectif des moins de cinquante ans va augmenter de 1 %, celui des plus de cinquante ans de 75 % »*.

Bien décidées à éviter l'écueil de la *« ghettoïsation »*, certaines marques partent à l'assaut de façon plutôt feutrée. *« Il vaut mieux leur proposer des produits spécifiques, sans leur dire qu'ils s'adressent aux vieux »*, analyse Gérard Mermet, sociologue, auteur de *Francoscopies 1997*. *« Certaines entreprises commencent à assumer le fait que leurs produits sont prisés par les seniors, mais sans le revendiquer*, constate à son tour René Poujol, rédacteur en chef de *Seniorscopie*, une lettre d'information spécialisée. *Renault a mis dix-huit mois avant d'admettre que les premiers clients de la Twingo étaient des personnes de plus de cinquante ans. »*

Deux voies s'offrent aux annonceurs. Sans modifier leur message, ils peuvent d'abord choisir d'investir des supports jusque-là ignorés ou les écrans publicitaires télévisés du *day-time* (de 9 heures à 19 heures). Un second ressort consiste à différencier les informations en fonction du média où elles sont diffusées. Evian, depuis le début du mois de novembre, Schweppes, dès l'année prochaine, optent ainsi pour une campagne *« transversale »*, ciblée suivant les magazines. L'image des marques s'en trouve préservée.

Si l'on en croit M. Tréguer, le *« train des seniors »* a d'ores et déjà rallié à son panache nombre de marques contactées lors de l'élaboration du projet, mais restées en retrait. Le phénomène va-t-il aller en s'amplifiant ? Gérard Mermet redoute qu'il ne s'agisse simplement d'*« une démagogie qui remplace le jeunisme par une sorte de "vieillisme" »*, et fustige le terme *« politiquement correct »* de *« senior »*. *« Il est extrêmement artificiel et stupide de mettre une barre à cinquante ans, sans aucune considération démographique ni sociologique*, condamne-t-il. *C'est un discours totalisant, pour ne pas dire totalitaire. »*

***Aude Dassonville***

# « Vous étiez là, la fois des plaques chauffantes ? »

**FOSSES**, Marly-la-Ville, Puiseux-en-France, Louvres-Gare, Louvres-Hôtel de Ville. A chaque arrêt, l'autocar qui sillonne le Val-d'Oise au petit jour embarque son lot de personnes âgées. Echanges sonores de bises, de nouvelles. A peine assis, certains passagers indiquent la route du village voisin au chauffeur, *« Guy, Guitou pour les intimes »* : le raccourci *« par chez Leclerc »* ou par *« le café des concours à belote »*. A l'arrière, les autres racontent le chou-fleur au gratin de la veille, le jardin délaissé *« parce que les enfants préfèrent aller au marché, ça va plus vite »*, et les voyages publicitaires précédents. *« Vous étiez là, la fois des plaques chauffantes ? »*

Pour 199 francs, les voilà partis pour une *« journée-cabaret »* comprenant deux repas et *« un spectacle avec chanteur-animateur »*. Le prospectus glissé dans les boîtes aux lettres prenait également soin d'annoncer qu'en contrepartie de la modicité du prix un *« show publicitaire »* serait présenté *« avec possibilité d'acquérir une gamme de produits de Haute Qualité »*, H et Q majuscules.

Il est 8 heures. Guy arrête son car devant le château de Vincennes. *« Vous pouvez sortir voir la cour, si vous voulez. Mais le château est fermé. »* Personne ne descend. Il fait froid, à peine jour. Guy en profite pour ramasser les chèques. Une demi-heure plus tard, il débarque ses passagers devant un restaurant de Vincennes. Dans une immense salle, des dizaines de personnes âgées sont déjà attablées, comme tous les jours, explique, réjoui, le gérant du restaurant. Deux tartines grillées, une tasse de chocolat ou de café tièdes plus tard, les participants sont *« invités »* à se scinder en sous-groupes par une mégère en pull angora : *« On passe à côté, on se dépêche !... »* Un couple de retraités recule discrètement. *« On va aller avec l'autre, là, elle est plus gentille... »* L'« autre », la cinquantaine, est une femme blonde qui parle fort en détachant chaque syllabe : *« Vous nous connaissez presque tous. Vous savez que Mercure Club est une société commerciale qui a décidé de vous faire voyager pour vous présenter ses produits... Vous allez bien, mes chéris ? »* Une bonne blague, pour réveiller un peu la salle, puis vient la présentation du matelas *« orthopédique »*. Tellement orthopédique qu'il y a une *« croix médicale »* sur l'étiquette, qu'il a *« remplacé en Allemagne les matelas d'eau des hôpitaux et des maisons de retraite, et sera bientôt présenté au congrès de l'asthme »*. *« Vous avez bien vu à la télé la publicité du ministère de la santé pour inciter à changer sa literie ? Si vous ne le faites pas, vous allez creuser le trou de la Sécu... »*

### Une pratique assimilée au démarchage à domicile

**Apparus il y a une trentaine d'années en Allemagne, les voyages publicitaires, encore appelés *« voyages-casseroles »*, se sont largement répandus en France à la fin des années 80. Leurs organisateurs, des sociétés de revente de produits achetés en gros, emmènent les clients à une heure ou deux de leur domicile pour une somme relativement modique, en échange d'une démonstration-vente de produits.**

**200 000 à 300 000 personnes goûteraient chaque année aux charmes de ce type de « voyages », soumis depuis 1989 à la législation sur la vente à domicile. Un délai de réflexion de sept jours est donc offert à l'acheteur pour se rétracter. Aucun versement d'argent ne doit être effectué entre-temps, mais cette obligation est très rarement respectée...**

### « TOUT EST CHER »

Le matelas deux personnes coûte 4 980 francs, auxquels il convient d'ajouter les 2 990 francs du *« surmatelas »* en pure laine vierge avec bandes magnétiques qui *« estompe les douleurs en régénérant les cellules »*, et les 650 francs de l'oreiller à air indéformable. Et pourquoi ne pas en profiter pour emporter le sommier à lattes dont la tête et les pieds s'inclinent à volonté ? *« Combien de fois votre médecin vous a dit de mettre des oreillers sous vos jambes, quand elles sont lourdes ! »* Une possibilité de crédit sans frais est prévue *« pour ne pas pénaliser les petites retraites »*, et même un cadeau récompensant les belles commandes : l'*« appareil de massage professionnel pour les douleurs musculaires et l'arthrose, d'une valeur de 1 250 francs »*. *« Je ne suis payée qu'à la commission*, glisse, complice, la vendeuse. *Je ne voudrais pas trop maigrir, les hommes me préfèrent ronde !... »* Rire collectif de tous les représentants du sexe masculin, auxquels la démonstratrice donne habilement l'occasion de démontrer qu'ils sont toujours « verts », en leur suggérant de raconter des histoires grivoises. Quelques-uns s'exécutent, dans une ambiance de fin de banquet.

A midi, après le kir et la remise du petit cadeau (un calendrier), les participants achèteront presque tous au moins un flacon d'huiles essentielles ou de *« crème du kinésithérapeute »* à 150 francs. Ils ne sont pourtant pas dupes. Ginette, soixante-douze ans, qui en est à son quatrième voyage, se rend bien compte que *« tout est cher »*. *« Mais ils disent qu'on ne trouve pas pareil ailleurs, et ils font de bonnes facilités de paiement. Et puis, c'est la catastrophe pour eux si on n'achète pas. Ils ont payé notre journée. »* Venue seule, une habitante de Villeparisis (Seine-et-Marne) apprécie que le car la prenne *« juste en bas de la maison »*. *« Ça change un peu les idées*, dit-elle, *ça fait passer une journée. On voit du monde... »*

Pour la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ces voyages publicitaires, bien que légaux, relèvent souvent de l'abus de faiblesse : ils s'adressent essentiellement aux personnes âgées, qui sont conditionnées dans un lieu originellement non destiné à la vente et qui n'ont pas la possibilité de s'informer sur les produits proposés. L'ennui, c'est que les plaintes sont rares. *« Ces voyages font un peu loisirs de pauvres. Les personnes âgées ne s'en flattent guère. Elles craignent par ailleurs de passer pour séniles si elles avouent qu'elles se sont fait avoir »*, explique Emmanuelle Jésus, de l'Union féminine civique et sociale (UFCS).

L'UFCS espère que la formule s'éteindra d'elle-même. Car le succès a tellement avivé la concurrence, ces deux ou trois dernières années, que certaines sociétés connaissent des difficultés. MS Diffusion, l'un des plus grands du secteur avec Planeta, est actuellement en liquidation. *« La population des troisième et quatrième âges ne se développe pas assez vite par rapport au nombre de sociétés »*, confie le directeur. Surtout, le bouche-à-oreille sur ces *« voyages-casseroles »* est de plus en plus négatif chez les personnes âgées, lassées, à leur troisième sortie, des démonstrations qui n'en finissent pas. *« Nous, nous sommes sérieux, mais certains, qui changent tout le temps de nom, prennent prétexte du voyage pour faire de la vente forcée »*, se défend Jacek Czernek, le directeur du Mercure Club. Chaque mois, sa société dépose plus d'un million de prospectus dans les boîtes aux lettres d'Ile-de-France.

***Pascale Krémer***



# La commission des droits de l'homme critique le projet Debré

*« MENACE sur les libertés individuelles »*, rupture de *« l'équilibre traditionnel de notre Etat de droit »* : la très policée commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a choisi des termes lourds et solennels pour critiquer le projet de loi Debré sur l'immigration adopté par le conseil des ministres, mercredi 6 novembre, et destiné à être discuté par le Parlement au début de 1997 (*Le Monde* du 7 novembre). Dans son avis rendu public vendredi 15 novembre, la CNCDH, où siègent des personnalités issues des mondes juridique, religieux et associatif, émet *« les plus expresses réserves »* face à ce texte. Pour elle, le projet Debré, dans sa partie répressive, s'inscrit dans la lignée de la loi Pasqua de 1993 qui a engendré, rappelle-t-elle, *« des contradictions et des impasses prévisibles, tant sur le plan juridique que sur le plan humain »*.

Estimant que le *« prévisible »* de 1993 est devenu la réalité de 1996, la CNCDH utilise des termes plus violents que ceux qu'elle avait utilisés pour critiquer la loi Pasqua. Elle constate que l'actuel projet de loi *« risque de fabriquer à l'encontre* [des étrangers] *un droit pénal d'exception, ce qui est contraire aux principes généraux du droit français »*. Aucun point du projet Debré ne sort indemne de cette mise en pièces. Ainsi, l'obligation pour toute personne hébergeant un étranger de déclarer son départ risque *« d'engendrer des pratiques de délation »* et fait courir *« le danger de voir criminaliser le simple fait d'accueillir un étranger chez soi, l'hébergeant pouvant se voir accusé d'aide à une personne en situation irrégulière au cas où le départ n'est pas notifié, même pour une raison indépendante de sa volonté »*.

### ENTORSES INJUSTIFIABLES

De plus, cette mesure est qualifiée de *« discriminatoire »* puisqu'elle ne s'applique pas aux étrangers aux revenus élevés, dispensés de certicat d'hébergement. L'avis de la CNCDH estime que la possibilité donnée aux policiers de confisquer le passeport d'un étranger en situation irrégulière risque de *« créer des tensions avec les Etats qui ont émis ces documents et de générer de graves difficultés à l'égard des étrangers voulant volontairement quitter le territoire »*.

La nécessité de lutter *« efficacement contre l'immigration clandestine »*, reconnue par la commission, ne peut justifier des entorses à l'Etat de droit. Or, affirme-t-elle, l'autorisation, donnée aux policiers, d'immobiliser pour contrôle pendant six heures certains véhicules circulant dans une bande de vingt kilomètres en deçà des frontières Schengen *« en vue de rechercher une infraction non encore commise et non déterminée, constitue un précédent particulièrement préoccupant en ce qu'il porte une atteinte grave à la liberté d'aller et venir (...) »*. Ce précédent, estime la commission, *« serait de nature à toucher à l'équilibre traditionnel de notre Etat de droit, où des actes portant atteinte à la liberté individuelle ne peuvent être décidés que dans le cadre d'opérations de police judiciaire pour la recherche des coupables d'une infraction constituée et non pour la prévention d'infractions individuelles (...) »*.

A propos de la mesure permettant aux parquets d'obtenir le maintien en rétention d'un étranger libéré par un juge en attendant l'appel, la CNCDH souligne qu'elle rompt *« l'égalité des armes »* puisque l'étranger ne dispose pas, lui, du droit symétrique. La commission *« s'élève »* contre l'allongement de 24 à 48 heures de la rétention administrative sans saisine du juge. Enfin, si l'avis admet la disposition permettant aux policiers de pénétrer sur les lieux de travail pour vérifier le respect de la législation, il exige que ce droit s'exerce *« en présence des inspecteurs du travail »*.

Seules dispositions à trouver grâce aux yeux des membres de la CNCDH, les mesures de régularisation limitées prévues dans le projet Debré n'échappent cependant pas à sa critique. Ils soulignent que la régularisation de personnes justifiant de quinze ans de résidence se heurtera à *« un problème de preuves difficilement surmontable »*. La commission rappelle surtout que le projet gouvernemental laisse sans papiers de nombreuses catégories de personnes non expulsables alors que le Conseil d'Etat a rappelé, dans son avis d'août dernier, la faculté de les régulariser.

Ainsi, la CNCDH prône une réforme prévoyant l'extension des critères de régularisation, la clarification des conditions d'octroi des visas et de l'asile territorial. Et, au-delà de ses appréciations sévères sur le projet Debré, la commission réclame la *« remise en chantier »* de *« l'ensemble du dispositif relatif aux étrangers »*.

***Philippe Bernard***

# Le département du Nord se classe en tête des maltraitances à enfants

## Selon les travailleurs sociaux et les magistrats, l'augmentation des cas d'abus sexuels signalés au numéro vert spécialisé s'explique davantage par l'amélioration des techniques de repérage que par la dégradation des conditions de vie

**Le Nord occupe le premier rang, devant la Seine-Saint-Denis et le Pas-de-Calais, du nombre d'appels reçus au numéro vert mis en place par le Service d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (Snatem). En 1995, près de 800 enquêtes concernant l'enfance maltraitée ont été menées sur le territoire du tribunal de Lille, donnant lieu à environ deux cents ouvertures d'information judiciaire – contre quatre-vingt-dix en 1992. Les trois quarts correspondaient à des abus sexuels, dont deux tiers à des cas d'inceste. Si les poursuites concernent essentiellement des familles défavorisées, l'amalgame entre l'augmentation des signalements et la grande pauvreté est trompeur. Les travailleurs sociaux et les magistrats impliqués dans la lutte contre la maltraitance insistent sur les effets de la prise de conscience et l'amélioration des techniques de repérage. A Douai, la cour d'assises a condamné Fernande Leroy, veuve Selingue, accusée de complicité d'infanticide, de viols et de complicité de viols, à dix ans de réclusion.**

*« CES ACTES dérangent tellement que l'on aimerait se convaincre qu'ils se produisent loin de chez soi ou qu'ils n'ont pas été commis par quelqu'un qui exerce le même métier que soi. »* Pédiatre au centre hospitalier régional de Lille et secrétaire générale de l'association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem), Françoise Hochart a vu maintes fois se dresser ces paravents géographiques ou sociaux qui évitent de regarder en face les faits auxquels elle est chaque jour confrontée. Dans l'opinion, sensibilisée par l'affaire du pédophile belge Marc Dutroux, des affaires comme celle de Douai tendent à amalgamer l'inceste à la grande pauvreté et aux régions dans lesquelles elle sévit le plus – au premier rang desquelles figure le Nord-Pas-de-Calais. En réalité, le raccourci est trompeur.

*« Il est aujourd'hui impossible de faire un lien entre l'aggravation de la fracture sociale et l'augmentation indéniable des abus sexuels sur enfants – 22 % entre 1994 et 1995,* assure Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS). *Tout juste peut-on estimer qu'il y a davantage de corrélations entre certains autres types de maltraitance, violence ou absence de soin par exemple, et la désespérance sociale due principalement au chômage. »*

**AMALGAME**

Chargé depuis 1990 de recenser les données sur l'action sociale, l'ODAS s'est toujours refusé à publier ses statistiques sur l'enfance maltraitée département par département. La comparaison desservirait ceux qui ont consenti les plus gros efforts pour sortir les cas d'inceste ou de pédophilie du silence et se retrouvent mécaniquement aux première place du classement.

Le Nord occupe ainsi le premier rang, devant la Seine-Saint-Denis et le Pas-de-Calais, de la seule hiérarchie disponible dans ce domaine : celle du nombre d'appels reçus au numéro vert mis en place par le Service d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (Snatem). En 1995, 9,08 % des appels provenaient de ce département.

**PRISE DE CONSCIENCE**

*« Le Nord ou le Pas-de-Calais figurent parmi ceux qui ont fait le plus pour faire connaître le numéro vert,* explique Annie Gaudière, directrice de la Snatem. *Il est normal qu'ils se retrouvent aux premières places des pourvoyeurs d'appels. »*

La nette augmentation des cas recensés d'enfants victimes d'abus sexuels renvoie donc, avant tout, à la prise de conscience et à l'amélioration des techniques de repérage et des moyens de lutte contre la maltraitance. *« Lorsque j'ai occupé mon premier poste à Lille au milieu des années 70,* se rappelle Olivier Guérin, aujourd'hui procureur de la République au tribunal de grande instance de la ville, *il n'y avait pas de poursuites pénales pour les rares affaires d'inceste qui étaient signalées. Les juges préféraient s'en remettre à un suivi social. Juste après la loi de protection de l'enfance de 1989, j'ai assisté à la montée en puissance de la lutte contre la maltraitance. La formation des travailleurs sociaux et des magistrats à ces problèmes s'est perfectionnée, et le nombre d'affaires qui ont donné lieu à des poursuites pénales a explosé. »* En 1995, près de 800 enquêtes concernant l'enfance maltraitée menées sur le territoire du tribunal de Lille ont débouché sur environ deux cents ouvertures d'information judiciaire – contre quatre-vingt-dix en 1992. Les trois quarts correspondaient à des abus sexuels, dont deux tiers à des cas d'inceste.

Si, de l'avis unanime, les abus sexuels n'épargnent aucune classe de la société, la grande majorité de ces poursuites concernent des familles de milieux défavorisés. Elles seules, en effet, font l'objet d'une attention soutenue de la part des travailleurs sociaux. *A fortiori* dans la région Nord-Pas-de-Calais, où la forte dégradation des conditions de vie des familles les plus pauvres coïncide avec un maillage d'associations et d'organismes d'action sociale parmi les plus denses du pays. *« Il ne faut pas se voiler la face,* reconnaît Bénédicte Bacle, assistante sociale dans le quartier populaire de Wazemmes. *L'extrême pauvreté est l'un des facteurs qui contribue au déclenchement ou à l'aggravation de la maltraitance, notamment à caractère sexuel. La promiscuité, le chômage de longue durée de tous les membres du foyer peuvent aboutir à une perte de repères et d'identité. L'appauvrissement culturel remet en cause la relation à l'autre. »*

Christine Teixido, juge d'enfants au tribunal de Lille a repéré, comme beaucoup d'autres, un nouveau critère lorsqu'elle cherche à vérifier la véracité d'accusations d'abus sexuels : la présence de cassettes pornographiques au foyer.

*« Dans un contexte de dysfonctionnement des relations entre les membres de la famille et de graves carences morales, cela peut constituer un indice important,* affirme la magistrate. *Les parents peuvent chercher à reproduire sur l'enfant ce qu'ils ont vu sur les cassettes. »*

*« Le nombre de ce type de dossiers nous a souvent conduits à nous demander s'il était utile de les rendre publics »,* précise-t-elle. Faut-il en effet diffuser largement l'information au risque de favoriser des amalgames ? Ou continuer à les taire, en étouffant toute possibilité de débat sur l'ampleur d'un fléau dont l'exclusion n'est que l'une des causes ?

*Jérôme Fenoglio*

## *La grande sévérité des jurés de la cour d'assises du Nord*

DOUAI
*de notre envoyé spécial*

D'un coup, Jeannette a perdu son sourire. Ce sourire *« défensif »*, dont a parlé un psychologue, ce masque troublant qui cache les émotions. Face à son laconisme, Michel Gasteau, qui préside la cour d'assises du Nord, vendredi 15 novembre, a enchaîné les déclarations et ravivé la mémoire. *« C'était deux fois par mois. Je fermais les yeux. J'osais pas regarder. »* Fille aînée des Selingue, qui vivent à Bourbourg (Nord), Jeannette, vingt-six ans, a eu trois enfants de son père, André, un ancien mineur quinquagénaire au chômage, mort en 1995. Les relations incestueuses ont commencé quand elle avait seize ans. Elles se sont étendues à ses sœurs, Réjane, qui a eu un enfant, Michèle et Isabelle (*Le Monde* du 16 novembre).

Puis le président en est venu au plus douloureux : le premier enfant qu'elle a mis au monde, en 1986, debout, adossée à la porte du garage, entre Noël et le Nouvel An. Le nourrisson qu'elle a voulu prendre dans ses bras, le petit garçon que ses parents n'ont pas voulu lui donner, et que son père a finalement étouffé. En mai 1991, André, Jeannette et Fernande, la mère, ont reconnu qu'il y avait eu infanticide. *« Je voulais pas que ça se voit »*, a expliqué le père aux enquêteurs, qui ont fait le lien avec la découverte du corps d'un nouveau-né, en 1987, en bordure d'un jardin ouvrier. Puis les Selingue se sont rétractés. Aux assises, en l'absence du père décédé, la mère et Jeannette nient toujours l'existence du meurtre.

A-t-on jamais vu accusée autant victime ? Malgré l'inceste, malgré son enfant étouffé par son père, Jeannette a *été* poursuivie pour complicité de viols sur ses sœurs, pour avoir indiqué dans une première déclaration qu'elle avait tenu une fois les poignets de ses sœurs. Les jeunes filles et son père n'ont jamais confirmé. L'avocat général, Jacky Coulon, qui a hérité depuis peu du dossier, dira qu'il ne serait pas choqué par un acquittement, compte tenu de ce que Jeannette a subi.

Par trois fois, le président évoque la terrible scène du garage. Une jeune femme assesseur efface son visage derrière ses mains. A l'évocation du nourrisson, celui de Jeannette se décompose. Dans les négations de la jeune femme, le président note des incohérences. Il rappelle ses déclarations, ses larmes à l'instruction. Jeannette baisse les yeux, sombre dans le silence. La séance suspendue, elle est bientôt prise d'un malaise.

Le silence. Ce berceau de la honte et de la peur, du secret dans lequel, cinq années durant, s'est nichée cette famille du Dunkerquois minée par la misère morale. Le silence, plus fort encore, qui revient aux assises, où l'on évoque *« le vase clos familial »*, *« la soumission à la loi du père »*, *« l'étouffement de la vie affective et intellectuelle »* des jeunes filles, qui présentent, selon les experts, des signes de débilité légère et parmi lesquelles Jeannette apparaît comme étant la plus instruite et la moins naïve.

Commis d'office, Me Jean-Jacques Deswarte, conseil de Fernande, accusée de complicité d'infanticide et de complicité de viols, exploite cependant méthodiquement les failles, les incertitudes et les contradictions du dossier. Une expertise génétique, à l'encontre des aveux et des témoignages concordants, a conclu que le cadavre du nouveau-né exhumé ne pouvait être le fruit des relations incestueuses. Mais si le dossier contient des brèches, dans le dos de Mes Deswarte et Delahay, les défenseurs, la douleur et la tristesse de Jeannette en ont déjà dit long.

Au prononcé du verdict, les yeux rougis, les cernes profonds, la jeune femme a enfoui son visage dans le col de sa fourrure polaire. A ses côtés, la mine chafouine, Fernande Leroy, veuve Selingue, réalise difficilement qu'il lui faut retourner dans la prison qu'elle a quittée voilà deux ans. La cour d'assises du Nord a doublé la demande de l'avocat général – cinq ans requis – et la condamne à dix ans de réclusion. Pour Jeannette, la cour rejette l'acquittement, pourtant quasi suggéré par l'accusation, et retient sa culpabilité pour une complicité de viol. Mais elle tient compte des circonstances largement atténuantes et condamne l'aînée des Selingue à la peine minimale d'un an de prison avec sursis.

*Jean-Michel Dumay*

## CARNET

**ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :

Maurice Doublet, préfet honoraire ; Edwige Feuillère, comédienne.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

Jean-Paul Elkann, président de la banque J.-P. Elkann, ancien président du Consistoire central israélite de France ; Suzanne Grevisse, conseiller d'Etat honoraire ; Roland Peugeot, président du conseil d'administration de Peugeot SA ; Adolphe Steg, chirurgien, membre de l'Académie de chirurgie ; Bernard Tricot, conseiller d'Etat honoraire ; Robert Vergnaud, président d'honneur d'Air Inter.

Le *Journal officiel* du 15 novembre publie en outre une liste de promotions et de nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'ordre national du Mérite. Parmi les promotions au grade de *commandeur*, on relève les noms de Jean Kahn, président du Consistoire central israélite de France, de Mady Mesplé, cantatrice, et de Philippe Parant, directeur de la surveillance du territoire (DST) ; au grade d'*officiers*, les noms de Georges de Caunes, ancien journaliste, d'Arnaud d'Hauterives, président de l'Académie des beaux-arts, de Frédérique Hébrard, écrivain, scénariste, comédienne et des écrivains J.-M. G. Le Clézio et Dominique Rolin. Nicolas Bazire, ancien directeur du cabinet d'Edouard Balladur à Matignon ; Patrick Bruel, chanteur, comédien ; Marc Cecillon, rugbyman ; Anne Delbée, écrivain, metteur en scène ; Eric Di Meco, footballeur ; Marie-Catherine Girod, pianiste ; Françoise Pollet, cantatrice, et Michel Rostang, restaurateur, figurent parmi les nommés au grade de *chevalier*.

**DISPARITIONS**

■ **ALGER HISS**, ancien haut fonctionnaire américain accusé en pleine guerre froide d'espionnage au profit de l'URSS, est mort vendredi 15 novembre, à New York, des suites d'une longue maladie, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

**AU CARNET DU « MONDE »**

**Naissances**

– Marseille.

M. et L. MILLAUD,
Julie, Isabelle,
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

**Maxime,**

le 29 octobre 1996.

**Anniversaires de naissance**

– Tous ses enfants de sang et de cœur souhaitent un très heureux anniversaire à

**Alain CHEVILLIER,**

pour ses soixante ans, le 17 novembre 1996.

Anne et Pascal,
Claire, Jeannick et Robin,
Bertrand, Guillaume, Hélène,
Patrick et Mathias.

– 18 novembre 1996,
Bon anniversaire,

**Ida.**

Maman, Papa, Marc,
Et toute la famille.

**Décès**

– La société Turbomeca (groupe Labinal)
a le regret de faire part du décès de

**M. Pierre BELAYGUE,**
directeur technique adjoint
de Turbomeca,

survenu le 15 novembre 1996, à l'âge de cinquante-deux ans, après une longue et cruelle maladie.

Pierre Belaygue a su, au sein de Turbomeca, faire apprécier ses remarquables qualités d'ingénieur pour toutes les techniques relatives aux turbines à gaz, particulièrement dans la recherche grâce à la pertinence de ses actions à long terme.

Ses compétences étaient reconnues de toute la profession aéronautique.

Selon le vœu de sa famille, ses obsèques auront lieu dans l'intimité, à Puy-l'Evêque, dans sa ville d'origine.

Turbomeca,
64511 Bordes Cedex.

– Saint-Nicolas-du-Pélem.

Ses filles et leurs conjoints,
Leurs enfants,
Sa sœur, son neveu et ses nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

**commandant**
**Marcel BODEMES,**
chevalier de la Légion d'honneur
guerre 1939-1945,
prisonnier évadé, résistant,
commandeur du Mérite
franco-britannique,
ancien d'Indochine et d'Algérie,

survenu dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-d'Armor), le lundi 18 novembre 1996, à 15 heures.

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
Le directeur de l'UFR de chimie et ses collègues,
Les personnels,
ont la tristesse de faire part du décès, le 8 octobre 1996, de

**M. André CHRÉTIEN,**
professeur honoraire de chimie.

Né en 1899, professeur de chimie à la faculté des sciences de Strasbourg, puis titulaire de la chaire de chimie minérale à la faculté des sciences de Paris en Sorbonne, M. André Chrétien eut pour élèves de nombreux maîtres actuels de la chimie française.

– Caen. Grenoble.

Mme Pierre Dubois,
M. et Mme Pierre-François Dubois et Mathilde,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Pierre DUBOIS,**
professeur agrégé de l'Université (e.r.),

survenu à Caen le 9 novembre 1996.

Le service religieux et la crémation ont eu lieu à Caen.

Selon sa volonté, l'urne funéraire a été déposée au cimetière de Grangues (Calvados).



– Jean-Pierre Prod'homme,
son mari,
Emmanuèle, Alain, Héloïse
et Camille Fabre-Prod'homme,
Laurence Prod'homme,
Anne-Violaine et Daniel Trocme-Prod'homme,
ses filles, gendres et petites-filles,
Charles Martinval,
son frère,
et sa famille,
Gilbert Heuze,
son beau-frère
et sa famille,
Mmes Geneviève Picarda
et Léontine Pillan,
ses grand-tantes,
Tous ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Jacqueline PROD'HOMME,**
née MARTINVAL,

surveau, à l'âge de soixante ans, le vendredi 15 novembre 1996.

La célébration religieuse aura lieu mardi 19 novembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre-de-Montrouge, Paris-14e, suivie de l'inhumation, le même jour à 12 h 30, au cimetière de Troissy (Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

*« En toi, Seigneur, est la source de vie, par ta lumière nous voyons la lumière. »*
Ps. 36.

20, rue du Moulin-Vert,
75014 Paris.

– Mme Paul Zuckman,
son épouse,
M. Yves Zuckman,
Mme le docteur Nicole Moulin Zuckman,
M. le docteur Jean Moulin,
M. Marc Moulin,
Mlle Mathilde Moulin,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Paul ZUCKMAN,**

survenu à Paris, le 9 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 12 novembre, au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**Hommages**

– Le 14 septembre 1996,
l'obscène volonté du hasard emporta, à l'âge de trente-six ans, le

**docteur Jean-Louis FRASCA,**

J.-J. Baudouin-Gautier, son compagnon, vous prie d'avoir une pensée toute particulière pour eux à l'occasion de la reconstitution judiciaire réclamée par l'instruction.

**Condoléances**

– Maurice Frydland, délégué général,
Et les organisateurs des Rencontres européennes de télévision de Reims,
sont profondément peinés de la disparition de

**Michel MITRANI.**

Ils rendent hommage au créateur de talent et à l'homme de télévision soucieux de qualité et d'exigence.

Ils adressent à ses amis l'expression de leurs sincères condoléances.

**Remerciements**

– Les familles Tabbara, Ghaziri,
Et parentes,
remercient les nombreuses personnes qui se sont associées à leur peine à l'occasion du décès de

**Ziad TABBARA,**

et les prient de trouver ici l'expression de leur très vive gratitude.

**Anniversaires de décès**

– 17 novembre 1995,

**Robert BENOIST**

*« Homme d'honneur, courageux, sincère, disparaissait prématurément. »*
Il manque cruellement à qui l'a fidèlement, tendrement aimé.

**Messes anniversaires**

– Toulouse (Haute-Garonne). Gaillac (Tarn).

Mme Veuve Pierrette Le Jannou,
M. et Mme Jacques Le Jannou
et leurs enfants,
Leurs familles, parents et alliés,
vous invitent, le jeudi 21 novembre 1996, à 8 heures, en la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, à la messe d'anniversaire de

**M. Marcel Jean LE JANNOU,**
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite agricole,

décédé le 21 novembre 1995.

**Avis de messe**

**Lucienne CAYLA,**
ancienne directrice des chaussures
de théâtre Galvin.

Une messe sera célébrée le mardi 19 novembre 1996, à 15 heures, Sainte-Elisabeth, 195, rue du Temple.

42, rue Meslay,
75003 Paris.

– Le 17 octobre 1996,
est décédé

**André du CASTEL,**
ancien élève de l'ENA,
directeur général honoraire
à la Commission des Communautés
européennes,
directeur de la recherche (h.)
au Centre des hautes études
d'Afrique et d'Asie modernes,
membre titulaire de l'Académie
des sciences d'outre-mer,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

Une messe du souvenir sera célébrée le mercredi 20 novembre, à 11 heures, en l'église Sainte-Clotilde, rue Las Cases, Paris-7e.

De la part de
Mme André du Castel,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Etienne du Castel,
sa mère,
Des familles du Castel,
Bernard et Therre.

15, rue de Mézières,
75006 Paris.

**Communications diverses**

– Après neuf mois de tournage,
les producteurs

Marie-Violaine
et
**Franck WILLEMS**

sont heureux de présenter

**CARLA.**

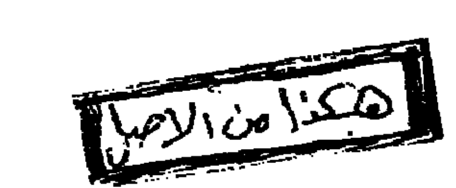
Sortie officielle le jeudi 24 octobre 1996, à 12 h 21.

138, boulevard Brand-Whitlock,
B-1200 Bruxelles.

**JOURNÉES D'ENTRAIDE ET D'AMITIÉ**
du jeudi 14
au dimanche 17 novembre 1996
inclus de 10 heures à 21 heures
Nombreux comptoirs
(Comptoir des abbayes et maisons religieuses, petite brocante, alimentation, etc.)

Déjeuners de 11 h 30 à 14 heures
Dîners à partir de 19 heures (1)
Salon de thé à partir de 16 heures
Salle R.P.-Ferrand, 8 bis, rue Vavin, Paris-6e.

(1) Il est prudent de retenir vos places au 01-43-26-01-50.












# Les tabourets du renouveau vietnamien

**Il y a dix ans, le Vietnam s'ouvrait sur le reste du monde. Hanoï change peu à peu. Le niveau de vie de ses habitants s'améliore, le tourisme se développe et favorise la fibre du petit commerce**

AVEC un sourire un peu contrit, la vieille femme avoue : *« Nous ne l'avons sûrement pas voulu, ce sont nos belles-filles... »*. D'environ cinquante mètres carrés, à même la rue, le restaurant a été divisé en deux par un mur perpendiculaire à la chaussée. La famille en a profité pour tapisser de carrelage le sol et les murs recouverts de suie. De chaque côté du mur médian, les deux belles-filles ont repris, cette fois chacune à son propre compte, leur commerce de *banh cuôn*, de petits rouleaux faits d'une mince crêpe de riz cuite à la vapeur et farcie devant le client, de porc haché et de champignons noirs.

Le plat s'accompagne d'échalotes émincées et dorées dans de l'huile. Assis, comme partout au Vietnam, sur de minuscules tabourets disposés autour d'une table très basse, les consommateurs mangent leurs rouleaux après les avoir trempés dans un petit bol de *nuoc-mam*, la saumure de poisson la plus commune du pays. Pour respecter une forte tradition communautaire, la famille se retrouve le soir, autour des grands-parents, dans deux petites pièces demeurées communes, au fond du double restaurant.

Dix mètres plus bas, rue Bao Khanh, à l'angle d'une rue adjacente, une femme qui affiche la quarantaine vend un bon café – mais relativement cher, l'équivalent de 2 francs le verre – et diverses boissons dans ce qui devait être, autrefois, un tout petit magasin. Elle s'est entendue avec une femme plus âgée qui offre à leurs clients communs du *bun thang*, des nouilles de riz et des viandes arrosées de bouillon. Un peu plus haut dans la rue, sur le même trottoir, deux débits de boisson servent de la *bia hoi*, une bière légèrement fermentée, vendue l'équivalent de 1,5 franc le grand verre d'un demi-litre, accompagnée d'amuse-gueule.

Au cœur de Hanoï, donnant sur le Hô Hoàn Kiêm, le lac de l'Epée restituée, et en bordure du quartier commerçant et très animé dit des Trente-Six Rues, la rue Bao Khanh n'est longue que d'une centaine de mètres et ne figure même pas sur les plans de la ville. D'un côté, elle est séparée de bâtiments administratifs par un long mur. De l'autre, les petits commerces se succèdent, tous les 3 mètres, avec même, au beau milieu, le Nam Phuong, mini-hôtel de dix chambres aménagées sur trois étages, dont les prix s'étalent de 75 à 125 francs la nuit.

Voilà une dizaine d'années encore, à l'aube du « renouveau » décrété par le parti communiste, cette ruelle conservait une allure grise et miséreuse, avec sa cohorte de gens à vélo qui ne semblaient aller nulle part et de mendiants nus-pieds et vêtus de haillons. Aujourd'hui, une foule plus bigarrée se dispute la chaussée et les trottoirs. Des taxis flambant neufs commencent à grignoter sur la clientèle des cyclo-pousses et des *moto-ôm*, motocyclistes qui prennent un seul passager. Les enfants des vendeuses de *banh cuôn* y pratiquent le patin à roulettes en rentrant de l'école. Les motocyclettes de leurs aînés y pétaradent.

Jeunes cireurs de souliers et vendeurs de cartes postales traînent autour d'hypothétiques clients, avec l'espoir d'empocher les 2,5 francs d'une assiette de riz. Deux fonctionnaires en retraite, brassard au bras et sifflet aux lèvres, font gentiment circuler les vendeuses ambulantes qui encombrent les trottoirs – et parfois la chaussée – de leurs palanches à deux paniers dans lesquels elles ont disposé quelques poignées de légumes et de fruits.

Conçue, au tournant du siècle, pour accueillir cinq cent mille habitants, Hanoï en compte aujourd'hui trois millions. Autour de ses lacs, de ses parcs et de ses larges avenues, il n'y a plus d'espace. Dans le quartier commerçant du centre, les étalages multicolores de vêtements, de broderies, de laques incrustées de nacre et de bibelots en tous genres mordent aujourd'hui sur les trottoirs. A l'étroit dans de minces domiciles surpeuplés, les enfants jouent dans la rue. Grouillante, la vieille dame du Vietnam revit à son tour.

Au fil des années, la cafetière s'est offert, dans l'ordre, un réfrigérateur – pour les glaçons –, un écran de télévision – pour attirer la clientèle – et une motocyclette – pour faire ses courses. Sa dernière acquisition est le téléphone urbain, qui sonne sans arrêt. *« Voilà une vingtaine d'années, j'ai acheté ce magasin l'équivalent d'une bouchée de pain. »* Avec la montée en flèche des prix dans le centre-ville, ses 20 mètres carrés sont évalués à un demi-million de francs.

TOUT en réalisant quelques économies, aussitôt placées dans des bijoux en or, elle s'est déjà rendue en vacances dans la baie d'Along, à Hoa-Lu et dans la station balnéaire de Dô-Son, à proximité du port de Haïphong. Elle a même séjourné à Dalat, la station d'altitude sur les hauts plateaux du Sud.

Les Hanoïens voient s'élever, parmi eux, un monde qui leur échappe encore. Dans le centre, les deux grandes tours d'un complexe hôtelier dépassent déjà largement les grands murs de l'ancienne prison coloniale, où les prisonniers américains avaient été regroupés pendant leur guerre et qu'ils avaient rebaptisée, avec humour, le « Hanoï Hilton ». A la périphérie de la ville, Daewoo, le géant sud-coréen, vient d'inaugurer un hôtel de 350 chambres que jouxte un gigantesque centre commercial. Pour sa part, le plus classique des palaces de la capitale, le Métropole, s'est doté d'une annexe qui en a triplé la capacité d'accueil. Des dizaines d'autres immeubles commencent à ouvrir les portes de leurs bureaux et de leurs appartements à ceux qui font encore un peu figure de martiens et qu'on appelle, ici, les investisseurs étrangers.

Le « renouveau », pour les petites gens, ne se réalise pas à coups de grands projets mais se fait de petites choses. Voilà des années que Tri, vingt-deux ans, vend des cartes postales et des plans de la ville aux touristes. Mu par la curiosité, il a même pratiqué son petit commerce, pendant trois ans, à Hô-Chi-Minh-Ville, la grande métropole méridionale. Revenu à Hanoï, – *« c'est ma ville »*, explique-t-il –, il y vit nettement mieux qu'auparavant. Au lieu de dormir dans un dortoir sans lit réservé aux enfants des rues – à raison de 2 000 dongs, soit 1 franc, la nuit –, il loue désormais une petite pièce 120 francs par mois du mauvais côté de la grande digue, dans un quartier que le fleuve Rouge inonde chaque année. Mais il y dispose de l'électricité – un luxe – et peut y dormir sur une natte à même le sol et y garder ses premiers effets. Une touriste singapourienne lui a fait cadeau de 200 000 dongs, soit 100 francs, de quoi s'acheter une bonne paire de chaussures.

Comme il baragouine l'anglais, des touristes occidentaux l'ont, une fois, engagé comme guide pour aller à Sapa, dans la haute région. Il a ainsi pu s'acheter, pour la première fois, quelques habits neufs. L'absence d'un permis de résidence ne le préoccupe pas outre mesure. *« Quand la police m'arrête, elle me renvoie dans un mon village, à deux heures de route. Je reviens le lendemain... »* Cela fait partie de la règle du jeu.

C'est en 1986 que le PC vietnamien a changé son fusil d'épaule en adoptant le *dôi moi*, – littéralement *« changer pour faire du neuf »* –, donc le « renouveau ». Dans la foulée, le pays s'est ouvert aux investissements étrangers et aux touristes, l'économie s'est libéralisée et le Vietnam a entrepris de retirer du Cambodge son corps expéditionnaire et de normaliser ses relations avec Pékin. Les Vietnamiens, qui n'ont que la fibre du petit commerce et non du grand, ont alors commencé à puiser dans leurs bas de laine et à saisir toute occasion d'améliorer leur ordinaire.

**L'économie la plus vivante y demeure très informelle et faite de petites activités qui se contentent d'un bout de trottoir, d'un quart de devanture ou d'un tiers de magasin**

A Hanoï, le tourisme a donné un coup de fouet à un artisanat de goût inégal. Les mini-hôtels, visant la clientèle étrangère la moins fortunée, se sont multipliés. Chacun a sorti, sur sa terrasse ou devant sa porte, ses mini-tabourets. Des compagnies de taxis, une innovation, se sont formées. Disposant de ressources encore limitées mais croissantes, le comité populaire de la ville a entrepris quelques travaux d'infrastructure. Hanoï redevient même, peu à peu, un centre où l'on mange bien, ce qu'elle n'était plus depuis des décennies.

Cependant, alors que des étrangers et quelques Vietnamiens peuvent dépenser une centaine de dollars – une petite fortune –, dans un grand restaurant ou une boîte de nuit à la mode, l'amélioration générale du niveau de vie, lequel a doublé en dix ans, se fait de petits changements, en se gardant de s'afficher, d'exprimer une trop grande ambition ou de trop sacrifier le présent à l'avenir. Comme si la plupart des calculs ne pouvaient être que petits ou que quelques sérieuses contraintes entravaient encore un épanouissement.

Les Vietnamiens, dit-on, sont les premiers consommateurs d'or de l'Asie du Sud-Est alors que les Thaïlandais, pour prendre l'exemple d'une économie émergente, bénéficient d'un niveau de vie près de dix fois supérieur. La demande vietnamienne du précieux métal jaune augmente de 20 % d'une année sur l'autre. L'une des raisons : le dong, monnaie nationale, a beau s'être stabilisé, sa crédibilité demeure limitée. En outre, le public, privé de chéquiers et de cartes locales de crédit, ne place pas son argent dans les banques.

LES paies mensuelles se font non par virement bancaire mais en argent liquide et, comme la plus grosse coupure en circulation n'est que de 50 000 dongs (25 francs), les caissiers des entreprises héritent, en fin de mois, d'énormes paquets de monnaie à distribuer. Les Vietnamiens investissent donc, en priorité, dans l'or et, quand ils en ont les moyens, dans la construction individuelle, ce qui explique pourquoi les périphéries des villes ressemblent à des chantiers d'habitations étriquées et en grappes, exploitant au mieux les surfaces les plus réduites, à la mesure des maigres moyens des propriétaires. La capitale n'échappe pas à cette règle : dans la ville commerçante, les façades des fameuses habitations en tube – parce qu'elles avaient parfois, à l'origine jusqu'à 60 mètres de profondeur – ont rarement plus de 3 mètres de longueur.

Enfin, plus les revenus paraissent modestes, moins ils risquent d'exciter l'appétit d'un petit monde envahissant de fonctionnaires, notamment de policiers, encore bien mal payés. De temps à autre, des flics embarquent dans un antique side-car de fabrication russe le petit étal d'une marchande illégale de cigarettes. Le plus souvent, cependant, tout ce qui est petit – débit de boisson, restauration, mini-hôtel – s'assure une tranquillité une fois par mois avec, pour reprendre l'expression d'un intéressé, *« une poignée de dollars arrosés d'une canette de bière »*.

Le soir, la rue Bao-Khanh et les rues du voisinage s'éteignent assez vite. Vers 10 heures, tous les commerces ont fermé leurs portes, comme si Hanoï conservait un rythme provincial hérité des pénuries d'autrefois. En hiver, quand un froid crachin pénètre les os, chacun reste chez soi. Quand le temps s'y prête mieux et si la recette de la journée a été bonne (en moyenne 20 000 dongs, soit 10 francs par tête), conducteurs de cyclos et *moto-ôm* s'offrent une petite fête, sous un lampadaire, autour d'une ou deux bouteilles d'alcool de riz (5 000 dongs le litre) agrémentées de quelques calamars séchés.

Modestes, ces changements n'entrent pas dans les courbes des statistisques de la croissance. A Hanoï, dit-on, le taux d'expansion annuel moyen tournerait autour de 12 % et le niveau de vie serait déjà de deux fois supérieur à une moyenne nationale encore très faible, avec un revenu annuel par tête estimé à moins de 1 500 francs. L'économie la plus vivante y demeure, cependant, très informelle et faite, avant tout, de petites activités très imbriquées et qui se contentent d'un bout de trottoir, d'un quart de devanture ou d'un tiers de magasin.

*Jean-Claude Pomonti*
*Dessin : Barbe*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

# La santé sous l'œil des assureurs

*Suite de la première page*

Pourtant, ce diagnostic sévère cache une autre réalité : le foisonnement d'initiatives qui fait des Etats-Unis un véritable laboratoire en matière de gestion des systèmes de santé.

Des réseaux de soins (HMO, PPO) intégrant assureurs et professions de santé, concurrents entre eux, couvrent de plus en plus d'Américains et emploient un nombre croissant de médecins, salariés ou sous contrat. Ils prennent en charge les assurés sur la base d'une somme forfaitaire versée pour chacun d'eux. Les malades y ont une liberté d'accès très limitée aux spécialistes et aux hôpitaux. Les médecins, financièrement intéressés à l'équilibre budgétaire du réseau, doivent se plier à des règles strictes : application de normes de bonne pratique, prescription des médicaments les moins chers, suivi permanent de leur activité par les responsables du réseau. *« Puisque les médecins, par les décisions qu'ils prennent, contrôlent plus de 70 % des dépenses de santé, les assureurs (...) visent à influencer les décisions des médecins »*, notent Emile Lévy, professeur à Paris-Dauphine, et Victor Rodwin, de New-York University, dans *Chroniques économiques* (SEDEIS, septembre 1996).

FORTES CONTRAINTES

Les médecins hostiles au plan Juppé ne devraient pas oublier que, au regard de tels contrôles, ceux qu'exerce la Sécurité sociale relèvent d'une visite de courtoisie. Les syndicats CSMF et FMF, qui viennent de refuser tout accord avec les caisses (*lire page 8*), devraient aussi se demander pourquoi la France serait à contre-courant de réformes mises en œuvre sous diverses formes aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en Allemagne ? Ils devraient enfin dire comment, dans une période où le déficit de l'assurance-maladie se creuse de 30 milliards de francs par an, les 780 milliards de francs que la collectivité consacre à la santé peuvent échapper à une véritable évaluation.

Dans ce domaine comme dans d'autres, les changements se heurtent, en France, à de fortes contraintes. En dépit d'évolutions notables, les représentants des médecins (ordre, syndicats) se refusent à cogérer le système de soins. Les unions professionnelles régionales de médecins, installées en 1994 pour assurer cette mission (maîtrise des dépenses, formation continue...), n'ont jamais fonctionné. Du côté de l'Etat, des caisses et des hôpitaux, la tradition est plus administrative que gestionnaire, la démarche plus centralisatrice que décentralisatrice. Enfin, la société est ainsi faite qu'en matière de santé la notion de solidarité l'emporte sur celle d'assurance.

Le plan de M. Juppé porte la marque de cette « culture », qui fait de l'Etat le grand ordonnateur du système de santé. Il n'en comporte pas moins des outils qui préfigurent un *« managed care »* à la française, où les payeurs s'entendraient avec les professions de santé pour délivrer des soins de qualité au meilleur coût. En enfermant les dépenses des caisses dans une enveloppe globale (600 milliards de francs en 1997), le gouvernement et le Parlement ont tracé le cadre. Le nouveau président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, Jean-Marie Spaeth (CFDT) a, pour sa part, fixé la règle du jeu en prévenant que *« la Sécurité sociale ne paiera plus à guichet ouvert »*. Pour respecter l'enveloppe, les pouvoirs publics mettent peu à peu en place des outils destinés, selon eux, à améliorer la qualité des soins et la gestion du système. Une agence d'accréditation et d'évaluation des hôpitaux va voir le jour. Les références médicales opposables, normes de bonne pratique définies et validées par la profession, doivent pousser les praticiens à ne prescrire que ce qui est médicalement utile. Des listes comparatives de médicaments inciteront les généralistes à utiliser les produits les moins chers (à effet identique). Quant au dispositif de sanctions-récompenses pour les médecins, qui doit être négocié entre leurs syndicats et les caisses, il va, pour la première fois, rendre les praticiens comptables des deniers de la « Sécu ».

« FILIÈRES DE SOINS »

L'informatisation des cabinets, d'ici à la fin de 1998, et celle du carnet de santé papier en cours de distribution, programmée pour la fin 1999, ne se traduiront pas seulement par la disparition des 850 millions de feuilles de soins en circulation. Elle devrait déboucher sur un meilleur suivi des malades, générer des économies et favoriser l'utilisation de logiciels d'aide à la décision, évitant par exemple à un praticien de prescrire deux médicaments incompatibles. Lorsque qu'un numéro de code sera attribué à chaque acte, à chaque prescription ou à chaque affection, les caisses sauront avec précision et en temps réel qui prescrit et qui consomme quoi.

Cette modernisation du système ne trouvera sa pleine efficacité que dans le cadre de « filières de soins ». Prévues à titre expérimental dans le plan Juppé, elles permettraient, en faisant du généraliste le passage obligé vers le spécialiste ou l'hôpital, d'assurer un meilleur suivi des patients et, peut-être, de réduire les coûts. Mais elles tardent à se mettre en place, et il faudrait que plusieurs conditions soient réunies pour assurer leur succès, notamment sur le plan économique : suppression du paiement à l'acte, inflationniste, pour une part de l'activité médicale ; attribution d'un forfait pour chaque malade après définition d'une sorte de *« panier de services de santé »* (prévention, soins etc.) ; intégration des hôpitaux dans ces filières, alors qu'ils restent souvent coupés de leur environnement sanitaire ; adhésion des professionnels de santé, qui est loin d'être acquise...

Ces filières seront sans doute très différentes des réseaux de soins coordonnés américains, qui sont en concurrence, n'offrent pas tous les mêmes services et ne s'embarrassent pas des populations à risque, laissées à la charge du gouvernement fédéral et des Etats. Comment concilier contraintes économiques, justice sociale et respect de l'égalité devant les soins, qui demeure une valeur cardinale même si elle est loin d'être une réalité ? Les assureurs, et notamment M. Bébéar, n'ont pas répondu à cette question.

***Jean-Michel Bezat***

## RECTIFICATIF

### NTM

Plusieurs inexactitudes dues à des erreurs de transmission se sont glissées dans le texte de la chanson *Police* du groupe NTM (*Le Monde* du 16 novembre). Il fallait notamment lire *« Eduquons les forces de l'ordre pour un peu moins de désordre »* et non *« Eh du con ! Les forces de l'ordre »* ; *« Vos papiers, contrôle d'identité »*, au lieu de *« Faux papiers »* ; *« matrice d'écervelés mandatés »*, et non *« matrice décervelée mandatée »*.

**Le Monde**

ÉDITORIAL

# Un jugement dangereux

**LE jugement du tribunal correctionnel de Toulon condamnant les deux chanteurs du groupe rap NTM à six mois de prison, dont trois ferme, et à six mois d'interdiction d'exercer leur métier, est sans prédédent : pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la France, des artistes sont, pour des mots prononcés dans l'enceinte d'une salle de concert, condamnés à des peines d'incarcération. Au-delà de la pétition de principe, comment interpréter ce jugement ? Quelle lecture en donner ?**

**Le caractère inédit de ces condamnations ne peut être séparé du contexte dans lequel elles sont intervenues. Toulon n'est pas n'importe quelle ville : gérée par un maire appartenant au Front national, elle se situe dans un département dont le préfet, qui se réclame de Charles Pasqua, profère, à intervalles réguliers, des propos ambigus, mêlant à sa fonction de représentant de l'Etat sa sensibilité *« chrétienne »*. Une ville en outre dont une partie de la magistrature semble comme contaminée par des idées extrémistes.**

**Cette lecture « toulonnaise » ne suffit pas. Par certaines de ses réactions, la classe politique donne l'impression de n'avoir, décidément, rien compris à ce qui se passe dans nos banlieues.**

**Qu'est-ce que le rap, sinon d'abord et avant tout la musique des opprimés, une musique qui vient des ghettos et qui s'enracine dans toute une culture ? Un récit fait de rythmes et de rimes, parfois improvisé, qui évoque les douleurs des minorités, du racisme, de la violence urbaine, de la drogue, etc. Aux antipodes d'autres modes musicales actuelles, beaucoup plus aseptisées et au contenu (volontairement) apolitique, le rap revendique un traumatisme social profond, débouchant parfois sur une exacerbation de la violence. Le succès, indéniable, d'un groupe comme NTM parmi les jeunes des cités reflète la vie qu'ils mènent.**

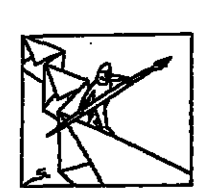
**Outranciers et critiquables, les propos tenus par les chanteurs de NTM à l'égard de la police faisaient, en quelque sorte, partie du spectacle. Ni le juge toulonnais, ni les hommes politiques, nombreux, qui ont approuvé le jugement, n'ont, semble-t-il, réalisé à quel point ils allaient donner l'impression à une jeunesse paumée, angoissée et peut-être en passe de se révolter, d'être incomprise.**

**Ce qui va avoir lieu dans les prochains jours est imprévisible. Les réactions d'indignation ne seront peut-être qu'un feu de paille et tout rentrera très vite dans l'ordre. Peut-être, à l'inverse, ces réactions se prolongeront-elles par une de ces explosions que personne – pas plus les responsables politiques que les sociologues ou les journalistes – n'est capable de prévoir.**

**Ni politique, ni sociale (au sens traditionnel de ces termes), cette mobilisation traduirait le ras-le-bol d'une partie de la société française qui n'en peut plus de ne pas être entendue.**

L'AVIS DU MÉDIATEUR

**Parmi les journalistes, les critiques – littéraires, dramatiques, musicaux, cinématographiques, etc. – ont une responsabilité particulière : d'une part, ils font profession de juger le travail des autres ; d'autre part, leur jugement peut avoir des effets immédiats sur le sort d'un livre ou d'un spectacle. Cette responsabilité, ils l'exercent au nom des lecteurs ; mais ils sont aussi les interlocuteurs des artistes – écrivains, metteurs en scène, comédiens, etc. – avec lesquels ils tentent de nouer, à travers leurs articles, un dialogue. A l'occasion d'un incident entre un critique du *Monde* et Jean-Paul Belmondo, le médiateur réfléchit sur le métier de critique.**



# Le critique et le directeur de théâtre

***par Thomas Ferenczi***

LE MONDE n'a pas rendu compte de *La Puce à l'oreille*, pièce de Georges Feydeau mise en scène par Bernard Murat au Théâtre des Variétés à Paris, avec Jean-Paul Belmondo dans le rôle principal. Le même Jean-Paul Belmondo, propriétaire du théâtre, a en effet refusé d'inviter notre critique Olivier Schmitt. Celui-ci, rappelant dans *Le Monde* du 5 novembre l'accord passé entre le Syndicat de la critique dramatique et musicale et celui des directeurs de théâtres privés, a expliqué que l'usage ne lui permettait pas d'acheter un billet *« comme tout un chacun »* afin d'*« assister à l'une ou l'autre des représentations »* et de rendre compte du spectacle. Des lecteurs se sont étonnés de cet accord et de cet usage. Certains se sont demandé pourquoi les journalistes ne payent pas leur place, comme tout le monde, lorsqu'ils vont au théâtre, au cinéma ou au concert.

L'accord signé à la fin des années 70 par Denis Maurey, au nom des directeurs de théâtres privés, et Paul-Louis Mignon, au nom des critiques, se contente de préciser, dans son dernier paragraphe, que *« pour garantir le libre exercice de la profession de critique »*, les titulaires de la carte rouge (la carte de critique dramatique), *« s'ils n'ont pas été invités à la présentation à la presse, devront être, sur leur demande, accueillis gratuitement »*. Il ne leur interdit pas formellement d'acheter leur billet. Seul l'usage les en dissuade.

Une légende veut que cet usage renforce la liberté des critiques. Au lendemain de la guerre, nous a rappelé Paul-Louis Mignon, Sacha Guitry soutenait qu'un critique invité ne pouvait, en cas de désaccord, être poursuivi en justice puisque, en l'invitant, le directeur du théâtre avait implicitement sollicité son avis. En revanche, l'achat d'un billet exposerait le journaliste à des poursuites pour préjudice commercial au détriment du théâtre. Un critique londonien nous a tenu le même discours. Selon plusieurs juristes, consultés par nos soins, ce raisonnement ne tient pas debout. Au demeurant, des journalistes ont été quelquefois condamnés pour injures ou diffamation.

La vérité est que la gratuité des places, qui n'est pas propre à la France et se pratique aussi aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en Allemagne, rend service à la fois aux journaux et aux théâtres. Aux journaux parce que l'obligation de s'acquitter du prix des billets représenterait pour eux, à terme, un coût non négligeable. Aux théâtres parce que les critiques pourraient être conduits, par souci d'économie, à limiter le nombre de leurs comptes rendus.

Toutefois, au-delà de ces considérations financières, ce qui est en cause, c'est surtout le lien de confiance qui unit, ou devrait unir, professionnels du théâtre et de la critique dans l'expression de leur passion commune. Celle-ci se nourrit de l'échange, du dialogue, voire de la polémique. Elle suppose que le critique, comme le disait Jacques Copeau, grande figure du théâtre de l'avant-guerre, est jugé *« digne de collaborer à la même œuvre »* que l'auteur, le metteur en scène ou les acteurs. Sans doute appartient-il au journaliste de mériter cet honneur. Mais cette collaboration, souvent conflictuelle, est, entre autres, ce qui distingue le destin d'une production artistique de celui d'une production commerciale. C'est une telle distinction que récuse, apparemment, le directeur du Théâtre des Variétés.

## AU COURRIER DU « MONDE »

### Le groupe Ugine et le zyklon B

*Le Monde* des 9 et 11 octobre 1996 rend compte des travaux de l'historienne Annie Lacroix-Riz qui laisse supposer que le zyklon B, gaz mortel des chambres à gaz, aurait pu être fabriqué par la société française Durferrit-Sofumi, filiale du groupe Ugine, sous l'Occupation. Ingénieur chimiste dans le groupe Ugine depuis 1941, officier de contrôle des usines chimiques allemandes auprès du gouvernement militaire d'occupation en 1945 et 1946, ancien directeur des recherches de produits chimiques Ugine-Kuhlmann, à l'époque filiale du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann, j'oppose un démenti formel.

Le zyklon B est le nom donné par les Allemands à l'acide cyanhydrique, gaz liquéfiable qu'on obtient facilement par acidification du cyanure. Il faut d'abord savoir que l'acide cyanhydrique est un intermédiaire très important, avec de multiples utilisations dans la synthèse chimique. Pendant la guerre, l'I.G. Farben en produisait de gros tonnages, notamment à Leverkusen, Ludwigshafen et dans sa gigantesque usine... d'Auschwitz, pour la fabrication de caoutchoucs synthétiques et de plastiques.

La dose mortelle d'acide cyanhydrique étant de 0,1 g pour un adulte, il serait ridicule de penser que les Allemands auraient fait fabriquer à Paris les quelques centaines de kilogrammes d'un produit, largement disponible sur place et difficile à transporter, suffisantes pour tuer des millions de personnes.

Quant à la société connue sous le nom d'« Ugine » (de son vrai nom Société d'électrochimie, d'électrométallurgie et des aciéries électriques d'Ugine), actuellement disparue, elle fabriquait du cyanure depuis 1907 et elle en livrait à sa filiale Durferrit-Sofumi. Cette petite filiale, purement commerciale, avait été créée avant la guerre (et non pas en *« février 1941 »*) dans le cadre d'un partenariat ancien avec la société allemande Degussa (et non pas *« Degesh »*), qui n'était pas une filiale de l'I.G. Farben. Société au capital 75 % Ugine, 25 % Degussa, devenus respectivement 51 % et 49 % sous la pression allemande sous l'Occupation, elle avait pour but l'exploitation commerciale des brevets de Degussa, relatifs à l'utilisation du cyanure. Durferrit commercialisait le cyanure pour la cémentation des aciers (durcissement superficiel). Elle possédait à Courbevoie un atelier de démonstration pour ses clients.

La participation de techniciens allemands sur laquelle Annie Lacroix-Riz étaie ses soupçons n'avait donc rien d'étonnant. Sofumi commercialisait un procédé utilisant le cyanure pour le traitement par fumigation dans les vergers d'agrumes en Espagne et en Italie, pour détruire les acariens. Ce procédé consistait à introduire le cyanure et de l'acide sulfurique pour générer l'acide cyanhydrique sous les orangers bâchés.

La relation faite par Annie Lacroix-Riz entre ce *« zyklon B »* et la *« montée en flèche du capital de la société »* est, pour le moins, sans objet.

**R. Lichtenberger**
**Saint-Genis-Laval**

### Comprendre ou juger

J'ai lu avec grand intérêt l'article de Dominique Dhombres dans *Le Monde* du 26 octobre sur responsabilité/culpabilité. A rapprocher de l'éditorial sur le Tribunal de La Haye. Ce problème se pose souvent en matière internationale. Dans mon livre récent sur la politique étrangère du président Mitterrand, je souligne cette différence (voire cette opposition) entre ceux qui, face à un drame (exemple : la Yougoslavie), veulent *comprendre* et *résoudre* (les dirigeants des divers pays, le président Mitterrand) et ceux qui veulent *juger* et *punir* (opinion/système médiatique émotionnel/manichéisme). On voudrait penser que les deux se complètent et se prêtent main-forte. Ce n'est pas évident. Ma thèse est que la fuite en avant dans le moralisme et la dénonciation de la culpabilité à tous propos traduisent un sentiment d'impuissance à agir vraiment, à solutionner les problèmes. C'est ce qu'expriment aussi la trop fameuse *« aise du politique »* et la recherche de boucs émissaires (exemple : élites/Europe). En tout cas, c'est un beau thème que vous avez soulevé.

**Hubert Védrine,**
**Paris**

### Qui est Karel Bartosek ?

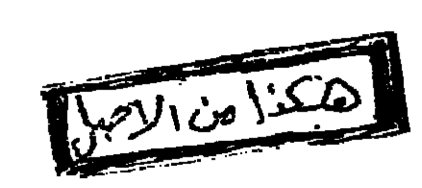
*François Bédarida, ancien directeur de l'Institut d'histoire du temps présent, nous a adressé la lettre suivante après la publication, dans* Le Monde *du 15 novembre, d'un article d'Alexandre Adler sur un livre de Karel Bartosek,* Les Aveux des archives *:*

Il convient d'abord de rappeler que l'historien Karel Bartosek appartient à la catégorie des victimes de la répression néostalinienne qui s'est abattue sur la Tchécoslovaquie, sous le nom de normalisation, à l'encontre de tous ceux, notamment les intellectuels, qui avaient œuvré au printemps de Prague. Après avoir été jeté en prison, il a été contraint, des années durant, de travailler comme manœuvre. C'est l'honneur de la France de lui avoir permis de quitter Prague en 1982 et de lui avoir accordé la nationalité française, lui qui avait été déchu de sa nationalité d'origine. Et c'est l'honneur du CNRS de lui avoir donné un poste de chercheur, c'est-à-dire le moyen de vivre, lui et sa famille, et de contribuer à l'avancement de la recherche historique.

Pour ma part, je suis fier d'avoir alors accueilli Karel Bartosek dans l'équipe de l'Institut d'histoire du temps présent, où il nous a fait tous profiter de ses qualités d'historien universellement reconnues en même temps que de son expérience si particulière de l'histoire vécue. Faut-il rappeler aussi que Karel Bartosek a été l'âme de la revue *La Nouvelle Alternative*, cette publication trimestrielle qui a servi de phare et de source d'inspiration à tous ceux qui, à l'est de l'Europe, luttaient pour la démocratie avant, pendant et après la chute du communisme ?

Il n'en est que plus regrettable que la critique du livre *Les Aveux des archives* tourne aux attaques *ad hominem*. Et je m'étonne que *Le Monde* prête ses colonnes à ce genre d'exercice. Autant il est normal et même sain qu'un ouvrage d'histoire, surtout s'il porte sur un sujet brûlant, suscite des échanges serrés, voire des controverses, d'ordre scientifique, autant il faut affirmer avec force que c'est la mort de tout débat intellectuel si l'on en vient, en guise d'argument, à vilipender et à chercher à salir l'interlocuteur. N'est-ce pas là des procédés qu'il vaudrait mieux laisser à d'autres et à d'autres temps ? A coup sûr, l'ouvrage en question, composé à partir des archives de Prague et des témoignages des acteurs, sur les pratiques du Parti communiste tchécoslovaque et du Parti communiste français, appelle la discussion. Chacun est conscient, Bartosek le premier, que ce n'est pas en se limitant aux batailles d'appareil qu'on rendra compte de l'ampleur d'un phénomène comme le communisme, qui a mobilisé des millions d'hommes durant tant d'années. Il n'en reste pas moins que c'est par des lectures nouvelles, appuyées sur des documents nouveaux, que l'on parvient à une meilleure intelligence des drames de notre siècle.

**François Bédarida**



# La face cachée du Kominform

**Staline usa de tous les artifices pour maintenir son emprise sur le mouvement communiste mondial. Sous diverses appellations, l'Internationale créée par Lénine subsista jusqu'en 1956. Les historiens vont de découverte en découverte sur les manœuvres du « Petit père des peuples »**

LE 18 avril 1956, *L'Humanité* publie un long communiqué annonçant la dissolution du Bureau d'information des partis communistes et ouvriers, le Kominform. La nouvelle passe inaperçue dans la tourmente qui secoue le monde communiste depuis que, le 25 février, Nikita Khrouchtchev, premier secrétaire du Parti communiste d'Union soviétique (PCUS), a prononcé devant le XXe congrès du parti un discours secret dénonçant les crimes de Staline et le *« culte de la personnalité »*. Dans un système aussi monolithique que celui construit par le dictateur soviétique, la moindre contestation émanant des milieux officiels est déjà un vrai tremblement de terre politique.

Si le communiqué de dissolution du Kominform n'est en réalité que le faire-part d'un décès remontant à plusieurs années, il n'en marque pas moins la fin d'une manœuvre en deux temps amorcée par Staline le 15 mai 1943. Ce jour-là, à Moscou, le présidium de l'Internationale communiste ou Komintern, créé par Lénine en 1919 pour conduire les partis communistes du monde entier, décidait de son autodissolution. *« En tenant compte de la croissance et de la maturité politique des partis communistes et de leurs cadres dirigeants dans les différents pays »*, le présidium décidait de *« dissoudre l'Internationale communiste comme centre dirigeant du mouvement ouvrier international »*.

Les PC furent invités à approuver cette décision. Ainsi, le 20 mai 1943, par un message radio codé, signé « Paul », Georges Dimitrov, secrétaire général du Komintern, proposait à Jacques Duclos la dissolution. Dès le 25 mai, par un radio-télégramme signé « Yves », Duclos donnait son accord.

Sur le fond, la décision ne concerne qu'une modification interne au mouvement communiste. Mais, dès le 28 mai 1943, Staline la commente publiquement, soulignant qu'elle ruine les calomnies de ceux *« qui affirment que les partis communistes des divers pays agissent non dans l'intérêt de leurs peuples mais obéissent à des ordres étrangers »*. Or, au même moment, la plupart des PC européens recevaient directement leurs ordres de Moscou, par postes émetteurs-récepteurs.

La manœuvre vise un double objectif. Vis-à-vis des Alliés : depuis la victoire de Stalingrad, la diplomatie soviétique prépare la « libération » de l'Europe avec l'idée d'avancer le plus possible à l'Ouest afin de soviétiser les pays occupés, comme dans les Etats baltes, dans l'est de la Pologne, en Bessarabie et en Moldavie en 1939-1941. Staline utilise sa méthode habituelle : ruse et propagande pour endormir la méfiance de ses alliés du moment, dont il a déjà fait ses ennemis de demain. La dissolution du Komintern est une formidable opération « d'intox » destinée à prouver la volonté démocratique et l'absence de visées révolutionnaires et annexionnistes de l'URSS. La manœuvre réussit, puisque, entre 1944 et 1947, en évitant tout conflit ouvert, Staline impose « en douceur » le communisme à l'Europe de l'Est, tout en multipliant à l'infini des variations sur les thèmes de la démocratie populaire et des voies spécifiques au socialisme.

Vis-à-vis du mouvement communiste : Staline affirme que la direction de la révolution mondiale n'est plus incarnée par le parti mondial imaginé par Lénine, où chaque parti était, en principe, sur un pied d'égalité, mais par le peuple russe qui, grâce à son sens du sacrifice et sa puissance militaire, va assurer l'expansion du communisme. Staline, qui s'appuie sur le sentiment national exacerbé dans la résistance aux occupants nazis, accorde aux PC une certaine autonomie d'action, donnant l'impression qu'ils jouent le jeu démocratique et national. Mais le maître du Kremlin sait que les équipes placées à la tête des principaux PC européens et formées par le Komintern dans les années 30 sont suffisamment fidèles et fiables pour qu'on leur laisse jouer ce jeu sans grand danger.

En apparence, depuis l'été 1943, il n'existe plus de mouvement communiste dirigé depuis Moscou. Pourtant, Staline conserve les fils en main grâce à son contrôle personnel sur les secrétaires généraux illustré par ses entretiens secrets avec Maurice Thorez en novembre 1944 et novembre 1947 (*lire ci-dessous*). Grâce aussi à des rencontres bilatérales comme celle entre Benoît Frachon et Mikhaïl Souslov en 1946.

En juillet 1947, face à la proposition américaine du plan Marshall destiné à toute l'Europe, Staline estime le moment venu d'engager la deuxième phase de sa manœuvre : la création du Kominform, dont l'histoire est désormais mieux connue grâce à la publication, par la Fondation Feltrinelli (Milan) et le Centre russe de conservation et d'étude des documents en histoire contemporaine (Moscou), des minutes des trois réunions plénières de cet organisme, restées jusque-là secrètes.

A l'invitation du Polonais Gomulka, neuf PC se réunissent à Sklarska Poreba, du 22 au 28 septembre 1947 : le PCUS, six partis d'Europe de l'Est (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie), et les partis français et italien. D'emblée, Gomulka souligne que tous sont d'accord pour le renforcement des relations entre partis. Puis Malenkov, secrétaire du PCUS, émet un premier signal sur la véritable signification de la réunion, déclarant que *« les liens existants entre le PCUS et les partis communistes frères ne peuvent pas être considérés comme adéquats ou satisfaisants »*, et concluant sur la nécessité *« de discuter* [...] *des problèmes de la situation internationale et des problèmes de renforcement des liens entre partis communistes, de manière à établir un contact permanent entre eux en vue d'une compréhension mutuelle et d'une action coordonnée »*.

Les samedi 23 et dimanche 24 sont consacrés à l'audition des rapports d'activité de chaque parti, sur lesquels Gomulka propose d'engager une discussion. Intervient alors le premier coup de théâtre : Malenkov déclare cette discussion inutile, mais propose d'aborder deux thèmes : la situation internationale et la coordination de l'action des PC. Le 25 septembre, la séance reprend à 13 heures sous la direction de Malenkov. Et là, second coup de théâtre : devant les délégués ébahis, Jdanov, patron du département de politique étrangère du PCUS, présente un rapport resté célèbre où il martèle la nouvelle ligne stalinienne, la guerre froide à outrance. Le monde est désormais coupé en deux camps irréconciliables : d'un côté, le socialisme, la démocratie, la paix ; de l'autre, l'impérialisme, le fascisme, la guerre. Les communistes doivent choisir leur camp. A cet égard,

> **Le monde est coupé en deux camps irréconciliables : d'un côté, le socialisme, la démocratie, la paix ; de l'autre, l'impérialisme, le fascisme, la guerre**

ajoute-t-il, les communistes français et italiens ont lourdement fauté, par opportunisme.

Preuve de la manœuvre de Staline : les archives démontrent que le « rapport Jdanov » a été préparé dès le 15 août 1947 et corrigé par Staline personnellement, qui d'ailleurs est tenu au courant en permanence de l'évolution de la conférence de Sklarska Poreba...

La discussion qui suit montre que chacun a rapidement compris le message du Kremlin. Le 27 septembre, dûment chapitré, Gomulka propose la création d'un Bureau d'information qui, outre l'échange d'expérience, permette de coordonner les actions des PC. Duclos donne le *la* en concluant sur le PCUS *« modèle et guide »* des partis communistes, et par un hommage appuyé au *« génial Staline »*.

La création du Kominform est le signal de la reconstitution d'une organisation communiste internationale très structurée. La « coordination dans l'action » se manifeste par de grandes campagnes internationales (Mouvement de la paix, antiaméricanisme, guerre de Corée), mais aussi sur le plan du financement, comme le révèlent les archives de Prague récemment publiées. Alors que le Komintern était une institution, dont le formalisme et la bureaucratie absorbaient l'impact des directives de Staline, le Kominform, sous des apparences moins officielles, place les PC sous la férule directe du Petit Père des peuples, bien décidé à briser toute velléité d'autonomie nationale.

La deuxième conférence du Kominform, tenue à Bucarest du 18 au 23 juin 1948, est précisément marquée par l'excommunication du Yougoslave Tito, qui a osé défier l'URSS en refusant le pillage de son pays par les « sociétés sœurs » soviétiques. La campagne antititiste permet à Staline de liquider les dernières velléités « nationales » des PC européens, exaltées dans la Résistance.

Le Kominform tient sa dernière conférence du 16 au 19 novembre 1949 à Budapest. Après quoi Staline ne juge plus utile de le réunir, préférant un mode de contrôle encore plus efficace : la terreur. En septembre, puis novembre 1949, les premiers procès truqués mènent à la condamnation à mort de hauts responsables communistes, le Hongrois Laszlo Rajk et le Bulgare Trajcho Kostov. En 1952, ce sera le fameux procès Slansky à Prague, avec, à la clef, onze pendaisons. Seule la mort du tyran, le 5 mars 1953, empêchera le déclenchement d'une nouvelle grande purge. Dès 1957, le mouvement communiste international adoptera la nouvelle formule des conférences régionales ou mondiales, mais il restera presque jusqu'à la fin marqué par l'expérience traumatisante du Kominform.

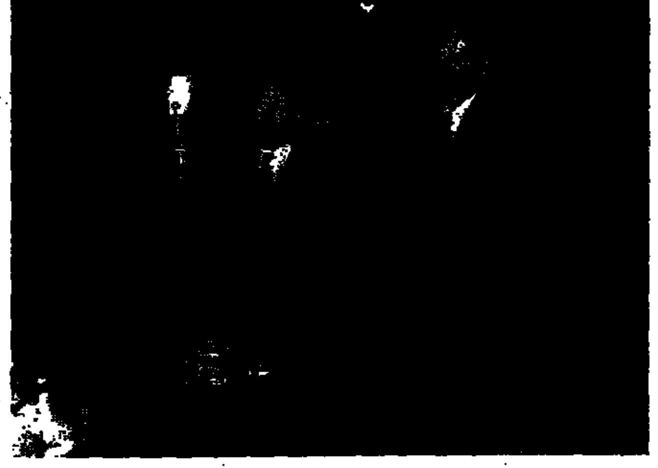
***Stéphane Courtois***

★ Philippe Buton, « L'entretien Frachon-Souslov, 19 juin 1946 », *Communisme, numéro 35-37, 1994.*
★ On se reportera aussi à la remarquable publication des *Annali* de la *Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, The Cominform. Minutes of the Three Conferences*, sous la direction de Giuliano Procacci, avec le concours de Grant Adibekov, Anna Di Biagio, Leonid Gibianski, Francesca Gori et Silvio Pons. Cette édition comprend le texte original en russe et sa traduction en anglais, accompagnés de nombreuses notes et de présentations fort pertinentes (1994, 1 054 p.).
★ Karel Bartosek, *Les Aveux des archives*, Seuil, 1996.



DAVID KING COLLECTION/JOSEPH STALINE/EDITIONS CHRONIQUE





*Ci-dessus, l'ouverture solennelle de la séance, à Varsovie, qui instaure le Kominform, le 27 septembre 1947. C'est le signal de la reconstitution d'une organisation communiste internationale très structurée.*
*A gauche, la signature d'accords avec la Roumanie en février 1948. Au premier plan, Molotov paraphant les feuillets sous le regard de Staline.*
*Le premier grand procès – truqué – mènera à la condamnation à mort du hongrois Laszlo Rajk (ci-contre).*

## Chronologie

- **15 mai 1943.** Dissolution du Komintern.
- **5 juin 1947.** Les Etats-Unis annoncent le plan Marshall.
- **2 juillet 1947.** Staline refuse le plan Marshall.
- **22-28 septembre 1947.** Création du Kominform.
- **25 février 1948.** Les communistes s'emparent du pouvoir en Tchécoslovaquie.
- **15 juin 1948-12 mai 1949.** Blocus de Berlin par les Soviétiques.
- **19-23 juin 1948.** Deuxième conférence du Kominform qui condamne Tito.
- **31 août 1948.** Critiqué par Staline, Jdanov meurt subitement.
- **24 septembre 1949.** Laszlo Rajk, dirigeant communiste hongrois, est condamné à mort pour « titisme».
- **16-19 novembre 1949.** Troisième conférence du Kominform.
- **10 décembre 1949.** Trajcho Kostov, dirigeant communiste bulgare, est condamné à mort pour « titisme».
- **25 juin 1950.** Les communistes de la Corée du Nord envahissent la Corée du Sud.
- **27 novembre 1952.** Onze dirigeants communistes tchèques sont condamnés à mort.
- **5 mars 1953.** Mort de Staline.
- **25 février 1956.** « Rapport secret » de Khrouchtchev au XXe congrès du PCUS.
- **17 avril 1956.** Dissolution du Kominform.

# Le camarade Maurice Thorez au rapport

DES archives de Moscou ont livré récemment des documents jusque-là ultra-secrets, les comptes rendus de deux réunions entre Maurice Thorez, secrétaire général du PCF de 1930 à 1964, et Joseph Staline.

La première rencontre eut lieu au Kremlin, le 19 novembre 1944. Réfugié en URSS depuis sa désertion d'octobre 1939, Thorez venait d'obtenir son amnistie et se préparait à rentrer en France. Quant à Staline, il allait recevoir le général de Gaulle en visite officielle. D'emblée, selon le compte rendu, Staline donne ses directives : *« Le Cam. Staline explique* [...] qu'il lui semble que les communistes [*français*] *n'ont pas encore compris que la situation a changé en France. Les communistes n'en tiennent aucun compte et continuent à suivre l'ancienne ligne alors que la situation a changé.* [...] *Il y a un gouvernement qui est reconnu par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union soviétique, et les communistes continuent à agir machinalement. Entre-temps, la situation est différente, nouvelle, favorable à de Gaulle. La situation a changé et il faut opérer un tournant. Le PC n'est pas assez fort pour pouvoir frapper le gouvernement à la tête. Il doit accumuler des forces et chercher des alliés.* [...] *Si la situation change en mieux, alors les forces soudées autour du parti serviront pour l'offensive. »*

De fait, dès son arrivée à Paris, Thorez va modifier du tout au tout la politique du PCF, abandonnant une ligne semi-insurrectionnelle pour une ligne légaliste – *« Un seul Etat, une seule armée, une seule police »* – qui lui permettra d'écarter le général de Gaulle du pouvoir et de faire du PCF le premier parti de France, allant jusqu'à briguer la présidence du conseil.

### L'EFFUSION

La seconde rencontre Thorez-Staline est du 18 novembre 1947. Alors que la France est secouée par un violent mouvement de grèves quasi-insurrectionnel, animé par le PCF, le secrétaire général s'est rendu secrètement à Moscou, où il sollicite *« les instructions et les conseils »* du camarade Staline. Après un tour d'horizon détaillé des deux hommes sur la situation française, Thorez se plaint de la critique dont les Français ont été la cible lors la création du Kominform, pour avoir manqué la prise du pouvoir en 1944.

Staline répond : *« A cette époque, les communistes français ne pouvaient prendre le pouvoir entre leurs mains. Quand bien même l'auraient-ils pris, ils l'auraient de toutes les façons perdu car les troupes anglo-américaines se trouvaient dans le pays. »* Puis il conclut : *« Le tableau aurait été tout autre, bien sûr, si l'armée rouge avait été en France. »* Et il ajoute : *« Si Churchill avait encore retardé d'un an l'ouverture d'un second front dans le nord de la France, l'armée rouge serait allée jusqu'en France. Le Cam. Staline dit que nous avions l'idée d'arriver jusqu'à Paris. »* Thorez répond qu'*« il peut certifier au Cam. Staline que le peuple français aurait accueilli l'armée rouge avec enthousiasme. Le Cam. Staline dit que dans de telles conditions, le tableau aurait été tout autre. Thorez dit qu'alors de Gaulle n'existerait pas »*.

La rencontre se termine dans l'effusion. A Thorez qui déclare que *« les communistes français seront fiers du fait que lui, Thorez, ait eu l'honneur de s'entretenir avec le Cam. Staline »* et qui remarque que, *« bien qu'il soit français, il a l'âme d'un citoyen soviétique »*, Staline répond : *« Nous sommes tous communistes, et cela veut tout dire. »*

★ L'intégrale des entretiens Staline-Thorez a paru dans la revue *Communisme* (Editions de l'Age d'homme), numéro 45-46, été 1996.

**PRIVATISATION** L'exploitant téléphonique allemand Deutsche Telekom va placer en Bourse, lundi 18 novembre, *600 millions d'actions* qui devraient lui rapporter 61 milliards de francs. ● LE SUCCÈS massif de cette opération, la plus importante jamais réalisée en Europe, est *assuré : plus de 3 milliards de titres* ont été commandés par les petits porteurs et les institutionnels. ● RON SOMMER, présenté comme l'incarnation de la nouvelle génération de patrons allemands, récolte le fruit des efforts qu'il a déployés pour façonner l'image de Deutsche Telekom depuis son arrivée à la présidence du directoire. ● POUR L'ALLEMAGNE, l'opération Deutsche Telekom pourrait susciter l'émergence d'une culture d'actionnariat populaire. ● D'AUTRES ENTREPRISES, comme la Postbank, Deutsche Bahn et Lufthansa sont sur les rangs à plus ou *moins long terme*.

# L'entrée en Bourse de Deutsche Telekom marque un tournant en Allemagne

## Avec plus de 600 millions d'actions cotées, à partir du lundi 18 novembre, à Francfort, New York et Tokyo, l'exploitant téléphonique allemand compte récolter 61 milliards de francs. Il s'agit de la plus importante introduction jamais réalisée en Europe

**COLOGNE**
*correspondance*

Deutsche Telekom fait son entrée en Bourse lundi 18 novembre. L'exploitant téléphonique allemand est assuré de remporter un succès massif : plus de trois milliards de titres auraient été commandés par les petits porteurs et par les investisseurs institutionnels, soit cinq fois le volume émis sur les marchés financiers de Francfort, de New York et de Tokyo. En Allemagne, aucune entrée en Bourse n'a déclenché une telle vague d'enthousiasme.

La campagne promotionnelle, *qui a coûté plus de 300 millions de* francs, a été sans précédent. Depuis des mois, spots, brochures et autres affiches publicitaires matraquent le grand public. Les instituts bancaires membres du consortium de place*ment ont conseillé des centaines de* milliers de candidats actionnaires. Plus de trois millions de personnes, souvent profanes, ont adhéré à l'organisme permettant de recevoir des informations privilégiées. La moitié d'entre elles auraient passé commande, et l'on spécule déjà sur l'éventuelle déception des acheteurs dont les souhaits n'auront pas été exaucés.

Six cents millions de titres sont mis en vente dans le cadre d'une augmentation de capital de l'ordre de 18 milliards de deutschemarks (environ 61 milliards de francs). Pris de court, le premier opérateur européen a augmenté le volume proposé de 20 % voilà une semaine. Le prix devait être dévoilé dimanche 17 novembre, à la veille du jour J, et se situer, selon les experts, légèrement au-dessous de 30 deutschemarks.

> « Nous sommes fiers d'avoir sorti les actions de leur niche élitiste », assure le président de la compagnie

L'opérateur, les institutions financières et le gouvernement allemand sont sur le point de réussir leur pari : faire de la privatisation partielle de Deutsche Telekom une date-clé dans une Allemagne saisie pour la première fois par la « fièvre boursière ». Cette *« émission mammouth »*, selon les journaux allemands, ne constitue pas seulement une étape dans l'ouverture du marché des communications, elle est censée promouvoir aussi la culture boursière dans un pays encore hermétique aux délices et aux risques des actions. *« L'entrée en Bourse de Telekom est l'occasion idéale pour populariser la détention d'actions au sein de la population »*, estiment en chœur politiciens et banquiers.

A peine 4,5 millions d'Allemands possèdent des titres, selon l'Institut allemand des actions (DAI), soit 5,5 % de la population, contre 13,2 % en France et 16 % au Royaume-Uni. Pour le moment, les Allemands préfèrent largement placer leur argent sur les comptes d'épargne, les contrats d'assurance et les emprunts d'Etat. La Bourse n'attire pas plus de 4 % des placements. *« Les particuliers ont trop peur d'investir dans un produit considéré comme risqué et ne se rendent pas compte que les actions peuvent être rentables à long terme »*, explique Franz Josef Leven, économiste au DAI.

Deutsche Telekom a cherché, avant tout, à séduire les petits porteurs, qui devraient souscrire pour deux tiers à l'émission. Elle leur a accordé un certain nombre de garanties, sous forme de réductions à l'achat (50 pfennigs par titre pour les trois cents premiers titres acquis) et de dividendes *(60 pfennigs* par action en 1996 et 1,20 deutschemark en 1997) et de primes de fidélité.

Certaines banques proposent des formules permettant d'acheter des actions Telekom sans risquer de perdre sa mise en cas de chute du cours et ont profité de l'intérêt actuel pour offrir les titres d'autres sociétés cotées. *« Nous sommes fiers d'avoir sorti les actions de leur niche élitiste »*, assure Ron Sommer, le président du directoire de la compagnie.

Pour la place financière allemande, l'arrivée en force de Deutsche Telekom représente une *« bonne chance »*, selon Johann Wilhelm Gaddum, vice-président de la Bundesbank. L'action Telekom va faire partie de l'indice boursier des valeurs allemandes, le DAX, composé des trente titres les plus représentatifs. Cette entrée en Bourse est la plus importante jamais réalisée en Europe. *« Les 18 milliards de deutschemarks qui doivent être levés constituent un montant exorbitant, presque l'équivalent de l'ensemble des émissions survenues ces dernières années en Allemagne »*, dit un économiste.

On espère que d'autres entreprises suivront l'exemple de Deutsche Telekom. L'Allemagne reste en retard par rapport à ses partenaires européens : moins de 700 sociétés sont cotées en Bourse contre plus de 1 700 au Royaume-Uni et 720 en France (selon le DAI).

Les habitudes commencent à changer : un grand nombre de firmes familiales sont confrontées à des problèmes de succession et de fonds propres. Les banques et les assurances, source traditionnelle de financement de l'industrie allemande, souhaitent parfois revoir leurs participations industrielles et conseillent de plus en plus souvent au patronat de se tourner vers les marchés de capitaux. Ces derniers temps, quelques entreprises, comme le fabricant d'articles de sport Adidas ou SGL Carbon, une filiale du groupe chimique Hoechst, n'ont pas regretté d'avoir « osé » une entrée en Bourse. *« En dix ans, environ deux cents firmes ont franchi le pas, et ce phénomène va s'accélérer »*, assure un analyste.

Pour le gouvernement aussi, l'augmentation de capital de Deutsche Telekom *via* la Bourse – elle ne lui rapportera rien, tous les fonds levés étant réservés à l'opérateur – constitue un test déterminant. Deutsche Telekom s'inscrit dans la tendance au désengagement de l'Etat allemand d'un certain nombre de missions de service public. Wolfgang Bötsch, le ministre des postes et télécommunications, résume le processus en cours : *« Les fonctions de propriétaire et de régulateur seront assurées par des instances séparées. L'intervention étatique ne doit désormais plus s'entendre que comme une régulation. »*

Deutsche Telekom ouvre aussi la voie à une série de privatisations. La Postbank, la compagnie ferroviaire Deutsche Bahn et la compagnie aérienne Lufthansa (dont l'Etat détient encore 35,7 % du capital) sont sur les rangs à plus ou moins long terme. Chez Deutsche Telekom, une deuxième tranche d'émission doit survenir avant 1997 et le gouvernement pourra vendre ses parts de capital après l'an 2000. L'Etat allemand compte ainsi réduire, avec ces recettes de privatisation, son déficit public tout en se dégageant de secteurs destinés à la concurrence.

***Philippe Ricard***

# Ron Sommer, le golden boy du téléphone

**COLOGNE**
*correspondance*

En Allemagne, peu de patrons se sont mis autant en vedette pour façonner l'image de leur groupe. Avec ses allures de golden boy auquel tout réussit, Ron Sommer, le président du directoire de Deutsche Telekom, a dû puiser dans ses dons de communication pour séduire les petits actionnaires et les investisseurs internationaux dans la perspective de l'entrée en Bourse de sa compagnie. A quarante-sept ans, il incarne une nouvelle génération de dirigeants allemands, sensibles aux performances financières de leur entreprise et très tournés vers l'étranger. Son image semble, aujourd'hui, se confondre avec celle du premier opérateur européen.

PORTRAIT

Pourtant, lors de son entrée en fonctions voilà dix-neuf mois, cet homme au sourire photogénique, au ton posé et au regard direct *« n'allait pas vraiment avec le style du groupe public »*, selon un analyste de Francfort. Celui que la presse allemande présentait alors comme un *« enfant prodige »* est né en Israël et a grandi à Vienne, où il est devenu docteur en mathématiques à l'âge de vingt-deux ans. A vingt-sept ans à peine, il prend la tête de la filiale française du groupe informatique allemand Nixdorf, avant de passer quinze ans au service du japonais Sony aux Etats-Unis et en Europe. En mai 1995, il s'assied dans le siège laissé vacant par Helmut Ricke chez Deutsche Telekom.

Pour ce spécialiste du marketing, la mise en Bourse est une tâche exaltante. *« Vendre, vendre, vendre, c'est la grande œuvre de Ron Sommer »*, constate un observateur attentif des télécommunications allemandes. Mais l'ancienne administration reste un géant difficile à rendre compétitif dans l'optique de l'ouverture à la concurrence des télécommunications le 1er janvier 1998.

**RÉDUCTION D'EFFECTIFS**

Ron Sommer souhaite *« autant de concurrence que possible avec le minimum de régulation nécessaire »*, mais il s'attend à perdre des parts de marché. Priorité des priorités : rapprocher les employés – fonctionnaires pour la moitié – de la clientèle, tout en affranchissant la compagnie de la tutelle des hommes politiques. *« Ron Sommer a vite appris à faire valoir ses positions auprès des ministères, malgré les craintes liées à son inexpérience en la matière »*, remarque un analyste. Les effectifs doivent être réduits de 70 000 personnes, pour atteindre 170 000 postes en l'an 2000.

Après la première émission des actions Telekom, la baisse de l'endettement de 107 à 65 milliards de marks, en quatre ans, sera le prochain objectif de Ron Sommer. Pour donner une nouvelle dimension à son groupe, il mise aussi sur les partenariats internationaux, notamment avec France Télécom et l'américain Sprint, ainsi que sur une amélioration des services offerts par sa compagnie. Avec une certaine confiance dans le potentiel de ses troupes, à en croire ce propos publié par le magazine *Der Spiegel* : *« Avec une équipe qui a réussi la reconstruction du réseau est-allemand, vous pouvez subtiliser la tour Eiffel sans que les collègues français s'en aperçoivent. »*

*« Plus que des compétences techniques, M. Sommer apporte de nouvelles idées et une vision »*, estime un analyste. Mais une partie du personnel, notamment chez les cadres moyens et les fonctionnaires, ne semble pas adhérer à la nouvelle pensée. *« L'euphorie interne qui a accompagné son arrivée est retombée, même s'il garde une bonne réputation »*, constate un syndicaliste, qui ajoute : *« Ses talents de gestionnaire laissent parfois à désirer, car il ne s'intéresse pas trop aux détails. »* Pourtant, l'engouement suscité par les actions de la compagnie va renforcer la position d'un homme qui s'est engagé à fond dans le marathon de l'introduction en Bourse.

***Ph. R.***

**COMMENTAIRE**

## *AU BONHEUR DES COMMERÇANTS*

Quel est le point commun entre un ancien imprimeur, un ancien marchand de télés, un ancien épicier et un ancien vendeur d'ordinateurs ? Ils sont tous, aujourd'hui, à la tête de quatre des cinq premières compagnies mondiales de téléphone. La firme américaine AT&T pour John Walter, ancien PDG de l'imprimeur RR Donnelly ; l'allemande Deutsche Telekom pour Ron Sommer, qui a passé quinze ans chez le ténor japonais de l'électronique grand public Sony ; France Télécom pour Michel Bon, ancien président du directoire du groupe Carrefour ; enfin, la britannique BT pour Peter Bonfield, après quinze ans à la tête du groupe d'informatique ICL.

Ces profils ne sont pas le fruit du hasard. Ils correspondent à l'évolution d'un secteur où – qu'on s'en félicite ou qu'on le déplore – le vent de libéralisation qui souffle un peu partout dans le monde provoque de profondes remises en cause. La priorité, dans la majorité des pays développés, n'est plus au « câblage », c'est-à-dire à la mise en place de réseaux téléphoniques. Elle est au développement commercial.

C'est ce que Michel Bon aime à répéter : *« Nous étions en situation de monopole. On nous demandait de relier les gens au téléphone. Le fonctionnement du groupe était conçu dans cet objectif, du haut vers le bas. L'usage qui était fait du téléphone, on ne s'en souciait pas vraiment. Maintenant, la concurrence se développe, et c'est le client qui va dicter sa loi. Il faut donc savoir l'écouter et s'organiser en conséquence. »*

Traduite brutalement, cette évolution signifie la fin de l'ère des ingénieurs des télécommunications à la tête des exploitants téléphoniques, et l'avènement des « commerçants ».

***Philippe Le Cœur***

# France Télécom exploitera un réseau de téléphonie mobile en Roumanie

**FRANCE TÉLÉCOM A ANNONCÉ**, le 15 novembre, que le gouvernement roumain a attribué une licence pour l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile à la norme GSM au consortium Mobil Rom, dont il détient 51 % du capital *via* sa filiale France Télécom Mobile International (FTMI). France Télécom, qui revendique le troisième rang mondial des opérateurs de radiotéléphone GSM, a déjà remporté cette année, *via* FTMI, une licence en Slovaquie, ainsi qu'un contrat en Chine, à Canton. Présent en Pologne, en Grèce, en Inde et au Liban, il a aussi ouvert cette année le réseau Mobistar en Belgique.

## DÉPÊCHES

■ **EDF-GDF : les directions d'EDF et de GDF** ont démenti, le 15 novembre, les *« 14 400 »* et *« plus de 20 000 »* suppressions d'emplois sur cinq ans annoncées par la CFDT et la CGT.

■ **LVMH : le groupe français spécialisé dans le luxe** a affirmé, le 15 novembre, disposer d'un *« contrat ferme et définitif lui conférant le droit irrévocable d'acquérir 58,7 % »* de DFS (boutiques hors taxes).

■ **GEMPLUS : le fabricant français de cartes à puce** a annoncé, le 15 novembre, l'entrée dans son capital de l'opérateur téléphonique japonais KDD.

■ **FOKKER : le coréen Samsung**, candidat à la reprise du constructeur aéronautique néerlandais en faillite, pourrait demander un délai supplémentaire de deux semaines avant de présenter son offre définitive.

■ **BMW : le constructeur allemand** va construire une usine, d'un coût de 3,3 milliards de francs, en Grande-Bretagne plutôt qu'en Autriche, après *l'augmentation de l'aide de l'Etat britannique*.

■ **BT : l'opérateur britannique** négocie avec le gouvernement anglais pour annuler l'action préférentielle le protégeant contre les OPA, ce qui, selon le *Financial Times*, devrait faciliter l'approbation par les autorités américaines du rachat de MCI.

■ **ALLIANZ : l'assureur allemand obtiendra la semaine prochaine** l'autorisation d'opérer en Chine, a annoncé, le 15 novembre à Pékin, le commissaire européen Leon Brittan.

# L'Elysée et Matignon veulent maintenir Alexandre Couvelaire à la tête d'AOM

**Y A-T-IL ENCORE** un pilote dans l'avion ? La compagnie aérienne AOM n'a plus de conseil d'administration depuis le début du mois. Elle a perdu une partie de son équipe de direction. Mais son président, Alexandre Couvelaire, vient de recevoir, une nouvelle fois, le soutien des plus hautes instances de l'État, contre l'avis de son actionnaire unique, le Consortium de réalisation (CDR), l'organisme chargé de vendre les actifs et participations du Crédit lyonnais.

L'hôtel Matignon a hébergé, jeudi 14 novembre, les protagonistes de ce délicat dossier. Le représentant du CDR, François Lemasson, aurait exposé les raisons de sa défiance à l'égard du président nommé le 27 mai, en remplacement de Marc Rochet. M. Couvelaire, auquel le gouvernement avait confié la constitution d'un *« pôle aérien privé français »*, a échoué dans sa mission. British Airways a mis la main sur Air Liberté, avec le concours de Marc Rochet, devenu président de son autre filiale, TAT.

Autre grief du CDR : le mode de gestion solitaire et autoritaire de M. Couvelaire a découragé plusieurs membres du comité de direction, qui ont donné leur démission, dont François Lepinoy, président d'AOM Industrie, et Dominique Gretz, directeur de la stratégie et du budget. Plusieurs cadres ont pris le même chemin. Les salariés ont manifesté à plusieurs reprises leur désapprobation à l'égard de leur président. Le menaçant *« d'un conflit majeur »*, ils avaient obtenu, fin août, qu'il vende, conformément à ses engagements, sa participation dans Euralair, la compagnie aérienne privée dont il a été longtemps le président et qui détenait 10 % d'Air Liberté. Cette participation aura finalement été cédée à son cousin, Antoine de Bisemont.

**RÉSERVES**

Enfin, un banquier proche du dossier affirme qu'*« AOM est désormais victime de la défiance de ses banques, Crédit lyonnais, BNP, BFCE et CIC, et de ses fournisseurs, notamment les compagnies pétrolières, qui réduisent les délais de paiement »*.

A Matignon, plusieurs représentants des différents ministères partageaient les réserves du CDR sur la stratégie et la gestion de M. Couvelaire à la tête d'AOM. La compagnie spécialisée sur les lignes intérieures et la desserte des DOM-TOM devrait enregistrer, dans un contexte concurrentiel dégradé, une perte d'environ 180 millions de francs pour l'exercice en cours, contre un excédent de *27 millions de* francs l'an dernier. Le soutien du représentant du ministre des transports et surtout celui de l'Elysée, dont il serait très proche, ont fait pencher la balance en faveur de son maintien.

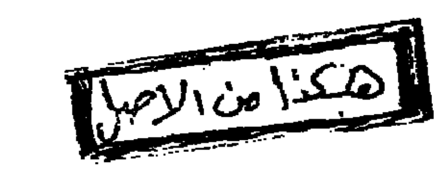
Investi d'une *mission* de valorisation des actifs qu'il détient, soumis à un contrôle parlementaire, le CDR n'a pas voulu, dans un premier temps, céder au diktat de l'Etat. Refusant d'assumer la res*ponsabilité du maintien* de M. Couvelaire, le représentant du CDR a proposé au gouvernement de confirmer son *« ordre »* par écrit ou de trouver une solution juridique pour sortir AOM du périmètre de contrôle du CDR.

Une solution de compromis semble s'être dégagée, avec la très probable nomination d'un directeur général *« compétent et responsable à l'avenir des contacts avec le CDR »*, selon une source proche du dossier. Le gouvernement et le CDR cherchent à s'entendre avant le conseil d'administration du 25 novembre, où M. Couvelaire a dit qu'il entendait nommer de nouveaux administrateurs *« proches de son projet »*.

Le directeur général serait chargé de préparer la vente d'AOM. Plusieurs candidats sont d'ores et déjà sur les rangs : Christian Blanc, le président du groupe Air France, et Jacques Maillot, le président de Nouvelles Frontières, qui affirme *« avoir commencé les négociations avec le CDR »*. Certains salariés du groupe font d'ores et déjà part de leurs réticences pour ces deux options. Dans la première, ils redoutent l'absorption de la petite compagnie intérieure par le groupe Air France, à l'instar du sort réservé dans le passé à Aero Maritime, UTA et Air Inter. La position de monopole que retrouverait Air France sur certaines dessertes l'obligerait en outre à céder certains créneaux à la concurrence.

En cas de victoire de la solution Nouvelles Frontières, certains s'interrogent sur les synergies commerciales existantes entre un groupe spécialisé dans la vente de masse dans un réseau d'agences spécifiques et une compagnie aérienne qui soigne plutôt une clientèle d'hommes d'affaires, *via* le réseau traditionnel des agences de voyages. Si l'avenir de son président est pour l'instant assuré, celui d'AOM reste incertain.

***Christophe Jakubyszyn***



**FINANCES** Les Plans d'épargne logement (PEL) rencontrent depuis plusieurs mois un très grand succès auprès des ménages. A la fin du mois d'août 1996, la collecte s'élevait à plus de 860 milliards de francs, soit une progression de 26 % sur un an, devançant celle du livret A. ● LEURS RENDEMENTS, comme les avantages qu'ils procurent pour l'acquisition de logements, font des PEL l'un des placements préférés des Français. ● CERTAINS BANQUIERS s'inquiètent de cette situation. La Fédération nationale du Crédit agricole a dénoncé le niveau de la rémunération du PEL qui, selon elle, *« freine la baisse des taux des autres produits d'épargne »*. ● LES DIRIGEANTS de la banque verte réclament une baisse du taux du PEL. La Banque de France y serait favorable. Mais les pouvoirs publics hésitent à prendre une décision impopulaire, et certains banquiers se montrent réticents.

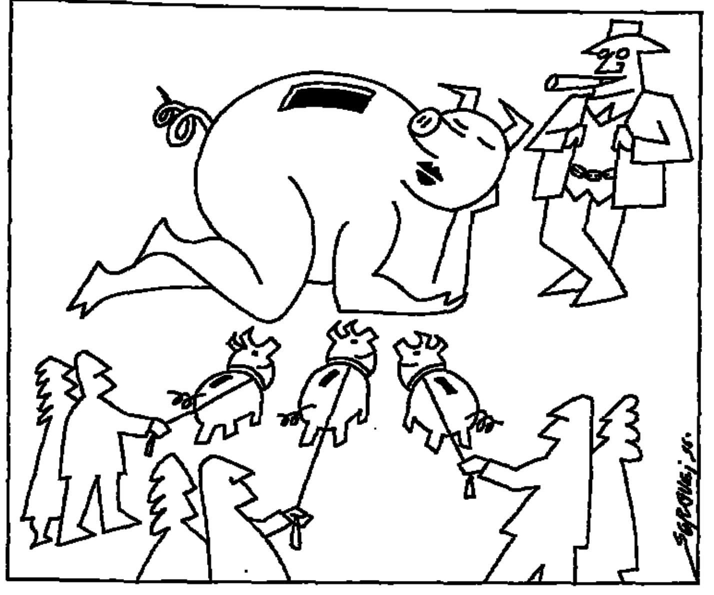
# La baisse du taux de l'épargne logement divise les banquiers

## La diminution de la rémunération de ces plans est de nouveau à l'ordre du jour. Politiquement risquée, la mise en œuvre de cette mesure ne fait pas, non plus, l'unanimité dans les établissements financiers

**LA MARIÉE** serait-elle trop belle ? Le succès sans précédent que connaît depuis quelques mois l'épargne logement commence à faire grincer des dents et suscite l'inquiétude de certains banquiers. *« Nous avons pu constater ces derniers temps une montée folle des encours de l'épargne logement,* remarque-t-on au Crédit mutuel. *Dans notre réseau, la collecte pour les neuf premiers mois de l'année s'est établie à 10,2 milliards contre 3 milliards sur la même période en 1995. Et pour la première fois cet été, l'encours total de l'épargne logement (91,7 milliards) a dépassé celui des livrets bleus (89,4 milliards). »*

Le phénomène est général. Avec plus de 860 milliards de francs de collecte à la fin août 1996 (soit une progression annuelle moyenne à cette date de 26 %), les plans d'épargne logement (PEL) l'emportent largement sur le livret A qui, avec 663,2 milliards de francs d'encours sur la même période, accuse une baisse de 3 % par rapport à août 1995. *« L'explication est simple,* note un banquier. *Actuellement, aucun placement garanti ne peut rivaliser avec le PEL. Quel produit offre un rendement net de plus de 5 % sur dix ans, pour une immobilisation des fonds limitée à quatre ans tout en ouvrant des possibilités de prêts immobiliers extrêmement avantageuses dans certains cas ? »*

L'épargnant ne s'y est pas trompé. Aujourd'hui l'épargne logement a rejoint l'assurance-vie au rang des placements préférés des Français. *« Destabilisés par la baisse des taux et le durcissement de la fiscalité des sicav monétaires, nos clients se sont empressés de gonfler leur PEL, ou d'en ouvrir un si ce n'était pas déjà fait,* explique-t-on au Crédit agricole. *Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'année, l'épargne logement a absorbé les trois quarts de la collecte totale d'épargne. »*



**« VACHES SACRÉES »**

Alertée par cette évolution, la Fédération nationale du crédit agricole (FNCA) a décidé de tirer la sonnette d'alarme. Profitant du congrès national de la fédération qui se tenait les 24 et 25 octobre, les dirigeants de la banque verte n'ont pas hésité à réclamer clairement à Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, présent à cette occasion, une baisse des taux du PEL. *« Monsieur le ministre, le niveau trop élevé de la rémunération des plans d'épargne logement nous inquiète,* déclara Marc Bué, président de la FNCA. *Il bloque à la fois la baisse des prêts d'épargne logement et plus généralement la baisse des taux des autres produits d'épargne, et il est à l'origine de transferts importants dans les flux de collecte. Il y a donc quelque chose à faire (...) le plus rapidement possible. »*

Des propos similaires furent tenus à Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement, également présent au congrès. *« Avec un taux actuel de 5,25 % net d'impôts, cette ressource à moyen terme se place bien au-dessus du niveau de l'OAT à 10 ans qui s'élève à 5,9 % environ, ce qui correspond à un taux proche de 4,7 % net d'impôts,* rappela M. Bué. *Cette situation déséquilibre fortement les flux de l'épargne et crée une rigidité à la poursuite de la baisse des taux de l'épargne, donc du crédit. »*

Le débat est donc relancé. L'appel solennel du Crédit agricole n'a pas manqué de créer des remous, même s'ils restent pour l'instant souterrains. Au niveau gouvernemental, l'attentisme et la langue de bois sont de mise. *« Aucune décision n'est prise à ce jour. Nous ne nous prononçons pas davantage sur ce sujet pour le moment »*, explique-t-on dans les ministères concernés.

La Banque de France, pour sa part, soutient officieusement la position de la banque verte. *« Ce n'est pas la première fois que l'on demande la baisse du taux du PEL,* souligne-t-on au Crédit agricole. *Il en fut sérieusement question au printemps dernier au moment de la baisse de la rémunération des livrets. Mais à chaque fois, que l'on veut toucher aux taux administrés, ça tourne au psychodrame politique. Ces taux sont de véritables « vaches sacrées » en France, ils ont une valeur symbolique déconnectée de la réalité économique. »*

Mais le gouvernement n'est pas le seul à opter pour le *no comment.* C'est également le cas de la plupart des banques qui, lorsqu'on leur demande leur avis, choisissent soit le silence, soit la neutralité. *« Nous n'avons pas de position précise sur cette baisse des taux que nous n'avons de toute façon pas demandé »*, remarque-t-on à l'Association française des banques (AFB). Les avis au sein des membres de l'association sont partagés. Certains pensent que le niveau de rémunération des PEL est trop élevé, et qu'il entraîne un coût des ressources bancaires trop important au moment où la rentabilité des banques demeure fragile. Mais d'autres estiment qu'une baisse des taux de l'épargne logement déstabiliserait le système. Ces taux élevés permettent aux banques d'attirer de l'épargne et d'emmagasiner des provisions afin de faire face aux demandes futures de prêts et d'éviter ainsi une bombe à retardement.

Pour ou contre ? La question est d'autant plus délicate que, comme le remarque cette professionnelle, *« la baisse des taux, si elle a lieu, ne se fera pas forcément au profit des banques. Le gouvernement peut, en effet, décider de réduire la rémunération, en supprimant la part de la prime d'Etat (qui représente environ un tiers des 5,25 % versés), ce qu'oublient trop souvent de rappeler les banquiers lorsqu'ils agitent la menace d'un taux de rendement trop élevé... »*

Les taux tomberaient alors à 3,84 %. Rien ne serait changé pour les banquiers, qui risqueraient alors de perdre des clients sans pour autant s'y retrouver sur le plan comptable.

*Laurence Delain*

### PEL, mode d'emploi

**D'une durée minimale de 4 ans (et maximale de 10 ans), le plan d'épargne logement est actuellement rémunéré à 5,25 % (3,84 % d'intérêts contractuels auxquels s'ajoute une prime d'Etat plafonnée à 10 000 F). L'épargne, non fiscalisée (sauf dans le cadre de l'ISF) est cependant soumise à la CRDS (0,5 %, ce qui porte la rémunération nette du PEL à 5,22 %) et devrait être prochainement taxée dans le cadre de l'élargissement de la CSG (3,4 %). On ne peut posséder plus d'un PEL par personne. *Les versements* (1 500 F à l'ouverture, puis 3 600 F par an minimum) ne peuvent excéder 400 000 F. Ils ouvrent droit, au bout de 4 ans, à un prêt proportionnel à l'épargne au taux de 5,54 % hors assurances, d'une durée de 2 à 15 ans et d'un montant maximal de 600 000 F. Destiné à l'acquisition d'une résidence principale ou secondaire neuves, ce prêt bénéficie jusqu'au 31 décembre d'une majoration de 20 % des droits à prêt et de la possibilité de financer une résidence secondaire dans l'ancien.**

### Laissez le donateur payer les droits !

**En principe, c'est le bénéficiaire d'une donation, appelé donataire, qui est redevable des droits à payer à l'administration fiscale à l'occasion de cet acte. Le tarif appliqué est d'autant plus élevé que le degré de parenté est faible. Par exemple : les donations entre oncle et neveu sont taxées au taux de 55 %. Celles entre personnes étrangères l'une à l'autre – comme les concubins – le sont à 60 %...**



FISCALITÉ

**Toutefois, jusqu'au 31 décembre 1997, toutes les donations effectuées par un donateur de moins de 75 ans bénéficient d'un abattement de 25 % sur les droits à payer. Au-delà de cette date, l'abattement de 25 % sera réservé aux donations effectuées par un donateur de moins de 65 ans. Entre 65 ans et moins de 75 ans l'abattement ne sera plus accordé. C'est précisément lorsque la donation est lourdement taxée que le donateur a souvent intérêt à prendre en charge les droits pour réaliser une économie d'impôt et transmettre ainsi une somme nette plus importante à la personne qu'il entend favoriser.**

**Exemple : un oncle âgé de 70 ans dispose de 100 000 francs qu'il souhaite donner à son neveu.**

**– 1re solution : Il fait donation de ces 100 000 francs. Mais le neveu devra acquitter des droits qui vont se monter à 41 250 francs. La somme perçue nette d'impôt sera donc de 58 750 francs (100 000 – 41 250).**

**– 2e solution : l'oncle décaisse la même somme de 100 000 francs, mais il indique dans l'acte de donation que les droits seront à sa charge. Dans ce cas, le neveu recevra une somme nette d'impôt de 70 796 francs, soit 12 046 francs de plus que précédemment tandis que son oncle paiera des droits de 29 204 francs.**

***L'économie d'impôt sera d'autant plus importante* que l'on se trouve dans une tranche élevée du barème.**

**Remarque : la Cour de cassation a estimé que la prise en charge de droits par le donateur ne constituait pas une donation taxable.**

*Laurent Edelmann*

### Les pièges du temps partagé

**Le principe du temps partagé (*time-share*) est a priori intéressant : il s'agit d'acheter une semaine de vacances dans une résidence de tourisme pour une durée qui peut s'échelonner entre 20 et 99 ans ! Avec, en prime, la possibilité d'échanger cette période de vacances contre une autre destination en recourant aux services d'une bourse internationale. Voilà pour le principe de cet investissement vacances. Mais la prudence est de rigueur.**

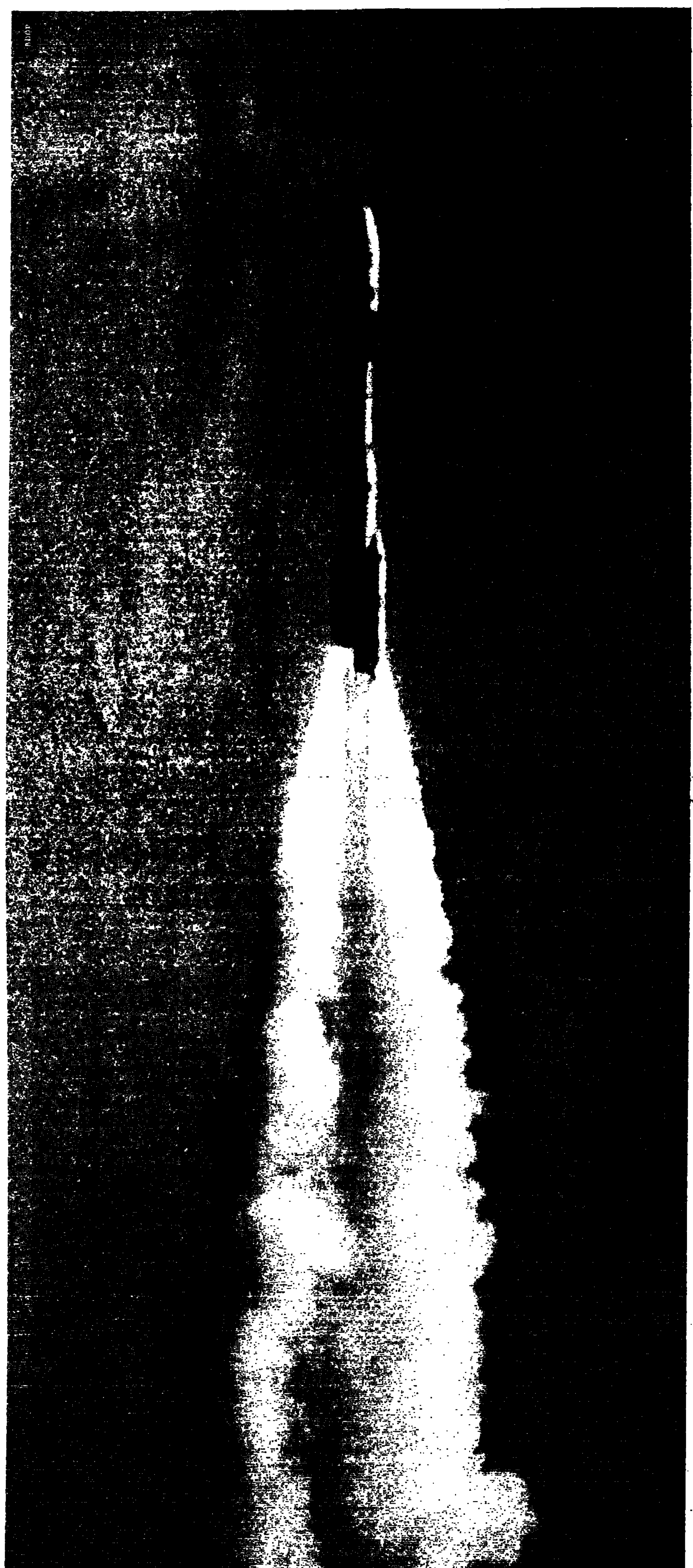


IMMOBILIER

**Les nombreux démarcheurs profitent, en effet, de la période hivernale pour essayer de vendre des semaines de vacances en *time-share* en Espagne et aux Canaries. En oubliant de préciser que si la résidence est située à l'étranger, il y a de fortes chances pour que la société qui commercialise le programme ne soit pas régie par le droit français. Or, ce n'est qu'en avril 1997 que l'ensemble des pays européens appliqueront une directive permettant notamment aux consommateurs de bénéficier d'un délai de rétractation de 10 jours après la signature d'un contrat. D'ici là, tout engagement souscrit hors du territoire national, par exemple en Espagne, sera le plus souvent irrévocable. Ce qui, en cas de litige, prive l'acheteur des garde-fous juridiques que prévoit la législation tricolore, l'une des plus protectrices d'Europe. Inutile, par ailleurs, de chercher à assouvir un fantasme de propriétaire terrien en recourant au *time-share*. Il s'agit juste d'un placement plaisir. En clair, l'acquéreur n'achète qu'une période de jouissance immobilière à un endroit donné et à des dates précises. Rien d'autre. Les possibilités de plus-values sont inexistantes puisque les prix de départ incluent des frais de commercialisation qui peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total. Pour être certain de ne pas surpayer une semaine de *time-share*, une astuce : son montant doit être du même ordre de grandeur qu'un séjour d'une dizaine de jours dans un hôtel de catégorie équivalente.**

**Quant aux bourses d'échange qui constituent effectivement un des atouts majeurs du système, prudence : payantes (de l'ordre de 1000 francs d'abonnement pour trois ans plus 500 francs par échange demandé), elles ne disposent pas toutes d'un réseau de correspondants planétaires. Ce sont généralement les semaines en haute saison dans des appartements équipés de deux chambres qui sont les plus faciles à échanger, a fortiori s'ils sont situés dans une résidence 4 à 5 étoiles. Mais gare : les charges à acquitter sont proportionnelles au standing des résidences d'accueil et peuvent grimper jusqu'à 1500 francs par semaine.**

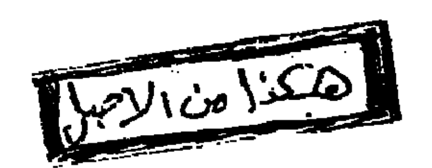
*Didier Laurens*



# *Nouvelles conquêtes.*

*Chaque lancement est un défi !*
*Le 92ème lancement d'Ariane 4, lui, comportait deux défis.*
*D'abord l'exploit toujours à renouveler d'un lancement d'Ariane dont Aerospatiale est l'architecte industriel, ensuite la mise sur orbite d'Arabsat II-B dont elle est le maître d'oeuvre.*
*Ce* ***satellite*** *renforcera le réseau de télécommunication et de télévision des 21 pays de la Ligue Arabe.*
*Aerospatiale tient à féliciter toutes les équipes partenaires de ce nouveau succès, résultat d'une coopération européenne fructueuse, à laquelle elle est fière de contribuer doublement.*
*Au moment où, par ailleurs, la compagnie aérienne US Air affiche son intention de choisir des* ***Airbus*** *dans une commande d'ampleur inégalée, Aerospatiale manifeste ainsi son rôle déterminant sur tous les fronts des marchés aéronautiques et spatiaux du monde.*



هكذا من الأصل



# REVUE DES ACTIONS

| AGROALIMENTAIRE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 2049 | +0,06 |
| Danone | 721 | +0,18 |
| Eridania Beghin | 821 | +4,12 |
| Fromageries Bel | 4300 | −5,37 |
| LVMH Moet Vuitton | 1258 | +0,86 |
| Pernod-Ricard | 279,40 | −0,21 |
| Remy Cointreau | 128 | +3,90 |
| Saint-Louis | 1292 | +0,70 |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| ASSURANCES | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF-Ass.Gen.France | 159,10 | [illegible] |
| Axa | 302,80 | [illegible] |
| GAN | 121,20 | [illegible] |
| SCOR | 193 | +0,98 |
| UAP | 134,70 | +15,22 |
| Union Assur.Fdal | 600 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| BATIMENT ET MATÉRIAUX | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 512 | +0,98 |
| Ciments Fr.Priv.B | 172,20 | [illegible] |
| Colas | 643 | [illegible] |
| Eiffage | 200,20 | [illegible] |
| Eurotunnel | 7,70 | [illegible] |
| GTM-Entrepose | 229 | +7,28 |
| Imetal | 817 | +0,36 |
| Jean Lefebvre | 253 | [illegible] |
| Lafarge | 319,50 | +0,94 |
| Saint-Gobain | 721 | +0,13 |
| SGE | 101,70 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| CHIMIE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Air Liquide | 782 | −0,50 |
| Gascogne (B) | 430,10 | [illegible] |
| Michelin | 255,50 | [illegible] |
| Plastic-Omn.(Ly) | 446 | [illegible] |
| Rhone Poulenc A | 156,50 | [illegible] |
| Roussel Uclaf | 1361 | +2,48 |
| Sanofi | 451 | +1,95 |
| Synthelabo | 483 | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 758 | [illegible] |
| Christian Dior | 715 | [illegible] |
| Clarins | 720 | +0,27 |
| DMC (Dollfus Mi) | 130,10 | [illegible] |
| Essilor Intl | 1535 | +0,82 |
| Groupe Andre S.A. | 343 | [illegible] |
| L'Oreal | 1846 | [illegible] |

# Les boursiers prennent de l'assurance

**LA SEMAINE** a encore été très bonne à la Bourse de Paris, qui a renoué avec des niveaux qu'elle avait délaissés depuis plus de trente mois. En quatre séances – lundi était férié –, les valeurs françaises ont gagné 1,59 %, et l'indice CAC semble s'installer fermement au-dessus des 2 200 points. Depuis le début de l'année, les gains de l'indice CAC sont de 19,6 %.

VALEURS

Rumeurs de rapprochement, rumeurs et rapprochement, ont encore cette semaine donné l'occasion aux investisseurs de s'intéresser de près à la cote parisienne. Bien qu'ayant été démenti par les intéressés huit jours plus tôt, le rapprochement supposé entre les compagnies d'assurances UAP et AXA s'est concrétisé cette semaine. Il y a huit jours, l'UAP affichait un score hebdomadaire de 10,8 %, tandis qu'AXA perdait 0,25 % sur la même période. Vendredi, en clôture, la tendance n'avait pas changé : UAP a terminé la semaine à 134,10 francs, en hausse de 14,71 %, et AXA abandonnait 5,31 % à 301,60 francs.

La fusion devrait être effective à la fin du premier semestre 1997. L'opération se fera au début de 1997, sous la forme d'une offre publique d'échange (OPE) de cinq actions UAP pour deux actions AXA ainsi que de deux certificats de valeur garantie qui pourra au maximum atteindre 32 francs par action UAP. Ce certificat de valeur garantie offrait vendredi 8 novembre, en clôture, une prime de 34,3 % *sur le cours de l'action UAP. Cette prime tient* compte du cours moyen de l'UAP des trois derniers mois (évalué à 105 francs), du cours actuel d'AXA (318,50 francs par action, ce qui valorise l'échange à 127,40 francs par action UAP) et d'une valeur du certificat de 19 francs actuellement, ce qui porte le prix des titres UAP apportés à l'OPE à 146,40 francs. Ce certificat sera coté en juin 1999 ; il donnera droit, si le cours d'AXA est inférieur à 392,50 francs (soit un équivalent de 157 francs par action UAP), au paiement de la différence en numéraire. Ce niveau de 157 francs par action UAP représente un bonus de 5 francs sur le cours de privatisation de l'UAP *en mai* 1994.

De quoi mettre un peu de baume au cœur des détenteurs de titres UAP. AXA et l'UAP ont précisé que *« le paiement de ce certificat est plafonné à 80 francs par action AXA, soit 32 francs par action UAP »*. La garantie sera donc effective et complète jusqu'à un cours plancher pour le nouveau groupe AXA de 312,50 francs (soit 125 francs par action UAP). Au-dessous, le plafond de 32 francs ne compensera que partiellement la perte de valeur éventuelle des actions. L'annonce de cette opération a particulièrement réveillé les valeurs financières. La BNP termine la semaine à 211,40 francs, soit une progression de 6,71 % en quatre séances ; selon les observateurs, le plus *gros actionnaire de l'UAP, avec 17,5 %* du capital, devrait tirer profit de l'opération AXA-UAP. Avec le mécanisme du certificat de valeur garantie, la banque voit ses *moins-values* latentes sur sa participation effacées. Selon les analystes, la BNP avait acquis les titres UAP au prix moyen de 195 francs, contre un cours coté avant suspension de 116,90 francs. Vendredi, la banque du boulevard des Italiens a annoncé qu'elle avait acheté en Bourse pour son propre compte, la veille, pour 340 millions de francs de titres UAP, *et vendu pour environ 210 mil*lions de francs d'actions AXA, dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

*Le titre Société générale a gagné 2,5 %*, à 577 francs. L'engouement sur les valeurs financières s'est trouvé amplifié par l'annonce de l'arrêt de la *privatisation du CIC, pour lequel* la Société générale était candidate. Le titre Paribas a terminé la semaine à 368,70 francs (+ 11,96 %), dopé par diverses *spéculations*, comme l'éventualité d'un rapprochement avec la BNP, après l'annonce de la fusion AXA-UAP.

***François Bostnavaron***

| | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Moulinex | 114 | +6,04 |
| Salomon (Ly) | 448 | −1,36 |
| S.E.B. | 1037 | −3,44 |
| Skis Rossignol | 129,10 | [illegible] |
| Sommer-Allibert | 150,50 | [illegible] |
| Zodiac ex.dt divid | 1494 | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| CRÉDIT ET BANQUES | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bancaire (Cie) | 564 | [illegible] |
| B.N.P. | 211,50 | [illegible] |
| C.C.F. | 247,70 | [illegible] |
| Cetelem | 1210 | [illegible] |
| Comptoir Entrep.1 | 9,30 | [illegible] |
| CPR | 410 | [illegible] |
| Cred.Fon.France | 69,50 | +8,57 |
| Credit Local Fce | 463,20 | [illegible] |
| Credit Lyonnais CI | 137 | [illegible] |
| Credit National | 276 | [illegible] |
| Societe Generale | 578 | [illegible] |
| UFB Locabail | 472,90 | [illegible] |
| UIC | 34,30 | [illegible] |
| Via Banque | 153 | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| DISTRIBUTION | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Carrefour | 3126 | +2,89 |
| Casino Guichard | 233,40 | −0,42 |
| Castorama DI (Li) | 907 | +0,59 |
| Comptoir Moder. | 2600 | +0,65 |
| Damart | 4240 | +0,95 |
| Galeries Lafayette | 1855 | +0,81 |
| Guilbert | 880 | +5,13 |
| Guyenne Gascogne | 1860 | +0,26 |
| Pinault-Prin.Red. | 1953 | [illegible] |
| Primagaz | 564 | +6,21 |
| Promodes | 1505 | −1,11 |
| Rexel | 1515 | +5,20 |
| | — | — |
| | — | [illegible] |
| | — | [illegible] |

| ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel Alsthom | 459 | +5,98 |
| CS Signaux(CSEE) | 230 | −2,95 |
| Intertechnique 1 | 908 | [illegible] |
| Labinal | 929 | −0,10 |
| Legrand | 918 | +1,60 |
| Sagem SA | 3181 | +0,22 |
| Schneider SA | 252,10 | +0,51 |

| | | |
|---|---|---|
| Thomson-CSF | 162,50 | +1,30 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| IMMOBILIER ET FONCIER | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| G.F.C. | 445 | +2,06 |
| Rue Imperiale(Ly) | 4603 | +0,26 |
| Sefimeg | 397 | +0,25 |
| Simco | 439 | +2,11 |
| UIF | 410 | +1,83 |
| Lucia | 55 | +0,91 |
| Silic | 738 | −0,29 |
| Sogeparc (Fin) | 716 | −0,41 |
| | — | — |
| | — | — |

| INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bollore Techno. | 556 | [illegible] |
| Cerus Europ.Reun | 122 | −0,40 |
| CGIP | 1254 | +2,03 |
| Eurafrance | 2283 | +0,52 |
| Gaz et Eaux | 2133 | +0,14 |
| Lagardere | 157,40 | −2,83 |

| | | |
|---|---|---|
| Marine Wendel | 471 | +0,21 |
| Nord-Est | 128 | +0,39 |
| Paribas | 362,40 | +10,15 |
| Suez | 223,10 | −1,28 |
| Worms & Cie | 282 | +7,22 |
| Navigation Mixte | 750 | +1,35 |
| Parfinance | 228 | +2,24 |
| Montaignes P.Gest. | — | — |
| | — | — |

| MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bertrand Faure | 196,70 | +4,07 |
| Dassault-Aviation | 1075 | −7,32 |
| De Dietrich | 210 | — |
| Eramet | 280,10 | +7,31 |
| Fives-Lille | 485 | +2,10 |
| Legris indust. | 215 | +8,04 |
| Metaleurop | 45,60 | −2,97 |
| Peugeot | 606 | +6,87 |
| Renault | 123,20 | +2,75 |
| Strafor Facom | 368 | −3,15 |
| Valeo | 317,10 | −0,59 |
| Vallourec | 292,30 | +6,29 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| MINES D'OR, DIAMANT | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo American # | 291 | −3,32 |
| De Beers # | 152,90 | +3,31 |
| Driefontein # | 65,20 | +1,87 |
| Gencor Limited # | 17,55 | +6,36 |
| Harmony Gold # | 40,10 | −2,19 |
| Randfontein # | 25,85 | +0,38 |
| Saint-Helena # | 31,05 | −2,35 |
| Western Deep # | 171 | +5,55 |
| | — | — |
| | — | — |

| PÉTROLE | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 426,30 | +1,13 |
| Esso | 540 | +2,07 |
| Geophysique | 367 | +2,51 |
| Total | 395,70 | −1,98 |
| BP France | 139,30 | −0,50 |
| Erap-Elf CPet. | 380 | −1,04 |
| | — | — |

| SICOMI OU EX-SICOMI | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investis. | 759 | +0,66 |
| Interbail | 212,10 | −2,70 |
| Klepierre | 658 | +0,15 |
| Locindus | 738 | −0,13 |
| Selectibanque | 70,50 | −4,47 |
| Unibail | 505 | −0,59 |
| Immobail | 101 | — |
| | — | — |
| | — | — |

| TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 658 | +1,07 |
| BIS | 534 | +1,13 |
| Canal + | 1247 | −1,42 |
| Cap Gemini | 245,30 | −1,48 |
| CEP Communication | 365 | −0,57 |
| Club Mediterranee | 300 | −5,33 |
| Eaux (Cie des) | 647 | +2,05 |
| Euro Disney | 10,65 | +3,39 |
| Filipacchi Medias | 1100 | −1,34 |
| Havas | 346 | +1,70 |
| Lyonnaise Eaux | 464,30 | −0,81 |
| Publicis | 441 | +2,55 |
| S.I.T.A | 1142 | +3,81 |
| Sligos | 690 | +25,22 |
| Sodexho | 2394 | −0,74 |
| Technip | 494 | +4,88 |
| Ecco | — | — |
| Scac Delmas(SVD) | 1000 | — |
| Dauphin OTA | 319 | — |
| TF1-1 | 517 | −6,67 |
| | — | — |
| | — | — |

| VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ | 15-11-96 | Diff. |
|---|---|---|
| Emp.Etat 6%93-97 # | 101,57 | — |
| CNB TMO 82-97 (S) | — | −1,20 |
| CNB Parib.97TMO(S) | — | +0,32 |
| CNB Suez 97 TMO(S) | — | +0,32 |
| CNI TMO 1/82-97(S) | — | −1,20 |
| | — | — |

# LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

*(Les premières et les dernières de chaque catégorie)* le 7 novembre

## SICAV MONÉTAIRES FRANCS

***Performance moyenne sur 3 mois : 0,78 %, sur 1 an : 3,82 %***

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 3 mois | Rang | Perf. % 1 an | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CYRIL PLUS | CYRIL FI | 1 | 1,34 | 1 | 5,65 | 896,65 |
| UNI-CASH | SANPAOLO | 2 | 1,17 | 15 | 4,36 | 299,38 |
| REAL PERFORMANCE | SOFIDEP | 3 | 1,05 | — | — | 1028,14 |
| CPR MOBISECURITE | CPRGESTI | 4 | 1,03 | 2 | 5,04 | 18735,22 |
| MIDLAND PROTECTION | MIDLAND | 5 | 0,98 | 12 | 4,38 | 18236,70 |
| VALCOMEX TRESORERIE PLUS | BFCE | 6 | 0,98 | 37 | 4,24 | 175856,99 |
| BFT SECURITE 2 | BFT | 7 | 0,96 | 9 | 4,47 | 1851,06 |
| MONDIALE PROTEDL CT | LA MONDI | 8 | 0,95 | 6 | 4,57 | 730593,32 |
| ECUREUIL EXPANSION | ECUREUIL | 9 | 0,95 | 4 | 4,72 | 80951,27 |
| DB COURT TERME | DEUTSCHB | 10 | 0,95 | 5 | 4,58 | 15896,82 |
| FBF COURT TERME | FINTER B | 11 | 0,94 | 87 | 4,08 | 10971,90 |
| DEMACHY + | DEMACHY | 12 | 0,94 | 3 | 4,87 | 1964,91 |
| OFIMA COURT TERME | OFIVALMO | 13 | 0,94 | 13 | 4,38 | 10562,34 |
| ABF MAG | ABF | 14 | 0,93 | 145 | 3,92 | 1994,85 |
| LOCALYS PREMIERE | CLF BANQ | 15 | 0,92 | — | — | 52116,26 |
| FIMA C.T. | FIMAGEST | 16 | 0,92 | 17 | 4,34 | 18455,47 |
| PLACEMENTS MONETAIRE | NSM | 17 | 0,91 | 11 | 4,38 | 1095030,02 |
| ATLAS COURT TERME | ATLAS | 18 | 0,91 | 7 | 4,50 | 15352,10 |
| BTP TRESORERIE | B BTP | 19 | 0,90 | 24 | 4,29 | 45642,61 |
| ALFI TIOP | ALFI GES | 20 | 0,90 | 14 | 4,37 | 90149,34 |
| AXA COURT TERME (C) | AXA | 21 | 0,90 | 29 | 4,27 | 10672,09 |
| AXA COURT TERME (D) | AXA | 21 | 0,90 | 29 | 4,27 | 10672,09 |
| ORSAY SECURITE | ORSAY | 23 | 0,89 | — | — | 10268,72 |
| CPR MOBITERME | CPRGESTI | 24 | 0,89 | 20 | 4,32 | 19174,91 |
| JJ CENTRE | CFCM CEN | 25 | 0,89 | 10 | 4,42 | 342214,81 |
| INDOSUEZ EUROPIBOR | INDOSUEZ | 26 | 0,89 | 16 | 4,34 | 95793,36 |
| MONETERME | B PARIBA | 27 | 0,89 | — | — | 102102,40 |
| FINORD PLUS | CDT NORD | 28 | 0,89 | 19 | 4,33 | 918018,78 |
| GP CASH | SMC | 29 | 0,89 | 41 | 4,23 | 145236,15 |
| EFI-PERFORMANCE | CCCC | 30 | 0,88 | 25 | 4,29 | 2008,99 |
| MULTIVAL (C) | CFCM NOR | 31 | 0,88 | 55 | 4,18 | 19843,06 |
| MULTIVAL (D) | CFCM NOR | 31 | 0,88 | 55 | 4,18 | 19843,06 |
| AGF MONETAIRE | AGF | 33 | 0,88 | 33 | 4,25 | 1038,40 |
| FIMASECURITE (C) | FIMAGEST | 34 | 0,88 | 26 | 4,29 | 1238,68 |
| NATWEST JOUR | NATWEST | 35 | 0,88 | 38 | 4,24 | 1732,12 |
| PRIMACIC | CIC PARI | 36 | 0,88 | 43 | 4,21 | 1237295,41 |
| FIMASECURITE (D) | FIMAGEST | 37 | 0,88 | 27 | 4,29 | 1115,50 |
| BFT SECURITE PREMIERE | BFT | 38 | 0,88 | 42 | 4,22 | 1743,45 |
| BARCLAYS INSTITUTIONS | BARCLAYS | 39 | 0,88 | 18 | 4,34 | 745564,68 |
| ABSOLU VEGA | VEGA FIN | 40 | 0,88 | 34 | 4,25 | 11694,27 |
| CDC MONETAIRE | CDC GEST | 41 | 0,88 | 131 | 3,94 | 18605,35 |
| DB CASH | DEUTSCHB | 42 | 0,88 | 59 | 4,18 | 16405,53 |
| SURVAL | CARDIF | 43 | 0,88 | 36 | 4,25 | 82456,96 |
| MONEPLUS | SG | 44 | 0,88 | — | — | 102109,97 |
| ECOFI-CASH | ECOFI FI | 45 | 0,88 | 54 | 4,20 | 271415,01 |
| BIP COURT TERME | BIP | 46 | 0,88 | 60 | 4,17 | 115564,08 |
| SEQUIN | BGP | 47 | 0,87 | 23 | 4,30 | 45070,45 |
| BIP CAP 3 MOIS | BIP | 48 | 0,87 | 28 | 4,28 | 2026,86 |
| NATWEST INSTITUTIONNELS | NATWEST | 49 | 0,87 | 22 | 4,31 | 550841,22 |
| FIMATRESORERIE | FIMAGEST | 50 | 0,87 | 62 | 4,17 | 18078,88 |
| CENTRALE MONETAIRE | CCR | 51 | 0,87 | 63 | 4,16 | 24270,55 |
| MIDLAND TRESORERIE | MIDLAND | 52 | 0,87 | 57 | 4,18 | 90078,88 |
| CITI-MONETAIRE PLUS | CITIBANK | 53 | 0,87 | 44 | 4,21 | 107568,52 |
| VALCOMEX SECURITE JOUR | BFCE | 54 | 0,87 | 68 | 4,14 | 184047,71 |
| DIADEME JOUR | L.B. | 55 | 0,87 | 64 | 4,16 | 3189867,09 |
| ABF-MJ | ABF | 56 | 0,87 | 77 | 4,12 | 1799,97 |
| ACTI-COURT TERME | BBL FRAN | 57 | 0,87 | 66 | 4,15 | 313529,26 |
| VEGA SECURITE | VEGA FIN | 58 | 0,87 | 70 | 4,14 | 17757,39 |
| CPR CASH | CPRGESTI | 59 | 0,87 | 58 | 4,18 | 96057,81 |
| BTP MONECOURT | B BTP | 60 | 0,87 | 84 | [illegible] | 19108,09 |
| MONE-TIOP | B PARIBA | 61 | 0,87 | 35 | 4,25 | 537520,42 |
| ARBITRAGES SECURITE | BQ TRANS | 62 | 0,87 | 31 | 4,26 | 17464,73 |
| UNION PLUS | CIC BUE | 63 | 0,87 | 21 | 4,31 | 178005,79 |
| BOREAL | CDC GEST | 64 | 0,87 | 52 | 4,20 | 8253,11 |
| SOPRAKE J | BACOT | 65 | 0,87 | 46 | [illegible] | 46480,79 |
| ARCADE | BIMP | 66 | 0,87 | 80 | [illegible] | 1516874,57 |
| OUESTAR TRESORERIE | CFCM LOI | 67 | 0,87 | 72 | [illegible] | 131178,83 |
| STATERE | BGP | 68 | 0,86 | 79 | [illegible] | 21018,06 |
| CDC ARBITRAGES | CDC GEST | 69 | 0,86 | 61 | 4,17 | 104251,03 |
| REAL MONETAIRE | SOFIDEP | 70 | 0,86 | — | — | 1031,93 |
| AGF SECURITE | AGF | 71 | 0,86 | 32 | [illegible] | 11314,73 |
| FIMAGARANTIE | FIMAGEST | 72 | 0,85 | 81 | [illegible] | 18671,16 |
| PARTNER REGULARITE | LA MONDI | 73 | 0,85 | 67 | [illegible] | 896,65 |
| PHENIX SECURITE (C) | PHENIX | 74 | 0,85 | 45 | 4,21 | 7927,22 |
| PHENIX SECURITE (D) | PHENIX | 75 | 0,85 | 47 | 4,21 | 7460,23 |
| TRESORICIC | CIC PARI | 76 | [illegible] | 76 | [illegible] | 174127,72 |
| VALUNION | CIC BUE | 77 | [illegible] | 88 | [illegible] | 48778,89 |
| INDUSTRIE FSE COURT TERME | BIF | 78 | 0,85 | 40 | 4,23 | 1970,64 |
| SANPAOLO INSTITUTIONS | SANPAOLO | 79 | 0,85 | 100 | 4,03 | 10621,76 |
| TCN PREMIERE | MASSONAU | 80 | 0,85 | 53 | 4,20 | 1784,72 |
| GESTION INVESTICOURT | INDOSUEZ | 81 | 0,85 | 69 | 4,14 | 18499,36 |
| PLACEMENTS TRESORERIE | NSM | 82 | 0,85 | 95 | 4,06 | 1337097,07 |
| CPR MONETAIRE | CPRGESTI | 83 | 0,85 | 89 | 4,08 | 16456,45 |
| MONEPRIME (D) | B PARIBA | 84 | 0,85 | 74 | 4,12 | 154833,31 |
| MONEPRIME (C) | B PARIBA | 84 | 0,85 | 74 | 4,12 | 154833,31 |
| SBS FRANCE TRESORERIE | SBS VF | 86 | 0,85 | 39 | 4,23 | 342,06 |
| FIMACOURT PREMIERE | FIMAGEST | 87 | 0,85 | 78 | 4,12 | 18283,24 |
| OPTION SECURITE | BRED | 88 | 0,85 | 73 | 4,12 | 189203,91 |
| GENERALI TRESORERIE | GENERALI | 89 | 0,85 | 93 | 4,06 | 15166,52 |
| LA HENIN PIBOR (D) | LA HENIN | 90 | 0,85 | 105 | 4,02 | 18445,19 |
| LA HENIN PIBOR (C) | LA HENIN | 90 | 0,85 | 105 | 4,02 | 18445,19 |
| NATIO COURT TERME | BNP | 92 | 0,85 | 107 | 4,02 | 13929,86 |
| FINORD COURT TERME INSTITUTION | CDT NORD | 93 | 0,84 | 65 | 4,15 | 41655,09 |
| ANTIGONE TRESORERIE | BNP | 94 | 0,84 | 85 | 4,09 | 867171 |
| BARCLAYS MONELAFFITTE (D) | BARCLAYS | 95 | 0,84 | 49 | 4,20 | 227843,11 |
| BARCLAYS MONELAFFITTE (C) | BARCLAYS | 96 | 0,84 | 48 | 4,21 | 240398,74 |
| PENSION TMP -3/32 | GERER CO | 97 | 0,84 | 102 | 4,02 | 859866,89 |
| SAINT-HONORE PREMIERE | CF ROTHS | 98 | 0,84 | 71 | 4,14 | 14712,16 |
| FONSICAV | CDC TRES | 99 | 0,84 | 90 | 4,08 | 19265,74 |
| EFI-TRESOR | CCCC | 100 | 0,84 | 119 | 3,99 | 16797,29 |
| VALREAL (C) | B PARIBA | 273 | 0,70 | 250 | 3,54 | 34888,30 |
| VALREAL (D) | B PARIBA | 274 | 0,70 | 251 | 3,54 | 32900,29 |
| OBJECTIF PREMIERE | LAZARD | 275 | 0,70 | 262 | 3,49 | 19297,41 |
| INVESTSECURITE COURT TERME C | CFCM MED | 276 | 0,70 | 283 | 3,40 | 3370,01 |
| INVESTSECURITE COURT TERME D | CFCM MED | 277 | 0,70 | 284 | 3,40 | 3187,19 |
| IENA MONETAIRE (D) | BFT | 278 | 0,70 | 267 | 3,46 | 11423,62 |
| MONESUD (D) | L.B. | 279 | 0,70 | 280 | 3,40 | 365,10 |
| MONESUD (C) | L.B. | 280 | 0,70 | 281 | 3,40 | 391,15 |
| CLAIRVAL (C) | CARDIF | 281 | 0,69 | 183 | 3,80 | 198,54 |
| CLAIRVAL (D) | CARDIF | 281 | 0,69 | 183 | 3,80 | 198,54 |
| IENA MONETAIRE (C) | BFT | 283 | 0,69 | 271 | 3,46 | 13492,73 |
| PLACEMENT J (C) | SMC | 284 | 0,69 | 285 | 3,39 | 9382,42 |
| PLACEMENT J (D) | SMC | 285 | 0,69 | 286 | 3,39 | 9053,85 |
| RHONE +X COURT TERME (D) | BP LYON | 286 | 0,69 | 272 | 3,44 | 1798,48 |
| FINORD SECURITE (C) | CDT NORD | 287 | 0,69 | 263 | 3,48 | 21078,62 |
| FINORD SECURITE (D) | CDT NORD | 288 | 0,69 | 264 | 3,48 | 20152,61 |
| RHONE +X COURT TERME (C) | BP LYON | 289 | 0,69 | 273 | 3,44 | 1897,25 |
| HERVET PLUS (C) | HERVET | 290 | 0,69 | 288 | 3,35 | 8881,09 |
| ECUREUIL DISTRIMONETAIRE | ECUREUIL | 291 | 0,69 | 268 | 3,46 | 10403,96 |
| INVESTISSEMENT COURT TERME (D) | NATWEST | 292 | 0,69 | 298 | 3,29 | 75,77 |
| HERVET PLUS (D) | HERVET | 293 | 0,69 | 289 | 3,34 | 8455,91 |
| INVESTISSEMENT COURT TERME (C) | NATWEST | 294 | 0,69 | 302 | 3,28 | 83,08 |
| CITI-VALOR (C) | CITIBANK | 295 | 0,69 | 257 | 3,51 | 18484,15 |
| CITI-VALOR (D) | CITIBANK | 295 | 0,69 | 257 | 3,51 | 18484,15 |
| OBC SECURITE | OBC | 297 | 0,68 | 287 | 3,38 | 18122,31 |
| BRO-SECURITE (C) | BRO | 298 | 0,68 | 278 | 3,43 | 17163,40 |
| BRO-SECURITE (D) | BRO | 299 | 0,68 | 279 | 3,43 | 16285,59 |
| LION 20000 (C) | CL | 300 | 0,68 | 292 | 3,33 | 16903,46 |
| LION 20000 (D) | CL | 301 | 0,68 | 293 | 3,33 | 16214,94 |
| PROVENCE COURT TERME | HOTTINGU | 302 | 0,68 | 301 | 3,29 | 51544,78 |
| SICAIXA | CAIXA DE | 303 | 0,67 | 282 | 3,40 | 23773,09 |
| ECUREUIL TRESORERIE (D) | ECUREUIL | 304 | 0,67 | 276 | 3,44 | 315,61 |
| ECUREUIL TRESORERIE (C) | ECUREUIL | 304 | 0,67 | 276 | 3,44 | 315,67 |
| ACTI REGULIERE | GERER CO | 306 | 0,67 | 296 | 3,31 | 1948,02 |
| BICS MONETAIRE (D) | ECOFI FI | 307 | 0,67 | 291 | 3,33 | 1616,47 |
| BICS MONETAIRE (C) | ECOFI FI | 308 | 0,67 | 290 | 3,33 | 1809,49 |
| OPERA TRESORERIE | DIDIERPH | 309 | 0,62 | 295 | 3,31 | 18489,75 |
| JPM COURT TERME | B JOIRE | 310 | 0,66 | 294 | 3,32 | 13939,85 |
| PYRAMIDES COURT (D) | VERNES | 311 | 0,65 | 300 | 3,29 | 42605,25 |
| PYRAMIDES COURT (C) | VERNES | 312 | 0,65 | 299 | 3,29 | 48166,33 |
| SECURITA | DEMACHY | 313 | 0,65 | 322 | 3,16 | 47145,33 |
| BIP SECURITE (C) | BIP | 314 | 0,64 | 320 | 3,16 | 2088,60 |
| BIP SECURITE (D) | BIP | 315 | 0,64 | 319 | 3,16 | 1973,27 |
| SB SECURITE (C) | CIC SB | 316 | 0,64 | 307 | 3,25 | 1598,75 |
| SB SECURITE (D) | CIC SB | 317 | 0,64 | 308 | 3,24 | 1598,20 |
| ORSAY COURT TERME | ORSAY | 318 | 0,64 | 309 | 3,24 | 1540,58 |
| SICAV ASSOCIATIONS | CDC | 319 | 0,63 | 314 | 3,23 | 2387,83 |
| CM EPARGNE J (C) | CDT MUTU | 320 | 0,63 | 317 | 3,20 | 22587,30 |
| NATIO MONETAIRE (D) | BNP | 321 | 0,63 | 312 | 3,23 | 5396,94 |
| NATIO MONETAIRE (C) | BNP | 321 | 0,63 | 312 | 3,23 | 5396,94 |
| CM EPARGNE J (D) | CDT MUTU | 323 | 0,63 | 318 | 3,20 | 20186,67 |
| FRUCTI-ASSOCIATIONS (C) | CCBP | 324 | 0,62 | 321 | 3,16 | 45,37 |
| SECURI-TAUX | LEGAL FR | 325 | 0,62 | 297 | 3,31 | 1806,93 |
| SEPTENTRION COURT TERME | BP NORD | 326 | 0,62 | 326 | 3,12 | 187,42 |
| CAPIMONETAIRE (C) | SG | 327 | 0,62 | 305 | 3,27 | 405,97 |
| CAPIMONETAIRE (D) | SG | 328 | 0,62 | 306 | 3,27 | 375,34 |
| CREDIT MARITIME SECURITE (D) | CDT MARI | 329 | 0,61 | 303 | 3,27 | 1698,27 |
| CREDIT MARITIME SECURITE (C) | CDT MARI | 329 | 0,61 | 303 | 3,27 | 1698,27 |
| FRUCTI-ASSOCIATIONS (D) | CCBP | 331 | 0,61 | 323 | 3,15 | 41,36 |
| VIA MONETAIRE | VIA BANQ | 332 | 0,60 | 331 | 2,96 | 1225,68 |
| PRIVASSOCIATIONS (C) | BIMP | 333 | 0,59 | 324 | 3,14 | 38228,16 |
| PRIVASSOCIATIONS (D) | BIMP | 333 | 0,59 | 324 | 3,14 | 38228,16 |
| DRYADE (D) | BGP | 335 | 0,58 | 329 | [illegible] | 6804,24 |
| DRYADE (C) | BGP | 335 | 0,58 | 329 | [illegible] | 6804,24 |
| LEUMI COURT TERME (D) | CDT MUTU | 337 | 0,58 | 327 | 3,01 | 15327,83 |
| LEUMI COURT TERME (C) | CDT MUTU | 338 | 0,58 | 328 | 3,01 | 16143,67 |
| MONE OUEST (C) | BP OUEST | 339 | 0,57 | 332 | 2,84 | 166,64 |
| MONE OUEST (D) | BP OUEST | 340 | 0,57 | 333 | 2,84 | 157,75 |



# Les sicav monétaires ne rapportent plus que 3 %

**POUR LA PLUPART**, c'est seulement dans trois mois, lors de la réception du relevé annuel de leur banque, que les particuliers souscripteurs de sicav monétaires prendront conscience de la faible rentabilité de leur placement. Les faits sont déjà là : sur les douze derniers mois, ces sicav ont rapporté en moyenne 3,8 %. Pour les prochains mois, *« la moyenne devrait se stabiliser autour de 3 % »*, estime Denis Flachaire, qui gère Ecureuil Expansion, la plus rentable des monétaires des grands réseaux bancaires (3,80 % annuels sur le dernier trimestre, 4,72 % sur les douze derniers mois).

L'écart de rendement entre les différents produits tient d'une part à la dose de risque, d'autre part au poids des frais. Les toutes premières du classement (Cyril Plus, gérée par une filiale du Crédit agricole, Uni Cash, de la Banque Sanpaolo, et CPR Mobisécurité, pilotée par une filiale du groupe Suez) s'écartent des seuls placements monétaires (le marché de l'argent placé à trois mois maximum) et font l'acquisition d'obligations proches de la date de remboursement, sur lesquelles le risque en capital est limité. *« En septembre 1995, lors de la tension sur les taux longs créée par le départ d'Alain Madelin du gouvernement, la valeur avait baissé de 0,25 % pendant une douzaine de jours »*, explique Nathalie Onado, directeur général de Cyril Plus. En échange de cette incertitude, le particulier désireux, par exemple, de placer pour quelques mois le produit de la vente d'un logement, obtient actuellement un rendement annuel de 5 %.

En l'absence, sur les changes européens, de remous susceptibles de faire flamber les taux, les occasions de dépasser la rémunération normale de l'argent au jour le jour se font rares. *« Durant le premier semestre 1996, les taux à trois mois sont restés plus élevés. Cette opportunité a disparu »*, explique Pascal Breton, le gestionnaire de Fimasécurité (+4,29 % sur un an) de Fimagest, une filiale du groupe Suez qui s'adresse surtout aux entreprises et aux caisses de retraite. La baisse des rendements conduit les banques à réduire ou à supprimer les frais d'entrée en cas d'investissement important (à partir de 500 000 francs ou 1 million). Quant aux frais de gestion annuels, ils ne dépassent pas 0,25 % pour les sicav dont la part est d'un montant élevé, alors que les plus accessibles facturent souvent 0,75 %, voire 1 % (près d'un tiers des gains !). *Le palmarès des rendements reflète* donc avant tout le poids plus ou moins grand des frais de gestion.

***Alain Vernot***

# Le statu quo monétaire américain pénalise le dollar

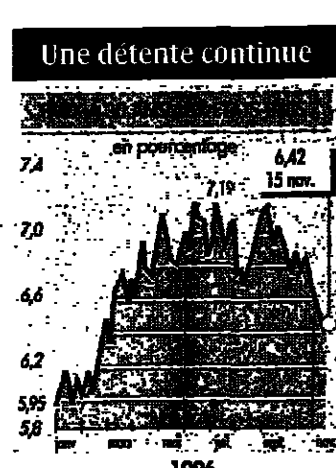
## Le conseil de la banque centrale des Etats-Unis, réuni mercredi 13 novembre, a choisi de ne pas relever ses taux directeurs. Si ce statu quo a permis une détente des rendements obligataires internationaux, il a pesé sur les cours du dollar

**Le billet vert a connu une semaine difficile. Après être tombé, mardi matin 12 novembre, à ses plus bas niveaux depuis près de trois mois face aux devises européennes et face au yen, il s'est légèrement ressaisi par la suite, grâce aux déclarations de plusieurs responsables de la Bundesbank. *Mais le dollar est pénalisé par l'éloignement des perspectives de resserrement monétaire aux Etats-Unis. Les statistiques publiées cette semaine outre-Atlantique ont conforté le scénario d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine. Le conseil de la Réserve fédérale américaine, réuni mercredi, a choisi de ne pas modifier ses taux directeurs, ce qui a accentué la détente des rendements obligataires dans le monde. Le billet vert souffre aussi du regain de vigueur du deutschemark lié au durcissement de la position de l'Allemagne à propos de la monnaie européenne.***

**LE DOLLAR** traverse une mauvaise passe. Mardi matin 12 novembre, il est tombé jusqu'à 1,4890 mark, 5,05 francs et 110,80 yens, ses cours les plus faibles depuis le début du mois de septembre. Et s'il a terminé la semaine à des niveaux légèrement supérieurs (1,5064 mark, 5,0880 francs et 110,92 yens), grâce à des déclarations de plusieurs membres de la Bundesbank évoquant le potentiel d'appréciation du billet vert, son accès de faiblesse actuel trouble les investisseurs.

Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés. Le premier tient au fait que le billet vert peine à se remettre du coup porté, jeudi 7 novembre, par le chef du bureau des affaires internationales au ministère japonais des finances (*Le Monde* du 8 novembre). Eisuke Sakakibara avait alors affirmé qu'un affaiblissement supplémentaire du yen était devenu peu probable (le yen s'est déprécié de plus de 40 % face au dollar depuis la mi-avril 1995). Même si M. Sakakibara a, cette semaine, en partie corrigé le tir, en expliquant que la politique de change du Japon n'a pas changé, le mal est fait. La psychologie des opérateurs à l'égard de la parité dollar-yen a totalement changé et la certitude qu'ils avaient de voir le billet vert continuer à s'apprécier face à la monnaie japonaise est fortement ébranlée. Ce doute suffit à fragiliser le dollar.

Une détente continue




*Les rendements obligataires américains sont revenus à leur plus bas niveau depuis huit mois.*

La devise américaine est également affectée par l'éloignement des perspectives de resserrement monétaire aux Etats-Unis. Comme l'avaient prévu les analystes, le conseil de la Réserve fédérale américaine (Fed), réuni mercredi 13 novembre, a choisi de ne pas modifier ses taux directeurs. Il a laissé inchangé, *à 5,25 %, l'objectif fixé aux* fonds fédéraux (l'équivalent aux Etats-Unis du taux de l'argent au jour le jour), qui avait été ramené à ce niveau à la fin du mois de janvier. Alors qu'à la fin de l'été, la plupart des économistes prévoyaient un durcissement de la politique monétaire de la Fed pour lutter contre les risques de surchauffe et apaiser les tensions inflationnistes, ce scénario n'est plus d'actualité.

Comme l'avait annoncé Alan Greenspan, le président de la banque centrale, et comme l'espéraient les investisseurs, l'économie américaine semble s'acheminer vers un atterrissage en douceur – le fameux *soft landing*. La série d'indicateurs économiques au mois d'octobre publiés cette semaine va dans ce sens. Les ventes au détail ont modestement augmenté de 0,2 %, alors que les prix à la consommation ont enregistré une hausse limitée de 0,3 %. Si les prix à la production ont connu une progression plus sensible (+ 0,4 %), ils ont baissé, hors énergie et alimentation, de 0,3 %. Enfin, le salaire hebdomadaire moyen a diminué de 1,5 % (après + 0,9 % en septembre) tandis que la production industrielle s'est repliée de 0,5 %, son premier recul en sept mois.

Le dernier facteur de faiblesse, pour le dollar – ou plutôt de vigueur pour le deutschemark – tient au raidissement de la position allemande à propos de la construction *monétaire européenne. Il a été per*ceptible dans les nouvelles attaques lancées par de hauts responsables de la Bundesbank contre les pratiques budgétaires de plusieurs pays européens pour réduire leur déficit public. *« Je vois avec inquiétude quelques opérations esthétiques, qui semblent avant tout destinées à un maquillage comptable en vue du jour J »*, a ainsi affirmé le président de la banque centrale allemande, Hans Tietmeyer, qui a également évoqué *« des trucs comptables »*. Otmar Issing, l'économiste en chef de la Bundesbank, s'en est pris directement, pour sa part, à l'opération de re*prise de la soulte de 37,5 milliards* de francs de France Télécom par l'Etat français.

Plus inquiétant encore, les Allemands ont durci le ton à propos du pacte de stabilité, qui doit garantir la discipline budgétaire après le passage à l'euro le 1er janvier 1999. Le conseil des ministres européens de l'économie et des finances, qui se tenait lundi 11 novembre, s'est soldé par un échec. L'Allemagne, soutenue par les Pays-Bas, souhaite limiter la notion de *« circonstances exceptionnelles »* – qui éviteraient à un pays d'être soumis à des sanctions financières si son déficit public dépasse 3 % du produit inté*rieur brut – à celle d'une récession* très forte (un recul du Pib supérieur à 2 %). Cette exigence est jugée inacceptable par les autres capitales européennes.

Le secrétaire d'Etat allemand aux finances, Jürgen Stark, a laissé clairement entendre que le sommet de Dublin des 13 et 14 décembre, qui doit mettre une touche finale au pacte de stabilité, pourrait se conclure sur un désaccord. *« Qui nous empêche de continuer nos travaux jusqu'au sommet européen d'Amsterdam en juin 1997 ? Personne »*, a-t-il lancé.

L'Europe monétaire pourrait donc se trouver à la veille d'une crise sérieuse, qui ne manquerait pas de déstabiliser les marchés financiers. Surtout si, comme certains observateurs l'envisagent et l'espèrent, Paris sort enfin de son silence et de sa passivité, décide de ne pas céder aux exigences allemandes et de répondre aux critiques incessantes de la Bundesbank. Le gouvernement français – et plus encore la Banque de France – pourrait publiquement observer que la situation de la dette publique allemande est alarmante ou encore remarquer que Bonn a usé, dans le passé, de procédés budgétaires douteux pour réduire ses déficits.

La question est de savoir comment les investisseurs réagiraient à une riposte de Paris, s'ils prendraient, dans cet affrontement, le parti de l'Allemagne et du mark ou celui de la France et du franc.

*Pierre-Antoine Delhommais*

### *Première adjudication réussie pour la Cades*

**Les marchés obligataires internationaux ont poursuivi leur progression cette semaine, un mouvement conforté par le *statu quo* monétaire décidé par la Réserve fédérale des Etats-Unis et par une série d'indicateurs reflétant un ralentissement de l'activité économique outre-Atlantique. Le taux de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans est tombé, vendredi 15 novembre, à 6,42 %, son niveau le plus bas depuis le mois de mars 1996.**

**En Europe, la détente des rendements obligataires s'est accentuée. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans est revenu de 5,91 % à 5,83 %. La Banque de France a pour sa part choisi, jeudi, comme attendu, de ne pas modifier ses taux directeurs.**

**La semaine a également été marquée par la première adjudication de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). L'organisme chargé d'apurer les déficits passés de la Sécurité sociale a levé, jeudi, sans difficulté, en raison de la forte demande, 9,968 milliards de francs.**

# *Marché international des capitaux : à la recherche d'emprunts de qualité*

**LES BAILLEURS DE FONDS** réclament des titres de toute première qualité, mais les meilleurs des emprunteurs ne sont pas toujours prêts à répondre à leurs demandes. Ainsi, dans le compartiment du dollar, on souhaite depuis des semaines qu'au moins un pays européen lance des obligations à taux variable. Celui-ci pourrait se procurer des ressources en très grande quantité et dans des conditions très économiques. Le volume des liquidités que les banques et les investisseurs cherchent à placer est énorme en cette fin d'année, plus important en fait que l'an dernier, car plusieurs emprunts de ce genre ont été remboursés sans être remplacés, comme celui de 1,5 milliard de dollars auquel avait procédé la Suède en octobre 1993 et qui vient juste d'arriver à l'échéance.

Aussi les intermédiaires financiers incitent-ils les quelques Etats de l'Union européenne qui n'ont pas encore conclu leur programme d'emprunt en devises à recourir à cette solution. L'Espagne en particulier est très sollicitée. En outre, les intermédiaires proposent à ceux qui le peuvent de profiter de la situation pour réduire le coût de leurs opérations à taux variable actuellement en circulation. C'est ainsi qu'on a incité la Belgique à dénoncer un emprunt de 400 millions de dollars qui a encore trois ans à courir, et à en lancer un autre dont le taux d'intérêt serait légèrement inférieur. Le Trésor public de Bruxelles s'y est refusé, car une telle substitution ne serait pas nécessairement à son avantage. Certes, il pourrait facilement réduire le niveau de la rémunération de ses obligations. Mais cela ne lui serait guère utile, car il dispose de ressources sous une autre forme : le produit de son emprunt a fait l'objet d'un contrat d'échange. En outre, le taux lui coûterait le prix des commissions que prélèvent les banques lorsqu'elles dirigent de nouveaux emprunts.

Les intermédiaires financiers pressent non seulement les pays, mais aussi les établissements publics, à se présenter sur le marché des obligations en dollars. La Cades figure en très bonne place sur leur liste. Si l'organisme chargé d'amortir la dette de la Sécurité sociale émettait des titres à taux variable, le rendement qu'il lui faudrait servir se situerait probablement entre celui qu'offre l'Angleterre pour sa récente transaction de 2 milliards de dollars et celui qu'aurait à proposer l'Espagne.

Il est évident que l'ardeur des banques à entraîner la Cades sur le marché international des capitaux est liée à la perspective du bénéfice qu'elles pourraient en tirer, tant pour ce qui est des commissions que pour ce qui est du prestige qui rejaillirait sur elles. Au-delà, certains spécialistes en espèrent des retombées d'une autre nature. Tablant sur un succès retentissant, ils estiment que l'apparition de la Cades dans un des grands compartiments du marché pourrait venir en aide aux autres emprunteurs français de qualité.

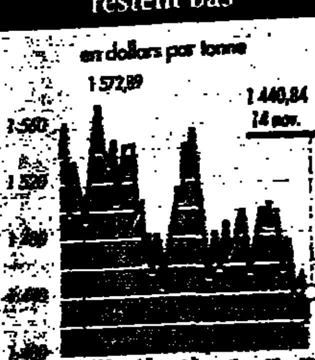
Le fait est que d'une façon générale on manque de très grands emprunts internationaux français. Les principaux débiteurs ont tendance à morceler leurs opérations et seuls quelques-uns ont réussi à se faire apprécier partout. Les entreprises publiques ou privées et les banques des pays voisins font valoir bien davantage la qualité de leur signature à l'étranger. Les efforts accomplis par les Allemands, les Néerlandais ou les Italiens pour gagner la confiance des investisseurs français sont particulièrement impressionnants. Ils sont maintenant bien introduits et appréciés en France, et savent qu'ils pourront compter à l'avenir sur l'appui des investisseurs qui achètent aujourd'hui leurs obligations en francs et qui, le jour venu, répondront certainement avec empressement aux propositions en euros, la future monnaie commune. La concurrence, pour obtenir des fonds, sera alors très forte. Il n'y aura plus de préférence nationale comme c'est le cas aujourd'hui, et le critère le plus important sera celui du crédit des différents emprunteurs.

A défaut d'une politique systématique comparable, les emprunteurs français, qui ont encore beaucoup de travail à accomplir pour s'imposer sur le plan international, auraient bien besoin d'un guide. La Cades pourrait jouer ce rôle et, en s'illustrant elle-même, attirer l'attention des investisseurs sur ses compatriotes. Ce n'est certes pas sa vraie fonction, mais une réussite en dollars, en marks ou en yens la lui ferait remplir.

*Christophe Vetter*

## MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du cacao restent bas




**LE DÉPARTEMENT** américain à l'agriculture (USDA), dans son rapport mensuel sur la production agricole mondiale, annonce une récolte totale de cacao pour la saison 1996-1997 en baisse de 8 % par rapport à la précédente. De 2,88 millions de tonnes, on devrait passer à 2,66 millions. S'il est difficile de battre des records chaque année, il est également vrai que ces prévisions prennent en compte une plus faible quantité de fèves à récolter chez les principaux producteurs, en Côte-d'Ivoire notamment (elle représente à elle seule pratiquement 40 % de la récolte mondiale). L'USDA estime la campagne ivoirienne à 1,05 million de tonnes, en baisse de 12 %.

De son côté, l'Organisation internationale du café et du cacao (Icco) a revu à la hausse ses prévisions pour la campagne de cacao 1995-1996. Elle a rajouté 146 000 tonnes à son estimation de juillet, et avance maintenant le chiffre de 2,877 millions de tonnes. Les grands producteurs – Côte-d'Ivoire, Ghana, Brésil, mais pas la Malaisie, en raison d'aléas climatiques – voient leurs tonnages augmenter.

**EXCÉDENT DE PRODUCTION**

D'une façon générale, l'Icco estime que la production mondiale aura progressé de 23 % par rapport à celle de 1994-1995. Les broyages sont évalués à 2,715 millions de tonnes, soit 31 000 tonnes de plus que prévu. La saison devrait dégager un excédent de production de 133 000 tonnes, ce qui portera les stocks à 1,404 million de tonnes en fin de saison, soit 51,7 % des broyages mondiaux.

Comme toujours en situation d'abondance, les prix s'affaiblissent : ils s'affichaient à New York à la mi-novembre à 1 330 dollars par tonne pour le contrat décembre, et à 887 livres sterling à Londres. Il faut dire que, sur ce dernier marché, le renchérissement de la monnaie britannique a amené certains producteurs à effectuer des ventes que les industriels n'ont pas compensées.

Les producteurs ont toutefois eu une bonne nouvelle : le projet visant à autoriser l'adjonction de matières grasses végétales de substitution dans la fabrication du chocolat a été rejeté, pour au moins une année.

*Carole Petit*

# Wall Street entraîne les places européennes à la hausse

| TOKYO | NEW YORK | PARIS | LONDRES | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|
| ↘ – 1,28% | ↗ + 2,06% | ↗ + 1,59% | ↗ + 1,21% | ↗ + 2,04% |
| INDICE NIKKEI | DOW JONES | CAC 40 | FT 100 | DAX 30 |

**UN AIR** de déjà vu. Les semaines se suivent et ont singulièrement tendance à se ressembler sur les places boursières qui, à l'exception de Tokyo, ont toutes connu une période quasiment euphorique. A l'origine de cette nouvelle vague de hausses, la bonne santé de l'économie américaine, confirmée par les statistiques publiées cette semaine qui témoignent d'une croissance modeste et d'une inflation toujours sous contrôle. A tel point que la Réserve fédérale américaine n'a pas jugé bon de durcir sa politique monétaire, mercredi, lors de la réunion de son comité.

Wall Street a encore plus que jamais donné le ton cette semaine. Depuis les élections américaines, la grande Bourse new-yorkaise ne cesse de battre des records d'altitude. Jeudi, un nouveau seuil a même été franchi : l'indice Dow Jones s'est établi pour la première fois de son histoire au-dessus de 6 300 points. L'indice de référence de la Bourse américaine a gagné 128,21 points (+ 2,06 %) en cinq séances, terminant vendredi au niveau record de 6 348,03 points. Depuis le 4 novembre, à la veille des élections, les valeurs américaines ont gagné 432,8 points (+ 7,2 %) portant leurs gains annuels à 24,05 %.

*« Personne n'a l'air de savoir quand ça va s'arrêter »*, a observé Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities. Cette dernière estime toutefois que les valeurs vedettes devraient faire l'objet de prises de bénéfice au cours des prochaines séances.

Parmi les meilleures performances de la semaine, IBM a fini la semaine à 145 dollars contre 134-3/8 huit jours auparavant. Au cours de la seule séance de vendredi, le titre a gagné 8-1/8 à 145 et a ainsi contribué pour 25 points aux gains du Dow Jones. Il faut remonter au 15 octobre 1987 pour retrouver IBM au-dessus de 140. Le groupe a tiré parti des prévisions de l'analyste Daniel Mandresh de Merrill Lynch, qui a porté son objectif de cours sur douze mois de 155 dollars à 195 dollars.

Forte de l'infuence américaine, la Bourse de Francfort a continué sur sa lancée cette semaine. L'indice DAX a pulvérisé ses records pour s'installer au-dessus de 2 790 points. En cinq séances, il a gagné 2,04 % et a terminé la séance officielle vendredi sur un nouveau record de clôture à 2 795,80 points. Sur le marché électronique IBIS, le DAX a même franchi pour la première fois de son histoire le seuil de 2 800 points.

L'afflux d'achats de la part d'investisseurs internationaux a aussi été déterminant, ont souligné les économistes de la Commerzbank dans leur rapport hebdomadaire. Selon eux, l'ascension du DAX 30 est loin d'être finie sur le court terme : les actions allemandes restent largement sous-évaluées en comparaison de celles des autres grandes places internationales. Les investisseurs ont également prouvé qu'ils étaient friands d'actions allemandes à la veille de l'entrée en Bourse de Deutsche Telekom, ce lundi, qui constituera la plus importante introduction jamais réalisée en Europe. Selon des sources bancaires, environ 3,6 milliards d'actions Telekom ont fait l'objet d'options avant la clôture de la période de souscription jeudi (*lire page 14*).

**LONDRES MALGRÉ ELLE**

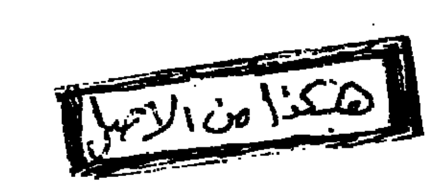
Bonne semaine également à la Bourse de Paris, où les valeurs françaises se rapprochent à pas comptés de leur record, établi le 2 février 1994 à 2 360,98 points. Elles n'en sont plus distantes que de 5,4 %. En quatre séances, l'indice CAC 40 s'est apprécié de 1,59 % pour terminer vendredi en clôture à 2 240,33 points. Il a déjà gagné 19,6 % depuis le début de l'année.

L'opération AXA-UAP a, bien évidemment, retenu l'attention des investisseurs. Les volumes des transactions s'en sont vivement ressenti. Jeudi, les échanges ont porté sur 9,9 milliards de francs. La SBF a indiqué par son importance, ce volume était, historiquement, le deuxième. Le record absolu avait été atteint le 23 mai avec *10,2 milliards de francs. Les* opérations de restructuration et les spéculations sur d'autres rapprochements à venir, notamment chez les financières, devraient soutenir la tendance au cours des prochaines séances.

La Bourse de Londres a également progressé cette semaine. Presque malgré elle : les investisseurs britanniques trouvent peu de raisons économiques nationales pour pousser plus en avant les cours. L'indice Footsie des cent principales valeurs a terminé vendredi à 3 958,2 points, en hausse de 47,4 points sur la semaine, soit 1,21 %. La semaine a été dominée par la crainte d'un nouveau relèvement des taux d'intérêt, après celui du 30 octobre, considéré par beaucoup d'analystes comme le premier d'un cycle. Sachant que la Banque d'Angleterre considère qu'un nouveau resserrement de la politique monétaire sera probablement nécessaire, le marché guette toute confirmation d'une pression sur les prix. Les chiffres de l'inflation en octobre ont en ce sens surpris : le taux annuel, qui sert de repère au gouvernement pour la conduite de sa politique monétaire, est passé de 2,9 % en septembre à 3,3 % en octobre alors que les analystes s'attendaient en moyenne à 3,1 %.

Seule la Bourse de Tokyo a faibli cette semaine, dans un climat peu tonique, avant la publication de résultats semestriels des grandes sociétés et d'indicateurs économiques importants. L'indice Nikkei des 225 valeurs a perdu 271,31 points, soit 1,28 %, pour terminer à 20 929,73 points, alors que la semaine précédente il avait progressé de 2,75 %.

*F. Bn*







# AUJOURD'HUI

TECHNOLOGIES

**CELLULAIRE** Le succès des téléphones portables auxquels sont désormais abonnés plus de deux millions de personnes en France a eu pour revers d'en faire un instrument aussi envahissant pour son utilisateur que pour son entourage. ● UN CODE non écrit de bonne conduite par ses utilisateurs est en train de se mettre en place pour limiter les « pollutions » diverses provoquées par les liaisons cellulaires. ● LES OPÉRATEURS proposent des solutions alphanumériques permettant d'être joint à tout moment sans déranger ni être dérangé. ● DERNIÈRE MERVEILLE de la technologie, hybride de radiotéléphone, d'ordinateur et d'organisateur, le Nokia 9 000 Communicator propose une solution pour communiquer à tout prix qui n'est encore abordable que par les entreprises. ● LA TARIFICATION des communications d'un poste fixe vers un poste mobile réserve quelques surprises.

## Comment téléphoner partout sans déranger ni être dérangé

### Plus de deux millions de personnes disposent désormais d'un téléphone portable en France. Après un succès de curiosité qui en a fait un instrument par trop envahissant, les opérateurs cherchent à protéger leurs abonnés contre les appels intempestifs

**LES CADRES** du secteur des télécommunications ont décidé de donner l'exemple. Chez France Télécom mais aussi dans les entreprises du secteur privé (SFR, Bouygues Télécom), une règle informelle exige désormais que chacun entre en *réunion* en ayant éteint son téléphone portable. Le combiné qui trône bien en évidence devant soi, la sonnerie qui contraint de s'interrompre, plus ou moins gêné, pour entamer une brève conversation, tout cela est considéré comme manifestement discourtois.

Même s'il n'est pas toujours respecté, ce principe de savoir-vivre fait l'objet d'un consensus dans un nombre croissant de milieux professionnels. Après avoir fasciné ses utilisateurs, le téléphone mobile, qui vient juste de dépasser le cap des deux millions d'abonnés en France, cherche à mieux codifier son usage pour s'intégrer dans les mœurs. « *Le portable est devenu un outil grand public. Or, s'il n'est pas maîtrisé, il peut devenir polluant*, fait-on valoir chez SFR. *Il faut donc le domestiquer en délimitant son usage et en inventant de nouvelles formes de politesse. Cet impératif est, aussi, d'ordre commercial ; l'absence de garde-fou finirait par constituer un frein à l'équipement.* » Sous la pression de l'entourage (des restaurateurs prient leurs clients de ne pas utiliser de téléphone cellulaire tout comme les hôpitaux, qui redoutent des phénomènes d'incompatibilité électromagnétique), les utilisateurs – désireux, eux aussi, d'échapper aux excès d'un outil qui devient parfois importun – cherchent à se ménager, sans préjudice, des espaces de non-communication. Dans ces conditions, la notion d'*injoignabilité* est devenue un argument de vente essentiel. Ce thème, qui fut l'un des sujets de débat du salon Mobilités, fin octobre à Paris, sera de nouveau évoqué lors du prochain Salon international des mobiles et des télécommunications (Sircom), qui se tiendra du 26 au 29 novembre au CNIT, à la Défense.

**DEMANDE CONTRADICTOIRE**

C'est que, désormais, il ne suffit plus de proposer des appareils qui vibrent discrètement dans la poche du veston ou le sac à main ni de systématiser la mise à disposition d'une boîte vocale intégrée offrant les prestations d'un répondeur-enregistreur. Depuis quelques mois, la quasi-totalité des téléphones cellulaires sont équipés d'une fonction SMS *(short message service)*, qui permet de recevoir à tout moment un court texte sur l'écran de son combiné. La radiomessagerie – une technologie déja ancienne, qui consiste à transmettre à distance de brefs *messages écrits* – apparaît aujourd'hui comme l'un des meilleurs moyens de répondre à la demande, éminemment contradictoire, du public : pouvoir toujours être joint sans être jamais dérangé.

« *Au milieu d'une réunion, il est plus pratique de prendre connaissance de l'information urgente tant attendue en consultant d'un simple coup d'œil un message qui s'affiche sur un écran qu'en écoutant sa boîte vocale*, plaide Guy Lafarge, directeur du marketing de France Télécom mobiles. *Autre exemple : au milieu d'une consultation, un médecin pourra instantanément savoir qu'il est sollicité par un autre malade sans pour autant s'interrompre.* » Facturée entre 3,50 et 6,70 francs, la transmission d'un message par radiomessagerie est plus sûre que par voie téléphonique mobile, compte tenu des risques d'interruption des communications, y compris dans les grandes agglomérations. « *En usage professionnel, les gens sont de plus en plus sensibles au fait que l'écrit incite à la brièveté et à la synthèse, contrairement à la communication téléphonique. Et puis, on prend plus aisément connaissance de dix messages écrits que de dix appels stockés sur boîte vocale* », insiste Alain Kergoat, directeur du marketing chez Infomobile (groupe Bouygues).

Si la radiomessagerie professionnelle intégrée au téléphone cellulaire fait de l'ombre aux *pagers (lire ci-dessous)*, ces petits boîtiers très appréciés des hommes d'affaires d'Europe du Nord, d'Amérique et d'Asie, elle a remis à l'honneur les opératrices (qui sont aussi des opérateurs). Les messages peuvent être envoyés en utilisant un Minitel, un PC équipé d'un modem (*via* Internet, le cas échéant), mais aussi en sollicitant un intermédiaire en chair et en os, qui se charge, pour environ 5 francs, de transformer en communication écrite une information qui lui a été transmise oralement. Chez Bouygues, cinquante personnes ont déja été embauchées et autant d'autres doivent l'être prochainement.

**COUTEAU SUISSE**

Si, dans l'immédiat, le développement de la radiomessagerie passe d'abord par les produits grand public (Tatoo, Tam-Tam, Kobby), dont le succès ne se dément pas depuis un an, certains cadres, *lassés de jongler avec leurs* différents numéros de téléphone, un fax, une boîte vocale, voire une messagerie électronique (E-mail), commencent pourtant à organiser leur agenda autour de leur *pager* ou des messages alphanumériques reçus sur l'écran de leur portable.

Le téléphone cellulaire commence d'ailleurs à ressembler à une sorte de couteau suisse. Dans les prochains mois, industriels et opérateurs vont généraliser des appareils capables de stocker non pas quelques messages, mais des documents de travail de plusieurs millions de caractères. Cette innovation ouvre de vastes perspectives. Mais elle impose aussi de réfléchir dès à présent aux instruments qui permettront d'éviter qu'un flot d'informations ne vienne submerger les utilisateurs.

*Jean-Michel Normand*

## Tatoo, Tam-Tam et Kobby font la chasse aux jeunes

**LE SUCCÈS** de la radiomessagerie entre particuliers correspond assurément à un phénomène de mode qui s'avère pourtant durable. Ces petits récepteurs colorés destinés à recevoir des messages numériques (Tatoo, de France Télécom, et Kobby, du groupe Bouygues, disposent d'un écran de dix caractères) ou alphanumériques (Kobby-numéric et le Tam-tam, de TDR, peuvent recevoir et stocker de courts messages écrits) continuent de s'arracher. En un an et demi, 300 000 Tatoo et 100 000 Tam-Tam ont trouvé preneur. Dernier arrivé dans la mêlée, Infomobile a écoulé 40 000 Kobby.

Alors que les instruments de communication sont de plus en plus sophistiqués, le succès de ces équipements très dépouillés, voire frustes, ne s'explique pas seulement par leur prix (de 490 francs à 890 francs) ou par leur facilité d'usage (pas de formule d'abonnement, envoi des messages à partir d'un Minitel ou d'un téléphone, pour un coût de 3 à 5 francs). Ils doivent surtout leur réussite à la demande d'instruments permettant une communication rapide et minimale qui émerge dans la population, particulièrement chez les moins de vingt-cinq ans, qui représentent la grande majorité des utilisateurs. *Pour l'essentiel*, les messages en numérique indiquent un numéro de téléphone à rappeler (93 % des communications sur Tatoo). Le reste représente des combinaisons qui expriment des codes élaborés au préalable entre membres d'une même « tribu ».

A l'approche des fêtes de fin d'année, les trois opérateurs font flèche de tout bois. Désormais, tous les produits disposent d'une boîte vocale. Cela permet de laisser un message sur un répondeur, le correspondant étant immédiatement informé sur son récepteur (en clair ou en code chiffré) qu'une communication lui a été adressée. Les modèles alphanumériques proposent aussi des flashes d'actualité en liaison avec une agence de presse et mettent à la disposition de leurs clients divers services de réservation. Quant aux prix, ils baissent régulièrement. Tam-Tam, qui valait 1 290 francs (et 200 francs d'accès au réseau) lors de son lancement en mars 1995, est désormais disponible à partir de 690 francs sans frais d'accès au réseau. Décidé à rapidement monter en charge, Kobby propose, à compter du 18 novembre, deux Kobby (numérique ou alphanumérique) pour le prix d'un. Enfin, TDR s'apprête à lancer un récepteur numérique de base.

Sans atteindre la frénésie qui étreint les jeunes Japonaises (au point que l'usage, en classe, de petits « *pagers* », parfois capables de recevoir mais aussi d'émettre des messages, est très officiellement interdit), la France a basculé dans l'ère de la communication instantanée. Comme c'est parfois le cas aux Etats-Unis, peut-être les maternités françaises mettront-elles bientôt à la disposition des futurs pères un petit récepteur, afin qu'ils soient sûrs d'assister à l'accouchement.

*J.-M. N.*

### *Tarification paradoxale*

***Selon que l'on émet ou que l'on*** **reçoit un appel sur un téléphone cellulaire, la tarification obéit curieusement à des critères différents. Les opérateurs (France Télécom mobiles, SFR et Bouygues) multiplient, sur les appels « sortants » (émis depuis un portable), les baisses de prix aux heures creuses et les formules d'abonnement. En revanche, ils facturent les appels reçus d'un poste téléphonique fixe 3,71 francs la minute contre 1 francs à 2 francs aux heures creuses. En partie dû au coût de la technologie mise en place pour interconnecter le réseau filaire au réseau mobile, cet écart fait peser une partie du financement des réseaux cellulaires sur ceux qui n'utilisent pas de téléphone mobile. Une situation contestable à laquelle les opérateurs pourront mettre un terme en faisant jouer la concurrence.**

## Pour communiquer par tous les moyens, la solution finlandaise

**FERMÉ**, c'est un téléphone portable GSM. Ouvert, cela devient un poste d'envoi et de réception de messages écrits. Le Nokia 9 000 Communicator est inclassable. Hybride de radiotéléphone, d'ordinateur et d'organiseur, il offre une nouvelle tentative de conception *d'un appareil à communiquer* par tous les moyens et à tous prix.

L'invention d'un tel outil fait rêver de nombreux industriels de l'électronique grand public depuis plusieurs années. Mais, pour l'instant, seuls les mondes de l'informatique (Apple, Hewlett-Packard) et des « organiseurs » (Casio) avaient tenté leur chance en ajoutant des fonctions de transmissions de données à leurs appareils, sans prétendre à la communication vocale. Le Finlandais Nokia prend le problème à l'envers. Il transforme son téléphone numérique GSM en « communicateur » de la voix et des données. Le développement des échanges de textes (télécopie, courrier électronique, messagerie...) dans le milieu professionnel rend cette fusion séduisante. Nokia a intégré dans son téléphone portable un microprocesseur modeste *(386 d'Intel à 25 MHz) et une mémoire* de 8 mégaoctets. Le boîtier s'ouvre pour donner accès à un écran à cristaux liquides et un clavier. Une conception astucieuse qui tire profit de la forme allongée du combiné téléphonique pour offrir 55 touches d'une taille confortable et un affichage d'une dizaine de *lignes de texte*.

S'agit-il, pour autant, d'un micro-ordinateur ? Loin de là. Avec seulement 2 mégaoctets de mémoire réservée au stockage de ses données, l'utilisateur ne peut prétendre à un travail d'écriture intensif. Même si cette capacité correspond à 30 pages de texte, la taille de l'écran fatigue rapidement. Enfin, le système d'exploitation particulier (Geos 3 0) du Nokia 9 000 exclut l'utilisation des logiciels de bureautique. Chaque application doit être écrite spécialement pour *le Communicator. Nokia a ainsi* confié à la société Synersoft la tâche de développer la fonction Minitel, désormais intégrée à l'appareil. Ainsi, pas question d'accéder au traitement de texte et autres tableurs.

**MESSAGES COURTS**

*Ne serait-ce alors qu'un organiseur perfectionné ?* S'il en possède les outils classiques d'agenda, annuaire, horloge et calculatrice, le Nokia 9 000 est conçu autour des fonctions de communication par radio. Il exploite la norme GSM pour transmettre la voix et les données. L'envoi d'une télécopie ou d'un message électronique via Internet s'effectue avec une simple touche. Si le téléphone est éteint ou si la connection radio n'est pas possible, le message est mis en mémoire pour un envoi différé. *L'échange de messages courts* (160 caractères) est aussi prévu et concurrence les systèmes de messagerie. L'accès à Internet permet de consulter les pages du réseau télématique mondial avec la difficulté inhérente à la taille de l'écran. Et au coût des communications. Car tous ces échanges sont facturés *aux tarifs GSM avec un surcoût* de 60 francs par mois sur les abonnements professionnels (Référence, 193 francs par mois, et Affaire, 350 francs par mois, pour Itinéris). En heures pleines, la communication est de 1,8 et 3 francs par minute. Le prix de l'appareil le réserve pour l'instant aux usages professionnels. William Hamilton, chef de produit chez Nokia, indique que, parmi les premiers clients, on trouve une entreprise qui a doté d'un Communicator les 250 personnes de son équipe de dépan*nage. Les techniciens remplissent* une fiche d'intervention qu'il envoient immédiatement à leur siège par télécopie. Outre les classiques yuppies, les dirigeants de PME et les professions libérales semblent réceptifs au concept. Nokia a peut-être inventé le premier véritable « télécommunicateur ».

*Michel Alberganti*

**★ Nokia 9 000, 10 790 francs ou 8 990 francs avec un abonnement GSM. Dans les magasins spécialisés.**

SPORTS

## Les comptes définitifs des J.O. d'Atlanta ne seront pas arrêtés avant la mi-1997

**ATLANTA**
*correspondance*

Billy Payne et A. D. Frazier, les deux patrons du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'Atlanta (ACOG), ont présenté, jeudi 14 novembre, à la réunion du Comité international olympique (CIO) à Cancun, le bilan financier des Jeux du centenaire. Au cours d'une réunion de trente minutes à huis clos, en présence de Juan-Antonio Samaranch, président du CIO, les deux hommes ont annoncé que les *Jeux seraient bénéficiaires* d'une dizaine de millions de dollars. Les premiers comptes, estimés par le CIO en octobre, faisaient état d'un déficit de plusieurs dizaines de millions de dollars (Le Monde du 10 octobre). Billy Payne a toutefois indiqué que les comptes définitifs ne seraient pas connus avant le milieu de 1997. Même s'il est bénéficiaire, le bilan ne sera pas positif pour l'ACOG. Dès les premiers jours du chantier, il y a six ans, les organisateurs américains avaient assuré que les Jeux de 1996 achèveraient leur route les poches pleines. « *Nous ne ferons sans doute pas aussi bien que Los Angeles en 1984* (250 millions de dollars de profit, les J.O. les plus rentables de l'Histoire), avait dit Billy Payne. *Mais il est raisonnable d'envisager un bénéfice de 100 à 150 millions de dollars.* » Au final, il faudra à l'ACOG, au CIO et au Comité olympique américain se partager une maigre poignée de dollars. Une recette que la ville d'Atlanta pourrait, dit-on, consacrer à la création d'un musée permanent censé retracer l'expérience olympique des Jeux de 1996.

Les organisateurs des J.O. d'Atlanta sont repartis de Cancun accablés de reproches et de critiques. Le Comité olympique européen (COE) a présenté un épais cahier de doléances où Billy Payne et *ses partenaires ont pu découvrir* que les athlètes avaient été mal logés au village olympique (chambre trop étroites et souvent mal conçues), peu ou mal nourris et, pis, transportés d'un point à l'autre du dispositif des Jeux à bord de navettes aux déplacements souvent fantaisistes.

*Alain Mercier*

■ **Le nombre total des participants sera au maximum de 10 200 athlètes** aux J.O. de Sydney, en l'an 2000. Réuni à Cancun, le Comité international olympique (CIO) a pris cette décision, vendredi *15 novembre, à la demande du* comité d'organisation australien. Le CIO a aussi supprimé le slalom en eaux vives en canoë-kayak, en raison du coût trop élevé de l'épreuve. – *(AFP.)*

COMMUNICATION

## Dans un contexte d'érosion des radios généralistes l'audience d'Europe 1 ne s'est pas redressée

**L'AUDIENCE** d'Europe 1 a baissé *en septembre et octobre*, par rapport à la même période de 1995, selon l'enquête réalisée par Médiamétrie. L'audience cumulée d'Europe 1 s'établit à 8,6 %, contre 10 % pour la même période de 1995. Europe 1 a totalement réorganisé sa grille sous la houlette de Jérôme Bellay (*Le Monde* daté 8 et 9 septembre). Cette refonte n'a pas pour l'instant entraîné le frémissement attendu, puisque la station conserve à peu près la même audience qu'au printemps (8,5 %), où elle avait atteint son plus bas niveau historique. Europe 1 estime cependant que « *l'érosion est enrayée* » et souligne « *que les nouveaux programmes viennent de s'installer et qu'ils n'ont pas encore produit leur plein effet* ».

RTL consolide sa place de première radio française et passe de 17,6 % en septembre-octobre 1995 à 18 % *pour la même période* de 1996, après une chute à 16,5 % au printemps. France Inter a enregistré une progression constante, atteignant 11,9 % contre 11,5 % en avril-juin et 11,2 % en septembre-octobre 1995. L'audience de France-Info est stable d'une année sur l'autre, avec un chiffre inchangé à 10,6 %. Enfin RMC, avec 3,6 %, est en repli par rapport à l'automne 1995 (4 %).

L'audience des radios généralistes continue de baisser, passant de 38,7 % en 1995 à 38 % cette année, au bénéfice des stations musicales, qui progressent en un an de près de 2 points, de 31,2 à 33,1 % d'audience. L'ensemble des stations musicales progressent, à l'exception de Fun Radio, qui passe de 6,7 % en septembre-octobre 1995 à 6,3 % cette année, et de Nostalgie, qui atteint 5 % contre 5,3 % un an plus tôt.

Par rapport à 1995, les audiences de Skyrock et de NRJ sont en hausse de 0,7 point et atteignent respectivement 5,7 % et 11,6 %. Chérie FM passe de 3,6 % à 4,2 %, Europe 2 de 5,2 % à 5,5 % et RFM de 2,3 % à 2,8 %. Enfin RTL 2, dont l'audience était jusqu'alors inférieure à la barre des 2 %, atteint 2,5 % en septembre-octobre 1996. 1 % d'audience en 1996 représente environ 465 000 personnes de plus de quinze ans.

■ **TÉLÉVISION : Pierre Lescure,** PDG de Canal Plus et gérant de Canal Satellite (CS), a été condam*né le 15 novembre* à 40 000 francs d'amende par la 13e chambre de la cour d'appel de Paris, à la suite de publicités équivoques diffusées en 1993 sur le prix de la parabole et le montant de l'abonnement à CS.

# Le sport cherche chaussure à son pied

## Avec une formule plus souple et plus proche du corps, le fabricant allemand Adidas tente de rattraper l'américain Nike

**PRENDRE** l'adversaire à *contre-pied. Il était normal* qu'une firme comme Adidas utilise cette technique vieille comme le sport pour tenter de déstabiliser la concurrence. Officiellement lancée en France depuis le 8 novembre, la nouvelle ligne de chaussures de sport de la marque aux trois bandes sera complétée en 1997 et 1998 avec, comme objectif, de fixer une nouvelle référence sur un marché dominé par l'américain Nike.

Les affiches scandent de façon mystérieusement hermétique l'appellation déposée Feet you wear, qui signifie littéralement *« des pieds qui se portent »* et n'est guère traduisible en français. Mais cette offensive qui joue autant sur la technique que sur le concept est sous-tendue par une idée-force heureusement plus lisible : *« Le pied marche, nous l'avons copié. »*

En revendiquant le retour à la simplicité morphologique, Adidas *cherche à rompre avec l'escalade* technologique – qui fait ressembler les chaussures de sport d'aujourd'hui à des sabots d'astronautes – dont Nike est le bénéficiaire principal. Les célèbres chaussures, amorties grâce à des capsules d'un gaz (dont la composition reste un secret jalousement gardé), du numéro un mondial sont toujours plébiscitées par les adolescents. Adidas, qui a encore en mémoire l'échec de ses modèles « Tubular » (équipés de semelles à pression variable pouvant se gonfler à l'aide d'une petite pompe que l'on finissait par égarer), a donc choisi de mener sa contre-attaque sous la bannière de la sensibilité « bio », très en vogue ces temps-ci.

A force de courir après l'innovation, *explique-t-on chez* Adidas, les fabricants ont surélevé le pied à quatre ou cinq centimètres au-dessus du sol, car ils voulaient inclure dans la semelle des matériaux garantissant un plus grand confort. Or un meilleur « amorti » *nuit à la stabilité. Il fallait* donc aussi rendre plus rigides les flancs des chaussures et intégrer des matières plus denses avec des résines capables de limiter la déformation de la semelle intercalaire.

Cette évolution s'est effectuée au détriment de l'intensité du mouvement et des sensations de l'utilisateur. Pour plus d'efficacité, mouvements latéraux pour répondre, en particulier, aux besoins des *« sports de balle »* (tennis, volley-ball ou handball, par exemple). Des renforts ont été installés aux endroits où le pied doit être en contact avec le sol, et des encoches ont été placées à *chaque point de flexion, afin*, là encore, d'épouser le mouvement du pied nu. Enfin, la semelle extérieure *« imite fidèlement la morphologie du pied »* (trois points d'appui sont calqués sur ceux de la voûte plantaire) pour une meilleure adhérence.

*« Porter une chaussure Feet you wear, c'est gagner en assurance*

> **En revendiquant le retour à la simplicité morphologique, la marque à trois bandes voudrait rompre avec l'escalade technologique de ces dernières années**

les coureurs de 100 mètres ne chaussent-ils pas de véritables « planches à clous » ? Adidas, sans aller jusqu'à une telle extrémité, a donc résolu de *« laisser le pied se comporter comme un pied »*, en respectant l'effet stabilisateur de la voûte plantaire, en facilitant la fonction « d'accroche » des orteils et le rôle d'amortisseur joué par le talon.

Pour *« s'approcher plus que toute autre des sensations que procure le fait de courir, sauter ou même marcher pieds nus »*, les multiples déclinaisons de la ligne Feet you wear excluent tout angle droit afin de réduire les risques de basculement. Le moulage de la *semelle intercalaire facilite les autant qu'en agilité, car les risques de se tordre la cheville se trouvent réduits, notamment au moment de rouler d'un côté vers l'autre »*, promet Adidas. Testée auprès d'athlètes de haut niveau, Feet you wear a déjà permis de vendre 500 000 paires de chaussures au cours des six derniers mois. En France, sept modèles (multisports, basket-ball, handball, tennis...) sont désormais disponibles, et douze autres seront commercialisés à partir du mois de mars.

Quels que puissent être les atouts des nouvelles Adidas – notamment, leur esthétique plus fluide, en rupture avec les formes pataudes de certains produits, toutes marques confondues, exposés sur les présentoirs des magasins spécialisés –, cette ligne de chaussures axées sur la performance peut paraître paradoxale. Le marché, en effet, n'est plus, depuis bien longtemps, le domaine réservé des sportifs. A vrai dire, la plupart des acheteurs recherchent moins la performance d'une « chaussure de course » que le confort d'un chausson de loisirs.

Adidas, qui a négocié tardivement ce virage et laissé Nike et Reebok se partager le marché des jeunes, commettrait-il une erreur en misant sur la sportivité pure et dure ? *« Tout n'est pas que mode*, répond Jean Grandy, responsable du lancement de la nouvelle ligne Adidas en France. *Nous perdrions notre âme en déclinant des modèles qui ne seraient pas adaptés à des sportifs de haut niveau. »* Chez Nike, dont les produits ont su rester « branchés » en cultivant une image plutôt rebelle, la démarche est identique. *« La mode change, le sport reste »*, résume un porte-parole de la firme.

Cette façon d'insister sur la compétition, associée à la mise à contribution de jeunes athlètes prometteurs, doit aussi contribuer à imposer Adidas chez les 12-20 ans, véritable locomotive commerciale. Il apparaît, en effet, que les choix des adolescents et des très jeunes adultes influencent fortement les 20-30 ans (et même au-delà), particulièrement dans le domaine de l'habillement. Mais cette clientèle est exigeante et peut-être versatile. C'est la raison pour laquelle les fabricants de chaussures de sport s'obligent à présenter de nouvelles collections quatre fois par an.

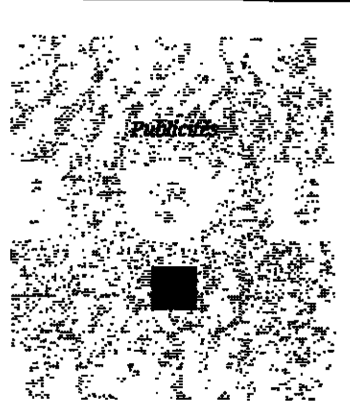
*Jean-Michel Normand*

★ *Adidas, Feet you wear, sept modèles de 450 à 700 francs.*



DESSINS : AURORE DE LA MORINERIE

## Cocotte-Minute, version italienne



**Colette avait beau dire que *« la cuisine se fait au début avec rien, le feu, le sel, l'instrument divinatoire d'un geste qui jauge la durée d'une cuisson »*, encore fallait-il qu'un récipient, une casserole ou une cocotte recueillent les aliments que les hommes avaient pris l'habitude de cuire depuis la guerre du feu. Les Chinois eux, de tout temps, procédaient à la cuisson des légumes et des viandes au moyen d'un petit panier affleurant le liquide bouillant, à couvert, car la vapeur fait fondre les graisses et conserve aux aliments vitamines et sels minéraux.**

**C'est pourtant Denis Papin qui invente, en 1682, la marmite à vapeur sous pression, un récipient métallique hermétique au couvercle muni d'une soupape. Le XVII[e] siècle finissant ne fut pas plus attentif à cette trouvaille qu'à ses autres inventions. Les *procédés de cuisson par voie sèche* (grillage, rôtissage, cuisson en croûte) et par voie humide (pochage, braisage) ne furent guère codifiés qu'un siècle plus tard.**

**Il fallait attendre la deuxième moitié du XX[e] siècle pour que la Cocotte-Minute – sur un brevet SEB – soit élue reine des Salons des arts ménagers de l'après-guerre, et que l'Italie donne, un peu plus tard, ses lettres de noblesse à l'autocuiseur, promu au rang d'œuvre majeure du champ des arts culinaires.**

**Fabricant d'ustensiles ménagers, à *Omegna sur le lac d'Orta* (Italie du Nord), dès le début du siècle, la famille Lagostina s'attaque au marché de l'autocuiseur en 1960. Succès immédiat. L'Italie découvre le moyen de cuire le *minestrone* en un quart d'heure, l'*osso buco* en 25 minutes. En 1966, le petit-fils du fondateur et son neveu Giuseppe Moroni installent une usine en France. Trente ans après, ils présentent aujourd'hui l'autocuiseur de la troisième génération, baptisé « Logica », qui rassemble tout le savoir-faire de cette entreprise familiale.**

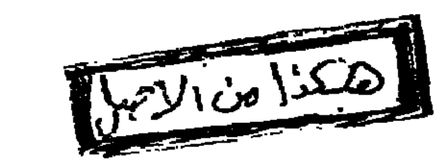
**Le matériau d'abord : de l'acier inoxydable. On le dit moins bon diffuseur de chaleur que la fonte d'aluminium. Le fond spécial de la Logica est un composite de trois couches (acier, aluminium, acier). Le système d'ouverture et de fermeture, la sécurité nécessitent ailleurs des manipulations complexes. On intégrera toutes ces fonctions dans un unique levier de commande, qui permet aussi la régulation de la pression et de la température, de 110 à 120, afin d'éviter le dessèchement des viandes et le mélange indistinct des saveurs.**

**Restait à donner à l'ensemble une forme, une signature, ce qui distingue une Ferrari de tout autre moyen de locomotion. C'est l'un des petits-neveux du fondateur, Donato Moroni, l'architecte de la famille, assisté du bureau de design intégré, qui arrêtera le volume évasé comme une vasque florentine, et dessinera les deux anses bifides surmontées de pattes, posées comme celles des lions de Saint-Marc. Une belle italienne, à coup sûr.**

*Jean-Claude Ribaut*

★ Lagostina Logica, deux modèles : 5 ou 7 litres. Fond : 18 cm, diamètre : 22 cm, hauteur 20 ou 25 cm. Toutes sources de chaleur y compris induction. Prix : 690 F et 750 F.





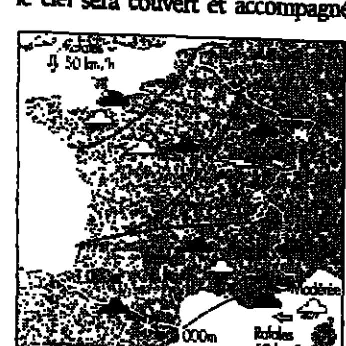
# Grisaille et fraîcheur

**LA DÉPRESSION** méditerranéenne ramène de nombreux nuages accompagnés de précipitations sur la moitié sud du pays ; d'autre part, une perturbation en provenance des îles Britanniques aborde, samedi matin, les côtes de la Manche et intéressera aujourd'hui un quart nord-ouest du pays. Entre ces deux systèmes, les nuages bas et les bancs de brouillard seront encore nombreux.

Dimanche, en début de matinée, le ciel sera couvert et accompagné de pluies faibles dans le nord de la Bretagne et le Cotentin ; en cours de journée, cette zone de temps perturbé gagnera progressivement l'ensemble de la Bretagne et de la Normandie, le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, le Centre, les Pays de la Loire, le Poitou et les Charentes, et les pluies prendront parfois un caractère modéré. En Ile-de-France, dans les Ardennes, en Champagne, en Bourgogne, en Lorraine, en Franche-Comté et en Alsace, c'est la grisaille qui dominera avec de nombreux nuages bas et des bancs de brume ou de brouillard qui se dissiperont très lentement ; toutefois, quelques rayons de soleil perceront parfois la couche nuageuse ; on aura en particulier de belles éclaircies sur le relief des Vosges et du Jura. Sur la Cote d'Azur et en Corse, le ciel sera très chargé avec de nombreuses pluies ; avec le développement de foyers orageux, ces pluies seront parfois un peu plus soutenues. Dans les Pyrénées, le temps sera gris ; en début de journée, il neigera au-dessus de 500 mètres sur les Pyrénées-Occidentales, au-dessus de 1 500 mètres sur les Pyrénées-Orientales ; l'après-midi, la limite pluie-neige remontera, et les précipitations cesseront progressivement. En Aquitaine, dans le Midi, le Limousin, en Auvergne, dans le Languedoc-Roussillon, la région Rhône-Alpes et en Provence, les nuages seront présents tout au long de la journée et seront parfois accompagnés de pluies faibles. L'après-midi, le vent du nord soufflera jusqu'à 60 km/h sur les côtes de la Bretagne, et la tramontane soufflera jusqu'à 70 km/h.

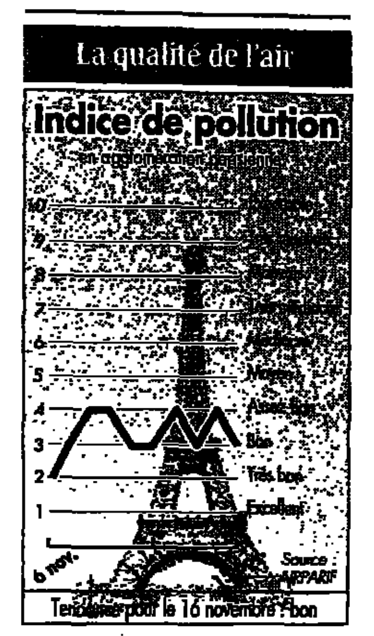
Les températures minimales seront comprises entre 1 et 4 degrés dans la moitié nord du pays ; plus au sud, elles évolueront entre 5 et 12 degrés. Quant aux maximales, elles seront généralement comprises entre 4 et 10 degrés du nord au sud, avec une exception sur le pourtour méditerranéen et la Corse, où elles varieront entre 13 et 15 degrés.

*(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)*

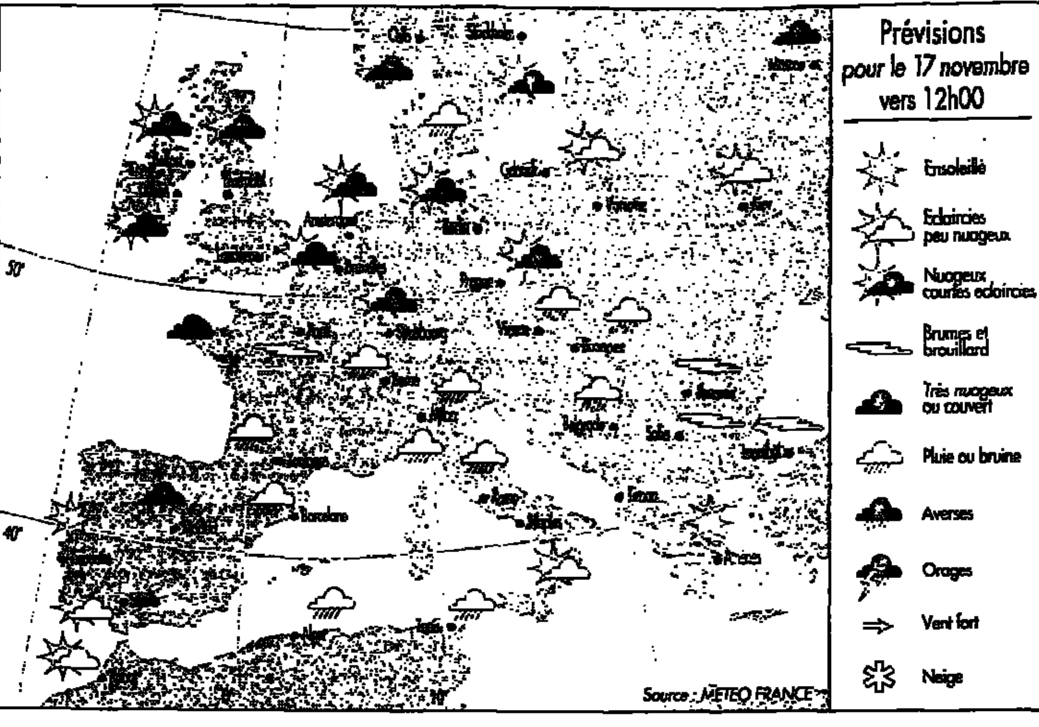


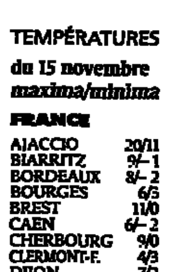
Prévisions pour le 17 novembre vers 12h00

## La qualité de l'air



Tendance pour le 16 novembre : bon

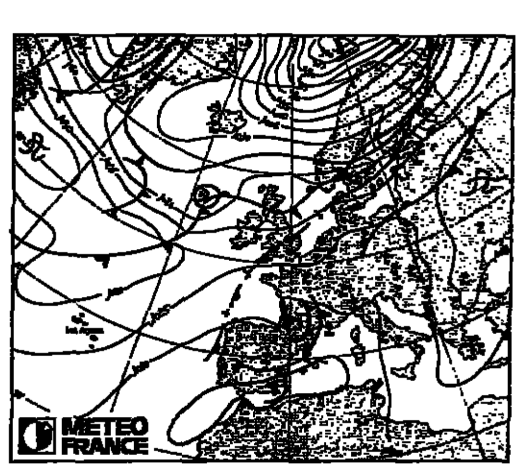


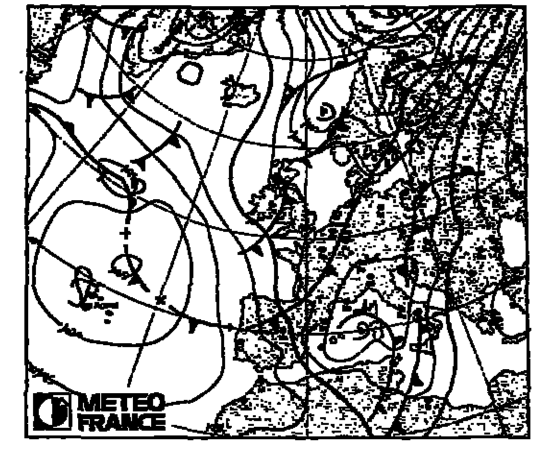



**TEMPÉRATURES du 15 novembre** *maxima/minima*

| | |
|---|---|
| **FRANCE** | |
| AJACCIO | 20/11 |
| BIARRITZ | 9/–1 |
| BORDEAUX | 8/–2 |
| BOURGES | 6/5 |
| BREST | 11/0 |
| CAEN | 6/–2 |
| CHERBOURG | 9/0 |
| CLERMONT-F. | 4/3 |
| DIJON | 7/2 |
| FORT-DE-FR. | 30/24 |
| GRENOBLE | 9/5 |
| LILLE | 4/–2 |
| LIMOGES | 7/3 |
| LYON | 7/4 |
| MARSEILLE | 10/10 |
| NANCY | 4/4 |
| NANTES | 6/4 |
| NICE | 15/11 |
| PARIS | 6/2 |
| PAU | 6/–3 |
| PERPIGNAN | 9/5 |
| POINTE-À-PIT. | 31/22 |
| RENNES | 7/–1 |
| ST-DENIS-RÉUNION | 28/20 |
| ST-ÉTIENNE | 4/3 |
| STRASBOURG | 5/4 |
| TOULOUSE | 6/–4 |
| TOURS | 4/2 |
| **ÉTRANGER** | |
| ALGER | 21/11 |
| AMSTERDAM | 5/0 |
| ATHÈNES | 20/11 |
| BANGKOK | 35/24 |
| BARCELONE | 8/5 |
| BELGRADE | 16/11 |
| BERLIN | 4/3 |
| BOMBAY | 34/26 |
| BRASILIA | 25/19 |
| BRUXELLES | 2/–3 |
| BUCAREST | 9/7 |
| BUDAPEST | 15/8 |
| BUENOS AIRES | 27/17 |
| CARACAS | 25/16 |
| CHICAGO | 5/–2 |
| COPENHAGUE | 6/–3 |
| DAKAR | 27/24 |
| DJAKARTA | 32/23 |
| DUBAI | 31/18 |
| DUBLIN | 11/8 |
| FRANCFORT | 6/4 |
| GENÈVE | 7/5 |
| HANOÏ | 27/23 |
| HELSINKI | 5/5 |
| HONGKONG | 25/18 |
| ISTANBUL | 13/9 |
| JÉRUSALEM | 27/21 |
| KIEV | 7/4 |
| KINSHASA | 31/22 |
| LE CAIRE | 27/15 |
| LIMA | 20/16 |
| LISBONNE | 16/7 |
| LONDRES | 10/–2 |
| LOS ANGELES | 16/12 |
| LUXEMBOURG | 4/2 |
| MADRID | 9/–2 |
| MARRAKECH | 21/10 |
| MEXICO | 21/9 |
| MILAN | 12/8 |
| MONTRÉAL | –1/–11 |
| MOSCOU | 7/3 |
| MUNICH | 4/2 |
| NAIROBI | 21/14 |
| NEW DELHI | 28/21 |
| NEW YORK | 2/–1 |
| PALMA DE M. | 19/12 |
| PEKIN | 9/–1 |
| PRAGUE | 4/4 |
| PRETORIA | 23/15 |
| RABAT | 21/12 |
| RIO DE JAN. | 23/17 |
| ROME | 22/12 |
| SAN FRANC. | 13/10 |
| SANTIAGO | 25/10 |
| SÉVILLE | 18/11 |
| ST-PÉTERS. | 4/3 |
| STOCKHOLM | 5/5 |
| SYDNEY | 28/16 |
| TENERIFE | 23/16 |
| TOKYO | 18/9 |
| TUNIS | 28/19 |
| VARSOVIE | 6/6 |
| VENISE | 18/10 |
| VIENNE | 9/7 |



Situation le 16 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 18 novembre, à 0 heure, temps universel

## IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

# « Je suis partout » en procès

**LUNDI** prochain s'ouvre, devant la cour de justice de la Seine, le procès de l'hebdomadaire *Je suis partout*. Comme l'a déclaré l'un des inculpés, *« il n'y avait pas de spécialisation parmi les rédacteurs ; le plus complet accord régnait sur tous les sujets politiques »*.

C'est donc l'équipe tout entière qui va être jugée. L'accord dont s'est glorifié Lucien Rebatet s'était fait sur une conception national-socialiste de l'Etat. Bien avant la guerre, *Je suis partout* prêchait la croisade antisémite ; ses porte-parole aspiraient à la dictature, à un *« régime sévère et aristocratique »*. Au lendemain de l'armistice, ils proclamèrent qu'ils n'étaient pas des *« convertis »* et ils figurèrent à l'avant-garde de ceux qui souhaitaient la collaboration franco-allemande.

L'hebdomadaire est poursuivi devant la cour de justice en tant que personne morale. De nombreux journalistes y avaient été attirés ; plusieurs s'en séparèrent à des moments où le journal lui-même subissait des crises de conscience. Six membres de l'équipe sont maintenant accusés d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat ; trois comparaîtront à l'audience : Lucien Rebatet, Claude Jeantet et Pierre-Antoine Cousteau ; les trois autres, actuellement en fuite, Henri Poulain, Charles Lesca et Alain Laubreaux, seront jugés par contumace.

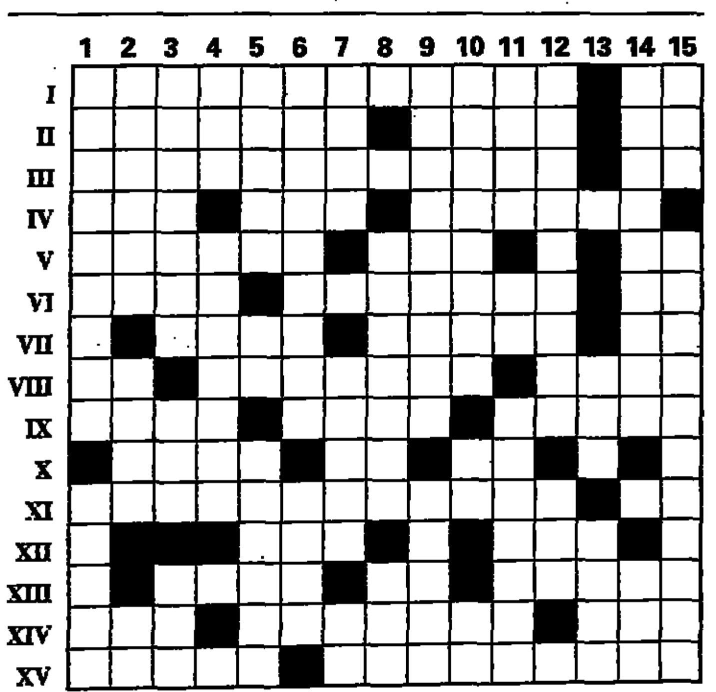
L'exposé des faits présenté par le commissaire du gouvernement reconnaît que les positions doctrinales des inculpés étaient prises dès avant la guerre. Ils avaient souhaité, comme l'écrivait Laubreaux le 3 septembre 1939, *« une guerre courte et désastreuse, seul espoir pour la France »* ; et triomphants dans la défaite, ils s'engageaient aux côtés de l'Allemagne, dont la victoire aurait consacré le régime qu'ils préconisaient.

*(17-18 novembre 1946.)*

# MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 6954**

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)*



**HORIZONTALEMENT**

I. Ils font rarement des boulettes en travaillant. En marbre. – II. Sont appréciées pour leurs pointes. Tête d'enterrement. Se montra intraitable. – III. Appels d'une mère. Abréviation. – IV. Léger. Un butor sait le faire parfaitement. Très fatiguées – V. Incisive. Descend dans son trou. Abrège une énumération. – VI. Bouche sans défaut. Sont mises en pièces et débitées. Mène loins qui a décidé de le suivre. – VII. Brille à l'écran. On les abandonne toujours avec regret. Entretien de bon ton. – VIII. Note raccourcie. Ont été étendues après une ouverture. Cause de refroidissement. – IX. Animal. Bûches. Sujet complaisant. – X. Anneau. Pronom. Degré – XI. Pour se mettre à l'œuvre, ils attendent que le travail soit terminé. Abréviation. – XII. Jettent mille feux. Qui n'est pas forcément caustique. – XIII. Signe musical. Symbole. Parure. XIV. Ses contemporains prirent un bain complet. Comme la fourmi. Lettres de dénonciation. – XV. N'a rien de léger. Même si elle est bouchée, on aurait tort de la prendre pour une gourde.

**VERTICALEMENT**

1. Ce n'est pas forcément dans la poche. Prend rapidement quelques tartines. – 2. Vue d'ensemble. Vient après coup. Fleuve. – 3. Restent parfois planqués devant la porte. Avait plusieurs cordes à son arc. Abréviation. – 4. Sonnait et trébuchait. Donne la victoire dans certaines joutes. – 5. Titre. En trop. Sérieusement abîmée. – 6. Pièces pour collationner. Méprisé par un emballeur. – 7. Evite une répétition. Pas crus. Eau douce. – 8. Fait courir avec des raquettes. Sont parfois débauchées malgré leur bonne conduite. Figure mythologique. – 9. Points communs entre Bergson et Stendhal. Pour fixer solidement. – 10. Braques. Est souvent pris en hiver. En métro ou en tramway. – 11. Prénom. Préposition. La guigne les satisfait occasionnellement. Fin de participe. – 12. En France. Vaut bien cela. Est très mal éclairé. – 13. Avant Irénée. Dans le Jura. Rencontre concertée. – 14. Donne une certaine ardeur à des « paresseux ». Passage. Est mis en tôle pour longtemps. – 15. Antony Eden, à la fin du XIXe siècle. Cesse de travailler quand elle n'a pas un radis.

**SOLUTION DU N° 6953**

**HORIZONTALEMENT**

I. Faufiler. – II. Omnivores. – III. Mièvres. – IV. Sées. Oc. – V. Na. Saur. – VI. Tibet. – VII. Aso. Opium. – VIII. Taximètre. – IX. Inès. Ne. – X. Oculus. Et. – XI. Néré. Emus.

**VERTICALEMENT**

1. Fomentation. – 2. Ami. Aisance. – 3. Unes. Boxeur. – 4. Fivete. Isle. – 5. Ivre. Tom. – 6. Loess. Pensé. – 7. Ers. Alité. – 8. Ré. Ou. Ur. Eu. – 9. Sacrements.

*Guy Brouty*

# LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CANADA.** Les quelque 3 500 agents de réservation de la compagnie Air Canada menacent de faire grève, le 5 décembre, s'ils n'obtiennent pas la reprise des discussions sur leurs revendications salariales, interrompues le 28 septembre. – *(Bloomberg.)*

■ **HONGKONG.** Environ huit millions et demi de touristes ont séjourné à Hongkong au cours des neuf premiers mois de l'année, ce qui représente une hausse de 16,1 % par rapport à la même période de 1995. 39,4 % de ces visiteurs étrangers étaient des Japonais. – *(Bloomberg.)*

■ **SCANDINAVIE.** La compagnie aérienne Scandinavian Airlines System (SAS) a augmenté de 2 % le prix de ses billets, le 15 novembre, pour compenser la hausse du coût du carburant. Cette hausse des tarifs s'applique à toutes les destinations, mais pour certaines, notamment l'Asie, elle n'entrera en vigueur qu'après accord des autorités nationales. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Les deux aéroports rhénans de Düsseldorf et Cologne seront raccordés au réseau ferroviaire à grande vitesse respectivement en 2000 et 2001. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie américaine United Airlines établira au début de l'année prochaine à Denver la plaque tournante la plus importante de l'aéroport en portant à trois cent trois le nombre de ses vols quotidiens. La compagnie ouvrira de nouvelles liaisons à destination de Colorado Springs, Las Vegas, Los Angeles, Miami, Minneapolis, Oakland, Ontario (Californie), Orlando, Phoenix, Portland, San Francisco et Seattle. La compagnie Shuttle by United opérera, également, à Denver avec douze vols quotidiens pour Las Vegas et treize pour Phoenix.

■ **ROYAUME-UNI.** Le Royaume-Uni a accueilli 24 millions de visiteurs étrangers en 1995, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente, la plus forte des vingt dernières années. Londres est arrivée en tête des sites les plus fréquentés avec plus de 12 millions de touristes. – *(Bloomberg.)*




# LES SERVICES DU Monde

| | |
|---|---|
| Le Monde | 01-42-17-20-00 |
| Télématique | 3615 code LE MONDE |
| CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr | GO LEMONDE |
| Documentation sur minitel | 3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56 |
| *LE MONDE* sur CD_ROM | 01-44-08-78-30 |
| Index et microfilms : | 01-42-17-29-33 |
| Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 *LE MONDE* (2,23 F/mn) | |


Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
*Président-directeur général* : Dominique Alduy
*Directeur général* : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30


# PARIS EN VISITE

**Mardi 19 novembre**

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 12 heures, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** une œuvre à voir, *Le Bal du Moulin de la Galette*, de Renoir (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'HISTOIRE DE LA POLICE** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 1 *bis*, rue des Carmes (Institut culturel de Paris).

■ **DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS** au quartier des quotidiens (60 F), 14 h 30, sortie du métro Louvre (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN** et son quartier (45 F), 14 h 30, devant l'entrée de l'église (Monuments historiques).

■ **MUSÉE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE** (50 F), 14 h 30, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine (Musée d'histoire de la médecine).

■ **MUSÉE RODIN :** exposition Marbres de la collection Thyssen (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Tourisme culturel) ; Rodin et Camille Claudel (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant le portail (Connaissance de Paris).

■ **LE PAVILLON DE L'ARSENAL** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland côté Institut du monde arabe (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER FAISANDERIE-DAUPHINE** et le Musée de la contrefaçon (50 F + prix d'entrée), 14 h30, sortie du métro Rue de la Pompe (La Parisienne).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS :** exposition La Cité interdite (55 F + prix d'entrée), 15 h 15, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **LE GRAND VÉFOUR** et les cafés du Palais-Royal (55 F), 16 heures, sortie du métro Quatre-Septembre (Pierre-Yves Jaslet).

**CHINE** Le Gugong, autrement dit *la Cité interdite de Pékin, a prêté au* Petit Palais de quoi évoquer le mode de vie des empereurs mandchous qui régnèrent en Chine de 1644 à 1911. Force mobiliers, *costumes et bijoux permettent de* suggérer la splendeur de la cour et la rigidité de ses rites. ● MAIS LA PLUPART des objets les plus remarquables et les plus anciens ont pris la route de Taïwan. Ils se trouvent toujours au Musée du Palais national de Taïpeh, sans conteste le plus beau musée d'art chinois au monde. ● DEUX VOLUMES cosignés par Gilles Béguin, maître d'œuvre de l'exposition du Petit Palais, permettent de s'y retrouver au milieu de l'écheveau des dynasties et des événements. Deux livres de Mémoires, qui viennent d'être réédités, offrent des témoignages sur la vie quotidienne dans la Cité interdite. Une vie crépusculaire.

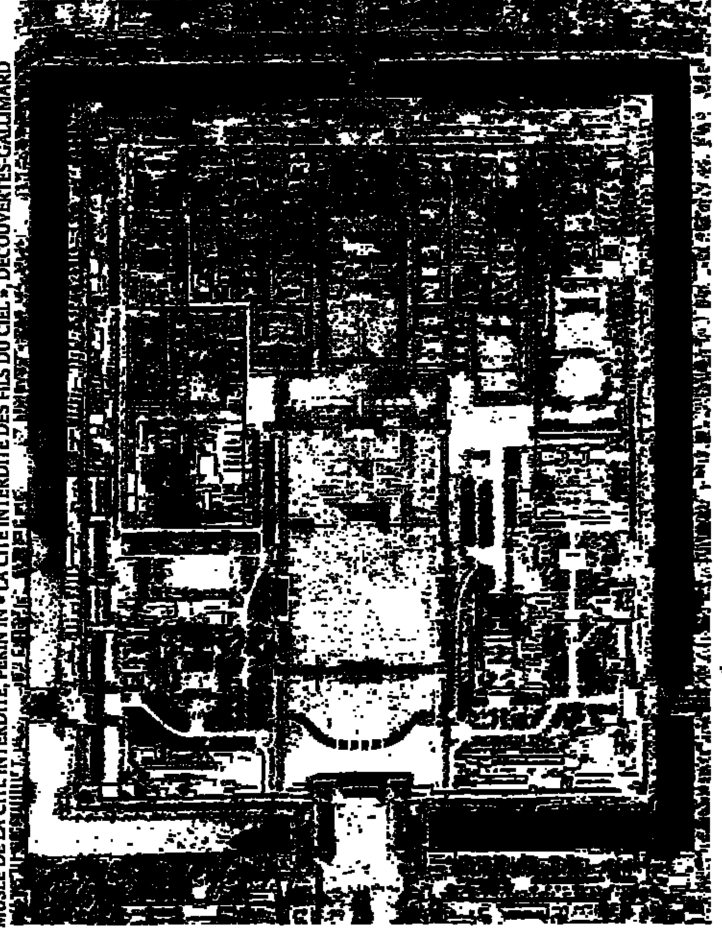
# Une voûte céleste trop basse pour la Cité interdite

## Comment montrer les collections du Palais impérial de Pékin en restituant les splendeurs de la dynastie mandchoue ? L'exposition organisée à Paris au Petit Palais montre les difficultés de l'entreprise. Mobilier, costumes et bijoux sont trop à l'étroit

**LA CITÉ INTERDITE, VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES EMPEREURS DE CHINE, Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e ; tél. : 01-42-65-12-73. Tous les jours, sauf lundi, de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 23 février.**

Vieille question de muséologie, jamais résolue : comment faire pour montrer dans un musée la réalité d'un palais, d'un lieu de culte, d'une ville ? Comment doser l'essentiel et l'anecdotique, le petit fait vrai et la grande perspective historique ? Comment faire, cas d'espèce, pour suggérer au visiteur du Petit Palais l'architecture et les espaces de la Cité interdite, construite par les Ming au début du XVe siècle sur les ruines du palais impérial Yuan ?

L'interrogation n'est pas de pure forme. Exemple de la difficulté : les pavillons, dont la succession très hiérarchisée forme la structure de la Cité, se caractérisent par leur ampleur, la monumentalité des volumes et la circulation de la lumière. Les salles du Petit Palais sont de dimensions plutôt réduites et obscures, afin d'y développer commodément des jeux d'éclairage artificiel. Par voie de conséquence, le mobilier, les porcelaines, les soieries et les bijoux prêtés par Pékin se trouvent plutôt à l'étroit et plongés dans une atmosphère rembranesque plutôt déplacée.



MUSÉE DE LA CITÉ INTERDITE, PÉKIN IN « LA CITÉ INTERDITE DES FILS DU CIEL », DÉCOUVERTES-GALLIMARD

*La symétrie de la Cité interdite, vue du ciel.*

**PROFUSION EST LOI**

Autre exemple : dans la Cité interdite, la profusion est la loi. Ladite loi peut plaire ou déplaire, mais l'œil finit par s'y habituer. Prolifération de motifs décoratifs le long des toits, bornes et dalles sculptées, tortues, phénixs et dragons symboliques partout, peintures des poteaux, des poutres et des plafonds, arbres et rochers aux formes bizarres : tout ou presque porte les marques du pouvoir suprême et rappelle la dignité extrême du lieu. Cette saturation systématique, harassante, détermine l'architecture extérieure et intérieure, les arts décoratifs, la sculpture et la peinture dans les principaux édifices de la Cité.

*Qu'en reste-t-il à Paris ?* Une grande maquette très soignée, quelques photographies anciennes très agrandies et une foule d'objets, boîtes en bois de santal incrusté de pierres rares découpées en forme de dragons ou de nuages, trône en bois de cerf, écrans de soie et de plumes de martin-pêcheur, diadèmes, pendentifs, coffrets à maquillage, encensoirs, éventails et brûle-parfums, tout un bric-à-brac somptueux, pieusement rangé derrière des vitres et *sous des cubes transparents,* toutes choses privées de leur environnement, des plafonds, des écrans, des tapis qui, aussi riches et lourds qu'eux, justifiaient jadis l'excès de leur ornementation. Là-bas, elles n'étaient que des éléments au sein d'un système théâtral complexe, mise en scène du pouvoir suprême, de la religion et du secret. Ici, promues chefs-d'oeuvre, elles n'ont que la profusion de leurs matériaux et la virtuosité de leur exécution à exhiber.

L'effet produit pourrait se comparer à celui que produit une commode Boulle dans un appartement contemporain à murs blancs et moquette grise : elle n'est plus qu'opulence proclamée. A Vaux, à Versailles, il en eût été tout autrement. C'en est à se demander s'il n'aurait pas fallu jouer le jeu de l'illusion jusqu'à ses ultimes conséquences muséales, courir le risque du kitsch et oser la reconstitution complète d'une salle. La cohérence du système ornemental aurait ainsi été plus manifeste. Or sa cohérence est le premier, sinon l'unique, mérite dudit système. Décidément, le passage du palais au musée n'est pas exercice facile. Déplacer un vase, déménager une tenture, poser un vêtement sur un mannequin inerte, ces gestes apparemment anodins suffisent à métamorphoser les objets et à les priver d'une partie de leur sens et de leur force.

Une seule classe d'oeuvres supporte par nature sans en pâtir voyages et exils : les oeuvres d'art. C'est du reste l'une de leurs principales vertus, qui se nomme universalité. Giuseppe Castiglione, devenu Lang Shining, s'imposa à partir de 1715 comme le portraitiste de la cour. *Ainsi a-t-il representé* Quianlong passant ses troupes en revue, vaste peinture sur soie qui allie une formule occidentale, la statue équestre, à un style pictural sinisé, d'une précision extrême. Il obtient de la sorte une image monumentale, conforme aux exigences de *l'étiquette,* mais expressive – qualité qui se retrouve dans la plupart des portraits des empereurs et manque parfois à ceux des impératrices. Les meilleures de ces peintures vivent d'une vie d'autant plus sensible qu'elle se réfugie dans les yeux, les lèvres et les rides. Brocarts et symboles dissimulent les corps, tous assis sur un trône et vus de face, plaqués sur un fond monochrome. L'exposition contient – c'est de loin son meilleur moment – une salle tout entière consacrée à ces effigies. L'empereur Kangxi, qui semble un vieux sage moqueur, côtoie la très gourmée impératrice douairière Xiaosheng et la timide jeune impératrice Xiaoxian.

**TOURS DE FORCE**

Heureuse exception parmi tant d'objets précieux privés du secours d'un contexte. Ils ont servi à la dynastie mandchoue, qui prit le pouvoir à Pékin en 1644 et le perdit, après un demi-siècle d'avanies, lors de l'avènement de la République, en 1911. Ils ne témoignent ni d'un renouvellement ni d'une renaissance artistique, mais de la pesanteur des traditions et des codes, lesquels codes et traditions étaient âgés d'un nombre respectable de siècles. Symbolique organisée depuis *le temps des Han,* rites réglés avec la plus parfaite minutie, ateliers impériaux chargés de perpétuer les usages d'un art absolument officiel : ce dispositif ne reconnaît que deux vertus, respect de l'étiquette, perfection du métier. Le temps n'est plus aux audaces et aux découvertes qui font la grandeur de l'art sous les Tang et les Song. Il s'agit de récapituler et de produire des merveilles d'adresse, les broderies les plus compliquées, les bas-reliefs les mieux fouillés, les laques les plus brillantes.

Par un étrange phénomène de mimétisme, l'art officiel des Qing ressemble à l'art officiel français du Second Empire. Il cultive la richesse pour la richesse, la dextérité pour la dextérité. Il sait tout faire, et surtout ce qui ne sert à rien, ce qui n'exprime rien, ce qui ne saurait ni émouvoir ni captiver, des bibelots, de la vaisselle, des curiosités. Il sait confectionner en jade et pierres précieuses l'imitation exacte d'une plante en pot, avec ses feuilles et ses fleurs, et aussi fabriquer une fausse pêche en corail rouge et en or. Des porcelaines, des verreries, des bronzes dorés, mieux vaut ne rien dire. L'accumulation de ces tours de force suscite l'ennui. Une civilisation qui fut admirable meurt très lentement, dans *le luxe et la profusion.* Elle agonise en radotant, très vieille coquette qui n'a plus que des fards épais et des bijoux clinquants pour masquer sa décrépitude. Le spectacle est mélancolique.

*Philippe Dagen*

### *Robes, armures et culottes*

**Parmi tant d'objets précieux, la collection de vêtements se distingue par son abondance, sa variété et la grâce de quelques réussites. Plus que les robes de cour en gaze de soie brodées de dragons et de nuages rubannés – un rien conventionnels –, plus que les vêtements féminins en satin ornés de pivoines et de papillons – chics mais ostentatoires –, plaisent les armures aux lignes et aux couleurs dépouillées. Blanches, noires, rouges, cloutées de boutons luisants, géométriquement composées, elles opposent leur simplicité à la complication des costumes de parade.**

**Reste une question : que portaient, sous leurs soies, les mandarins et les courtisanes ? A en croire le catalogue, nul n'en sait trop rien. Peut-être une culotte de soie qui descendait jusqu'au genou. Mais *« ni la couleur, ni l'étoffe, ni les dessins ne permettent de dire clairement quelles étaient les personnes qui portaient ce type de culotte. »***

# La longue marche de trésors convoités

**LES PIÈCES** présentées au Petit Palais datent, dans leur majorité, du dernier siècle de la dernière dynastie de l'Empire chinois. Où sont donc passés les trésors accumulés par des dizaines de souverains pendant plus de deux mille ans ? Sans doute les guerres, les révolutions de palais, les invasions, ont fait disparaître un grand nombre d'entre eux. Mais au moment de la chute de l'empire, en 1911, les collections sont encore énormes. Un inventaire est entamé dès 1924. Un musée est ouvert, un an plus tard, dans la Cité interdite et des réserves sont aménagées.

Gilles Béguin nous dit, à travers les deux ouvrages auxquels il a collaboré, qu'à la suite du conflit sino-japonais puis de la guerre civile, les objets d'art présentés dans l'ancien palais impérial ont entamé une longue pérégrination à travers la Chine, avant de revenir à Pékin en 1949. Il oublie d'indiquer que la plupart de ces objets, les plus précieux, les plus anciens, ont pris la route de Taïwan où ils se trouvent toujours. De ce fait, le musée du Palais national de Taïpeh est sans conteste le plus beau musée d'art chinois au monde. C'est après l'incident de Moukden, en 1931, à la *suite duquel les Japonais* envahissent la Chine, que les collections impériales sont mises en caisse sur ordre de Tchang Kaï-chek, chef du gouvernement nationaliste. Elles sont repliées sur Shanghaï puis Nankin. Fuyant l'avance des armées nippones, elles sont ensuite fractionnées en trois colonnes et sont transportées chaque fois plus loin vers l'intérieur du pays jusqu'à Ch'ung-Ch'hing, à l'ouest. En 1945, après la capitulation japonaise, elles regagnent Nankin. Pas pour longtemps. La guerre se rallume entre communistes et nationalistes. Les précieuses caisses suivent les troupes de Tchang Kaï-chek dans leur déroute et se retrouvent avec lui à Taïwan. En 1965, un musée de style traditionnel, adossé à la montagne où sont creusées les réserves, est ouvert à Taïpeh. Les collections sont présentées *par roulement.* La Cité interdite de Pékin a donc dû se contenter des restes.

*E. de R.*

# Vivre derrière les murailles pourpres

**LE TROISIÈME EMPEREUR** de la dynastie Ming, Yongle, décide en 1405 de rapprocher sa capitale de la frontière du nord, menacée par les *« barbares », les Mongols,* que son père vient de chasser de Chine, et les Mandchous, qui expulseront du trône ses descendants. Il quitte donc Nankin pour Pékin, importante place commerçante. Au cœur de l'agglomération, il fait construire la *« Cité pourpre interdite »,* cernée de hautes murailles, véritable ville dans la ville. En 1421, il s'installe avec sa cour dans ces 8 886 pièces. La Cité interdite devient le siège du pouvoir, vite menacé. Deux siècles plus tard, en 1644, le dernier empereur Ming cède la place au premier souverain de la dynastie Qing – Shunzhi –, un Mandchou.



BIBLIOGRAPHIE

Deux petits volumes illustrés, tous deux cosignés par Dominique Morel et Gilles Béguin, maître d'œuvre de l'exposition du Petit Palais, permettent de s'y retrouver au milieu de l'écheveau des dynasties et des événements : *La Cité interdite des Fils du Ciel,* qui adopte une démarche chronologique et thématique, et *L'ABCdaire de la Cité interdite.* Tous deux décrivent la géographie de ce lieu clos et racontent les principaux épisodes jusqu'en 1911 et l'instauration de la république. Histoires politiques et histoires privées sont inextricablement mêlées, les crises coïncidant avec la multiplication des intrigues de palais où concubines, dames de compagnie et eunuques jouent un rôle de premier plan.

Deux volumes de *Mémoires,* réédités, témoignent justement de cette vie quotidienne dans la Cité interdite. Une vie crépusculaire : la dynastie Qing connaît ses dernières années, retranchée derrière les murailles pourpres. He Rong Er, une jeune Mandchoue, est devenue dame de cour à l'âge de treize ans. Elle a raconté à un érudit chinois, Yin Yi, l'implacable apprentissage pour servir convenablement la vieille impératrice douairière, Cixi. Comment se vêtir, se nourrir, se déplacer, se maquiller, quelle position adopter pour dormir, la manière de servir à fumer, de cuisiner avec l'obsession du poison.

**« NUE DANS UN GRAND MANTEAU NOIR »**

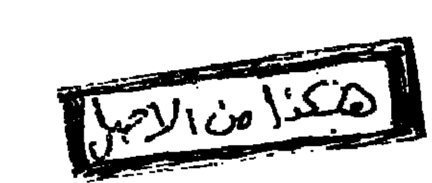
La cérémonie du bain du *« vieux Bouddha »* – l'impératrice – occupe plusieurs pages : la forme et la profondeur des baignoires, le nombre des serviettes (cent, disposées immuablement en quatre piles), les techniques de lavage, la terminologie à employer, rien n'est laissé au hasard. La vie intime de l'empereur est soumise aux mêmes contraintes. *« Selon les règles de la cour, par sécurité, une concubine appelée par l'empereur devait lui être menée nue, enveloppée dans un grand manteau noir. »* Chaque détail, chaque geste est codifié, chaque manquement est sévèrement puni.

A l'âge de dix-huit ans, He Rong Er est mariée, *« en cadeau »,* à un des eunuques de la cour. On les dit influents. Sous le règne de Guangxu (1875-1909), ils sont 9 900 à vivre dans la Cité interdite. Une petite centaine dispose d'un pouvoir parfois décisif. Les autres constituent une masse obscure que la misère a poussé aux portes du palais. Yu Chunbe est l'un d'eux. Fils de paysan pauvre, il accepte de se faire castrer à l'âge de dix-huit ans. Il vit les intrigues de la cour à la pire période : la révolte des Boxers, les interventions étrangères, l'exil du palais à Xian, la révolution et la chute de l'empire. Le récit de cette vie a été restitué par un historien, Dan Shi, sous une forme légèrement romancée, d'un sentimentalisme parfois excessif. Reste la force du témoignage qui recoupe les récits de Victor Segalen, en particulier son étonnant roman, *René Leys* (Gallimard).

*Emmanuel de Roux*

★ *La Cité interdite des Fils du Ciel,* de Gilles Béguin et Dominique Morel, Gallimard, collection « Découvertes », 144 p. *L'ABCdaire de la Cité interdite,* de Gilles Béguin, Isabelle Charleux, Hélène Chollet, Nathalie Frémaux, Vincent Goossaert, Paris Musée/Flammarion, 120 p., 59 F. *Mémoires dans la Cité interdite : Mémoire d'une dame de cour,* traduit par Dong Qiang, et *Mémoire d'un eunuque,* traduit par Nadine Perront, Picquier Poche, deux volumes de 240 p. et 192 p., 101 F le coffret.





# Un « Godot » plaisant sinon convaincant au Théâtre du Rond-Point

## Patrice Kerbrat met en scène la pièce de Beckett

**EN ATTENDANT GODOT, de Samuel Beckett. Mise en scène : Patrice Kerbrat. Avec Pierre Arditi, Marcel Maréchal, Robert Hirsch, Jean-Michel Dupuis.**
**THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le mercredi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-95-98-10. Durée : 2 h 30. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 25 janvier.**

Roger Blin, premier metteur en scène d'*En attendant Godot*, avait eu cette formule : *« Ne tomber ni dans la farce ni dans la chialerie. »* Il n'est pas sûr que la présentation qui nous en est donnée au Rond-Point suive fidèlement ce conseil. Si cette pièce universellement jouée – on dit qu'il ne se passe pas une nuit où elle ne le soit dans le monde – ne verse ici à aucun moment dans l'excès d'un quelconque pathos, *beaucoup seront frappés du tour* boulevardier qu'elle prend aux entournures.

Rien n'est plus délicat que de monter *Godot*. A quelques exceptions près – Joël Jouanneau s'était affranchi, avec succès, de toute orthodoxie en 1991 à Nanterre –, il est conseillé au metteur en scène de rester au plus près du dispositif voulu par Beckett. A quoi se tient Patrice Kerbrat qui installe notre quatuor d'hommes errants sur une route – beau parquet de bois aux tons de rouge – en très légère pente, semée de sept cailloux blancs et plantée d'un arbre en son centre. Les chapeaux melons, chers à l'auteur, sont là eux-aussi, et les costumes défraîchis itou.

Les difficultés viennent de la distribution. Le maître des lieux, Marcel Maréchal, campe un Estragon populaire, démonstratif, méridional. C'est peut-être se tenir à la lettre du texte – Beckett évoque le Vaucluse et l'Ariège –, mais cela donne un tour résolument réaliste à un texte énigmatique. Pierre Arditi est un Vladimir en retrait de son compagnon, qui ressortit plutôt de l'illuminé mystique. Ce déséquilibre distend le lien que Beckett a tissé entre les deux personnages. Jean-Michel Dupuis est un Lucky extrêmement présent quand il est condamné au silence – un modèle de rôle muet pour les conservatoires – et d'une virtuosité captivante dans l'interprétation du monologue le plus ardu du répertoire : ce Lucky appartient d'évidence à l'école de l'exigence. Son registre est on ne peut plus éloigné de ceux *de ses compagnons, et particulière*ment de celui de Robert Hirsch. Ce dernier est Pozzo, lui-même avant tout, à l'excès, moins clownesque – une piste dont on sait la force noire – que farcesque, ce péril qu'évoquait Blin.

Ces quatre-là, tous vraiment forts dans leur genre, composent un *Godot* qui se laisse entendre, à défaut de choisir un parti. Disons que cette représentation est plaisante, jamais éclairante.

***Olivier Schmitt***

# Trois galeries fêtent leur anniversaire dans le cadre du Mois de la photo

## Un panorama du marché avec Alain Paviot, Baudoin-Lebon et le Réverbère 2

**Trois galeries fêtent leur anniversaire à l'occasion du Mois de la photo : vingt ans d'activité pour Alain Paviot et Baudoin Lebon, quinze ans pour Le Réverbère 2, installée à Lyon, mais qui s'est déplacée à Paris pour l'occasion. A elles trois, elles donnent un bon panorama des différents secteurs de l'image de collection.**

**VINGT ANS APRÈS, Galerie Alain Paviot, 5, rue du Marché-Saint-Honoré, 75001, Paris. Tél. : 01-42-60-68-08. Du mardi au samedi, de 14 h 30 à 18 h 30. Catalogue, 100 p., 250 F.**
**VINGT ANS TROP TÔT, VINGT ANS TROP TARD, Galerie Baudoin-Lebon, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004, Paris. Tél. : 01-42-72-09-10. Du mardi au samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 30 novembre. Coffret, 300 F.**
**LE RÉVERBÈRE 2 : QUINZE ANS DE RÉFLEXIONS, Avant-Musée, 2, rue Brisemiche-place Igor-Stravinsky, 75004, Paris. Tél. : 01-42-77-09-55. Du mardi au samedi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 novembre.**

A l'occasion du Mois de la photo, trois galeries de photographie fêtent leur anniversaire avec des images représentatives de leur aventure. On ne dira jamais assez *combien les marchands privés sont* en première ligne pour défendre cet art auprès du public : faire découvrir des auteurs du passé comme du présent, dénicher des épreuves rares, échapper aux auteurs défendus par les institutions, déjouer les réticences – la principale étant de collectionner un art multiple –, expliquer ce qu'est un original et pourquoi les prix oscillent entre 3 000 francs et le million de franc. Bref, les galeries effectuent un gros travail de défrichage, tout en s'évertuant à *« tenir bon »* dans une période économiquement difficile.

Vingt ans pour Alain Paviot et Baudoin Lebon, quinze ans pour Le Réverbère 2. Une visite chez ces *trois galeries est instructive tant* elle offre un panorama représentatif du marché : les maîtres de l'entre-deux-guerres chez Paviot, quelques figures consacrées des années 80 chez Baudoin-Lebon, de jeunes auteurs au Réverbère, qui font que la photographie reste accessible. Et quelques gourmandises du XIXe siècle chez les deux premiers.

**ACCROCHAGE MUSÉAL**

Chez Alain Paviot, l'accrochage est somptueux, muséal, riche de chefs-d'œuvres. On ne sait où donner de la tête devant ces icônes fixées dans trois épaisseurs de plexiglas, qui donne l'impression qu'elles flottent dans l'espace : un dos de femme solarisé de Man Ray, un daguerréotype représentant le *château de Pierrefonds, et puis* Tabard, Kertész, Moholy-Nagy, Atget, Brassaï, Bellmer, Sommer, et un superbe portrait de femme par Boubat.

Les prix sont en conséquence : *« 200 000 dollars pour le Man Ray. »* Soit 1 million de francs. 75 000 dollars pour un portrait de femme par Tabard, 50 000 dollars pour Brancusi... Alain Paviot ne parle pas en dollars par snobisme. Ce marchand avisé sait que seuls des acheteurs américains peuvent « mettre » autant d'argent dans de la photographie. L'exposition sera donc présentée à la galerie Robert Miller de New York, à partir du 8 janvier. Voilà une autre bonne raison de se rendre chez lui avant que ces images, comme tant d'autres dans le passé, quittent le patrimoine français.

Baudoin Lebon, lui, reçoit dans sa galerie avec son portrait en bourgeois du XIXe siècle et un titre énigmatique : « Vingt ans trop tôt, *vingt ans trop tard* ». *« J'ai réalisé que je ne sais pas suivre la mode »*, explique ce marchand affable. Il a rassemblé au mur quelques artistes contemporains qui font la réputation de la galerie : une mosaïque d'Appelt (350 000 francs), des Witkin (de 40 000 à 150 000 francs en fonction de la rareté), Mapplethorpe (autour de 60 000 francs) côtoient Baldus, un maître du XIXe siècle (150 000 francs), et Olivier Rebufa, jeune loup prometteur (6 500 francs).

Le Réverbère 2, installée à Lyon, est une des rares galeries photo de province et sans doute la plus dynamique. Elle s'est déplacée à Paris pour y défendre des photographes méconnus. Catherine Dérioz et Jacques Damez ont en effet le culot de ne pas présenter leurs deux *« artistes phares »* – *William Klein* et Denis Roche –, préférant mettre en valeur les photographes *« que nous défendons depuis leur première exposition »* : Arièle Bonzon, Gilles Rey, Pierre Canaguier, Marie-Florence Kel, une vingtaine de photographes en tout, avec un goût prononcé pour l'autobiographie, la mémoire, les traces du paysage.

Les prix ? 3 000 francs pour la série égyptienne de Bernard Descamps, 4 000 francs pour le travail sur les abords d'autoroute par Max Barboni, 4 500 francs pour le travail autobiographique et subtil sur les sacrements religieux par Marie-Florence Kel, 8 000 francs pour les vues étranges et sombres de Dirk Braeckman, 8 000 à 9 000 francs pour de belles pièces uniques d'Arièle Bonzon – des visages angéliques de femmes, encastrés dans le bois ou l'ardoise. Des icônes de fin de siècle.

***Michel Guerrin***

## DÉPÊCHES

■ **CINÉMA** : la Commission des finances du *Sénat* a adopté, mercredi 13 novembre, un amendement élevant à 200 000 F le plafond maximum d'investissement dans le cadre des Soficas – Sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel. Cet amendement revient *sur une décision* de l'Assemblée nationale qui avait voulu fixer ce plafond à 50 000 F, le 17 octobre.

■ **MUSIQUE** : l'Opéra du Rhin bénéficiera du label d'« opéra national » à la suite d'un protocole d'accord signé jeudi 14 novembre entre le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, la ville de Strasbourg et le Syndicat intercommunal de l'Opéra du Rhin. Ce label, accordé la saison dernière à l'Opéra de Lyon, signifie une légère augmentation de l'engagement de l'Etat en contrepartie d'une plus large action de diffusion et du maintien d'une production de haut niveau.

■ **PRIX LITTÉRAIRES** : le jury du prix Interallié, dernier grand prix littéraire de la saison, qui sera attribué mardi 26 novembre à *Paris*, vient de publier vendredi sa dernière sélection. Quatre ouvrages ont été retenus : *Nous serons comme des dieux*, d'Eve de Castro (Albin Michel), *Un Coin du voile*, de Laurence Cossé (Gallimard), *Largo*, de Raymond Girard (Denoël), et *Rhapsodie cubaine*, d'Eduardo Manet (Grasset).

■ **ÉDITION** : le prix Nadar 1996 du livre photographique sera remis, jeudi 21 novembre, aux *Trois Grandes Égyptiennes, les pyramides de Giseh à travers l'histoire de la photographie*, sous la direction d'Alain D'Hooghe (éditions Marval). Deux mentions seront attribuées à *L'Epreuve*, de Jean-Philippe Reverdot (Marval), et *Edouard Baldus, photographe* (Réunion des musées nationaux).

■ **MUSÉES** : le personnel de la Galerie nationale du Jeu de paume, à Paris, a voté, jeudi 14 novembre, *« une grève illimitée »*. Les trente-quatre salariés s'inquiètent de l'avenir. Une menace d'annexion vient du Centre Pompidou, dont le président, Jean-Jacques Aillagon, a déclaré qu'il comptait organiser des expositions au Jeu de Paume durant les deux ans de travaux au Centre, en 1998 et 1999.



# *Maria Félix, pasionaria d'un nouvel ordre mexicain*

**MEXICO**
*de notre correspondant*

*« Si j'étais présidente de la République, je ne permettrais pas que les capitaux sortent du pays ! Pas un centime ! »* Energique et splendide malgré ses quatre-vingt-deux ans, Maria Félix, le monstre sacré du cinéma mexicain, martèle ses mots. *« Les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches »*, s'indigne-t-elle en agitant les innombrables bijoux en or massif, sertis de diamant, qu'elle porte avec une élégance sans pareil. La grande star mexicaine ne manque pas d'audace, et ce n'est pas parce qu'elle venait de recevoir ce soir-là les insignes de commandeur des arts et lettres qu'elle allait cesser d'être insolente.

Le Tout-Mexico de la politique et de la culture *s'était donné rendez-vous, mardi* 12 novembre, dans les salons de la résidence de l'ambassadeur de France pour assister au « couronnement » de la star, retransmis en direct par la principale chaîne de télévision. Ministres, députés, intellectuels de renom comme Octavio Paz, prix Nobel de littérature et seul Mexicain à détenir jusque-là cette décoration, ainsi qu'une pléiade de vedettes se pressaient autour de Maria Félix au moment où le maître des lieux, Bruno Delaye, prononçait un discours à la gloire de cette *« beauté altière et rebelle »* qui entretient *« une longue histoire d'amour avec la France »* et a contribué au rapprochement culturel entre les deux pays à travers le cinéma.

Radieuse et amusée par l'indescriptible bousculade provoquée par les photographes, Maria Félix semblait revivre les moments évoqués par l'ambassadeur depuis son premier séjour à Paris, en 1950, lorsque France-Soir annonça à la « une » l'arrivée de l'actrice aux yeux noirs et au tempérament dominateur, qui avait déjà une vingtaine de films à son actif. Puis ce fut la rencontre avec Jean Cocteau, qui écrivit pour elle le scénario de *La Couronne noire*. Elle fréquenta les milieux intellectuels, en particulier Colette, Sacha Guitry, Salvador *Dali et Picasso. Elle se lia d'amitié avec Jean* Cau, mais, avoue-t-elle aujourd'hui, Jean-Paul Sartre ne lui plaisait guère.

En 1954, Jean Renoir l'invite à jouer dans *French Cancan*, avec Jean Gabin. L'année suivante, le tournage du film *Les héros sont fatigués*, avec Yves Montand, donne lieu à un incident qui faillit remettre en question sa participation. *« Simone Signoret*, raconte Maria Félix, *voulait que je m'engage dans le contrat à ne pas coucher avec son mari ! »* Il est vrai que l'actrice mexicaine avait une réputation de croqueuse d'hommes et qu'elle avait déjà eu trois conjoints, dont le célèbre chanteur Jorge Negrete et le musicien Agustin Lara.

Depuis qu'elle a mis fin à sa carrière cinématographique, en 1970, Maria Félix vit davantage à Paris qu'à Mexico, mais elle s'arrange toujours pour que ses visites ne passent pas inaperçues. Ses déclarations à l'emporte-pièce sont très recherchées par la presse mexicaine, qui prend un malin plaisir à exploiter ses phobies. *« Plus il y a de pauvres, plus elle est contente »*, lâche-t-elle à propos de l'Eglise, qu'elle abhorre particulièrement. Rares sont les anciens présidents de la République qui échappent à l'anathème et le « sous-commandant » *Marcos, l'énigmatique chef de la guérilla zapatiste*, ne trouve pas non plus grâce à ses yeux. Maria Félix avoue qu'elle éprouve, en revanche, une certaine fascination pour les militaires et pour l'ordre. Si les Mexicains cessaient de recruter leurs présidents *« parmi les diplômés de Harvard et d'Oxford »*, dit-elle, les *choses iraient beaucoup mieux...*

***Bertrand de la Grange***

# Frank Horvat ou la mode dans la rue

## Le Musée Carnavalet présente ses photos des années 1952-1962

**C'EST LA RUE,** son décor, ses ambiances, le tourbillon des passants, les regards inquiets ou insouciants, les baisers qui se donnent généreusement dans un parc, les amoureux dans un bar de Soho à Londres, les strip-teases dans les cabarets de Pigalle, qui ont influencé les images de mode de Frank Horvat. Ce dernier a débuté comme reporter-photographe, entre Londres et Paris, travaillant pour de multiples magazines.

Une exposition au Musée Carnavalet montre comment son regard de reporter, autour des deux capitales, a généré une œuvre d'importance : Horvat est en effet un des premiers photographes, à la fin des années 50, à avoir fait descendre le mannequin dans la rue, donnant une fraîcheur salutaire au genre : ici une belle fille portant un chapeau Givenchy assiste aux courses à Longchamp ; là, une mariée côtoie les usagers d'un bus. C'est émouvant, instructif et non dénué de nostalgie.

**★ Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris 3e. Mº Saint-Paul. Tél. : 01-42-72-21-13. Du mardi au *dimanche*, de 10 *heures* à 17 h 40. Jusqu'au 23 février. Catalogue, éd. Paris Musées, 152 p., 220 F.**

## UNE SOIRÉE À PARIS

**Matt Haimowitz**
Qu'est devenu le jeune violoncelliste prodige dont Deutsche Grammophon publiait d'admirables disques il y a quelques années ? Il *a nécessairement dû* bien évoluer tant il est sage et a su renoncer aux sirènes de la carrière.
Bach : *Suite pour violoncelle seul BWV 1007.* Dutilleux : *Strophes sur le nom de Sacher.* Reger : *Suite pour violoncelle seul nº 3.* Ligeti : *Sonate pour violoncelle seul.*
*Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. 20 h 30, le 16. Tél. : 01-49-53-05-07. De 95 F à 200 F.*

**Kim Kashkashian, Michel Dalberto**
Altiste au jeu svelte, l'Arménienne Kashkashian fait équipe avec l'un des pianistes les plus singuliers et recréateurs du moment.
Brahms : *Sonate pour alto et piano op. 120.* Stravinsky : *Suite italienne.* Bartok : *Rapsodie pour violon et piano nº 1, transcription.*
*Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 17. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.*

**Oumou Sangaré**
Grande voix malienne du moment, la jeune Oumou Sangaré fustige les comportements machistes et milite pour l'unité du continent. Son nouvel album, *Worotan* (World Circuit/Night & Day), donne un échantillon de ses immenses capacités vocales et de son art à marier la pure tradition (les instruments) et les effets de la modernité (le propos et le chant).
*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 21 heures, le 16. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

**Marisa Monte**
Elle est la grande star de la musique brésilienne, jeune femme à la voix superbe. Avec l'Américain Arto Lindsay et quelques-uns des meilleurs musiciens de la jeune génération (Carlinhos Brown), Marisa Monte redéfinit les contours de la musique du Sud, sur les traces de Caetano Veloso ou de David Byrne (un très joli duo dans le nouvel album *Red Hot + Rio*).
*Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-47-00-55-22. 145 F.*

## CINÉMA

### NOUVEAUX FILMS

COUP DE VICE (*)
Film français de Patrick Levy
UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10).

DISJONCTÉ
*Film américain de Ben Stiller*
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 40-30-20-10) ; George-V, 8e.
VF : Rex, 2e *(01-39-17-10-00)* ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 40-30-20-10).

LE DROIT DE TUER ?
Film américain de Joel Schumacher
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e.

FEELING MINNESOTA
Film américain de Steven Baigelman
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10).

IRMA VEP
Film français d'Olivier Assayas
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 40-30-20-10).

LOS ANGELES 2013 (*)
Film américain de John Carpenter
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).
VF : Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 40-30-20-10).

MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT
Film français de Jacques Deschamps
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ?
Film français de Charles Najman
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).

PO DI SANGUI
Film franco-guinéen-portugais-tunisien de Flora Gomes
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10).

SANKOFA
Film ghanéen de Haïle Gerima
VO : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

### LES EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
ASPHALT TANGO (Fr.-Rou., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
*BOUND (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité* les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; *réservation 40-30-20-10)* ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-*Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-*38) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-*28-04 ; réservation 40-30-20-10)* ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10).
CAPITAINE CONAN (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Pu*blicis Champs-Elysées, 8e* (01-47-20-76-23 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation *40-30-20-10) ; Gaumont Convention,* 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 40-30-20-10).
CARLA'S SONG (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; *Gaumont Opéra* Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e *(01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e* (01-43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 40-30-20-10).
CŒUR DE DRAGON (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 40-30-20-10).
LE CRI DE LA SOIE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
ENCORE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).
FARGO (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
FEW OF US (Lit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
FOURBI (Suis.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
FRESA Y CHOCOLATE (Cub., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
*GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Latina,* 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
HAPPY HOUR (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
*L'INCROYABLE VOYAGE*
A SAN FRANCISCO (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10).
LE JARDIN (Fr.-Slo., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
LONE STAR (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
MISSION : IMPOSSIBLE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 40-30-20-10).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.f.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
PARFAIT AMOUR (**) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; *Le Cinéma des cinéastes,* 17e (01-53-42-40-20).
PARTY (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
PASSAGE A L'ACTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-*Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ;* réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-*42-27 ; réservation 40-30-20-10)* ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 40-30-20-10).
PINOCCHIO (A., v.f.) : Gaumont les *Halles,* 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10).
*PONETTE (Fr.) : Gaumont les Halles,* 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
ROME DÉSOLÉE (Fr., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
RONDE DE FLICS A PÉKIN (Chin., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
SECRETS ET MENSONGES (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, *8e* (01-43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 40-30-20-10).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
THE CELLULOÏD CLOSET (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
THE VAN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Par*nasse, 14e (réservation 40-30-20-10)* ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; ré*servation 40-30-20-10) ; Majestic Pas*sy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation *40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-*46-36-10-96 ; réservation 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

### LES REPRISES

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 40-30-20-10).
DRÔLE DE DRAME (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
DU COTÉ D'OROUËT (Fr.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
*LES HOMMES LE DIMANCHE* (All., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
MORGAN (Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
THE SERVANT (Brit., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation 40-30-20-10).

### LES SÉANCES SPÉCIALES

AU-DELÀ DU BIEN ET DU MAL (Fr.-It.-All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 15.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation 40-30-20-10) dimanche 16 h.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 21 h.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 25.
*LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE*
TOERLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 40.
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) samedi 21 h 45.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation 40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 17 h 10.
*EPIDEMIC (Dan., v.o.) : Studio des Ur*sulines, 5e (01-43-26-19-09) samedi 20 h 15.
LA FEMME DES SABLES (Jap., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 16 h 10.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 17 h.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) dimanche 14 h.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
*LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone,* 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 50.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 16 h.
*VIRIDIANA (Mex., v.o.) : Accatone,* 5e (01-46-33-86-86) samedi 19 h 30.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01) dimanche 10 h.

### FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK ( v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Mr and Mrs Smith, sam. 16 h 10, 20 h 10 ; la Maison du docteur Edwards, dim. 12 h, 16 h 10, 20 h 10 ; Pas de printemps pour Marnie, lun. 12 h, 16 h 10, 20 h 10 ; la Loi du silence, mar. 12 h, 16 h 10, 20 h 10.
ANATOLE DAUMAN PRÉSENTE, Accatone, 5e (01-46-33-86-86). le Désordre à vingt ans, mar. 19 h 40 ; Piège, mar. 21 h 30.
CHRONIQUE FERROVIAIRE, Centre Pompidou. Salle Jean Renoir, 4e (01-44-78-12-33). Le Mécano de la General, sam. 16 h ; Rêves de trains, sam. 18 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Alice dans les villes, dim. 11 h.
CINÉ-CLUB JUNIOR ( v.f.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Voyages de Gulliver, dim. 14 h 30, 16 h 30.
CINQ CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA ÉROTIQUE JAPONAIS ( v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49). la Maison des perversités, sam. 22 h 50 ; Rue de la joie, dim. 12 h 15, 22 h 50 ; Marché sexuel des filles, lun. 12 h 15, 22 h 50 ; la Barrière de la chair, mar. 12 h 15, 22 h 50.
CYCLE LES FRÈRES JOEL ET ETAN COEN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Blood Simple, sam. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 10, mar. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 10 ; Miller's Crossing, dim. 14 h 05, 18 h 10, 22 h 10 ; Arizona Junior, lun. 14 h 20, 18 h 25, 22 h 25.
CYCLE MARX BROTHERS ( v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). la Soupe au canard, dim. 12 h 15, mar. 12 h 15 ; Monnaie de singe, sam. 12 h 15 ; Une nuit à Casablanca, lun. 12 h 15.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). le Retour, *dim.* 11 h 15 ; Muhammad Ali the Greatest, dim. 14 h ; les Années déclic, dim. 18 h 15 ; la Jetée, dim. 20 h.
FESTIVAL MORETTI ( v.o.), Reflet Mé*dicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni* d'oro, mar. 12 h 10.
FEUX DE BALISE AUTOUR DE L'ÉCRITURE D'ARMAND GATTI, Parc de la Villette. Salle Boris Vian, 19e (01-*40-03-75-03). l'Enclos, sam. 20 h 30.*
FRITZ LANG ( v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Le Ministère de la peur, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme au portrait, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Cape et poignard, lun.* 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme au gardénia, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
HOMMAGE A MEHDI, MALIK, *RACHID ET LES AUTRES,* Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Hexagone, mar. 20 h 30 ; Cheb, lun. 14 h, 16 h, 18 h ; le Thé au harem d'Archimède, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
*LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC,* Le République, 11e (01-48-05-51-33). Frères, lun. 20 h 30.
INTÉGRALE YOUSSEF CHAHINE (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). *Ciel d'enfer,* sam. 17 h ; *le* Démon du désert, dim. 15 h ; les Eaux noires, dim. 17 h.
MEJRABPOM : L'AVENTURE DU CINÉMA PRIVÉ, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (01-40-49-49-69). *Ville* interdite, sam. 16 h ; la Poupée aux millions, dim. 14 h ; Des grades et des hommes, dim. 16 h.
LE MOIS DE LA PHOTOGRAPHIE AU CINÉMA, L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Scenes and Songs, lun. 14 h ; le Pré de Béjine, mar. 14 h ; Prague printemps, lun. 19 h 30 ; l'Immagine della poesia, mar. 18 h ; Vidas Secas, lun. 20 h 15 ; Lumière et compagnie, mar. 21 h 15.
OZU, MAITRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS ( v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Printemps tardif, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Fin d'automne, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Femmes et Voyous, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Dernier Caprice, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
RÉTROSPECTIVE AKI KAURISMAKI ( v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). la Vie de bohème, mar. 15 h 45 ; J'ai engagé un tueur, lun. 17 h 10 ; la Fille aux allumettes, lun. 15 h 45 ; les Leningrad Cow-Boys rencontrent Moïse, dim. 21 h 30.
RÉTROSPECTIVE ED VAN DER ELSKEN ( v.o.), Maison Européenne de la photographie, 4e (01-44-78-75-00). Death in the Port Jackson Hotel, sam. 18 h ; Bye, dim. 15 h.
*RÉTROSPECTIVE JACQUES ROZIER,* Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49). Adieu Philippine, sam. 16 h 25, 18 h 25, dim. 17 h 55, 19 h 55, lun. 20 h 30, 22 h 30, mar. 16 h 25, 20 h 50 ; Maine Océan, sam. 20 h 25, dim. 13 h 05, 15 h 30, 21 h 55, lun. 14 h, 16 h 25, mar. 18 h 25 ; Paparazzi, sam. 22 h 50, lun. 12 h 20, 18 h 50, mar. 13 h 05, 14 h 45, 22 h 50.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA ( v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). Quand le ciel tombera, sam. 16 h.
LES SAMOURAÏS, FESTIVAL D'AUTOMNE A PARIS ( v.o.), UGC Ciné-cité les Halles, 1er. Violent Cop, dim. 12 h ; Boiling Point, sam. 21 h ; A Scene et the Sea, dim. *18 h 45 ; Sona*tine, lun. 16 h 30 ; Every Body's Doing it Getting Any, mar. 18 h 15 ; Kids Return, sam. 16 h 30 ; The Club, mar. 12 h 10 ; Health Warning, dim. 10 h ; True Colors, lun. 12 h 30, mar. 14 h 10 ; Gunmen, lun. 14 h 30 ; Taking Manhattan, dim. 16 h 30 ; Crime Story, sam. 18 h 45, mar. 20 h 30 ; Organised Crime and Triad Bureau, lun. 21 h ; Rock'n'Roll Cop, dim. 21 h ; le Syndicat du crime, lun. 18 h 40 ; le Syndicat du crime 2, mar. 16 h 10 ; The Killer, dim. 14 h 15, mar. 9 h 45 ; A toute *épreuve, lun. 9 h 45.*
LES SEPT PREMIERS FILMS DE ROMAN POLANSKI ( v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). les Mammifères, sam. 16 h 45, 18 h, 19 h 20, dim. *13 h 40, 16 h 45, 18 h, 19 h 20, lun.* 13 h 40, 16 h 45, 18 h, 19 h 20, mar. 13 h 40, 16 h 45, 18 h, 19 h 20.
THE LUBITSCH TOUCH ( v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). The Shop *around the Corner, dim. 14 h, 16 h,* 18 h, 20 h, 22 h ; la Huitième Femme de Barbe-Bleue, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; le Ciel *peut attendre, lun.* 14 h, *16 h,* 18 h, 20 h, 22 h.
TROIS COMÉDIES DE GEORGE CUKOR ( v.o.), Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89). Une femme *qui s'affiche, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h,* 22 h ; Madame porte la culotte, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Comment l'esprit vient aux femmes, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
*UNE HISTOIRE DU CINÉMA*
MONGOL ( v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). les Liens du sang, sam. 18 h ; l'Ombre, dim. 18 h ; le Réveil, lun. 18 h ; Aldas, mar. 18 h.
UNE SEMAINE DE CINÉMA ALLEMAND ( v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Tuez-moi d'abord, sam. 22 h ; Männerpension, sam. 20 h ; Dans la forêt vierge après cinq heures, dim. 16 h ; Ma mère courage, sam. 18 h ; Au peuple allemand, sam. 16 h ; Sexy Sadie, sam. 22 h, dim. 14 h ; Faust, dim. 18 h, 20 h.
RAINER WERNER FASSBINDER ( v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Tous les autres s'appellent Ali, lun. 12 h ; les Larmes amères de Petra von Kant, lun. 21 h 50 ; la Femme du chef de gare, mar. 16 h.
WIM WENDERS ( v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; Alice dans les villes, lun. 16 h 45 ; Nick's Movie, mar. 18 h.

### LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
*Histoire permanente du cinéma :* Traité de bave et d'éternité (1950), d'Isidore Isou, 16 h ; le Jeu avec le feu (1974), d'Alain Robbe-Grillet, 19 h 30 ; Un homme qui dort (1974), de *Georges Perec et Bernard Queysanne,* 21 h 30.
MARDI
Conférence de Luc Moullet : la Création du monde par le mouvement, *18 h 30.*
SALLE RÉPUBLIQUE (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Jean-Pierre Melville, ancêtres et héritiers : Tueur à gages (1942, v.o. s. t. f.), de Franck Tuttle, 17 h ; le Samouraï (1970), de Jean-Pierre Melville, 19 h 30 ; The Killer (1989, v.o. s. t. f.), de John Woo, 21 h 30.

### CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Du *samedi au dimanche* (1931, v.o. s. t. f.), de Gustav Machaty, 14 h 30 ; la Plaisanterie (1968, v.o. s. t. f.), de Jaromil Jirès, 17 h 30 ; le Génie (1969, v.o. s. t. f.), de Stefan Uher, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : les Enfants perdus (1957, v.o. s. t. f.), de Milos Makovec, 14 h 30 ; la Taupe fait le jardin (1969, v.o. s. t. f.), de Zdenek *Miler ; les Petites Marguerites (1966,* v.o. s. t. f.), de Vera Chytilova, 17 h 30 ; Un nouveau est arrivé aujourd'hui (1981, v.o. s. t. f.), de Vladimir Drha, 20 h 30.

### VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)
*DIMANCHE*
A nous deux, la ville : les Fleurs de l'enfer (1958, v.o. s. t. f.), de Sin Sangok, 14 h 30 ; Hulda monte à la capitale (1937, v.o. s. t. f.), de Valentin Vaala, 16 h 30 ; Katka, pomme reinette (1926), de Friedrich Ermler et Edouard Yoganson, 19 h ; la Fin de Saint-Pétersbourg (1927), de Vsevolod Poudovkine, 21 h.
MARDI
A nous deux, la ville : la Provinciale (1980), de Claude Goretta, 14 h 30 ; l'Assassin musicien (1974), de Benoît Jacquot, 16 h 30 ; le Bahianais fantôme (1984, v.o. s. t. f.), de Oliveira, 19 h ; les Cousins (1959), de Claude Chabrol, 21 h.

### GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
Un pays sans bon sens (1970), de *Pierre Perrault,* 14 h 30 ; *les Voitures* d'eau (1969), de Pierre Perrault, 16 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 16 NOVEMBRE

## TF 1

20.45

**PATINAGE ARTISTIQUE**
En direct du Palais omnisports de Paris-Bercy. Trophée Lalique (105 min). 506988
*Pour cette troisième épreuve du Grand Prix, l'élite internationale sera présente, à l'exception de Philippe Candeloro, blessé.*

22.30

**HOLLYWOOD NIGHT**
Téléfilm de Kurt Anderson, avec Lorenzo Lamas, Matthias Hues. Traque infernale (105 min). 7728784
*Un homme qui devait témoigner contre un roi de la pègre est assassiné par un tueur professionnel. Son frère, un mercenaire de Boston, décide de le venger et se lance dans une traque sanguinaire...*

0.15 Formule foot
0.50 et 1.20, 2.25, 3.05, 4.05, 4.45 TF 1 nuit.
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise

1.30 et 2.35, 4.15, 4.55 Histoires naturelles. 3.15 Cités à la dérive. Série. [6/8] (rediff.). 4.50 Musique. Concert (5 min).

## France 2

20.50

**FAITES LA FÊTE**
Présenté par Michel Drucker. La musique du bout du monde. Invités : Elie Kakou, Chevallier et Laspalès, Jean-Marie Bigard, Gad Elmaley, Antoine, Kassav, Kid Créole, Frankie Vincent, le groupe I Muvrini, Lio, Murray Head (130 min). 41504871

23.10

**MES MEILLEURS AMIS**
Divertissement présenté par Patrice Carmouze. Invitée : Charlotte de Turckheim (90 min). 6754429

0.45 Journal, Bourse, Météo.
1.00 La 25e heure.
L'assassinat de John Kennedy : les dossiers de Jim Garrison. Documentaire de John Barbour (100 min). 1738582

2.30 Bouillon de culture. 3.40 La Compète. 4.05 Naumachos. Série. [3/6]. 5.00 Taratata (rediff., 85 min).

## France 3

20.50

**LA GUERRE DES MOUTONS**
Téléfilm de Remy Burkel, avec Luc Thuillier, Rufus (85 min). 690081
*Un groupe d'éleveurs français intercepte un camion de moutons britanniques. De l'autre côté de la Manche, on entend réagir...*

22.15

**LES CARNETS DU PRÉSENT**
Documentaire de Serge Moati. Philippe Séguin (60 min). 6011326
*Portrait du président de l'Assemblée nationale et maire d'Epinal.*

23.15 Journal, Météo.
23.40 Opéra : Lohengrin.
Mise en scène de Wolfgang Weber, interprété par l'Orchestre et les chœurs de l'Opéra de Vienne, dir. Cheryl Studer, Hartmut Welker, Dunja Vejzovic (225 min). 53021448

## Arte

20.45

**DANGER IMMINENT**
Feuilleton [3/4] de Peter Smith, avec Bill Paterson, Dennis Haysbert (60 min). 4439910
*Dans l'Allemagne réunifiée, les bases militaires britanniques et américaines sont les cibles d'attentats de plus en plus violents...*

21.35 Métropolis. La gauche devient-elle conservatrice ? ; portrait : Quim Monzo ; cyber-news (60 min). 2895413

22.35

**▶ MUSIC PLANET**
Magazine. Blue Note, a History of Modern Jazz [2/2] de Julian Benedikt (1996, 60 min). 9398968

23.35 Caramel ou Menthe
Téléfilm de Gonzalo Justiniano, avec Mauricio Vega, Aldo Parodi (v.o., 99 min). 8327158
*Bière, marijuana et délinquance dans les faubourgs de Santiago du Chili.*
1.15 ▶ Remous ■ ■
Film d'Edmond T. Gréville avec Jeanne Boitel, Jean Galland (1934, N., rediff., 84 min). 6289949
*Dans le cadre de la « carte blanche à Bertrand Tavernier ».*

## M 6

20.50

**AUX FRONTIÈRES DU RÉEL**
Série, avec David Duchovny (160 min). 51201814
**L'enlèvement.** *Une jeune fille disparaît happée par une lumière venue du ciel. Un cas qui rappelle à Mulder l'enlèvement de sa propre sœur.* **L'ombre de la mort.** *Deux hommes sont morts tués par une force psychique capable de manipuler la matière.* **Projet arctique.** *Une épidémie de suicides affecte une expédition en plein Arctique.*

23.30 L'Assassin de mes nuits
Téléfilm de Richard A. Colla, avec Victoria Principal, Paul Le Mat (95 min). 2205055
*Une jeune femme aveugle entreprend de se venger des cambrioleurs qui ont assassiné son mari.*

1.05 La Nuit des clips (395 min).

## Canal +

20.35

**MONOLITHE**
Téléfilm de John Eyres, avec Bill Paxton, Lindsay Frost (90 min). 898351
*Deux enquêteurs rivaux font équipe pour une étrange affaire ayant trait aux extraterrestres.*

22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.

23.00

**▶ ORANGE MÉCANIQUE ■ ■ ■**
Film de Stanley Kubrick, avec Malcolm McDowell, Patrick Magee (1971, 129 min). 7084646
*Dans une société future où règnera la violence et le désordre, un adolescent chef de bande et criminel, mis en traitement, perd son libre arbitre à la suite d'un lavage de cerveau.*

1.10 Cyclo ■
Film de Tran Anh Hung (1995, v.o., 125 min). 58554011
3.15 Les Enfants du Soleil
Film de B. Dartigues (1995, 205 min). 80146098

## Radio

### France-Culture

20.45 Fiction. Roma Amor.
22.35 Musique : Opus.
Deux temples du music-hall : Bobino et l'Olympia. Deux salles emblématiques du Music-Hall français où les plus grands noms de la chanson se sont produits : de Piaf à Gréco en passant par Brassens, Bécaud, Brel, Ferré, Montand, Maxime Le Forestier et tant d'autres...
23.58 Clairière.

0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles de Satyajit Ray. Khagam, tiré de La Nuit de l'indigo, traduit de l'anglais par Eric Chédaille. La Terreur des chauves-souris, tiré de Autres nouvelles du Bengale, traduit du bengali par Michèle Mercier. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Fiction : Avignon 95. Eglise des Célestins. Diktat, d'Enzo Cormann ; 3.00 André Breton, un écrivain définitif. André Breton, rêveur définitif ; 6.00 Entretiens : Clara Malraux.

### France-Musique

19.30 Opéra.
Saison internationale des opéras de l'U.E.R. Donné le 21 octobre au théâtre des Etats de Prague, par le Chœur du théâtre national de Prague, Milan Maly (chef de chœur) et l'Orchestre du théâtre national de Prague, dir. Bohumil Gregor. Œuvres de Bedrich Smetana, d'Emmanuel Züngel d'après la comédie de J.P.F. Malefille.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui.
Musica 96. Entretien avec Michaël Levinas. Concert donné le 21 septembre, à la Filature de Mulhouse, par le Chœur de l'Opéra de Montpellier et l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. Pascal Rophé. Œuvres de Levinas.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

### Radio-Classique

20.40 Bach vu par les romantiques.
Œuvres de Bach, Schumann, Beethoven, Liszt, Villa-Lobos, Honegger.

22.30 Da Capo. Œuvres de Bloch, Schubert, Wolf. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Marie Curie, une femme honorable [3/3] (90 min). 12561500
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.10 La Croix des coptes.
23.05 Le Démantèlement des armes nucléaires.

### Planète

20.35 La Pharmacie des dieux.
21.25 Les Jardins de l'imaginaire.

### Paris Première

20.00 Top Flop.
20.30 Patinage artistique : Le Trophée Lalique. En direct du POPB (185 min). 88803429
23.35 Nova.
0.30 James Brown à Berlin. Concert enregistré à Berlin-Est en 1988 (55 min). 82495583

### France Supervision

20.30 Chimère. Mise en scène de Bartabas.
21.20 Cap'tain café. Juliette.
22.15 Un portrait au nom de Ramsès II. Documentaire.
22.40 Voyage à Saqqarah, un portrait de Jean-Philippe Lauer. Documentaire.
23.30 Sons of the Desert. concert.

### Ciné Cinéfil

20.50 Le Club. Invité : Jacques Perrin.
22.05 Alice Guy ou l'enfance du cinéma.
23.00 Quelque part dans la nuit (Somewhere In The Night) ■ ■
Film de Joseph L. Mankiewicz (1946, N., v.o., 105 min). 98707808

### Ciné Cinémas

20.30 La Conspiration du silence
Téléfilm de Francis Mankiewicz. [1/2] (95 min). 5652332
22.05 Making of. Le Disjoncté.
22.30 Projo.
23.00 Les Gens de la rizière ■
Film de Rithy Panh (1992, v.o., 125 min). 99217239

### Série Club

20.45 Colorado.
22.15 Thérèse Humbert.
23.10 Code Quantum.
0.00 Le Prisonnier.
0.50 La famille Addams.
1.15 Colonel March. Erreur à l'aube (25 min).

### Canal Jimmy

21.00 Earth 2. Sacrifice et rédemption.
21.45 Friends. Celui qui tombe des nues.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Jean d'Ormesson.
23.15 Le Fugitif. Le pavillon au fond du jardin.
0.05 Motor Trend. (20 min).

### Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France : Cholet - Pau-Orthez (125 min). 7972177
22.00 Patinage artistique. En direct. Le Lalique Trophée d'Or à Paris-Bercy (120 min). 308689
0.00 Tennis. Championnat du monde. Tournoi en double à Hartford (Etats-Unis) : 2e demi-finale.

## Les films sur les chaînes européennes

### TSR

20.35 Dragon, l'histoire de Bruce Lee. Film de Rob Cohen (1993, 120 min), avec J. Scott Lee. *Comédie dramatique.* 0.50 Leprechaun. Film de Mark Jones (1992, 90 min), *Horreur.*

DIMANCHE 17 NOVEMBRE

## TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. [1/2] Traque dans les marais.
14.15 Arabesque. Série. Victime ou assassin.
15.05 Un tandem de choc. Série. [1/2] Vacances à Chicago.
16.00 Les Dessous de Palm Beach. Série. L'anniversaire fatal.
16.45 Disney Parade. Les cent vies de Black Jack Savage.
18.10 Patinage artistique. En direct du POPB. Trophée Lalique : gala de clôture (50 min). 6849562
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Jack Lang.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

**LA MAIN SUR LE BERCEAU ■**
Film de Curtis Hanson, avec Annabella Sciorra (1991, 115 min). 485475
*Un gynécologue se suicide après une plainte déposée par une patiente enceinte. Un thriller psychologique efficace.*

22.40 Ciné dimanche.

22.50

**URGENCE ■**
Film de Gilles Béhat, avec Richard Berry, Fanny Bastien (1985, 105 min). 6319291
*Pour venir en aide à une jeune femme dont le frère a été assassiné, un journaliste sportif se trouve embarqué dans une hallucinante affaire. Un univers sauvage, des banlieues sordides, des ambiances nocturnes traversées d'éclairs, des visions fantasmagoriques, une mise en scène nerveuse.*

0.35 et 1.10, 2.10, 2.55, 3.50, 4.50 TF 1 nuit.
0.45 Cas de divorce. Série.

1.20 et 2.20, 4.00, 5.10 Histoires naturelles. 3.05 Cités à la dérive. Série. [7/8] (rediff.). 5.00 Musique.

## France 2

12.00 et 3.35 Polémiques. Invité : Marc Blondel.
12.50 Rapport du Loto.
12.55 Secret de chef.
12.58 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.20 Le Monde est à vous. Invité : Yvan Rebroff.
15.00 L'Homme à la Rolls. Série.
15.50 Dimanche Martin. L'école des fans avec Pierre Amoyal.
16.40 Cousteau. Bornéo, la forêt sans terre (55 min). 9280814
17.45 et 5.00 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : Pierre Arditi, Albert Dupontel.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.

20.50

**URGENCES**
Série avec Anthony Edwards. (100 min). 487765
**Morte saison.** *Une vingtaine d'enfants découverts dans un appartement sont admis aux urgences.* **De vrais mensonges.** *Ross se refuse à renouer tout contact avec son père.*

22.30

**▶ UN COUPLE PEU ORDINAIRE**
Documentaire de Jean-Michel Carré (60 min). 95098
*Il est informaticien, elle est prostituée. Ils s'aiment et c'est peut-être un nouveau départ pour ce "couple peu ordinaire".*

23.30 Journal, Bourse, Météo.
23.40 Musiques au cœur de la danse. Quoi de neuf ? (75 min). 3727630
0.55 15 ans d'aventure. Documentaire. 9846012

1.50 La Compète. 2.15 Chip et Charly. 2.40 Savoir plus santé. Magazine (rediff.). 4.30 Aux marches du palais. Documentaire. Seznec. 4.40 Accélération verticale. Documentaire (rediff., 20 min).

## France 3

11.45 Le 12-13 de l'information.
11.50 Télévision régionale.
12.35 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Lignes de mire. Invités : Karl Zéro, Daniel Bilalian, Philippe Labro.
14.00 Sports dimanche. 14.10, Tiercé à Auteuil ; 14.45, en direct. Rugby : quart de finale de la Coupe d'Europe : Brive - Llanelli ; 16.30, Gymnastique (235 min). 10499920
17.55 Strip-tease. Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.10, Journal régional.
20.05 Y'a pire ailleurs.
20.15 Mr. Bean. Série. Mr. Bean retourne à l'école.

20.50

**INSPECTEUR DERRICK**
Série d'Alfred Weidenmann avec Horst Tappert, La minute de vérité. Relation rompue (125 min). 41567340

22.55 Dimanche soir. Invité : Philippe de Villiers.
23.45 Journal, Météo.

0.05

**L'AFFAIRE MAURIZIUS ■ ■**
Film de Julien Duvivier, avec Daniel Gélin (1953, N., 110 min). 6987147
*Le fils d'un procureur de Berne découvre que son père, autrefois, a fait condamner un homme à la réclusion à vie sur de simples présomptions. Il reprend le dossier et l'enquête. Adaptation modernisée d'un roman de Jacob Wasserman, paru en Allemagne dans les années 20.*

1.55 Musique graffiti. Lyrique. Alexandra Marc, soprano, Dan Saunders, piano. Interprétation de Phydile, Extase, l'Invitation, d'Henri Duparc (20 min).

## La Cinquième

12.00 Les Lumières du music-hall (rediff.). 12.30 Arrêt sur images. 13.30 Les Dernières Frontières de l'Himalaya [11/13]. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Lionel Richie.
15.00 Teva. Une histoire occultée.
16.00 Le Tourbillon des jours. Feuilleton [1/6].
17.00 Le Sens de l'Histoire. Suez, 40e anniversaire. Invités : M. Rioux, M. Verdier. 18.25 Va savoir. Au pied du mur... d'escalade.

## Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. Knight out (1926) ; Grandfather's Clock (1934) ; We Did it (1936) ; Hawaian Birds (1936).
19.30 Maestro Magazine. Deux oiseaux de ballet, par l'orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein (60 min). 7982
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

**SOIRÉE THÉMATIQUE : LES GÉANTS DE LA PUB**
proposée par Sabine Bubeck.
20.45 Les Géants de la pub.
Documentaire de Hermann Vaske. [1/3] Sans frontières. Avec Hugh Hudson, Alan Parker, David Bowie... présenté par Dennis Hopper (45 min). 971982
*Un voyage dans la pub de notre temps et ses créateurs.*
21.30 Les Géants de la pub. Documentaire. [2/3] Humour (50 min). 16746
22.20 Tête-à-Tête ■
Film de Bruce Robinson, avec Richard E. Grant, Rachel Ward (1981, 90 min). 3123543
*Fable satirique sur la publicité et son univers. Avec le célèbre « humour anglais ». En version doublée, dommage !*
23.50 Les Géants de la pub. Documentaire. [3/3] Choc (55 min). 155562
0.45 Métropolis. Magazine (rediff., 60 min). 7798895
1.45 Music Planet. World Collection : Nusrat Fateh Ali Khan, le dernier prophète, de Jérôme de Missolz (rediff., 60 min). 1458031

## M 6

12.45 3e planète après le Soleil. Série.
13.15 L'Héritage du cœur. Téléfilm de Don Sharp, avec Jenny Seagrove [1 et 2/2] (220 min). 95498340
16.55 Maxi Culture Pub. Invité : Gérard Jugnot.
19.00 Drôle de chance. Le survivant. *Episode pilote. Chance Harper mérite bien son nom. Après avoir survécu, bébé, à un accident d'avion, sa vie n'est plus, depuis, qu'une succession d'événements extraordinaires.*
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 5.20 E = M 6.
20.35 Sport 6.

20.50

**LES DOCUMENTS DE ZONE INTERDITE**
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Français, faites vos jeux !, de Claire Germouty, Lionel de Coninck et Patrice Lucchini (120 min). 113582

22.50

**CULTURE PUB**
Magazine présenté par Christian Blachas et l'équipe de "Culture pub". La communication gouvernementale est-elle soluble dans la pub ? (35 min). 7767543

23.25 Chantage intime. Téléfilm de Lawrence Webber, avec Ramba, Gian Luigi Chione (80 min). 9546036
0.45 Sport 6 (rediff.).
0.55 Best of 100 % nouveautés.

1.55 Movida opus 1. Splendeurs et ruines de la movida madrilène. 2.50 Femmes sans dessus dessous. Documentaire. 4.05 Fréquenstar. Magazine. Patrick Dupond (rediff.). 4.50 Hot forme. Magazine (rediff., 30 min).

## Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.40 Rions un peu... en attendant Le Vrai Journal.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.45, 16.40, 17.50, 20.05 Dimanche en famille. Magazine.
14.20 ▶ Mon père avait raison. Téléfilm de Roger Vadim. (85 min). 9354611
16.00 Babylon 5. Série.
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Les Eléphants de mer. Documentaire
18.00 Mon ami Dodger. Film de Franco Amuri (1994, 90 min). 85475
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.30 Flash d'information.
19.40 Ça cartoon.

20.15

**FOOTBALL**
En direct. 18e journée du championnat de France de D1 : Lille-Lyon ; 20.30, Coup d'envoi ; à la mi-temps le Journal du foot, présenté par Grégoire Margotton et Vincent Radureau (135 min). 7047140

22.30 Flash d'information.

22.35

**L'ÉQUIPE DU DIMANCHE**
Magazine présenté par Thierry Gilardi. Invité : Aimé Jacquet (149 min). 6407291

1.05 Frankenstein s'est échappé ■ ■
Film de Terence Fisher (1957, v.o., 80 min). 7103741
*Au XIXe siècle, le baron Frankenstein, qui défie la science et Dieu, fabrique une créature humaine. Le monstre prend vie, s'enfuit, devient un danger.*
2.25 Surprises (35 min).

## Radio

### France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Numéro spécial sur Casse-Noisette, à l'opéra de Paris.
21.00 Atelier de création radiophonique. Jour d'été à Lavaure.
22.25 Poésie sur parole. Else Lasker-Schüler.
22.35 Musique : Le Concert. Transcontinentales. Duo inédit pour un unique concert en France, enregistré le 12 novembre au studio Charles Trenet de la maison de Radio-France. Avec Nguyen Lê, guitare. Art Lande, piano.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Lili, tu dis vraiment n'importe quoi. Rub à dub dub, carnets de voyage : Rémanences : Errances acousmatiques. Des mots dans le vent, poème radiophonique : La durée du oui, par Irène Omélianenko : Bertrand Rivoalen. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Liberté grande : Julien Gracq ; 2.35 Connaissance de l'homme : Martin Heidegger ; 3.03 Les Chemins de la connaissance : Orchidées : le labelle de la séduction. 4.24 Grands entretiens : Jean Cocteau. 6.01 Entretiens : Clara Malraux.

### France-Musique

20.05 Voix souvenirs.
Armenak Shahmouradian, ténor. Œuvres de Komitas. Groung, Aror Dadrak (le merle), Sogomon Komitas, piano (enregistré en 1912). Luisa Bozabalian, soprano. Verdi. Aida : Ritorna vincitor (acte 1) ; La force du destin : Pace, pace mio Dio (Leonora, acte 4), Orchestre philharmonique de la RTF, dir. Roberto Benzi (enregistré en 1962) ; Armand Tokatyan, ténor. Massenet. Manon : Ah ! fuyez douce image (Des Grieux, acte 3) ; Gounod. Œuvres de Bizet, Meyerbeer, Gutanyerg.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales.
1. Déclic. Barney Wilen, toujours vivant. 2. Les Magiciens de la terre. Musique de transe d'Algérie et du Maroc : Œuvres de Biskra, Meknès et de Fès. Inde du nord : le Sangeet trio. 3. Déclic. La 8e édition des 38e rugissants, à Grenoble du 22 novembre au 7 décembre. 4. Le jazz, probablement. Barney Wilen, ou la tentation transversale.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

### Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique.
Adriana Lecouvreur, de Cilea par le Chœur Ambrosian et l'Orchestre Philharmonia, J. Levine ; R. Scotto (Adrienne Lecouvreur), E. Obraztsova (Princesse de Bouillon).

22.25 Portrait de Magda Olivero. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent. Magazine de reportages.
21.55 La Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Rumba ■ Film de Roger Hanin (1986, 100 min). 41769291
0.15 Kaleidoscope. Court métrage.
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 Télévision, histoires secrètes. [2/3] Opérateurs.
21.45 Les Tuniques bleues.
22.15 La Bureaucratie dans tous ses états.
23.10 Qui cherche trouve.
0.00 Yanomami.
0.50 Fascisme. [2/2] La pureté (50 min).

### Paris Première

20.00 Lois Greenfield, portrait d'une photographe.
20.30 Top Flop.
21.00 My Left Foot ■ Film de Jim Sheridan (1989, v.o., 105 min). 58762253
22.45 Stéphane Grappelli. Concert enregistré à Montréal en 1984 (60 min). 5881494
23.45 Éco, écu et quoi ?

### France Supervision

20.30 Le Tatoué. Film de Denys de La Patellière (1968, 85 min). 61515811
21.55 Festival de jazz d'Edimbourg.
23.05 Festival Chopin. Concert (55 min). 83202949
0.00 Gymnastique. Championnats de France (105 min).

### Ciné Cinéfil

20.30 Les Feux de la rampe (Limelight) ■ ■ ■ Film de Charles Chaplin (1952, N., v.o., 140 min). 16460543
22.50 L'Amour n'est pas un jeu (In This Our Life) ■ ■ Film de John Huston (1942, N., v.o., 95 min). 81928123
0.25 Toto ■ Film de Jacques Tourneur (1933, N., 75 min). 49536505

### Ciné Cinémas

20.30 Guy de Maupassant ■ Film de Michel Drach (1981, 130 min). 16468185
22.40 Menace 2 Society ■ Film d'Allen et Albert Hughes (1993, v.o., 95 min). 64568123
0.15 Les Arnaqueurs ■ ■ ■ Film de Stephen Frears (1990, v.o., 110 min). 64305031

### Série Club

20.45 La Famille Addams. La famille modèle.
21.15 Colonel March.
21.40 Histoires vraies.
22.05 Le Choix de... Hugo Haas. L'homme de l'au-delà.
22.30 Le Prisonnier. A, B & C.
23.20 Code Quantum. Aux portes de la nuit.

### Canal Jimmy

20.55 Cobra Girls. [2/2] Nantes.
21.25 Fawlty Towers.
21.55 La Semaine sur Jimmy.
22.05 New York Police Blues.
22.55 Sessions. Happy Birthday.
23.25 Friends.
23.50 Batman.
0.40 Automobiles. BMW.

### Eurosport

15.00 Patinage artistique. En direct. Le Lalique Trophée d'Or à Paris-Bercy (180 min). 77283291
18.00 Formule 1. Rétrospective de la saison 1996.
22.00 Formule 1. Portrait de Hill père et fils.
23.00 Tennis. Championnat du monde (ATP). Finale du tournoi en double à Hartford, aux Etats-Unis.
1.00 Automobile - Tout-terrain. Epreuve de 4 x 4 en Islande (30 min).

## Les films sur les chaînes européennes

### RTL 9

20.30 L'Arnaque. Film de George Roy Hill (1973, 135 min), avec Robert Redford. *Policier.* 22.45 Dracula, prince des ténèbres. Film de Terence Fisher (1966, 90 min), avec Christopher Lee. *Horreur.* 0.30 Les Nouveaux Aristocrates. Film de Francis Rigaud (1961, 95 min), avec Paul Meurisse. *Mélodrame.*

### TMC

20.35 Gremlins. Film de Joe Dante (1984, 105 min), avec Hoyt Axton. *Fantastique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.